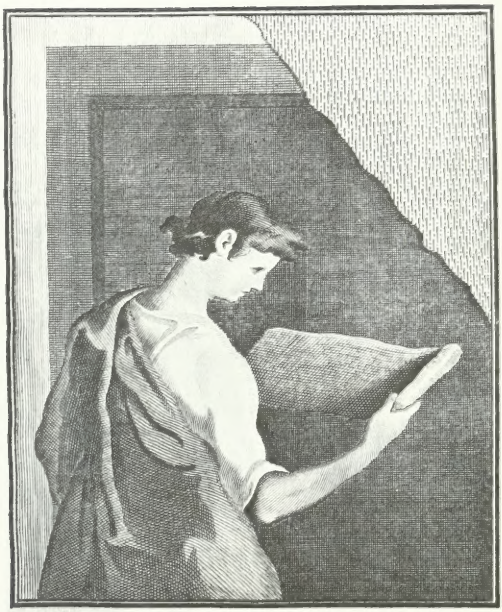

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS.

TOME XVII

LIÉGE

LÉON DE THIER, BOULEVARD DE LA SAUVENIÈRE, 12

1883

GETTY CENTER LIBRARY

INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

STATUTS CONSTITUTIFS.

Art. I. — Une Société est fondée à Liége pour rechercher, rassembler et conserver les œuvres d'art et les monuments archéologiques, particulièrement ceux de la province et des anciennes dépendances du pays de Liége.

Elle prend le titre d'*Institut archéologique Liégeois* et correspond avec les Sociétés savantes, belges ou étrangères, instituées dans des vues analogues.

Art. II. — L'*Institut* se compose :

1° De seize membres effectifs au moins et de trente au plus ; ils doivent être domiciliés dans la province ;

2° D'un président et d'un vice-président honoraires, à savoir : le gouverneur de la province et le bourgmestre de la ville de Liége ;

3° De vingt membres honoraires ;

4° De cinquante membres correspondants ;

5° De membres associés.

Art. III. — Les places vacantes pour le titre de membre effectif, honoraire ou correspondant, seront mentionnées sur les convocations, afin que l'on puisse procéder aux présentations de candidats. Ces présentations devront être faites par écrit et signées par trois membres effectifs. L'admission, décidée par bulletins secrets et à la majorité absolue des suffrages, aura lieu dans la séance qui suivra celle où auront été faites les présentations, et dont elle devra être distante d'au moins huit jours.

La moitié, au moins, des membres effectifs existant, devra être présente pour pouvoir procéder à l'élection d'un membre effectif, et le tiers après une seconde convocation.

L'élection des membres effectifs et des membres honoraires a lieu dans la séance du mois d'avril et dans celle de décembre, après la formation du bureau.

Lorsqu'il y aura lieu d'augmenter le nombre des membres effectifs, conformément au § I de l'article II, il faudra une délibération expresse de l'*Institut* avant de pouvoir procéder à la présentation de candidats.

Art. IV. — Les réunions ordinaires ont lieu mensuellement, sauf pendant les mois d'août, septembre et octobre.

Le bureau fixe le jour et l'heure des séances (1).

Les membres effectifs qui, dans le courant de l'année, n'auront pas payé leur cotisation, seront, après avertissement, considérés comme démissionnaires.

Aucune résolution ne peut être prise si sept membres effectifs au moins ne sont présents à la séance.

Les membres honoraires, correspondants ou associés peuvent assister aux séances. Ils ont voix consultative.

(1) C'est actuellement le dernier vendredi du mois, à 3 heures.

Toute discussion étrangère au but de l'*Institut* est interdite.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de parité, la proposition est rejetée.

Sur la demande de trois membres, on procède au scrutin secret.

Art. V. — Le bureau se compose du président, du vice-président, du secrétaire, du conservateur, du bibliothécaire et du trésorier.

Les fonctions des membres du bureau sont annuelles.

Chaque année, à la séance du mois de décembre, l'*Institut*, en procédant à l'élection de ses fonctionnaires, nomme un vice-président, qui entre en fonctions le 1er janvier.

L'année suivante, il devient de droit président de l'*Institut* pour le terme d'une année, après laquelle il n'est pas immédiatement rééligible, ni comme président, ni comme vice-président.

Les autres membres sortants du bureau sont rééligibles.

Art. VI. — Le président veille à l'exécution du règlement; il dirige les travaux et les discussions des réunions.

En cas d'absence du président et du vice-président, le membre le plus âgé en remplit les fonctions.

Art. VII. — Le secrétaire tient les procès-verbaux des séances, la correspondance, etc.

Tout procès-verbal ou décision de la Société est signé par le président et par le secrétaire. Ce dernier signe seul les pièces qui n'impliquent aucune décision de la Société.

En cas d'empêchement du secrétaire, ses fonctions sont remplies par un membre que désigne le président.

Le secrétaire a la garde du sceau et des archives de la Société.

Il présente chaque année, au mois de janvier, un rapport détaillé sur les travaux de l'*Institut*, sur les acquisitions faites, sur les objets et livres offerts.

Art. VIII. — Le conservateur a la direction du Musée provincial.

Il dresse tous les ans un inventaire, qui est vérifié et approuvé par le président. Cet inventaire indique la provenance de chaque objet et l'époque de son acquisition.

Pendant les trois mois de vacances, le conservateur peut, avec l'assentiment du bureau, faire les acquisitions qu'il croira utiles.

Art. IX. — Le bibliothécaire tient un catalogue des livres offerts à l'*Institut* ou acquis par lui.

Il rend compte chaque année des accroissements de la bibliothèque.

Art. X. — Le trésorier est chargé des recettes et des dépenses.

Il n'effectue les paiements que sur ordonnance signée par le président et par le secrétaire.

Il rend compte de sa gestion dans la séance du mois de janvier de chaque année.

Art. XI. — Les recettes de la Société se composent de la cotisation annuelle des membres effectifs, associés ou correspondants, et des subventions à obtenir de l'État, de la province et de la commune.

La cotisation annuelle des membres effectifs est fixée à la somme de quinze francs; celle des membres associés est de dix francs. Elle est également de dix francs pour ceux des membres correspondants qui désirent recevoir les publications de l'*Institut*.

Ces cotisations sont payables dans le courant du mois

de janvier qui commence l'année pour laquelle elles sont dues.

Art. XII. — Les objets réunis par la Société forment un Musée, qui est la propriété de la province.

Les moindres dons sont reçus avec reconnaissance. Le nom du donateur est inscrit sur l'objet offert et dans un registre ouvert à cet effet.

Les objets qui se trouvent en double au Musée ne pourront être échangés qu'après une délibération expresse de l'*Institut* et du consentement des donateurs. (Cette règle ne s'applique pas aux monnaies et aux livres.)

Tout objet, même en double, auquel se rattache un souvenir personnel, ne pourra être échangé.

La proposition d'échange devra être portée à l'ordre du jour un mois avant la délibération, afin que les membres puissent prendre connaissance des objets.

Tous les membres sont invités à faire hommage de leurs publications à la Société.

Art. XIII. — L'*Institut* publie un recueil intitulé : *Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois.*

Une Commission spéciale, composée de trois membres, élus à l'époque du renouvellement du bureau, est chargée de tout ce qui a rapport à la publication du *Bulletin.*

Ce *Bulletin* est distribué aux institutions publiques qui encouragent l'*Institut*, aux compagnies savantes avec lesquelles il entretient des relations et aux membres qui ont payé leur cotisation.

Les auteurs des articles publiés ont droit à vingt-cinq tirés à part, qui devront porter, sur le titre, cette mention : *Extrait du Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois.* Ils sont du reste autorisés à faire tirer, à leurs frais, un nombre indéterminé d'exemplaires.

Les tirés à part ne peuvent être distribués qu'à dater du

jour de la mise en vente de la livraison du *Bulletin* dont ils sont extraits.

Art. XIV. — Le présent règlement ne pourra être changé que sur la proposition écrite de cinq membres effectifs ; toute modification devra obtenir l'assentiment des deux tiers au moins des membres effectifs existant.

Après révision des dispositions organiques des 12 *avril* 1850, 18 *janvier* 1852, 17 *janvier* 1857 *et* 13 *avril* 1877, *les présents Statuts ont été adoptés par l'Institut archéologique réuni en assemblée générale, à Liége, le* 13 *avril* 1877.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire, S. BORMANS.

Le Président, E. POSWICK.

TABLEAU DES MEMBRES

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

PRÉSIDENT HONORAIRE.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÉGE.

PETY DE THOZÉE (LÉON), ✠.

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE.

LE BOURGMESTRE DE LIÉGE.

MOTTARD (GUSTAVE), *O.* ✠.

BUREAU DE LA SOCIÉTE POUR 1883.

Président : E. POSWICK.
Vice-Président : chevalier C. DE THIER, ✠.
Secrétaire-général : S. BORMANS, ✠.
Conservateur-Trésorier : J. ALEXANDRE.
Bibliothécaire-archiviste : AD. DEJARDIN.
Secrétaire-adjoint : ED. JAMAR.

MEMBRES EFFECTIFS.

1. ALEXANDRE (JOSEPH), archiviste de l'Administration provinciale.
2. ANGENOT (FÉLIX), ✠, greffier provincial.
3. BODY (ALBIN), archiviste de la ville de Spa.
4. BORMANS (STANISLAS), ✠, conservateur-adjoint des archives de l'État, membre de l'Académie royale de Belgique.
5. CHESTRET DE HANEFFE (baron JULES DE).
6. COUCLET (FRANÇOIS), graveur.
7. DARIS (JOSEPH), chanoine de la Cathédrale, professeur au Séminaire.
8. DEJARDIN (ADOLPHE), capitaine du génie pensionné.
9. DEJARDIN (JOSEPH), ancien notaire.
10. DEMARTEAU (JOSEPH), rédacteur en chef de la *Gazette de Liége*.
11. DE PUYDT (MARCEL), avocat.
12. DEWALQUE (GUSTAVE), *O.* ✠, professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique.
13. FABRY-ROSSIUS (LOUIS), agrégé à l'Université.
14. FRÉSART (Jules), banquier.
15. FRÉSON (JULES), ✠, conseiller à la Cour d'appel.
16. GRANDJEAN (MATHIEU), bibliothécaire de l'Université de Liége.
17. HELBIG (JULES), artiste peintre.
18. HELBIG (HENRI), littérateur.
19. HENROTTE (NICOLAS), chanoine de la Cathédrale.
20. HOCK (AUGUSTE), littérateur.
21. JAMAR (EDMOND), architecte.
22. LE ROY (ALPHONSE), *O.* ✠, professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique.
23. MAGIS (ALFRED), ✠, représentant, échevin de la ville de Liége.

24. NOPPIUS (LAMBERT), architecte provincial.
25. POSWICK (EUGÈNE).
26. SCHOOLMEESTERS (ÉMILE), doyen de St-Jacques.
27. SCHOONBROODT (JEAN-GUILLAUME), ✠, conservateur des archives de l'État.
28. SÉLYS-LONGCHAMPS (baron EDMOND DE), *G. O.* ✠, président du Sénat, membre de l'Académie royale de Belgique.
29. TERME (ANTONIN), archéologue.
30. THIER (chevalier CHARLES DE), ✠, conseiller à la Cour d'appel.

MEMBRES HONORAIRES.

1. CASTEELE (DÉSIRÉ VAN DE), conservateur des archives de l'État, à *Namur*.
2. GACHARD (L. P.), *G. O.* ✠, archiviste général du royaume, membre de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles*.
3. DECKER (P. DE), *C.* ✠, ancien ministre de l'Intérieur, membre de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles*.
4. CHALON (RENIER), *C.* ✠, membre de l'Académie royale de Belgique, à *Bruxelles*.
5. LIMBOURG (PHILIPPE DE), propriétaire, à *Theux*.
6. LOOZ-CORSWAREM (cte GEORGES DE), à *Bruxelles*.
7. PEEREBOOM (ALPHONSE VAN DEN), *G. O.* ✠, ministre d'État, membre de l'Académie royale de Belgique, à *Ypres*.
8. PITRA (S. E. le cardinal J. B.), évêque de Frascati, bibliothécaire de la Sainte Église Romaine.
9. REUSENS (JOSEPH), chanoine de Malines, professeur à l'Université de Louvain.
10. ROGIER (CHARLES), *G. C.* ✠, ministre d'État, à *Bruxelles*.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

1. BAAR (ALFRED), conseiller provincial, à *Liége*.
2. BEQUET (ALFRED), ✠, conservateur du Musée archéologique de Namur.
3. BERG (JOSEPH VAN DEN), généalogiste, à *Liége*.
4. BORMAN (chevalier CAMILLE DE), membre de la Députation permanente du Limbourg, château de *Schalkhoven*, par Hoesselt.
5. CARPAY (P. J.), artiste-peintre, à *Liége*.
6. CLERX (PAUL), attaché aux archives de l'État, à *Liége*.
7. CRAHAY (LOUIS), ✠, conseiller à la Cour d'appel, à *Liége*.
8. CROUSSE (P. F. J.), ✠, colonel d'état-major, à *Liége*.
9. DELHASSE (FERD.), homme de lettres, à *Bruxelles*.
10. DEMARTEAU (JOSEPH), ✠, directeur de l'école normale des humanités, à *Liége*.
11. DE SOER (OSCAR), ✠, de *Solières*.
12. DIEGERICK (J.), ✠, archiviste, à *Ypres*.
13. DIGNEFFE (LÉONCE), à *Liége*.
14. DRION (PROSPER), ✠, directeur de l'Académie de peinture, à *Liége*.
15. L'ESCAILLE (HENRI DE), à *Vyle* (Condroz).
16. FORMANOIR DE LA CAZERIE (A. C. H. DE), *O.* ✠, général-major commandant de la province, à *Liége*.
17. GROTEFEND (C. L.), archiviste de l'État, à *Hanovre*.
18. HABETS (JOSEPH), abbé, archiviste de l'État, membre de l'Académie royale des Pays-Bas, à *Maestricht*.
19. HAHN (AL.), greffier à la justice de paix, à *Luzarches*.
20. KAUSLER (E. H.), archiviste général du royaume de Wurtemberg, à *Stuttgard*.
21. KEMPENEERS (AUGUSTE), docteur en droit canon, à *Montenaken*.
22. LEQUARRÉ (N.), professeur à l'Université, à *Liége*.
23. LOHEST (PASCAL), à *Liége*.

24. MATTHIEU (JULES), professeur, à *Verviers*.
25. NAUTET-HANS (G.), imprimeur-libraire, à *Verviers*.
26. NOUE (ARSÈNE DE), docteur en droit, à *Malmedy*.
27. OTREPPE DE BOUVETTE (baron FRÉDÉRIC D'), à *Liége*.
28. PIRENNE (HENRI), docteur en philosophie et lettres, à *Verviers*.
29. PETY DE THOZÉE (J.), représentant, à *Grune*.
30. RENIER (JEAN), professeur à l'école industrielle, à *Verviers*.
31. SCHOOFS (L. H.), curé-doyen de *Limbourg*.
32. STASSE (ALEXIS), chef de division au gouvernement provincial, à *Liége*.
33. STEEN DE JEHAY (comte XAVIER VAN DEN), à *Bassines*.
34. STRATEN PONTHOZ (comte F. VAN DER), ✠, à *Bruxelles*.
35. TERME (GEORGES), à *Liége*.
36. TROOZ (JULES DE), à *Louvain*.
37. THEUX DE MONJARDIN (chevalier X. DE), président de la Société des Bibliophiles de Belgique, à *Bruxelles*.
38. VIERSET-GODIN, architecte, à *Huy*.
39. VORSTERMAN VAN OYEN (A. A.), généalogiste, à *La Haye*.
40. WARZÉE (A.), chef de division au ministère des travaux publics, à *Bruxelles*.
41. WILMOTTE (JOS.), ✠, artiste-orfèvre, à *Liége*.
42. WURTH-PAQUET (H. V.), ancien ministre, à *Luxembourg*.
43. ZUYLEN (EDMOND VAN), à *Liége*.

MEMBRES ASSOCIÉS.

BERLAYMONT (comte GUY DE), au château de *Bormenville*, par Hamois-Condroz.
BÉTHUNE (LÉON), à *Liége*.

BIAR (J. N. G.), notaire, à *Liége*.
BLANCKART (baron CHARLES DE), docteur en droit, au château de *Lexhy*, par Fexhe.
BRADE (Mme la douairière, née baronne DE GOER), à *Maestricht*.
CRAHAY (ALEXANDRE), peintre, à *Liége*.
D'ANDRIMONT (JULIEN), ✠, sénateur, à *Liége*.
DEMANY (E.), architecte, à *Liége*.
DELLEUR (AL.), bijoutier, à *Liége*.
DE SOER (MAXIME), à *Liége*.
DOREYE (L. A. J.), *G. O.* ✠, premier président honoraire de la Cour d'appel, à *Liége*.
DORY (ISIDORE), professeur à l'Athénée, à *Liége*.
DUBOIS (LÉON), chanoine de la Cathédrale, à *Liége*.
EYLL (baron VICTOR VAN), au château de *Xhos*, par Nandrin.
EVRARD (J. J.), curé, à *Jehay*, par Amay.
FRÉSART (ÉMILE), à *Liége*.
FRÉSART (FÉLIX), banquier, à *Liége*.
FRÉSART (OSCAR), à *Liége*.
GALAND (J. A. J.), curé, à *Antheit*.
GELOES (comte RENÉ DE), au château d'*Eysden*.
GOER DE HERVE (baron EUGÈNE DE), à *Bruxelles*.
HEMRICOURT DE GRUNNE (comte ARTHUR DE), docteur en droit, sénateur, au château de Hamal, par *Tongres*.
LAMBERTS-CORTENBACH (baron RODOLPHE DE), au château de la Zangrie, par *Bilsen*.
LECHAT (CHARLES), à *Liége*.
LHONEUX (Mme GUSTAVE DE), à *Huy*.
LOOZ-CORSWAREM (comte HIPPOLYTE DE), *C.* ✠, sénateur, à *Liége*.
MAGNÉE (L.), à *Herve*.
MARÉSAL (Dr J. C.), avocat, à Liége.
MÉLOTTE (chevalier VICTOR DE), au château de *Ramioul*, par Saint-Lambert.
NAVEAU (LÉON), au château de *Bomershoven*, par Tongres.

PIERPONT (EDMOND DE), au château de *Chokier*, par Flémalle.

PIROTTE (A.), entrepreneur, à *Liége*.

PITTEURS DE BUDINGEN (baron LÉON DE), docteur en droit, à *Liége*.

POSWICK (JULES), à *Limbourg*.

POSWICK (PROSPER), au château de *Tihange*, par Huy.

RUHL (GUSTAVE), avocat, à *Verviers*.

SAUVAGE-VERCOUR (chevalier ARTHUR DE), banquier, à *Liége*.

SAUVAGE-VERCOUR (chevalier EDMOND DE), à *Liége*.

SÉLYS-FANSON (baron ROBERT DE), à *Liége*.

SERRURIER (ALPHONSE), à *Liége*.

THIMISTER (OLIVIER), chanoine de la Cathédrale, à *Liége*.

VILLENFAGNE (baron ALBERT DE), au château de *Sorinnes*, par Dinant.

VORST-GUDENAU (baron ERNEST DE), à *Ziadlowitz* (Moravie).

WAUTERS-CLOES (HENRI), tanneur, à *Liége*.

WANDRE (FERDINAND DE), avocat, à *Liége*.

CIMETIÈRE BELGO-ROMAIN

DÉCOUVERT

A THEUX.

Le marquisat de Franchimont était privé de route carrossable; les chemins y étaient mauvais, le plus souvent même impraticables, ce qui rendait les charriages pénibles et coûteux.

L'État promettait depuis longtemps à la ville de Verviers de la relier à Liége par une grande route, mais sa promesse restait lettre morte.

Les États du Pays de Liége et Comté de Looz avaient décrété la construction d'une chaussée de Liége à Spa. Depuis un certain temps, elle était arrivée à Banneway (1), d'où elle devait se diriger, par Hautregard et Winamplanche, sur la célèbre ville d'eaux.

(1) Hameau dépendant de Louveigné, ancien comté de Logne.

Le projet adopté ne satisfaisait pas les Franchimontois. S'il était mis à exécution, la route longerait leur marquisat, sans leur être utile.

La ville de Verviers et la communauté de Theux, jugeant le moment opportun, s'unirent pour porter leurs doléances aux États et pour les solliciter de revenir sur leur première résolution, les priant de les faire participer, aussi bien que Spa, à la faveur d'une bonne voie de communication. Les magistrats des deux importantes localités exposèrent que, si la chaussée passait par Theux, elle desservirait tout le marquisat de Franchimont, tandis que, si elle côtoyait le pays à sa limite, elle serait utile à Spa seul et les habitants des autres bans seraient lésés. Ils sollicitèrent donc les États de renoncer à la direction par Hautregard et d'adopter celle par Theux, où la nouvelle chaussée se bifurquerait en deux tronçons, se dirigeant, l'un vers Spa, l'autre vers Verviers (1).

Les États se rendirent à la fin à ces remontrances et, après l'achèvement de la chaussée de Liége à Spa, la ville de Verviers fit construire à ses frais la route de Verviers à Theux par Heusy et Oneux (2).

(1) Les magistrats de Verviers et de Theux avaient, dans plusieurs requêtes, fait valoir les avantages à retirer de leur projet par la principauté de Liége et spécialement par le marquisat de Franchimont. Trois pièces ont paru à ce sujet: 1° Messeigneurs les États du Pays de Liége et du Comté de Looz, 3 feuillets petit in-4°; 2° Addition aux raisons des magistrats de Verviers et de Theux au sujet de la chaussée pour le marquisat, 2 feuillets petit in-4°; 3° Remontrances très-humbles ultérieures pour la ville de Verviers et la communauté de Theux à Messeigneurs les États du Pays de Liége et Comté de Looz, MDCCLXVII, 5 feuillets petit in-4°.

(2) C'est aujourd'hui une section de la route de Battice à Malmedy. Elle limite les sections B et C du cadastre de la commune de Theux.

Cette route, à sa sortie de Theux, est creusée dans une colline escarpée sur une longueur approximative de trois cents mètres. Plus loin, jusqu'à Oneux, elle est tantôt en déblais, tantôt en remblais, le plus souvent exhaussée.

Les ouvriers occupés à sa construction firent une trouvaille archéologique dont nous avons connaissance par cette note de J. P. de Limbourg : « En creusant le lit de la chaussée de Theux à Oneux, on a découvert des vases antiques comme des soucoupes, » que nous avons déjà citée dans le quatrième rapport sur les fouilles de Juslenville (1). Lorsque nous la transcrivions, nous étions loin de supposer qu'il nous écherrait de rencontrer le lieu de la découverte de 1771, et encore moins que nous serions mis en présence d'un cimetière belgo-romain. Notre sentiment était que les vases antiques signalés par J. P. de Limbourg avaient été ramassés dans les environs du hameau d'Oneux, où, selon nous, était le chemin suivi par les colons de la station romaine de Juslenville pour se rendre aux fonderies de fer de Trixhes-Espines (2). Nous pensions qu'il s'agissait simplement de quelques poteries perdues ou abandonnées par les ouvriers sur leur chemin, et, dans notre hypothèse, des rencontres analogues pouvaient se présenter de nouveau sur différents points du parcours supposé. Nous n'aurions pas cru à l'existence d'un cimetière aussi rapproché de celui de Juslenville. Ce sont pourtant bien deux cimetières distincts; l'état des lieux, les 1,100 mètres

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tome X, page 286.

(2) Il a été fait mention de ces fonderies à la page 154 du tome IX du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, et plusieurs objets retirés de leurs scories et de leurs cendres sont déposés au Musée provincial.

M. J. S. Renier a rendu compte, à la page 237 du tome V du *Bulletin* cité, d'une découverte archéologique faite à Heusy en 1862.

qui les séparent ne laissent aucun doute à cet égard. Comme — à notre connaissance, du moins, — on n'a jamais mis au jour des substructions romaines à Theux, on pourrait objecter que les deux cimetières ont servi à l'usage d'une seule localité; mais quelle raison auraient eu les anciens habitants de Juslenville de créer deux lieux de sépulture aussi voisins, car le champ fouillé précédemment offrait un périmètre assez étendu pour recevoir les cendres des défunts de cet endroit, quelle qu'en fût l'importance? Malgré l'absence de substructions, il est établi que Theux a été habité du temps des Romains; la découverte de monnaies romaines recueillies dans son cimetière actuel et l'exploitation de ses carrières de marbre noir en sont une preuve convaincante (1).

Le cimetière belgo-romain de Theux a été découvert au mois de novembre 1881, dans la parcelle n° 97ª de la section C du cadastre. (Planche Ire.)

Les parcelles renseignées au cadastre n° 97ª et 104ª étaient séparées par l'ancien chemin de Theux à Verviers; le tronçon compris entre le chemin de Pierreuxchamps et la chaussée n'eut plus de raison d'être après que celle-ci eut été livrée à la circulation. Devenu inutile, il fut supprimé; aujourd'hui il est incorporé dans des propriétés particulières, notamment dans ces deux parcelles, réunies elles-mêmes en une seule pièce.

Le terrain occupé par la chaussée et la petite parcelle 104ª avaient été, en 1771, détachés des prairies reprises sous les nos 1080, 1088 et 1087 de la section B du cadastre; un emprunt de terres, destiné à des remblais, avait été pratiqué dans cette même parcelle 104ª et l'avait mise au

(1) Voir un article de M. S., consacré en grande partie au marbre de Theux. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tome XII page 285.

niveau de la route. C'est là, nous en avons la conviction, que les antiquités signalées par J. P. de Limbourg furent recueillies.

Le terrain numéroté 97ª est sis en Pierreuxchamps — Tortaifontaine, au cadastre. — Il est situé sur une colline à trois versants, qui se terminent dans les Terres aux Navettes, partie de la vallée où le hameau de Juslenville est bâti. Le pied du versant sud-ouest plonge dans le vallon où s'élève le bourg de Theux. Le lieu de la trouvaille de 1881-1882 forme un plateau légèrement incliné du côté de l'ouest; il est distant de 350 mètres du centre du pont jeté sur la Hoëgne, à Theux, et de 750 mètres de la pompe de Juslenville.

La première pièce fut trouvée le 19 novembre 1881. Paschal Wathelet, l'un des deux ouvriers employés à des travaux que nous faisions exécuter, nous apporta une patelle ronde à un lobe, en terre et couverte rouges, un petit fragment d'une patère en terre rouge et le fond d'une épichysis en terre blanche.

Le 25, à midi, nous recevions un os calciné et des fragments de deux vases, d'une épichysis en terre blanche et d'une urne en terre blanche à couverte noire. Wathelet nous prévenait en même temps qu'ils étaient accompagnés d'autres vases en poterie et d'un morceau de fer, mais qu'il attendait notre présence pour les retirer de terre.

A notre arrivée sur les lieux, nous constatâmes que l'ensemble offrait tous les caractères de la sépulture belgo-romaine de Juslenville; la disposition des vases était la même; ils étaient juxtaposés et superposés l'un à l'autre, et placés sur le terrain vierge à environ $0^{m}65$ de la surface. Les vases occupaient deux rangées : en vedette, l'épichysis à côté de l'urne trouvée le matin; derrière, une patère ombiliquée en pâte et à couverte rouges, contenant une tèle en terre blanche à gros bords renversés, munis d'un

déversoir ; à côté, une patelle ronde en pâte et à couverte rouges sous une urne en pâte noire ; enfin, au troisième rang, les fragments des autres vases, une patelle ronde en pâte et à couverte rouges, plus grande que la précédente, une olla en pâte blanche à couverte noire, un plateau de terre blanche grossière. Une lame de couteau gisait en dessous de ces objets

Nous avons remarqué que le fond de la tèle a été percé et le trou bouché à l'aide d'un tampon en terre très-blanche, comme de la craie. La double opération a été faite pendant la fabrication, avant la cuite.

Le même procédé a été appliqué à un plat rond, en pâte grise ardoise, à fond convexe, orné de deux cercles concentriques à fonds guillochés. Ce beau plat, découvert le 23 janvier 1882, mesure $0^{m}042$ en hauteur et $0^{m}222$ en diamètre.

La sépulture du 25 novembre était pour ainsi dire sous la haie clôturant le terrain le long du chemin supprimé.

Les racines des souches séculaires comprimant des objets aussi fragiles, la couche de terre qui les recouvrait étant trop mince pour les garantir du piétinement des chevaux et du soc de la charrue, il n'est pas étonnant que tous les vases, à l'exception de la tèle, fussent brisés.

A partir de ce moment, nous étions certain d'avoir découvert un cimetière qui pourrait être fouillé à la cessation de nos travaux. En attendant, nous fîmes prendre les précautions nécessaires pour ne laisser échapper aucun objet recélé dans le terrain à remuer.

Nous ne suivrons pas jour par jour les trouvailles faites par les ouvriers : ce serait superflu. Si nous entrions dans des détails, nous répéterions ce qui a été dit à propos des fouilles de Juslenville. Cependant nous devons signaler quelques-unes de nos remarques les plus notables.

Dans une sépulture trouvée le 19 janvier, les ossements étaient plus gros que ceux qu'on rencontre ordinairement.

Ils étaient placés devant le mobilier funéraire, dont ils étaient séparés par une grosse pierre. Comme dans la sépulture du 25 novembre, les vases étaient superposés.

Nous avons noté, sous les dates des 16 et 23 janvier, que, sur une étendue relativement assez grande du terrain fouillé, on voyait une couche de cendres et de charbons de bois d'une épaisseur de six centimètres. Il en a été retiré une patelle ronde à un lobe, posée dans une patère également ronde, toutes deux en pâte et à couverte rouges. Un gros caillou était placé au-dessus de ces vases.

Nous avons à faire une observation relative aux sépulcres. Le sous-sol de la terre cadastrée sous le n° 97a, dans l'endroit exploré, est composé d'argile et de cailloux. Plus loin, en suivant la chaussée vers Oneux, c'est-à-dire vers le nord, on voit le schiste; puis viennent la dolomie en roche et le calcaire. Malgré la présence du calcaire dans le terrain même, les colons ont préféré employer les dalles en grès pour entourer les cendres de leurs proches. Ce fait, déjà constaté à Juslenville, prouve que les anciens avaient en haute estime le grès et qu'ils dédaignaient le calcaire, pierre plus tendre, ne leur offrant pas assez de résistance pour remplir le but pieux qu'ils se proposaient en entourant de dalles les cendres des êtres chéris auxquels ils rendaient les derniers devoirs.

Nous avons rencontré plusieurs sépulcres. Tous, sauf trois, étaient vides, preuve que notre cimetière a été visité avant nous. Un d'entre eux — nous y reviendrons plus loin — n'avait pas été violé; un second a fourni des vases en terre cuite; du troisième nous avons retiré quelques objets en métal, vraisemblablement de trop petite valeur pour les explorateurs d'occasion.

Ce dernier sépulcre, découvert le 18 février, était encore formé de quatre dalles, dont une le divisait en deux loges. Il contenait une hache; un petit disque, ayant

probablement fait partie d'un objet plus grand. et quelques autres objets en fer; la monnaie n° 20, que nous croyons être de Néron, et deux objets en plomb, un dans chaque loge. Ces deux derniers objets, bien que séparés l'un de l'autre, appartiennent, selon nous, à la même pièce, à une lampe, dont l'un serait le pied et l'autre le réservoir à graisse. Il est regrettable que cette lampe soit si altérée, conséquence de son long séjour dans la terre et de la facilité qu'a le plomb à s'oxyder. Son ornementation la rangerait au nombre des pièces les plus intéressantes de nos fouilles. L'absence de poterie démontre à suffisance que la tombe a été fouillée anciennement. Les sépulcres sont plus exposés à être détruits que les sépultures. En général, les dalles des tombeaux sont très-rapprochées de la surface: le laboureur les heurte avec la charrue, les arrache et s'empare des objets qu'elles entourent. Rien n'annonce la présence des sépultures; elles passent inaperçues; aussi ce sont elles qui nous procurent le plus de vases en poteries.

Nous n'énumérerons point les objets déterrés dans le cimetière belgo-romain de Theux, ni les *graffitti*, ni les sigles que nous avons relevés. Il nous suffira de dire qu'au nombre des vases en terre cuite, plusieurs sortent complètement des types de ceux trouvés à Juslenville et que, parmi eux, il y en a de forme très-élégante. Une épichysis, déterrée le 9 janvier, porte la marque du potier sur la panse, un peu au-dessous du goulot. C'est la première que nous rencontrons ayant un sigle.

Quelques fibules sont d'une richesse remarquable. Une d'elles a conservé son magnifique émail bleu, semé de petits carrés, composés eux-mêmes de treize carrés blancs, posés 1.3.5.3.1. Le disque qui forme cette belle mosaïque mesure dix-huit millimètres de diamètre. Il est serti dans un cadre en bronze ouvragé, de cinq

millimètres de largeur. Nous avons également trouvé la monture en bronze d'une fibule identiquement semblable, mais malheureusement elle était privée de son émail. Les deux fibules étaient entrelacées: elles étaient accompagnées de trois autres fibules — dont une, offrant la figure d'un losange, porte des traces d'émail d'un bleu très-vif, — d'une épingle à cheveux et d'une cuiller à parfum, en bronze. La sépulture recélait également plusieurs vases en poterie, notamment une patère en terre blanche renfermant une partie des ossements, ainsi que la monnaie n° 17.

Nous avons dit plus haut que nous avons mis au jour un sépulcre intact. Voici dans quelles circonstances :

En labourant la terre pendant l'automne de 1881, Wathelet avait remarqué que la charrue s'arrêtait contre une pierre. Après la découverte du cimetière, il soupçonna la présence d'une tombe dont cette pierre aurait fait partie. On dut la rechercher au printemps et, le 19 avril, Mathieu Freyman, en labourant, la retrouva et nous apporta à midi une urne et une patère qu'il en avait extraites.

Le sépulcre, composé de plusieurs dalles en grès, était recouvert d'une couche de terre de $0^{m}20$. Les dalles qui lui avaient servi de couvercle, étant déplacées et tombées à l'intérieur, avaient livré passage à la terre et aux pierres du sol. Elles comblaient le sépulcre, qui mesurait $1^{m}31$ en longueur, $0^{m}56$ en largeur et $0^{m}40$ en profondeur. Une dalle partageait le coffre en deux loges; celle située vers le sud avait une longueur de $0^{m}58$.

Nous avons pu noter la disposition de son service funéraire et nous en avons transmis la nomenclature, accompagnée d'un plan, à l'Institut archéologique liégeois immédiatement après la découverte.

Le mobilier consistait en quatre patères ombiliquées,

trois patelles coniques tronquées, une patère, un vase, une urne, trois ollas et une épichysis (1).

Un clou en bronze à tête plate, munie d'un petit bord vertical, et des clous en fer ont été retirés de la partie nord du coffre, laquelle contenait seulement trois vases en terre cuite. Là, les ossements étaient en très-grande quantité et, quoique plus calcinés que ceux renfermés dans la loge sud, qui ne paraissaient pas avoir subi la crémation, on distinguait facilement à quelle partie du squelette la plupart d'entre eux appartenaient. Leur état de conservation a permis d'y reconnaître les restes d'un enfant.

Les patères et les patelles ont conservé la couleur rouge lustrée de la poterie samienne. Une olla en terre blanche à couverte noire est ornée de reliefs représentant une chasse au lièvre. Elle a beaucoup souffert de son long séjour dans la terre; les reliefs sont détachés, d'où l'on peut déduire qu'ils ont été appliqués à la barbotine.

Les vases décorés de chasses sont très-fragiles. Nous en avons trouvé plusieurs à Juslenville et à Theux; tous étaient brisés et aucun n'a pu être reconstitué entièrement. Peut-être étaient-ils considérés comme des objets de luxe et tombaient-ils sous les lois somptuaires qui défendaient de déposer dans les tombeaux des vases précieux entiers.

Le 19 mai, en arrachant la haie séparatoire des parcelles 97ª et 103ª, on a trouvé dans cette dernière parcelle une sépulture dont nous avons retiré : une urne sphérique en terre blanche, à taches de sanguine (?), décorée de deux guirlandes de feuilles de lotus comprises entre trois cordons de perles; un pot muni d'une anse;

(1) Les sigles des patères sont : IVCIVSSIO; VRBANVS, AGISILLVS; (CAB)RILLVS, avec les deux L archaïques; celui d'une patelle est MOTTVS F. Une autre patelle porte le *graffitto* : VKF.

des morceaux d'une épichysis ; un vase en terre grisardoise, hauteur 0m058, diamètre 0m117. M. le premier Président Schuermans nous dit (1), à propos d'un vase analogue en terre samienne qu'il a découvert dans les substructions de Heerkenberg : « Un vase d'une forme très-élégante, qualifié par Brongniart de *turbino-cylindrique* ; un bracelet en bronze, une bague à châton en fer et une monnaie complètement fruste. »

Nos fouilles, qui ont embrassé une surface de 500 mètres environ, ont produit : 150 objets en poterie ; 2 en marbre ; une fiole à deux anses et une urne, malheureusement brisée en retirant un autre objet ; 2 en plomb ; 21 en fer, non compris les clous et les agglomérations ; 21 monnaies ; un morceau d'une dalle en grès, avec ornements taillés en relief. Nous avons abandonné ces objets à l'Institut archéologique liégeois ; ils sont déposés aujourd'hui dans son Musée.

Le peu qu'on distingue sur les monnaies autorise à reporter le cimetière de Theux à l'époque de celui de Juslenville. La plus ancienne monnaie est de Néron, la plus récente de Marc-Aurèle. A l'occasion des fouilles et des antiquités de Theux, M. S. écrivait, le 1er juillet 1875 : « En tout cas, les conclusions qu'on a tirées des monnaies trouvées dans le cimetière de Juslenville, doivent être restreintes à la partie du cimetière où ces monnaies avaient été trouvées ; et il y a lieu, non-seulement de rapprocher un peu de nous l'antiquité de l'établissement romain de Theux, comme on l'a proposé, mais même de déclarer franchement que le minimum d'antiquité de cet établissement doit être déterminé par les monnaies du Bas-Empire qui ont été déterrées en la même commune et qui tendent à constater que l'établissement frank de

(1) *Exploration de quelques tumulus de la Hesbaye*, page 522.

Tecta (ablatif *Tectis)*, a succédé sans hiatus à une station romaine (1). » Nous nous en rapportons aux conclusions du savant archéologue. L'avenir nous dira si nous nous trompons. Nous ajouterons que, vraisemblablement, Theux, comme Juslenville, a possédé sa station romaine et que les deux stations furent contemporaines.

Theux, le 20 octobre 1882.

PH. DE LIMBOURG.

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tome XII, page 300.

NOTES HISTORIQUES

SUR LES

COMMANDERIES DE L'ORDRE TEUTONIQUE

AU DIOCÈSE DE LIÉGE

I

LA COMMANDERIE DES VIEUX-JONCS.

La grande Commanderie des Vieux-Joncs était un établissement d'une trop grande importance pour ne pas attirer l'attention des savants. Aussi n'ont-ils pas manqué de s'en occuper.

Wolters, si connu par ses recherches archéologiques, a publié : *Notice historique sur l'ancienne Commanderie des chevaliers de l'Ordre Teutonique*, dite *des* Vieux-Joncs. Gand, 1849. Après un exposé succinct de l'histoire de l'Ordre Teutonique en général, de ses progrès, de sa décadence, l'auteur fait remarquer que le gouvernement de l'Ordre Teutonique était divisé en douze Grands-bailliages, entre lesquels se trouve celui des Vieux-Joncs, ou Oude-Biessen. A chacun de ces bailliages présidait un

commandeur provincial. Ce commandeur, pour les Vieux-Joncs, était, en 1709, Henri baron de Wassenaer, qui fit graver le grand tableau que l'on a pu remarquer à l'exposition de l'art ancien au pays de Liége, et dans lequel Roman de Hooghe a si bien représenté les immenses bâtiments de la Commanderie à cette époque.

A ce tableau étaient jointes les vues des douze autres Commanderies ou Préfectures qui étaient sous la direction du grand bailli, savoir :

1° Les Nouveaux Joncs (Nieuwen Biessen), à Maestricht.
2° Gemert, près de Bois-le-Duc.
3° Rebsdorf ou Zeyrstorff, dans le duché de Juliers.
4° Bernissem, près de St-Trond.
5° Jonge-Biessen, à Cologne.
6° Beckevoort, près de Diest.
7° Gruytroede, dans la Campine.
8° Fouron-St-Pierre, au duché de Limbourg.
9° St-Gilles, à Aix-la-Chapelle.
10° Ordenge, près de St-Trond.
11° Ramersdorff, près de Bonn.
12° St-André, à Liége.

Les archives de l'Archicommanderie des Vieux-Joncs, dont Wolters déplorait si vivement la perte, sont aujourd'hui conservées à Dusseldorf. Nous nous consolerons de l'absence de ces documents précieux en extrayant du *Codex diplomaticus Ordinis Sanctæ Mariæ Teutonicorum*, *auctore* J. H. Hennes, tout ce qui concerne les Commanderies situées autrefois dans le diocèse de Liége.

On consultera aussi avec avantage : Arn. Schaepkens, *la Grande Commanderie Teutonique des Vieux-Joncs (Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, tome XXII). — A. Perreau, *Recherches historiques et numismatiques sur la grande Commanderie de l'Ordre Teutonique des Vieux-Joncs.* Bruxelles, 1843. —

Annuaire de la province de Limbourg, Maestricht, 1850. L'auteur de cet excellent article s'est imposé la tâche difficile d'écrire l'histoire des douze Commanderies, succursales de celle des Vieux-Joncs. — Enfin, le P. Stephani, *Mémoires pour servir à l'histoire monastique du pays de Liége*, 1876, tome 1er.

La Commanderie des Vieux-Joncs doit son origine à Mathilde, abbesse de Munsterbilsen, et à son frère Arnoul III, comte de Looz (1218-1221). Ils donnèrent la chapelle dite *Aux-Joncs*, avec ses biens, à l'hôpital de la maison teutonique d'outre-mer.

Hugues de Pierrepont, prince-évêque de Liége, confirma la fondation en 1220. A la charte de confirmation figurent comme témoins : Sigefroid, archevêque de Mayence ; Englebert, archevêque de Cologne ; Thierry, archevêque de Trèves ; Conrard, évêque de Metz ; Ekbert, évêque de Bamberg ; Henri, duc de Brabant ; Louis, comte palatin du Rhin ; Louis, landgrave de Thuringe ; Gérard, comte d'Are ; Henri, comte de Seine ; Herman de Mulenacker, Alexandre de Wilre, Herman de Elslo, Henri de Rommershoven, Conrard de Houpertingen, Gilbert Gutkint (Gothem ?), Robert de Corswarem, Godefroid de Leeuw. La présence de ces témoins indique que la charte fut donnée au mois d'avril 1220, à Francfort, où le prince-évêque de Liége et le comte de Looz s'étaient rendus, accompagnés de leurs chevaliers, pour assister à la diète impériale. Dans cette diète, Frédéric II fit élire son fils Henri roi des Romains et se concerta avec les princes sur l'organisation d'une croisade. (V. Hennes, *Cod. dipl. Ord. Teut.*, tome II, page 15.)

La maison des Vieux-Joncs reçut successivement plusieurs donations. Au mois de mai 1230, Guillaume de Wilre, surnommé de Waenberg, lui donna deux de ses serves avec leurs enfants, savoir : Mathilde, épouse

de Henri de Redinghoven, avec leur fille Aleïde, et Aleïde, épouse de Gislebert de Redinghoven, avec leurs enfants: Arnold, Godefroid, Aleïde, Helwige; ils payeront, eux et leurs descendants, parvenus à l'âge de puberté, chacun un denier par année à l'église des Vieux-Joncs; après leur mort, les héritiers payeront douze deniers au jour anniversaire de leur décès. L'église des Vieux-Joncs payera chaque année un denier à Guillaume de Wilre. A cet acte assistèrent maître Henri, frère Walter, frère Ambroise, frère Alexandre, prêtres; frère Renier, clerc; frère Jean, frère Lambert, frère Renier, de la maison teutonique. Guillaume de Wilre, n'ayant pas de sceau, y fait appendre celui du doyen du Concile de Tongres. Cet acte fut probablement passé aux Vieux-Joncs. (V. Hennes, tome II, page 42.)

Arnold, dit Leclercq, bourgeois de St-Trond, donna à la maison des Vieux-Joncs huit bonniers de terres et prés, une rente de 22 1/2 solidi de Liége et une autre rente de quarante-quatre chapons. Il tenait ces biens et rentes en fief du prince-évêque de Liége. Le conflit qui s'éleva à cet égard fut terminé, le 17 avril 1235, par une transaction : la maison des Vieux-Joncs payera au prince-évêque une rente de 10 solidi et une autre de dix chapons, pour lesquelles elle établira des *mansionarii* (débiteurs de rentes), qui seront les débiteurs du prince-évêque. Elle payera, en outre, une rente de 6 deniers liégeois, pour laquelle elle constituera aussi un *mansionarius*, qui la payera chaque année à la Cour censale du prince, à St-Trond. Chaque nouveau *mansionarius* payera pour droit de relief 6 deniers liégeois, non compris les droits dus au mayeur et aux échevins. Le prince se réserve la justice haute et basse sur ces *mansionarii*. L'acte est passé à Alken. (V. Hennes, tome II, page 52.)

Arnold de Werm, qui tenait en fief du comte de Looz quatre bonniers situés à Grimmertingen, les résigna entre ses mains en faveur de la maison des Vieux-Joncs; au mois d'avril 1238, Arnold, comte de Looz et de Chiny, les donna à cette maison, mais sous la condition qu'elle les céderait à Gunter, bourgeois de Tongres, pour une rente annuelle de 4 deniers. (V. Hennes, II, 54.)

La maison des Vieux-Joncs doit avoir eu quelques droits sur l'hôpital des pauvres, à Vilvorde, car, en 1238, Henri, « magister domus teutonice Sancte Marie de Juncis et *partium inferiorum*, » renonça, en son nom et en celui de ses successeurs, à tout droit sur cet hôpital. (V. Hennes, II, 55.)

Daniel de Fouron, homme noble, entra dans l'Ordre Teutonique aux Vieux-Joncs, et donna à cette maison tous les biens qu'il possédait au comté de Daelhem. Henri, duc de Brabant, renonça à tous les droits qu'il pouvait avoir sur ces biens et en confirma la donation. A cet acte, qui est daté de Louvain, le 25 juin 1242, assistèrent Arnold comte de Looz, H. d'Attenhoven, maître Daniel, Gérard de Yska, *dapifer* du duc. (V. Hennes, II, 60.)

Le même Daniel de Fouron donna à la maison des Vieux-Joncs tout ce qu'il possédait à Milen, savoir : trente-cinq bonniers de terre, des rentes de la valeur de six marcs liégeois et de quinze chapons, des *mansionarii* et d'autres hommes de condition servile, et des hommes qui lui devaient des rentes sur leurs personnes (capitagia); comme il tenait tous ces biens, cens et droits en fief du comte de Looz, Arnoul, par une charte du 6 avril 1244, approuva cette donation et exempta ces *mansionarii* et serfs de tout relief, ainsi que de toutes prières, tailles et exactions; il ne se réserva que les droits de comte, à savoir, le service militaire, la cloche du ban et la justice; il stipula que si ses sujets s'établissaient sur

ces terres féodales, ils resteraient soumis à son autorité. (V. Hennes, II, 64.)

Le frère Gérard de Printhagen donna à sa maison dix-huit bonniers de terre qu'il tenait en fief de Godefroid, chevalier, dit de Werst, et en arrière-fief de Thierry, seigneur de Fauquemont. La veuve de Guillaume, avoué de Beke, et ses fils Erenfride et Guillaume, donnèrent à la maison des Vieux-Joncs les biens qu'ils tenaient en fief de Godefroid, chevalier dit de Rode, de Herman, chevalier de Lymborg, et d'Alexandre, chevalier de Schenns, et en arrière-fief de Thierry, seigneur de Fauquemont. Ce dernier confirma ces donations en mars 1246. La même veuve et ses fils donnèrent aussi à la maison des Vieux-Joncs trois manses et demie de terre qui étaient des fiefs de l'église de S. Remy, à Meersen; Thierry, seigneur de Fauquemont, qui en était l'avoué, y consentit, sous la réserve de sa juridiction ordinaire. Parmi les biens donnés par la veuve et ses enfants, se trouvait un moulin situé sur la Glena, qui relevait de Thierry de Fauquemont, et auquel les hommes du voisinage étaient obligés de faire moudre leur grain; Thierry dispensa les Vieux-Joncs de tout hommage au sujet de ce moulin et accorda à ces hommes la liberté de faire moudre leur grain où ils voudraient. A cet acte de Thierry assistèrent son oncle Otton, prévôt d'Aix et de Maestricht; son frère Englebert, chanoine de Maestricht; ses vassaux Alard de Hafkesdale; Goswin dit Dukere, chevaliers; Henri dit de Birkelar, avoué, et plusieurs autres. (V. Hennes, II, 72.)

Le même jour, Thierry de Fauquemont confirma, en présence des mêmes témoins, l'acquisition faite par la maison des Vieux-Joncs de quarante-six bonniers de terre, qui étaient ses fiefs; il les donna à la maison sous la condition d'une rente annuelle de douze deniers qu'il fallait lui payer. (V. Hennes, II, 74.)

Agnès, chanoinesse de Ste-Ursule, à Cologne, et Sophie, chanoinesse à Geringsheim, filles de Guillaume, avoué de Beek, et de G., renoncèrent à tout droit qu'elles pourraient avoir sur les biens donnés aux Vieux-Joncs par leurs parents et leurs frères, sous la condition d'une rente viagère de seize solidi de Cologne à leur payer sur une terre allodiale de six bonniers, située à Glena et appelée *mansus*. L'acte est du 11 septembre 1247.

Le 11 novembre 1248, Arnoul, comte de Looz, donna à la maison des Vieux-Joncs huit *mansus* de bruyères, situées à Diepenbeeck, entre le Catsbeek et le Demer, sous la condition de lui payer une rente annuelle de vingt solidi de Liége. (V. Hennes, II, 82.)

Le 10 mars 1251, Waleran, duc de Limbourg, renonça à tous les droits qu'il pouvait avoir sur les biens de Daniel de Fouron, chevalier, situés entre Limbourg et la Meuse, et que celui-ci avait donnés à la maison des Vieux-Joncs. A cet acte assistèrent Herman de Wilre, homme noble; Widon, *dapifer* du duc; Alexandre Maréchal, Henri Cornut et Guillaume de Womis. (V. Hennes, II, 91.)

Le 25 février 1252, Wesselin, curé de Beeck, atteste que le frère Gérard de Printhagen, quand il était encore laïque, avait donné à l'Ordre Teutonique sa part (le quart) des dîmes et du patronage de l'église de Beeck, et que l'Ordre avait acheté la part de Herman, seigneur de Steine, qui était d'un sixième. (V. Hennes, II, 93.)

Le 12 mars 1252, Henri de Gueldre, évêque de Liége, approuva la donation de Gérard de Printhagen et attesta qu'il tenait cette quatrième part en fief de Tilman de Breemt. (V. Hennes, II, 93.)

Le chapitre de Fouron-St-Martin, qui possédait les dîmes de Fouron-St-Pierre, les percevait aussi sur les prés et les deux fermes (duæ mansiones cum hortis, pomeriis, etc.), que la commanderie des Vieux-Joncs y possédait; celle-ci

y percevait de son côté cinq gerbes de seigle et cinq d'avoine de la dîme; il fut convenu entre les deux parties que la commanderie des Vieux-Joncs ne percevrait plus ces gerbes et qu'elle ne fournirait plus la dîme de ces biens, mais qu'elle payerait, en échange, une rente annuelle de trois solidi liégeois au chapitre de Fouron-St-Martin. Par une charte datée de Maestricht, le 24 novembre 1254, l'évêque de Liége approuva cette convention. (V. HENNES, II, 105.)

Sous l'épiscopat de Henri de Gueldre (élu en 1247), les maître et frères quittèrent les Vieux-Joncs pour s'établir à Liége. (Voy. plus loin, art. VIII, *St-André*.)

Le 8 mars 1257, le pape Alexandre confirma à la maison des Vieux-Joncs le patronage sur les églises de Montenacken et de Wilre, près de Maestricht, que Henri, duc de Brabant, lui avait donné. (V. HENNES, II, 117.)

Par un bref du 12 mars 1257, le même pape lui confirma le patronage sur l'église de Repen (Overrepen), qu'il devait à la générosité d'Arnold, comte de Looz. (V. HENNES, II, 117.)

Le 2 août 1259, Baudouin, prévôt de Halmale, atteste qu'Aleïde, veuve de Guillaume de Bechoven, a donné à la maison des Vieux-Joncs huit bonniers de terre mouvants de sa cour d'Abshoven, et que cette maison en a été investie devant cette cour par le mayeur Henri, chevalier de Danegge. (V. HENNES, II, 133.)

Juillet 1266. — Gérard, commandeur des Vieux-Joncs, atteste que Daniel, seigneur de Fouron, en entrant dans l'Ordre aux Vieux-Joncs, a donné à cette maison ses biens et ses *homines ministeriales*, à savoir: Benigne de Fouron, Jean, dit Loddere, Letitia de Fouron, Jutte de Flidermale; Gertrude, Lana, Oda sœurs, filles de Jutte de Flidermale; Guillaume et Salomon, frères de ces trois sœurs; Jutte, Marguerite, Oda, Lana, sœurs; Mathias, Arnold, frères, enfants d'Oda; Gertrude, fille de Gertrude

Macharius, Guillaume, frères; Aleyde, Jutte, Gertrude, Elisabeth, Marguerite, sœurs, enfants de Lona, tous leurs descendants par la ligne féminine. Ces personnes seront *ministeriales homines* du commandeur et n'auront d'autre seigneur ni d'autre avoué que lui. (V. Hennes, II, 164.)

Le commandeur des Vieux-Joncs aliéna vingt-huit bonniers de terre arable, situés dans l'alleu de St-Remy, à Beeck, au lieu dit Stocke, près de la forêt communale appelée Grate, qu'il tenait en fief de la prévôté de Meersen. Comme l'aliénation avait eu lieu sans l'autorisation de celle-ci, une convention fut faite entre les parties, le prévôt et les moines de la ferme de Meersen, d'un côté, Mathias de Franchevort, commandeur *in partibus inferioribus*, Thierry de Papenhoven, commandeur des Vieux-Joncs, et ses frères, de l'autre: le commandeur des Vieux-Joncs donna à la prévôté sa ferme de Geleen pour vingt-cinq bonniers de terre. A cet acte, daté du 19 juin 1271, assistèrent Godefroid, chevalier, avoué de Fauquemont; Godefroid, mayeur, et les sept échevins de la cour de Beeck. (V. Hennes, II, 417.)

23 août 1276. — Le chapitre de St-Lambert, à Liége, qui possédait à *Fouron-St-Pierre* une rente annuelle de vingt solidi et à *Spaas* une de dix-neuf solidi, les donna à la commanderie des Vieux-Joncs en échange des biens que celle-ci possédait à *Bors*. (V. Hennes, II, 211.)

1er août 1281. — Thierry, seigneur de Heinsberg, donne en alleu, à la commanderie des Vieux-Joncs, une certaine dîme qu'il possédait à Beeck et que Henri Hane avait tenue de lui en fief. A cette donation assistèrent ses hommes et chevaliers, Etienne d'Orbeke, Godefroid Luscus et Gislebert, son frère. (V. Hennes, II, 423.)

25 avril 1285. — Jeanne de Grasbeck, dame de Heinsberg et épouse de Thierry, confirme la donation précédente. (V. Hennes, II, 424.)

25 octobre 1287. — Godefroid de Scherrewiere, de Maestricht, avec le consentement de son épouse Wendelmudis, donne tous ses biens meubles à la commanderie des Vieux-Joncs, sous condition de jouir d'une rente viagère de vingt marcs pour lui et son épouse et d'avoir part aux mérites des bonnes œuvres de l'Ordre. L'acte émane de la cour de justice de Maestricht; y étaient présents: frère Thierry de Wivelenchoven, vice-gérant du commandeur de la Germanie inférieure; frère Thomas, prêtre, et frère Goswin, de l'Ordre Teutonique. (V. Hennes, II, 424.)

1290. — Albert, chapelain de l'autel établi dans la crypte de St-Lambert, à Liége, investit la commanderie des Vieux-Joncs de trois bonniers de terre situés à Niel et dépendants de son autel, en échange d'une rente annuelle de *trium copetorum*. La commanderie était représentée par Guillaume de Brustem, curé de St-André, à Liége. (V. Hennes, II, 426.)

17 novembre 1297. — Charte de Walram, seigneur de Montjoye et de Fauquemont. Il approuve l'échange de trois bonniers, situés à Opgeleen, que Rutger de Esde, son vassal, a fait avec la commanderie des Vieux-Joncs contre trois autres. (V. Hennes, II, 430.)

16 août 1299. — Hugues, évêque de Liége, confirme la donation faite autrefois à la commanderie des Vieux-Joncs par Raes de Houte, chevalier, de l'autel des SS. Sauveur et Marie, situé dans l'église de Cortessem. (V. Hennes, II, 304.)

19 mai 1302. — Walter, dit de Papenhoven, commandeur de l'Ordre Teutonique dans les parties inférieures de la Germanie, qui avait reçu Engelswinde comme sœur de l'Ordre, lui accorde la permission de léguer à sa sœur Jutte l'usufruit d'une rente d'un muid de seigle sur la ferme de l'Ordre à Avernas, ainsi que l'usufruit d'une maison située à St-Trond, dans la rue des Vaches. (V. Hennes, II, 315.)

20 avril 1303. — Charte de Thierry de Montjoye et de Fauquemont. Godefroid de Spaubeyke, chevalier, a vendu à la commanderie des Vieux-Joncs deux bonniers de pré qu'il tenait en fief de Thierry. Celui-ci confirme la vente, en se réservant la rente d'un denier par bonnier. Étaient présents : Godefroid de Royde, Daniel de Ghore, Arnold de Wechaym, Guillaume dit Dobbelsteyn, Jean de Gronsvelt, chevaliers. (V. Hennes, II. 318.)

Décembre 1304. — Charte de Jean de Gronsvelt, chevalier. Henri de Campis, fils d'Arnold de Campis, donne à la commanderie des Vieux-Joncs treize bonniers de terre arable et de bois, une maison, quatre chapons, treize solidi, trois deniers et douze setiers d'avoine, qu'il tenait en fief de Jean de Gronsvelt, dans le village de Fouron-St-Pierre. Celui-ci approuve la donation et se réserve une rente annuelle de quatre deniers sur ces biens, plus un droit de relief de quatre deniers; mais il libère ces biens « ab omni curmetha, exactione et petitione. » (V. Hennes, II, 321 ; Wolters, p. 46.)

15 juillet 1307. — Reynold, chevalier, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, époux de Marie de Baltersheim, confirme la donation faite par son père Walram et sa mère Philippine à la commanderie des Vieux-Joncs, savoir : le quart de la dîme de Beeck, la ferme de Vroenhoven, près de l'église, neuf solidi, six deniers, six chapons et sept muids de seigle, avec le droit de patronage sur l'église annexée à la ferme. A cet acte assistèrent Conrard de Sleyde, Guillaume de Pietersheim, Arnold de Sleyde, Godefroid de Bogarde, chevaliers, le prévôt de Meersen, le prévôt de St-Gerlac. (V. Hennes, II, 329.)

Théobald, par une charte datée de Huy, le 3 août 1307, et Gérard de Nassau, archidiacre, confirment l'acte précédent. Le pape Clément V le confirme aussi par un bref daté de Poitiers, le 1er mars 1308. (V. Hennes, II, 330.)

20 avril 1311. — Reynald, comte de Gueldre, reconnaît qu'il doit à Gérard, commandeur des Vieux-Joncs, et à son Ordre, la somme de deux marcs de deniers brabançons, et il constitue garants du payement Thierry de Ysenburg et Vlecken, chevaliers. (V. Hennes, II, 336.)

18 novembre 1312. — Gérard, seigneur de Hornes, d'Altena, de Perwez, confirme les actes de convention et d'obligation que son père et son frère Guillaume avaient faits avec la commanderie des Vieux-Joncs, touchant leurs moulins de Cortessem. (Ibidem, II, 338.)

14 décembre 1320. — Arnold, comte de Looz, fonde dans la commanderie des Vieux-Joncs une lampe qui brûlera continuellement à la chapelle, et la dote d'une rente de trois livres tournoises, hypothéquée sur un pré, nommé Bruc, situé à Duras, entre le chemin et la forêt. (Ibidem, II, 351.)

5 février 1321 (1322 ?). — Renard, chevalier de Boomgaerde, acheta la chapelle de Saint-Gilles avec ses dépendances, située à Pont, à Aix, de Conrard, fils de Guillaume, chevalier de Pont, en faveur de la commanderie des Vieux-Joncs, le 13 mars 1319 (1320 ?), pour cent-cinquante marcs d'Aix, qui valaient alors dix livres tournoises : « Decem libras grossorum Turonensis monetæ regis Franciæ antiquorum. » Goswin de Geuthe, fils de Conrard, chevalier de Keverenberg, en sa qualité de proche parent du vendeur, racheta la chapelle, d'après le droit d'Aix. Gérard, chevalier de Boomgaerde, fils de Renard, attesta la vérité des faits. Ce rachat, fait dans l'année, s'appelait, à Aix, *Beschudde*. Goswin donna la chapelle avec ses dépendances au commandeur des Vieux-Joncs (Gérard de Looz), parce que c'était avec son argent qu il l'avait rachetée. (Ibidem, II, 352.)

8 avril 1321. — Arnold, comte de Looz, par une charte datée de Stockem, donne à la commanderie des Vieux-

Joncs vingt bonniers de bruyère et de marais, situés entre *Aen de Stimere* et *Kasebeke*. (Ibidem, II, 354.)

6 juillet 1322. — Il y avait conflit entre Gérard, commandeur des Vieux-Joncs, et les vassaux de sa commanderie. Ceux-ci, refusant de composer en personnes la cour féodale, résolurent de déléguer deux des leurs à cet effet. Gérard demandait qu'ils remplissent ce devoir en personnes. Arnoul, comte de Looz, consulta ses vassaux sur ce point de droit. Sur le rapport de Wouter de Repen, la cour féodale du comte décida que les vassaux de la commanderie avaient les mêmes droits et les mêmes obligations que ceux du comte de Looz. Les juges étaient : Jean de Pietersem, Jean de Duras, Arnoul d'Ardingen, Jean de Montenaken, Renier Van der Scuren, Jean Van Haweke, Jean le Hesbignon, Gilbert de Berlingen, Martin de Looz, Arnoul Van de Wyère, chevaliers ; Gérard de Houpertingen, Arnoul de Betue, Walter de Bruchen, Gisel Van den Audenhove, écuyers. Furent également présents : Louis, comte de Chiny, et Guillaume de Looz, seigneur de Neufchâteau, en Ardenne. (Ibidem, II, 362.)

27 octobre 1322. — Gérard de Runcheit, commandeur de Seyrstorp, et les frères de la maison vendent à Gérard de Los, provincial du bailliage des Vieux-Joncs, leur ferme d'Aldenhoven, de 77 journaux, à quatre marcs et demi le journal, pour être affectée à la chapelle de Saint-Gilles, à Aix. Le 8 novembre suivant, Charles de Trèves, maître général de l'Ordre, confirme la vente. (Ibidem, II, 363.)

28 janvier 1323. — Louis, comte de Chiny, et son frère Guillaume de Looz, seigneur de Neufchâteau, en Ardenne, vendirent des biens à la commanderie des Vieux-Joncs, le 17 décembre 1322, et promirent de garantir la vente pendant une année. (Ibidem, II, 366.)

14 juillet 1325. — Après la mort de Conon de Nacheboinc (?), son frère Jean de Langdries, chevalier teuto-

nique, hérita de ses biens, et fit devant la cour féodale d'Aleïde de Brunshorne, abbesse de Munsterbilsen, le relief des fiefs qui étaient mouvants de cette cour; il donna ensuite la moitié de ces fiefs à la commanderie des Vieux-Joncs, avec le consentement de l'abbesse. (Ibidem, II, 368.)

17 mai 1328. — Charte de Jean de Hoenhorst, commandeur provincial. Les sœurs Jutte et Mathilde de Schalloen, béguines à Maestricht, donnèrent au commandeur une somme d'argent, avec laquelle il acheta une rente de 28 setiers de seigle et en laissa l'usufruit aux deux sœurs. A la charte fut appendu le « sigillum provincialitatis balie de Juncis. » (Ibidem, II, 377.)

23 avril 1333. — Jean de Hoenhorst, commandeur provincial des Pays-Bas, Winand de Spaubeke, commandeur des Vieux-Joncs, et les frères de cette maison, cèdent à Thomas Van Oghen, curé de Saint-André, à Liége, plusieurs rentes. (Ibidem, II. 382.)

II

LA COMMANDERIE DE BERNISSEM.

L'origine première de la maison de Bernissem n'est pas connue. Il est possible qu'elle fut établie sur les huit bonniers donnés par Arnold Le Clerc, de St-Trond, à la maison des Vieux-Joncs. Quoi qu'il en soit, elle existait déjà avant 1254. Comme elle était située dans un endroit solitaire et qu'elle n'était point fortifiée, elle n'offrait pas grande sécurité. Le 12 mars 1254, l'évêque de Liége autorise les religieux à s'établir à St-Trond; ils pourront y construire un couvent avec une chapelle et un cimetière, et, dès que la construction sera achevée, ils pourront y

transporter les restes mortels de leurs frères enterrés à Bernissem ; la chapelle de Bernissem pourra être démolie et le cimetière supprimé, mais le terrain ne pourra plus servir à aucun usage profane. (V. Hennes, II, 102.)

Le même évêque renouvela cette permission le 13 juillet 1259. (V. Hennes, II, 131.)

Gislebert Vos, bourgeois de Léau, voulant aider les frères de Bernissem à se construire un nouveau couvent à St-Trond, leur donna quatre bonniers, dont deux, situés à Aelst, près de l'arbre *septima Alba*, étaient des fiefs du comte de Looz et du seigneur d'Altena, et étaient chargés à ce titre d'une rente de six deniers; les deux autres, situés à Bovelingen, étaient des fiefs de Herman de Domo Lapidea.

Il donna en outre trois bonniers qu'il tenait du seigneur de Perwez et qui étaient mouvants de la cour de Muysen, à l'abbaye de Beeck, près de St-Trond, à l'hôpital de Léau et à la mense des pauvres de Léau. L'acte est du 30 janvier 1260. (V. Hennes, II, 136.)

Gérard de Printhagen, précepteur de la maison teutonique à St-Trond, atteste que le frère Élyas et son épouse, dits de Straten, ont vendu à Henri de Borlo un pré situé entre Bevingen et Straten. Comme ce pré était chargé d'une rente viagère de trois muids de seigle à payer à Guillaume de Borlo, Élyas et son épouse s'engagent à la servir et à en décharger l'acheteur Henri de Borlo. L'acte est du 16 avril 1262. (V. Hennes, II, 144.)

Gertrude, abbesse d'Oeteren, et sa communauté, vendent aux commandeur et frères de la maison teutonique, à St-Trond, six bonniers de terre arable et un bonnier et demi de pré, situés dans la commune de St-Trond, à onze marcs liégeois le bonnier. A l'acte assistèrent Winand, religieux du Val-Dieu; Marguerite, religieuse, Gérard, frère convers d'Oeteren; Regnier, frère convers de

Beeck, et plusieurs échevins de St-Trond. Cela eut lieu le 13 janvier 1263. (V. Hennes, II, 146.)

18 mai 1264. — Charte d'Annon, maître-général de l'Ordre Teutonique, et de Gérard, commandeur de la maison de St-Trond. Le frère Henri, fils de Walter, échevin de St-Trond, avait légué ses biens à la maison de St-Trond, qui, à raison de ce legs, devait à Mathilde, sœur de Henri, une rente viagère de vingt-quatre muids de seigle et d'un porc ou de douze solidi liégeois; après la mort de Mathilde, la maison devait payer une rente viagère de trois muids de seigle à sa parente Gertrude, religieuse à Milen, et une semblable rente à Marguerite, fille de Robin Proith, bourgeois de St-Trond, religieuse du même couvent. (V. Hennes, II, 155.)

Gérard, commandeur de la maison de Sainte-Marie, à St-Trond, et les frères, vendent, le 5 février 1266, à l'abbaye du Val-St-Lambert, huit bonniers situés à Jeneffe. (V. Schoonbroodt, *Cart. du Val-St-Lambert*, n° 289.)

8 mars 1266. — Charte du chanoine-trésorier de l'église de St-Séverin, à Cologne, conservateur des priviléges de l'Ordre Teutonique. — Il existait un conflit entre les commandeur et frères de la maison teutonique de St-Trond, seigneurs de Fouron-St-Pierre, et Henri de Mortirs, chevalier, leur vassal ou censitaire. Dans ce conflit, le conservateur avait excommunié Henri de Mortis. La transaction suivante fut conclue entre les parties : Henri de Mortirs rendra au commandeur de St-Trond les quatre bonniers de terre avec cours et maisons, ainsi que tous autres biens qu'il tenait de lui, soit à Fouron-St-Pierre, soit autre part. Le commandeur donnera à Henri un bonnier et demi avec une rente de douze deniers que Jean, parent de Henri, tenait du château de Dahlheim. Le commandeur reconnaîtra et tiendra Henri de Mortirs,

Lambert, son frère, et les enfants de leur sœur, pour ses *homines ministeriales*, et ceux-ci lui feront hommage, selon la loi et la coutume « hominum ministerialium ». (V. HENNES, II, 161.)

12 novembre 1277. — Jean, prévôt de l'abbaye de St-Trond, et le père gardien des frères Mineurs attestent que Tilman de Verssen et son épouse Béatrix ont donné tous leurs biens à la commanderie de Bernissem. (V. HENNES, II, 215.)

Mars 1281. — Raes Van Houte, chevalier, donne à l'Ordre Teutonique vingt-deux bonniers, situés à Cortessem. Il tenait ces terres en fief du comte de Looz et lui devait, pour ces biens et le moulin de Ter Dorthen, vingt-quatre muids de grain, vingt-quatre chapons, cinq solidi et six deniers. Arnoul, comte de Looz, approuve cette donation et fait remise de la rente sous la condition que la commanderie de Bernissem ou celle des Vieux-Joncs constituera un homme qui lui fasse hommage et prête le serment de fidélité. A cet acte assistèrent Henri, seigneur de Pietersem; Guillaume, seigneur de Langdries, chevaliers; Jean d'Opleuw, « dapifer de Los et castellanus de Calmunt »; Jean de Langdries; Daniel de Hamele; Jean, châtelain de Looz; le châtelain de Memunt; Jean de Mere, etc. (V. HENNES, II, 236.)

31 août 1281. — Charte de Guillaume de Printhagen. Raes, chevalier de Houte, son vassal et parent, étant entré dans l'Ordre Teutonique, donna à cet Ordre sa ferme de Houte avec tous ses biens. Comme cette ferme était un fief de Guillaume de Printhagen, celui-ci consentit à la donation, mais sous la réserve que la commanderie constituerait un homme vassal, obligé de faire hommage au seigneur et de lui prêter serment de fidélité aux époques habituelles. L'acte est passé à Bernissem. (V. HENNES, II, 241.)

17 décembre 1286. — Henri, chevalier de Baxen, et Agnès, son épouse, déclarent que le commandeur des Vieux-Joncs leur a payé les cent marcs liégeois que Raes de Houte leur avait légués. L'acte est passé à Cortessem, en présence d'Engelbert, doyen de Cortessem; Daniel de Baxen, chanoine; frère Daniel de Nishem; Jean, chevalier, châtelain de Montenaeken; Daniel de Horne; Jean d'Oplewe et Renier de Baxen. (V. Hennes, II, 258.)

4 avril 1304. — Charte de Thierry, commandeur des Vieux-Joncs. Guillaume, dit de Here, a légué à la pitance de la commanderie de Bernissem trois bonniers, situés à Milen, qu'il a acquis de Jean, boucher à St-Trond, et qui sont mouvants de la cour teutonique, pour l'anniversaire de son père Godefroid et de sa mère Ida; mais il se réserve l'usufruit de ces terres. (V. Hennes, II, 332.)

10 juillet 1311. — Deux échevins de St-Trond déclarent que Guillaume dit Vanderbrücke d'Absmielen (Mielen-sur-Aelst) doit à l'abbaye de Bernissem un fermage de vingt et un solidi. (V. Hennes, II, 336.)

28 août 1312. — Goswin Goutacker, commandeur de Bernissem, atteste que Jordan Mispelkens, clerc de St-Trond, a donné à la commanderie un bonnier de terre dont il se réserve l'usufruit et qui est situé à Biedal, entre Niel et Borloe. Après la mort du donateur, Catherine Mispelkens, sa nièce, recevra de la commanderie une rente viagère d'un muid de seigle, mesure de St-Trond. (V. Ibidem, II, 337.)

18 décembre 1317. — L'Ordre des frères hospitaliers de Saint-Jean, se trouvant chargé de dettes, Gérard de Hammerstein, vice-gérant de Fulcon de Vilareit, maître-général, et de Léonard de Tybertis, visiteur général, vendit à la commanderie de Bernissem les biens que l'Ordre possédait à Helshoven, à savoir : vingt-trois bonniers de terres et prés, à 3 livres tournoises le

bonnier; six bonniers de terre, dont Lisa, veuve du frère Iwain, avait l'usufruit; la chapelle de Helshoven avec ses dépendances, le droit de la conférer, et une rente de six muids de seigle appartenant à la chapelle. (Ibidem, II, 347.)

15 février 1326. — Guillaume de Baeswilre, commandeur de Bernissem, achète un journal de terre, situé à Halmale, de Marguerite Andries, religieuse à Orienten. Catherine, abbesse d'Orienten, y consent. (Ibidem, II, 373.)

9 janvier 1356. — Charte de Radulphe de Crissegnees, curé de Goheit (Goyer), au doyenné de St-Trond. Henri de Bouchout, écuyer, fonda le bénéfice de Ste-Marie et St-Nicolas, dans la chapelle de Bouchout; il le dota de quatorze muids d'épeautre et s'en réserva la collation. Englebert de La Marck, évêque de Liége, et Pierre de Monturuco, archidiacre de Hesbaye, confirment cette fondation. (Ibidem, II, 396.)

24 novembre 1432. — Charte d'Iwan de Cortenbach, commandeur provincial; Thierry de Beckenhusen, commandeur, à Bernissem; Jean Lewe, commandeur, à Bechenfoirt . . . . . (Ibidem, II, 411.)

Les noms de quelques commandeurs seulement nous ont été conservés. Edmond Huyn d'Amstenraed quitta en 1605 la commanderie de Gruitroode pour venir à Bernissem. Il eut pour successeurs: Guillaume de Cortembach, qui décéda en 1635; Etienne de Ruyschenberg, mort en 1652; Henri Schenck de Nideggen, mort le 5 octobre 1664; Jean Sieger de Spies de Bullesheim, qui mourut le 3 novembre 1683; Henri de Wassenaer de Warmond, qui changea de commanderie en 1683 et alla à Gemert; Bernard Voestrum, mort le 7 février 1688; Frédéric de Renesse, qui décéda à Maestricht le 21 janvier 1714; Henri Van der Noot de Chapelle, qui devint plus tard commandeur à Gemert, et Charles-Théodore Bernard, baron d'Aufsees, mort le 27 octobre 1755.

Enfin, en 1768, le comte de Borchgrave était commandeur de Bernissem, et, en 1794, c'était le baron Holf.

III

LA CHAPELLE DE SAINT-GILLES, A AIX.

Le commandeur des Vieux-Joncs, Gérard de Looz, qui avait acquis la chapelle de Saint-Gilles en 1321, la fit reconstruire et y plaça des religieux de son Ordre. Jean de Lughene, archiprêtre et chanoine de Sainte-Marie, consentit à l'exemption de la chapelle et des religieux, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 2 marcs. (Ibidem, II, 378.)

Adolphe de La Marck, évêque de Liége, confirma la convention précédente le 20 mai 1335. (Ibidem, II, 383.)

IV

LA COMMANDERIE DE FOURON-SAINT-PIERRE.

La commanderie de Fouron-Saint-Pierre, dont nous ignorons la date de fondation, fut dotée des biens que celle du Vieux-Joncs y possédait et qui provenaient de Daniel de Fouron. Le commandeur Godefroid de Herkem est connu par une charte du 15 mai 1323. (V. Hennes, II, 366.)

Frambert Bock de Lichtenberg, commandeur de Fouron-Saint-Pierre, qui avait recueilli l'héritage de ses deux frères, reçut en 1580 l'autorisation de le léguer à son frère Reinhard Bock de Lichtenberg.

Le baron de Rosenberg était commandeur de Fouron en 1794.

V

LA MAISON DE L'ORDRE TEUTONIQUE, A MAESTRICHT.

11 janvier 1358. — Les chevaliers et frères des Vieux-Joncs, désirant ériger une chapelle de leur Ordre à Maestricht, firent la convention suivante avec le chapitre de St-Servais et Jean de Ryvist, curé de St-Mathias : ils pourront construire une chapelle sur leur propre terrain, sous la juridiction de Saint-Servais, dans la paroisse de St-Mathias ; des bénéfices simples pourront être fondés dans la chapelle pour des recteurs séculiers qui fréquenteront le chœur de St-Servais. Les frères de l'Ordre qui viendront demeurer à Maestricht, payeront chaque année un denier au chapitre et assisteront à la procession de St-Servais ; ils payeront au curé de St-Mathias une rente de trente solidi pour les oblations qui se feront dans leur chapelle aux grandes fêtes, le quart des émoluments des obsèques des paroissiens qui y auront choisi leur sépulture et le quart des oblations qui s'y feront à cette occasion ; les parents de ces paroissiens lui payeront une somme égale aux oblations, suivant la coutume de Maestricht. Renier Hoen, commandeur provincial, et Englebert de La Marck, évêque de Liége, approuvèrent la convention. (Ibidem, II, 400.)

12 juillet 1462. — Philippe de Hornes, seigneur de Bausignies, de Gaesbeke, de Honscote, de Heze, de Geldorp, vicomte de Mont-Saint-Winoc, donne à la commanderie de Maestricht le patronage de l'église de Geldorp, du consentement d'Arnold, duc de Gueldre et Juliers, de qui il le tenait en fief. (Wolters, p. 53.)

VI

LA COMMANDERIE DE GRUYTRODE.

21 janvier 1417. — Chartes des trois cours de justice de Honnef, Dollendorf et Kudinghoven. Jean de Looz, seigneur de Heinsberg, Lewenberg et Genepe, Marguerite de Genepe, dame de ce pays, Guillaume de Looz, comte de Blankenberg, et Jean de Looz, prévôt à Aix et à Maestricht, leurs fils, vendent à Iwan de Cortenbach, commandeur provincial des Vieux-Joncs, leur seigneurie de Gruytrode, maison, village et justice, et la cour de Rothem. (Ibidem, II, 410.)

20 octobre 1435. — Thierry, archevêque de Cologne, investit Thierry de Beckenhusen, commandeur des Vieux-Joncs, du château de Gruytrode avec ses dépendances, fief du siége archiépiscopal de Cologne, comme Iwan de Cortenbach en avait été investi. (Ibidem, II, 412.)

12 décembre 1439. — Jean de Heinsberg, évêque de Liége, atteste que son père, Jean de Looz, seigneur de Heinsberg, a vendu à Iwan de Cortenbach la seigneurie de Gruytrode avec toutes ses dépendances, telle que Godard de Chiny, son oncle, l'a possédée. (Ibidem, II, 413.)

En 1794, Maréchal était commandeur de Gruytrode.

VII

LA COMMANDERIE D'ORDENGE.

Le domaine seigneurial d'Ordenge fut, dans le principe, la propriété de la famille de ce nom.

Au XVe siècle, Marie d'Ordenge épousa Guillaume de Horion, dont les descendants conservèrent le domaine jusqu'à la fin du XVe siècle.

Digna de Horion épousa Huyn d'Amstenraedt, qui mourut en 1584. Leur fille Herberte épousa Jean de Wyenhorst. Ceux-ci vendirent le château et la seigneurie d'Ordenge à leur cousin germain, Edmond Huyn d'Amstenraedt, grand-commandeur des Vieux-Joncs.

Le domaine d'Ordenge fut, dès lors, érigé en commanderie.

Nous avons vu cités les commandeurs suivants :

Thierry-Étienne de Ruyssenberg, 1637, 20 octobre, 1638, 1645.

Jean-François de Lutzenrode, qui reçut du prince-évêque la seigneurie de Brustem et l'avouerie de Zepperen pour neuf ans. (13 décembre 1650.)

Gaspar Van Schenck, 1667.

Le baron de Spies, 24 août 1669, 30 septembre 1675.

Guillaume-Otton, seigneur de Cols, 1683.

Frédéric, baron de Renesse, qui commandait la forteresse de Huy en 1693, et qui fut encore chargé d'ambassades en 1713.

Le marquis de Hoensbroech, 1768.

Le baron de Bentinck, 1793.

VIII

LA COMMANDERIE DE St-ANDRÉ, A LIÉGE.

Sous l'épiscopat de Henri de Gueldre (élu en 1247), le maître et les frères quittèrent les Vieux-Joncs pour s'établir à Liége avec le consentement de cet évêque. C'était, dit Ernst, en 1254. Ils y habitèrent la maison de Beaurepaire. Le 6 juillet 1255, Jacques, chevalier de Cheles, leur donna sa maison dite *de Cheles*, située près du Pont-d'Isle et de la Meuse ; il y ajouta tous les droits qui dépendaient de cette maison, entre autres le droit de patronage sur l'église

de St-André. Les chevaliers et les frères allèrent habiter cette maison, située rue de la *Wage* ou *Balance*. (V. Ernst, *Suffragants*, p. 51. Hennes, tome II, p. 108.)

Le maître et les frères, craignant d'avoir perdu, par leur translation à Liége, les droits et privilèges qu'ils avaient aux Vieux-Joncs, en demandèrent la confirmation à l'évêque. Henri de Gueldre, par une charte du 25 janvier 1256, leur assura les revenus et les libertés (privilèges) dont ils avaient joui aux Vieux-Joncs, et il décida que les personnes qu'ils y établiraient, leur seraient soumises, ainsi qu'à leurs chapelains, au temporel comme au spirituel. (V. Hennes, tome II, p. 112.)

Le commandeur et les frères de la maison de Liége achetèrent, d'un bourgeois de cette ville, douze bonniers de terre qui étaient mouvants de la cour censale du duc de Brabant à Lencul, à Maestricht, savoir : dix bonniers chargés d'une rente de cinq solidi, un d'une rente de cinq deniers, et un autre d'une rente de treize setiers de seigle et d'orge à payer à cette cour. Le duc ordonna, le 22 avril 1260, à son mayeur, de les en investir, mais sous la condition qu'ils établiraient un laïque chargé de payer ces rentes et les droits y afférents. La charte est datée de Fouron. (V. Hennes, II, 137.)

Un conflit surgit entre l'abbesse de Munsterbilsen et la maison teutonique de Liége touchant le patronage de l'église d'Overrepen. Les deux parties choisirent pour arbitres Elbert, prévôt de St-Jean, Gilbert de Galoppe et Renier, chanoine-écolâtre de Tongres. La charte est du 22 décembre 1260. (V. Hennes, II, 140.)

Frédéric de Limbourg, curé de Beeck, eut aussi un conflit avec le commandeur et les frères de la maison de Liége. Il réclama la dîme des terres nouvellement mises en culture. Adam, chanoine-écolâtre de St-Servais, et Gérard, chanoine-chantre de Ste-Marie, choisis pour arbitres,

adjugèrent ces dîmes au curé, mais il devait les donner pour douze ans à la maison teutonique en échange d'un fermage de cinq malders, moitié seigle, moitié avoine. Charte du 27 mai 1261. (V. Hennes, II, 416.)

Le père Stephani, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire monastique du pays de Liége*, a consacré à la commanderie de Saint-André un article dont nous avons extrait ce qui suit :

Les chevaliers Teutoniques, qui s'étaient d'abord fait un logement près de la chapelle des Joncs, vinrent à Liége, en 1254, où l'évêque Henri de Gueldre leur donna, pour le temps de sa vie, l'habitation de la maison de Beaurepaire, où sont actuellement les Prémontrés. (Schreiber, *Balley Biessenbesche*, manuscrit.)

L'année suivante (1255), Jacques de Celles, chevalier, donne aux chevaliers Teutoniques la part qu'il avait dans la maison dite de Celles, près du Pont d'Isle, avec tous ses droits et dépendances, et nommément le patronage de l'église de Saint-André. Cette charte est datée de l'octave de Saint-Pierre et de Saint-Paul, de l'an 1255. Le 5 avril 1261, les commandeurs et chevaliers firent un accord avec Jean Hustin de Tines, chevalier, par lequel ce dernier leur céda l'autre part qu'il avait dans la dite maison de Celles, *ki sied a deskesdant del pont d'Isle, com on vat vers Toren* (Torrent). Il est dit dans cet acte authentique que les chevaliers habitaient encore alors au Beaurepaire. Après l'acquisition de ce terrain, l'évêque donna la permission aux chevaliers d'y bâtir un couvent avec une chapelle — c'est probablement l'origine de l'église paroissiale de Saint-Gangulphe, sur laquelle les historiens liégeois ne nous apprennent rien de certain. — leur accordant le droit de bourgeoisie, et leur assurant la pleine jouissance des privilèges de l'Ordre.

On ignore les raisons qui engagèrent les chevaliers à

abandonner cet établissement et l'époque où ils retournèrent à la maison des Vieux-Joncs, qui est le chef-lieu de la Grande Commanderie du bailliage des Pays-Bas. Tout ce qu'on sait avec certitude, c'est qu'en 1298, le curé de Saint-André et de Saint-Gangulphe, prêtre de l'Ordre Teutonique, qui habitait alors le couvent ou la maison de Celles, acquit deux maisons dans la paroisse de Saint-André, où il a fixé son domicile et celui de ses successeurs, et que, l'an 1300, les chevaliers ont aliéné ou rendu en emphytéose le terrain de la maison de Celles, en se réservant le patronage de l'église paroissiale de Saint-André.

Emond ou Edmond, religieux de l'Ordre Teutonique et évêque de Courlande, s'acquitta des fonctions de suffragant dans le diocèse de Liége, du temps des évêques Jean d'Enghien et Jean de Flandre, et mourut le 13 ou 14 décembre de l'année 1292. On l'enterra dans l'église des Vieux-Joncs, sous cette épitaphe qu'on y voit encore aujourd'hui : ANNO MILLENO BIS CENTENO DUODENO, etc., et que rapporte aussi l'auteur du *Tableau historique des suffragants*, page 88.

Non seulement l'Ordre Teutonique a donné un suffragant à l'église de Liége, mais encore un prince-évêque dans la personne de Jean de Valenrode. FISEN, FOULLON et BOUILLE, en parlant de sa translation de l'archevêché de Riga à l'évêché de Liége, auraient pu nous apprendre, d'après Jean de Stavelot, moine de Saint-Laurent, qu'il avait été religieux de l'Ordre Teutonique.

« Anno 1384 præerat Ordini Theutonico in Sicilia F. Conradus de LIEGI (de Liége) Magnus Præceptor et Provincialis Siciliæ, qui ex tabulis Antonii de Chaggio Panormitani notarii, 27 februarii 1384, cum consensu Fratrum nostræ mansionis, tradidit ad annuum censum Andreæ de Armanno Panormitano, Casalenum in ruga

nova quarterii Chalciæ, etc. » (MONGITORE. *Monumenta historica sacræ Domus Mansionis Sanctissimæ Trinitatis militaris Ordinis Theutonicorum urbis Panormi*, page 84.)

Je rapporte ce passage de MONGITORE pour faire connaître aux Liégeois qu'ils ont eu un gentilhomme de leur nation grand-commandeur du bailliage de l'Ordre Teutonique en Sicile.

On peut encore remarquer dans la même histoire de ce bailliage que la fête du Saint-Sacrement, instituée à Liége par Robert de Torote, son évêque, en 1245, était célébrée à Palerme par les chevaliers Teutoniques, dans leur église, avant que le pape Urbain IV ne l'eût ordonnée en 1264 pour toute l'Église. Peut-être avait-elle été portée dans ce royaume par des chevaliers Teutoniques Liégeois, ou du moins du bailliage d'Alden-Biessen.

Nous croyons devoir rapporter ici le billet mortuaire du dernier grand-curé de St-André, à Liége, religieux de l'Ordre Teutonique, parce qu'il nous fait connaître que c'est sous l'administration et par les soins de cet homme respectable qu'a été construite l'église de St-André, qui subsiste encore aujourd'hui.

« Anno a partu virgineo 1803, mensis Augusti die 4, Monasterii diem subito clausit extremam, annos natus 82, Reverendus admodum Dominus Laurentius Robertus de Lintermans, Ordinis Teutonici Bailliviæ de Juncis presbyter capitularis, ac olim in conventu Trajectensi Superior, per 41 annos Sancti Andreae et Sancti Gangulphi pastor primarius et persona, sub tribus episcopis ac principibus Leodiensibus examinator synodalis.

» Venerabilis iste vir, universa morum honestate præclarus, solidam pietatem cum hilari affabilitate, sanam doctrinam cum vera humilitate, consummatam prudentiam cum evangelica simplicitate raro conjungebat exemplo;

cujus ardens pro domo Dei studium nova Sancti Andreæ propriis magna ex parte sumptibus a fundamentis constructa testatur ecclesia; et cujus candidam ac pacificam æternis perfrui gaudiis animam licet plurimum confidamus, cum tamen æquus justicias judicet Deus, eam vestris sacrificiis et precibus enixe commendamus, ut æterna quantocius requiescat in pace. »

Le père STEPHANI ajoute : Les éloges qu'on lui donne sont bien mérités ; on pouvait en dire davantage. Je l'ai connu parfaitement, ayant été lié avec lui de la plus étroite amitié. Il avait émigré, lorsque les Français sont entrés dans le pays de Liége. Il n'y est plus revenu, parce qu'on exigeait de lui qu'il renonçât à l'Ordre dont il était membre, à la pension qu'il en recevait et qu'il remît les registres de la cure de St-André entre les mains des républicains.

L'église de St-André ayant été changée en boucherie, et celle de St-Gangulphe, démolie. étant devenue une maison particulière, la messe pour le repos de son âme a été chantée, le 13 de septembre de la même année, dans l'église paroissiale de St-Remacle-en-Mont, par M. Damave, curé de cette paroisse.

L'ancienne église de St-André, avec son portique donnant entrée sur le Marché, est très-bien représentée dans le plan du Palais de Liége, publié par Blaeu. Elle fut démolie vers le milieu du siècle dernier pour faire place à l'église actuelle, qui n'a rien de monumental. La maison du Commandeur était située derrière le Palais, au pied de la rue Pierreuse, et subsiste encore avec ses terrasses telle qu'elle est représentée dans les douze vues dessinées par Roman de Hoghe, dont nous avons fait mention au commencement de cet article. Cette vue a été reproduite dans les Mémoires du P. STEPHANI.

J. DARIS.

QUELQUES MOTS

SUR

L'ANCIENNE ÉGLISE S^T^-REMACLE

A VERVIERS

L'année 1882 a vu disparaître l'ancienne église Saint-Remacle, à Verviers. Vénérable débris que nous avait légué le moyen-âge, elle était bien déchue de sa splendeur passée : ses belles voûtes en sable avaient disparu ; sa flèche, jadis l'une des plus hautes du pays, avait été écourtée et, depuis 1840, elle était transformée en magasin.

Avant cette démolition, la place derrière l'Hôtel-de-Ville ne manquait pas d'un certain pittoresque ; la vieille bâtisse, quoique délabrée, déployait fièrement ses trois nefs ; sa tour, construite en pierres de grès de grand appareil, était encore imposante et semblait défier les ravages du temps ; enfin, l'ancien champ de repos, ombragé de quelques plantations, encadrait admirablement ses murs noircis de vétusté.

Au point de vue architectural, l'édifice n'avait pas

conservé grand caractère ; les fenêtres avaient été modernisées au siècle dernier ; on y remarquait toutefois un portail ogival tertiaire et un escalier en colimaçon dont l'entrée formait une superbe ogive trilobée. A l'intérieur, les trois nefs étaient séparées par six arceaux en ogive soutenus par des colonnes cylindriques à tailloir simple. Les lignes du vaisseau étaient élégantes ; des débris de fresques se voyaient encore à la paroi méridionale de la grande nef, et dans un pilastre, du côté de l'Évangile, était creusée une théothèque gothique. Enfin, quelques pierres tombales d'anciens bourgmestres de Verviers se dressaient contre les parois latérales.

Mais, si l'architecture n'y avait laissé que peu de vestiges, que de souvenirs s'attachaient à ces pierres usées par le temps ! Non-seulement c'était là le berceau de la localité, mais, pendant plus de mille ans, ce fut dans ses alentours que se concentra l'histoire de l'antique Summavilla. Ce point culminant de la cité renfermait le centre de toute l'activité du peuple verviétois ; d'un côté, l'Hôtel-de-Ville, où se trouvaient, à l'étage, les salles du magistrat et de la Cour de justice, et au rez-de-chaussée les halles, où les drapiers exposaient les produits de leur industrie ; de l'autre, le temple, alors à peu près la seule paroisse à plusieurs lieues à la ronde (1), entouré des sépultures des anciennes générations. Là, le travail, l'activité, le génie ; ici, le recueillement, la prière, le repos de la tombe.

Ce fut saint Remacle, évêque de Tongres et fondateur des abbayes de Stavelot et de Malmedy, qui vint, au

(1) La paroisse de Stembert fut créée en 1591 par le prince Ernest de Bavière. Le prince Ferdinand de Bavière créa la cure d'Ensival en 1627. Quant à la paroisse d'Andrimont, elle ne fut démembrée de celle de Verviers qu'en 1731, par le prince Georges-Louis de Bergues. (Notes manuscrites de R. J. Detrooz, appartenant à M. Jules Thonon, de Liége.)

VIIe siècle, évangéliser le pays de Leugas, qu'on appela ensuite le marquisat de Franchimont.

La tradition rapporte qu'il érigea une chapelle à Summavilla, sur l'emplacement d'un temple de Diane, et qu'il la dédia à l'apôtre saint Paul. Deux siècles plus tard, le modeste oratoire était devenu trop étroit pour la population. Ce serait alors, dit l'historien Detrooz, que le paladin Oger le Danois, en mémoire d'une bataille remportée sur des barbares, vint, en 855, édifier, à la place de l'ancienne chapelle, un temple dédié cette fois à l'apôtre de la contrée.

D'après Ferdinand Hénaux, cette fondation remonterait à 844, ce qui ferait une différence de onze ans entre les deux opinions. Cependant, s'il est téméraire d'attribuer la fondation de l'ancienne église de Verviers à un personnage dont l'existence paraît légendaire, d'un autre côté, il n'est pas douteux qu'une chapelle ait existé à Verviers dans des temps très anciens (1), et que même l'édifice qui vient de disparaître remontait à une époque reculée, comme l'attestaient non-seulement ses substructions inférieures, mais les colonnes de sa nef.

Cette période de l'histoire de Verviers est entourée d'une obscurité profonde; on ignore l'époque précise de l'érection en paroisse, mais elle est généralement attribuée à Jean d'Enghien, évêque de Liége, l'an 1285.

Ce fut vers 1471, après la période à jamais néfaste du

(1) Bouille, *Histoire du Pays de Liége*, tome I, page 48. « Ce fut à l'époque de l'évêque Hircaire qu'on bâtit une église dans le bourg de Verviers. »

Martène et Durand, tome II, colonne 90 *(Amplissima collectio)*. En 1130, l'offrande due par l'église de Verviers à l'abbaye de Stavelot consistait en deux livres d'argent : « Ecclesia de Verviers solvebat ad manum abbatis ij libras. » Documents intitulés : *De possessionibus Stabulensis monasterii sub sancto Poppone abbate (1130).*

passage du Téméraire dans le marquisat, que les bourgmestres Jean Halleit et Martin de Goé firent restaurer l'église dévastée par les troupes bourguignonnes ; c'est alors qu'ils élevèrent la tour et la flèche. En 1692, le curé Laurent Lemoine construisit le chœur (1) dans le style de l'époque ; il fit aussi, dit M. Nautet, restaurer l'église, qui était fort délabrée, et l'orna des armoiries des bienfaiteurs (2).

Il s'y trouvait, au siècle dernier, beaucoup de pierres tombales ; malheureusement, vers 1817, on pava à nouveau, et bon nombre d'entre elles furent détruites. Parmi celles qui sont parvenues jusqu'à nous, figure l'épitaphe de Jean de Stembert, seigneur de Villers, échevin et greffier, chef-d'œuvre de la Renaissance (3). Le personnage est représenté en pied, revêtu d'une cuirasse à la Henri IV, dans un arc soutenu par deux colonnes, le tout surmonté de son écu (4).

Mais, depuis longtemps, le besoin d'une nouvelle église se faisait sentir (5) ; la ville prenait une extension des plus considérables, et, malgré la création de nouvelles

(1) Dans les travaux de fouilles pratiqués dans le sol de l'ancienne église, on a découvert cet été les fondations de l'ancien chœur, de forme semi-circulaire.

(2) Nautet, *Notices historiques sur le Pays de Liége*, tome II, page 398.

(3) Grâce au zèle infatigable de M. Jean Renier, les pierres tombales qui restaient dans l'église ont été préservées de la destruction.

(4) Jusque dans ces derniers temps, on a cru à Verviers que cette dalle recouvrait les restes d'Oger le Danois, le pseudo fondateur de l'édifice.

(5) Déjà, tout au commencement de ce siècle, on avait agité la question d'une nouvelle église paroissiale. L'architecte Arnold Douha avait même été chargé de faire des plans. Les événements politiques qui survinrent empêchèrent de mettre ces projets à exécution.

paroisses (1), l'église primaire ne suffisait plus à l'affluence des fidèles.

Après l'achèvement d'un nouveau temple en 1839, l'ancienne église fut convertie en magasin ; son mobilier, ses statues, ses cloches, tout avait été enlevé (2). Malgré cela, elle ne pouvait se résoudre à disparaître : plusieurs fois on mit en vente sa démolition, mais personne ne se présentait pour abattre une construction qui, par la solidité de ses murailles, ne pouvait vraisemblablement pas rapporter grand bénéfice à l'entrepreneur.

Un instant elle fut sauvée ; l'association des Allemands venait, en 1873, de voir sa chapelle incendiée ; les archéologues espérèrent qu'elle rachèterait le vieux temple, mais les démarches n'aboutirent point.

Enfin, sa dernière heure allait sonner : mise en adjudication au mois de mars dernier, elle fut vendue pour être démolie.

Les anciens citoyens de Verviers ne virent pas sans un serrement de cœur les premières ardoises tomber de son toit séculaire. En effet, que de souvenirs de leur enfance

(1) Jusqu'en 1824, il n'y avait jamais eu qu'une seule paroisse à Verviers. La paroisse St-Joseph fut fondée dans l'ancienne église des Carmes, en 1824, et la paroisse Notre-Dame, dans l'ancienne église des Récollets, en 1833.

(2) Si je ne me trompe, les fonts baptismaux se trouvent à St-Joseph et les orgues à St-Antoine. Quant aux cloches et aux autels latéraux, ils ont été transportés à la nouvelle église St-Remacle. Voici un document relatif à un de ces autels qui se trouve actuellement dans la chapelle des fonts : « *Renier de Fays Bgtre et commissaire de Vervier fit testament en 1646. Il épousa Delle Anne del Tour dite Grosfils. Elle repose avec son dit mari dans l'église paroissiale de Verviers, devant l'autel de St Jean Baptiste, qu'ils ont fait ériger et sur lequel ils sont représentés en peinture du fameux peintre Douffet.* » (Lefort, IIIe partie, verbo Jodoci.)

et de leurs vieux parents l'ancienne église ne réveillait-elle pas dans leur cœur !

Déjà la charpente était enlevée quand, tout-à-coup, une pétition fut organisée, un sentiment de piété filiale se réveillait : on voulait conserver le seul spécimen d'ogive que possédât Verviers ; on voulait maintenir ce glorieux témoin des générations passées. La requête fut présentée au Conseil communal. Elle faisait valoir l'avantage qu'il y aurait à approprier l'édifice, soit en musée, soit en marché couvert. Les acquéreurs, de leur côté, étaient prêts à interrompre la démolition et à céder le terrain à peu près au prix d'acquisition.

La pétition, organisée trop tard, ne fut pas acceptée ; mais aussi doit-on dire, à la décharge du Conseil communal de Verviers, que la démolition était alors trop avancée. Nul doute que quinze jours plus tôt la démarche n'eût réussi. Mais il était malheureusement trop tard ; l'heure du vieux temple avait sonné ; ses 1000 ans d'existence ne pouvaient pas le sauver, et ses derniers vestiges viennent de disparaître sous la pioche des démolisseurs.

G. RUHL.

GRÈS-CÉRAMES A ARMOIRIES LIÉGEOISES

Beaucoup de familles du XVIe et du XVIIe siècle, soit originaires de Liège, soit établies à Liège, figurent sur les vases de grès, auxquels on a donné la dénomination de « grès flamands. »

Dans un précédent article (1), la matière a été à peine effleurée : il s'agit aujourd'hui d'y revenir avec plus de détails, à raison surtout des nombreux renseignements qu'ont fournis des recherches dans les belles collections héraldiques de M. le chanoine Henrotte, mises obligeamment à la disposition de l'auteur (2).

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, XV, page 484.

(2) Armorial D'OTHÉE, id. DE LA TORRE; des chanoinesses d'Andennes; du chapitre de Liège; des commissaires ibid.; des bourgmestres ibid.; de Huy (double avec variantes de celui des archives); *Épitaphes* de Huy; id. de Liège (VI vol.); *Calendriers* du chapitre de Liège, etc., etc.

L'auteur a consulté, en outre, aux archives de LEFORT (Dépôt de

Il est bon de noter que les poteries de grès ne portent pas les hachures du blason propres à faire distinguer les émaux (métaux et couleurs) : ces hachures, proposées par Butkens (1), dans sa *Généalogie de la maison de Lynden*, publiée en 1626, furent amendées en 1636 par Pietra Sancta, dans ses *Tesserae gentilitiae*, page 59 (2) ; mais, aujourd'hui universellement adoptées d'après le système de ce dernier, elles ne l'étaient pas encore en

l'État), les fardes d'armoiries détachées et d'épitaphes, des *Calendriers* des chapitres de Mayence, Spire, Worms et de Liège.

Parmi les ouvrages imprimés, on a eu recours à DE THEUX, *Chapitre de Saint-Lambert;* DE VEGIANO-DE HERCKENRODE, *Nobiliaire*; DE HERCKENRODE, *Tombes et épitaphes;* DE STEIN, *Annuaire*, etc., et les armoriaux allemands de HUBNER, BUCELINUS, SPENERUS, SIEBMACHER, HUMBRACHT, VON HATTSTEIN, FAHNE, WARNECKE et autres recueils généalogiques et héraldiques.

Des citations de tous ces ouvrages encombreraient inutilement le présent article; mais l'auteur tient les détails à la disposition de tous ceux qu'ils intéresseraient.

(1) BUTKENS avait omis la couleur pourpre et proposait les hachures verticales pour le sable, horizontales pour la couleur gueules, etc., etc.

BERND, *Die allgemeinen Wappenwissenschaft in Lehre und Anwendung*, page 53, remonte plus haut que BUTKENS, et attribue la première proposition d'employer les hachures à la *Pompa funebris* de l'archiduc Albert, publiée en 1623 par FRANCQUART; les hachures de ce dernier ne sont conformes à l'usage moderne que pour l'argent, le gueules et le sinople.

On rencontre plusieurs manuscrits du XVIIe siècle où se trouvent différents essais d'emplois de hachures : en complétant la table de BERND par l'indication des méthodes de BUTKENS et de SEGOING, il est aisé de déterminer l'époque où les manuscrits ont été rédigés.

(2) « Monuerim etiam fore ut solius beneficio sculpturae in tesseris gentilitiis quas cum occasio feret, *proponam* frequenter, tum iconis, tum areae, seu metallum, seu colorem, lector absque errore deprehendere possit. » (Suivent les exemples conformes en tout point à la pratique usuelle.)

1679, date de la publication de l'*Armorial universel* de Segoing (1).

Il n'est donc pas surprenant de voir les hachures faire défaut sur les vases de grès; de là, une grande difficulté pour y reconnaître les blasons, surtout ceux aux meubles d'un emploi banal, comme les lions, les aigles, les fleurs de lis, les fasces, les pals. En cette matière, il faut procéder avec une critique serrée pour déterminer, avec quelque certitude, un blason; il faut qu'en outre on rencontre d'autres éléments, soit dans l'écu, soit au cimier, qui permettent plus de précision. Il convient aussi, d'autre part, de ne pas s'arrêter à des inexactitudes dues aux modeleurs ou potiers, s'il existe des éléments suffisants de contrôle et de rectification.

Les fabriques de grès qui ont approvisionné les familles de Liège sont celles de Siegburg (Bonn), Raeren (Aix-

(1) Il proposait les hachures grillagées (sable actuel) pour le pourpre; grillagées obliquement (non usitées aujourd'hui) pour le sable, et laissait sans emploi les lignes obliques en barre (aujourd'hui employées pour le pourpre).

Un tableau, gravé avec armoiries et intitulé *Maison illustre et autres nobles de la province de Namur* (archives de Lefort, armorial de pièces détachées), dédié à Albert François de Croy, et mentionnant Sigisfroid de Crazempach, et qui doit dater par conséquent de 1659 à 1673 (Voy. *Annal. soc. archéol.* Namur, I, 296, X, 333 et 351), adopte déjà cinq des émaux de Pietra Sancta; mais il indique le sable de la même manière que Segoing, et il omet le pourpre, comme Butkens.

Bernd, *l. cit.*, omet Segoing; mais il cite les méthodes de Lobkowitz (1639-1642), de Rouk et Gelenius (1645), outre une série de propositions pour indiquer le fer, les chairs, les ombres, etc. Des propositions accessoires se sont encore produites dans le *Geschicht, Geschlecht-und Wappen-Calendar*, de Nuremberg, pour 1746, publié sous le nom de *Der burchlauchtiger Welt.*

L'innovation amendée par Pietra Sancta eut donc quelque peine à s'établir.

la-Chapelle), Châtelet-Bouffioulx (Charleroy) et Höhr-Grenzhausen (Coblentz), ainsi désignées par les villes les plus voisines.

I. — GRÈS DE SIEGBURG.

Siegburg est située bien loin de Liège; aussi n'est-ce que par exception et à raison de circonstances spéciales que des familles, ayant eu de leurs membres à Liège, ont fait fabriquer à Siegburg des vases de grès à leurs armoiries.

Bonhomme.

Blason (d'or) au sautoir (de gueules), coupé en chef (d'argent) à un lion (de même) issant à gauche; cimier une aigle (1). Date 1595. (Mus. Cologne. Exp. Liège, VI, 429.)

Au musée Wallraf-Richartz, de Cologne, avait été reconnu un grès portant le blason de la famille Bonhomme ou Bounam (liégeoise d'origine); dès lors, des démarches, qui furent couronnées de succès, devaient tendre à obtenir ce grès pour l'Exposition de Liège en 1881 (2).

(1) Le cimier du blason des Bonhomme, de Liège, est parfois timbré d'une aigle. (Renseignement de M. le docteur Alexandre, archiviste provincial, qui cite, à ce propos, un verre gravé du musée de Liège.) Mais c'est le plus souvent le lion qui figure au cimier.

Quant aux dénominations de dextre et de senestre, elles sont ici délaissées, parce qu'elles sont de nature à dérouter le lecteur, qui est peu au courant, en général, des conventions héraldiques, et à qui on a appris, en numismatique et en art théâtral, à considérer comme gauche, ce qui est à sa gauche devant lui; comme droite, ce qui est à sa droite.

(2) La belle Exposition de l'art ancien à Liège, en 1881, a eu pour but de réunir, en fait de grès, le plus d'exemplaires possible des blasons de ces grès, qui n'avaient été étudiés par personne avant

Mais il y avait un problème à résoudre. Tandis que les Liégeois étaient si proches voisins de Raeren, alors en pleine prospérité, comment un d'entre eux était-il allé recourir à l'industrie de Siegburg?

La solution est fournie par ce fait qu'à Cologne, à la fin du XVIe siècle, un Bonhomme, sans doute accompagné de personnes de sa famille, était établi comme nonce apostolique. C'est ainsi que Siebmacher (1) comprend parmi les familles rhénanes celle de Bonhomme, dont il figure les armoiries sommées d'un chapeau de prélat.

Jean-François Bonhomme, évêque de Verceil et nonce du pape, joua un rôle important à Cologne, lors de la déposition de l'archevêque Truchses de Waldburg, qui embrassa le luthéranisme et épousa la chanoinesse Agnès de Mansfeld. Bonhomme vint à Liège, en 1585, pour promulguer les décrets du Concile de Trente et pour prononcer la révocation de l'abbé de Saint-Laurent; il y intervint, en outre, dans plusieurs affaires religieuses, et y mourut à l'abbaye de Saint-Jacques, en 1587, après avoir fait un legs pour l'institution d'un Mont-de-Piété (2).

Fisen le représente comme ayant lutté avec énergie contre les envahissements du protestantisme, et il le

l'Exposition de Bruxelles, en 1880, où cette étude n'avait pas fait de grands progrès, faute d'exemplaires suffisants. Il vaut mieux, en des occasions pareilles, posséder trop que trop peu; les exemplaires, qui n'ont pas d'aspect pour le public, peuvent ne pas être mis en évidence; ils valent quelquefois pour l'homme d'étude mieux que les spécimens d'apparence artistique.

(1) *Wappenbuch*, 3e supplément.

(2) Daris, *Histoire de Looz*, II, page 22; Id., *Notice sur les églises du diocèse de Liège*, I, pages 4 et 19; III, page 171; Loyens, page 327; Fisen, *Hist. eccl. leod.*, page 393 (II, XVIII, 6°); Foullon, *Hist. pop. leod.*, II, page 335; de Theux, III, pages 126, 160, 180, 185.

dépeint : « Vir ad magna natus et altiore dignus suffragio, insigni magnanimitate prudentiaque. »

Il y eut aussi à l'église Sainte-Croix, à Liège, un chanoine Pierre Bonhomme, mort en 1617, portant les mêmes armoiries. Son épitaphe le désignait comme « musicus clarissimus ». Il s'est fait connaître, en effet, par la publication de deux messes et de plusieurs motets (1).

Le blason du vase ici décrit n'est pas sommé d'un chapeau de prélat; il est, du reste, daté d'une époque postérieure au décès du nonce. Il se rapporte donc à quelque membre de la famille Bonhomme, qui aura continué à séjourner à Cologne; peut-être est-ce le chanoine de Sainte-Croix; peut-être un autre parent; les détails manquent à ce sujet.

Toujours est-il que les blasons de Jean-François et de Pierre Bonhomme dénotent qu'avant l'époque où les de Bonhomme figurent parmi la noblesse de Liège (2), des

(1) Renseignements annotés sur cette épitaphe par M. le chanoine Henrotte, qui cite, à ce propos, Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, II, page 266.

(2) De Stein, *Annuaire* 1846, page 70, et 1880, pages 114 et 125, cite comme auteurs des Bonhomme, deux personnages morts en 1667 et 1668.

Dans les épitaphes de Lefort, aux Archives, on trouve celle d'un Jean Bonhomme, écuyer, né en 1583, mort en 1667, avec quatre quartiers blasonnés, remontant donc au moins à 1525. Une note de Lefort cite, en outre, à ce propos, un Léonard Bonhomme, bailly de Florinnes, qui figure en un acte du 16 mars 1580, aux Œuvres de la Cour féodale de Liège, faites par Charles de Glymes, baron de Florinnes, en faveur de Jean de Roly.

Quant aux Bounam ou Bonnant, qui apparaissent depuis 1486 dans les fiefs de Namur (voy. l'ouvrage de M. S. Bormans, *passim.*), ils portaient d'autres armes.

membres de cette famille se distinguaient déjà par les armoiries qu'ont portées depuis leurs successeurs.

La législation de Liège n'était pas si sévère que celle des Pays-Bas, où, depuis l'édit de 1616, il était bien permis à chacun de prendre tels insignes qui lui convenaient, mais où il était réservé aux seuls nobles le droit de porter « publiquement ou en privé *armoiries timbrées*, » sous peine de 50 florins d'amende, infligée même à ceux qui usurpaient l'emploi de simples lambrequins pour faire ressembler leurs insignes à des armoiries nobles (1). Pourtant il faut bien en convenir, même aux Pays-Bas, depuis l'édit de 1616, on ne mettait pas une grande sévérité à punir les infractions; car, treize ans après, Scohier (2) s'écrie : « Les hommes se sont ensemble donné licence de faire ce que bon leur semble ès armoiries;.... beaucoup se dispensent et font comme ils l'entendent. Voilà pourquoi la noblesse se trouve en mespris, annéantie et violée par un tas de rotturiers qui s'autorisent de faire ce que bon leur semble,... »

Les Bonhomme exercèrent à Liège l'industrie verrière avec le concours de « gentilshommes verriers » qu'ils avaient fait venir de Venise, Murano, Altaro, pour introduire chez nous la fabrication des verres à la vénitienne (3).

(1) Voir sur cette matière (Christyn) *Jurisprudentia heroica*, I, pages 4 et 86.

Il existe bien un édit de Maximilien de Bavière du 1er janvier 1662 (Lefort, IIe série, II, page 442) pour corriger les abus en matière de titres; mais cet édit ne contient pas, à proprement parler, de peine contre les contrevenants eux-mêmes, et il ne paraît pas avoir été suivi d'une exécution rigoureuse.

(2) *L'Estat et comportement des armes*, etc. (Brux., 1629), page 3.

(3) *Bull. Inst. archéol. liég.*, XIV, page 199 (article de M. van de Casteele).

D'après des renseignements dus à l'obligeance de M. le comte

Manderscheid-Blankenheim.

Blason (d'or) à la fasce vivrée (de gueules); écartelé au 2 (d'or) au lion (de sable) chargé d'un lambel (de gueules), au 3 (d'azur) au lion (d'argent), surmonté d'un lambel (de même), au 4 (d'argent), fretté (de gueules).

2e écusson de Hanau-Muntzenberg (d'or) à trois chevrons (de gueules), écartelé (d'or) à quatre fasces (de gueules); en abîme (d'or) à un écu (de gueules).

Double inscription :

G. V. D. W. C. E. S. | IVLIANA GEB|ORNE G. ZV HANAV
MINTZE|NBIRG. G. IN. ZV MANDERSCHEIT. 1577
ACH GOTT BE | GNAT HEREN | GRAF ZV MANDERSCHIT VND |
BLACKENEM (HR) (1) ZV IVNKROD. 1577.

(Musée de Trèves. Exp. Düsseldorf, corr. 1241, cf. 1267.)

Herman de Manderscheid avait été chanoine de Liège de 1558 à 1563 ; il résigna son bénéfice en 1567, et épousa Julienne de Hanau-Muntzenberg; il était seigneur de Junckerath, dans l'Eyfel, près de Schmidheim.

X. Van den Steen de Jehay, certains de ces verres, fabriqués à Liège, sont connus dans les inventaires de sa famille sous le nom de *Valzolios* : ce sont les verres à pied dont la tige était rubannée, gaufrée ou ondulée. Les mêmes renseignements considèrent les Valzolio comme ayant été les premiers verriers italiens qui seraient venus s'établir à Liège ; mais comme le nom de Valzolio ne figure pas parmi les nombreux noms relevés par M. van de Casteele, il est probable qu'il faut attribuer la dénomination à une alliance d'un Bonhomme avec une Valzolio (de Stein, l. cit.; Loyens, p. 504), ce qui permettrait de dater les verres dits *Valzolios* du XVIIIe siècle au plus tôt.

(1) Les petites majuscules entre parenthèses indiquent les lettres réunies en monogrammes ; ce mode d'indication proposé par l'auteur du présent article tend à se généraliser. Voy. Vaissier, *Les poteries estampillées dans l'ancienne Séquanie*, Besançon, 1882.

Sa femme, née posthume en 1530, avait épousé en premières noces un Wild et Rheingraf; elle mourut en 1595 et son époux en 1604 (1).

Le comte de Manderscheid-Blankenheim avait formé une belle collection d'antiquités, où l'on remarquait des inscriptions romaines d'Arlon (2).

Indépendamment de plusieurs chanoines de Manderscheid-Blankenheim, le chapitre de St-Lambert compta, de 1563 à 1607, un autre membre de cette famille, de la branche de Junckerath, frère de Herman.

Les Manderscheid possédèrent dans nos contrées les seigneuries de Mons à Sombreffe et de Seraing-le-Château Ils eurent aussi des alliances avec de nombreuses familles liégeoises, comme les La Marck.

II. — GRÈS DE RAEREN.

Raeren est, pour ainsi dire, aux portes d'Aix-la-Chapelle. De 1560 environ jusque vers 1620, l'industrie des grès de Raeren fut exceptionnellement florissante; si n'était l'imperfection de la terre employée, qui exigeait une glaçure empâtant souvent les reliefs, Raeren pourrait lutter avec Siegburg, où la pâte plus fine et plus homogène se passait de toute glaçure.

Sous l'influence des moines croisiers de Brandenburg (territoire de Raeren), qui avaient sans doute rassemblé dans leur bibliothèque les modèles des écoles de Nurem-

(1) Schannat (éd. Bartsch), *Eyflia illustrata*, I, pl. xv et xxiv; Schneider, *Geschichte des Wild-und Rheingräfisches-Hauses*, page 153; Hubner, II, page 360.

(2) *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, XV, page 94; Neyen, *Biographie luxembourgeoise*, I, page 399.

berg (Beham, Aldegrever, Solis); d'Anvers (J. Floris, Jér. Cock, Liefrinck); de Liège-Francfort (Jacques de Bry); de France (Delaune [illegible] Stephanus, Hédéon l'Égaré), et peut-être de Hollande (van Sichem), les paysans potiers de Raeren, qui reproduisirent les types de tous ces graveurs, acquirent bientôt une culture artistique développée, et si leurs œuvres étaient réunies en un album, elles formeraient l'une des meilleures synthèses de ce qu'on a appelé la Renaissance flamande : nul mieux que les céramistes de Raeren, Baldem Mennicken, Jan Baldems (fils du précédent), Engel Kran, et surtout Jan Emens, ou que les modeleurs, ayant travaillé exclusivement pour Raeren, Jean Allers, Jan Liefrinck, Robert Thievin, etc. (sans compter les maîtres H. H. et L. W., qui ont fait des moules pour Raeren et pour Siegburg), n'a saisi les caractères de cette Renaissance, fidèlement reproduits sur les pots de grès de Raeren.

Dès 1581 et peut-être auparavant, les potiers de Raeren travaillaient pour Liège; mais, à partir de 1587, ils eurent un représentant attitré, Étienne Pardicque, né au Sart, près de Spa, établi à Liège, à l'Ile-en-Bêche; il épousa Catherine de Saulcy, d'une famille liégeoise qui donna sans doute son nom au Trou-Saulcy, au Pont-de-Saulcy, etc., non loin de l'Ile-en-Bêche (1).

Le fils d'Étienne, Quirin Pardicque, imprima même un tel développement à son commerce qu'il commanda à Raeren des produits à sa propre marque, dont on connaît trois spécimens :

A QVELLIN PARDIX MARCHAND DE POT ET DE VOIRE DE

(1) Les lieux dits, ici cités, ont disparu depuis l'installation du nouveau boulevard de l'Est, dont une partie a pris le nom de Boulevard Saulcy.

LIEGE. PARDIX FIS DE STEN (1) 1607. — Q. P. (dans un écusson au centre du médaillon).

(3e vente de Renesse, n° 113 ; mus. Bruxelles, 33.)

QVELLEM PARDICQVE MARCHANT BORGOR DE LIEGE.

(Coll. X (2); mus. Lille; id. Bruxelles, n° 94; id Aix-la-Chapelle; id. Liège [moulage]).

Q. P. avec deux personnages couronnant le Perron liégeois. Date 1604.

(Coll. Minard: catal. Van Duyse, n° 162.)

La caisse épiscopale de Liège ne payait pas toujours exactement ; nous avons ainsi la preuve que des fournitures de pots, etc., s'élevaient, en 1607, pour près de vingt ans, à la somme relativement considérable de 1,100 florins de Brabant, pour lesquels les Pardicque obtinrent, au Sart, d'où ils étaient originaires, 30 bonniers d'aisemences (3), qui leur furent concédés en emphytéose (moyennant la simple redevance d'un sol par bonnier, pour reconnaître les droits de domaine éminent de la mense épiscopale).

Quirin Pardicque alla ensuite s'établir à Aix-la-

(1) Quirin, fils d'Etienne; *Quoilin* est même une forme wallonne du prénom *Quirin*. (Body, *Bull. Soc. litt. wall.*, 2e série, IV, page 176.)

Voir sur tous ces détails *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, XVIII, pages 262 et 380. L'origine raerenoise des produits vendus par Quellin Pardicque, non reconnue dans la première de ces citations, est aujourd'hui prouvée, notamment par des découvertes de tessons de rebut à Raeren.

(2) La collection indiquée X est celle de l'auteur du présent article.

(3) M. S. Bormans, *Bull. de l'Inst. archéol. liég.*, VII, page 45, fait connaître une décision qui donne jusqu'à un certain point la notion de ce que pouvaient valoir alors les bonniers de terre des aisemences au Sart : Le 10 juin 1616, l'église du Sart et 42 maisons avaient été dévorées par l'incendie. La commune fut autorisée à vendre *8 bonniers* de ces aisemences pour les reconstructions.

Chapelle, où il mourut vers 1617. Mais son associé, Guillaume delle Chaulcie, second époux de sa mère, avait continué à Liège le commerce des pots de Raeren; car on trouve dans les archives de Liège un compte, daté de 1613, s'élevant pour un seul mois à 112 florins de Brabant, du chef de fournitures faites à la Cour du prince-évêque, qui était alors Ferdinand de Bavière, neveu et successeur d'Ernest.

Raeren est à environ huit lieues de Liège; elle appartenait, sinon à la principauté, au moins à la juridiction spirituelle de Liège, à titre de paroisse du diocèse; de nombreux chanoines de Liège, du XVIe siècle comme du commencement du XVIIe, furent en même temps chanoines d'Aix, ou eurent des parents dans le chapitre d'Aix (1); ces circonstances, ainsi que la supériorité de l'industrie de Raeren sur celle de Bouffioulx — supériorité qui n'est pas méconnue — lui assurait, sinon un monopole, au moins une préférence marquée sur Bouffioulx, qui d'ailleurs est à une distance de Liège de plus du double.

Aussi, tandis que les familles liégeoises ou établies à Liège ont en grand nombre, comme on le verra ci-après, fait faire à Raeren des vases à leurs armoiries, par l'intermédiaire sans doute des Pardicque ou de leurs devanciers d'avant 1589, ne voit-on pas une seule des familles arrivées à Liège du Hainaut, avant 1615, ayant commandé leur vaisselle à Bouffioulx.

Ces dernières familles, qui n'eussent pas manqué d'introduire à Liège la mode des grès de Bouffioulx, s'ils avaient été alors en honneur, sont les suivantes :

Jean de Henry, né à Châtelet, fut prébendier de St-Lambert, à Liège, de 1528 à 1562; il était parent de Matthieu de Henry, souverain mayeur de la cour et justice de Châtelet.

(1) De Theux, III, pages 5, 71, 76, 133, 191, 211, etc.

Winand de Marotte, fils de Jean (souverain mayeur et bailly de Châtelet) et d'une de Henry, fut chanoine à Liège de 1581 à 1623 (1).

Jacques de Carondelet fut archidiacre de Hainaut jusqu'à la date de sa promotion comme grand prévôt du chapitre de St-Lambert, en 1603.

Or, les armoiries des de Henry, des de Marotte, des Carondelet n'ont pas été retrouvées jusqu'ici sur les pots de Bouffioulx, Châtelet, Pont-de-Loup.

Au contraire, non-seulement les familles dont l'énumération va suivre, mais, en outre, de nombreuses familles dont des alliés étaient chanoines à Liège, firent aussi faire leurs grès à Raeren.

On omettra les familles souveraines ou princières dont les noms suivent, mais qui, à raison de leur notoriété plus grande, doivent avoir inspiré l'idée d'imprimer leur blason sur les vases, non à titre de commande, mais de simple ornement (les potiers pouvaient ainsi s'attirer une clientelle dans les régions occupées par ces familles). Telles sont les familles suivantes, dont plusieurs membres furent même chanoines de St-Lambert : Anhalt, Autriche, Bavière, Brandenbourg, Danemark, France, Hennenberg, Hesse, Hohenzollern, Lamarck, Lippe, Nassau, Palatinat, Salm-Reifferscheid, Savoie, Saxe, Sayn-Wittgenstein, Schaumbourg, Stettin, Waldeck, Wied, etc. (2), et l'on omettra même le nom du cardinal de Granvelle, bien qu'il ait été chanoine à Liège et que son portrait

(1) Il fit un legs « Domui pauperum, dit-il, sive hospitali Casteletensi, quod a fundamentis mei chari parentes edificare curarunt et partim dotari. »

(2) C'est à ce titre que M. le vicaire Schmitz a pu dire que les grès de Raeren ont illustré tous les pays de l'Europe : on y voit encore les armes de Suède, Pologne, Angleterre, France, du comte de Leicester en Angleterre, etc.

figure sur les vases de Raeren, et du marquis de Spinola, dont un parent fut chanoine à Liège.

C'est seulement aux familles d'un rang secondaire qu'on s'arrêtera, parce qu'elles seules peuvent autoriser une conclusion positive au sujet des relations de l'industrie de Raeren avec les contrées habitées par ces familles.

On passera également sous silence certaines familles qui, après avoir eu de leurs membres dans le chapitre de St-Lambert avant 1500, ne reparaissent plus à Liège depuis cette date, comme les van Oss, etc.

Pourtant n'omettons pas les noms des villes du pays de Liège et des princes qui y ont occupé le siège épiscopal : si l'on n'en tire pas une preuve directe à l'appui de la préférence accordée à Raeren, les vases qui portent de pareilles armoiries ne peuvent pas être négligés ici.

VILLES.

On a vu ci-dessus (1) les blasons de Liège et Maeseyck reproduits sur les vases de Raeren; il convient seulement de rappeler que le perron liégeois figure parmi les marques de Quirin Pardicque mentionnées ci-dessus. Ajoutons encore le suivant :

Saint-Trond.

Blason (de gueules) au perron posé sur trois marches (d'or), surmonté d'une croix à double traverse, et accostée des lettres S. T. (de même), au chef (d'or) à la double aigle (de sable). Marque et date : 78. I. M.

(Coll. Schmitz.)

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, XV, page 491.

Pareil blason existe encore dans la cuisine du couvent des Récollets de Saint-Trond (1) ; seulement une pigne y remplace la double croix ; mais une croix existe sur le perron élevé par la maîtrise de Saint-Trond, sur la place publique de cette ville (2).

PRINCES-ÉVÊQUES.

(Robert ou plutôt) Guillaume de Berghes.

Blason (de sinople) à trois mâcles (d'argent), au chef (de sable) au lion (d'or), parti (de même) à trois pals (de gueules); sommé d'une crosse, d'une mitre et autres insignes de l'épiscopat.

(Coll. Hetjens.)

On a attribué ci-dessus (3) ce blason au prince-évêque Robert de Berghes, qui occupa le siège épiscopal de Liège de 1557 à 1563, et cette attribution pouvait s'étayer de la circonstance que la devise de cet évêque est WAN (ou ALS) GODT WIL (4) qu'on lit aussi sur les grès de Raeren.

Mais comme, à la fin de son épiscopat, il existe très peu de grès de Raeren déjà datés, il est préférable de considérer le blason comme appartenant à un autre prélat de la même famille, Guillaume de Berghes, né en 1551, évêque d'Anvers, en 1597, et archevêque de Cambray, en 1601.

Ce prélat avait été doyen du chapitre cathédral de

(1) De Herckenrode, *Tombes*, page 93.

(2) Courtejoye, *Histoire de Saint-Trond*, page 232. La croix existe en [illegible] 1641 à 1647.

(3) [illegible], XV, page 492.

(4) O'Kelly, *Dictionnaire des cris d'armes et devises*, page 29; *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, XX, page 36.

Liège, en 1584, ce qui permet de maintenir le grès dans la série liégeoise.

Ernest de Bavière.

Blason (de sable) au lion (d'or), écartelé (d'argent) fuselé (d'azur); en abîme, un portrait.

ERNST HERZOG VAN BAIEREN. 1581. H. H.

(Coll. Frésart; Hetjens; Mennicken; X. — Mus. Amsterdam.)

On trouve encore le blason de Bavière, en abîme sur celui de l'électorat de Cologne, à la panse de vases aux électeurs, datés des premières années du XVIIe siècle (1).

En 1581, date du premier de ces vases, il n'y avait pas d'autre Ernest de Bavière que le chanoine Ernest, reçu en 1580, et élu, le 28 février 1581, en qualité de prince-évêque de Liège et abbé de Stavelot.

Déjà évêque d'Hildesheim et Freisingen, et depuis archevêque électeur de Cologne (1582) et évêque de Munster, Ernest de Bavière, fils d'Albert V, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, et d'Anne d'Autriche, fille de l'empereur Ferdinand, eut pour compétiteurs à l'évêché de Liège son parent l'archiduc Mathias, depuis empereur, et François de Valois, fils du roi de France, Henri II.

Ernest de Bavière mourut en 1612, au château d'Arensberg, en Westphalie.

D'après de Theux, le portrait d'Ernest de Bavière, avec sa devise OMNIA, est conservé à Liège, à l'hôpital de Bavière, et au cabinet des estampes, à Bruxelles.

(1) On rencontre aussi les armoiries d'Ernest de Bavière, en abîme sur celles de l'électorat de Cologne, avec la légende: ERNESTI ZV WESTPHALEN (coll. Hetjens). La Westphalie était un apanage de l'électorat de Cologne.

Cette devise OMNIA, entre le soleil et la lune (1), se retrouve sur un vase de Raeren où, à côté d'un vers emprunté aux *Astronomiques* de Manilius (2), on lit le nom d'un graveur de l'école d'Anvers IOANNES LIEFRINCK, avec la date 1583 (3).

(Musée Namur; fragm. dans la coll. X.)

On peut donc considérer ce vase comme ayant aussi été fabriqué pour Ernest de Bavière par le potier de Raeren MDERA (Mennicken der alte).

Passons aux familles :

Arenberg (?).

Certains catalogues de vente (par exemple, 2e vente de Renesse, n° 176) mentionnent des vases de grès (de Raeren) portant les armoiries de la famille d'Arenberg; mais jusqu'ici le blason (de gueules) aux trois fleurons (d'or), sommé d'une couronne ducale qui seule peut permettre une attribution certaine à cette famille, n'a pas été retrouvé dans les rebuts de Raeren.

Deux princes d'Arenberg-de Ligne furent chanoines de St-Lambert au commencement du XVIIe siècle.

Les Arenberg-Ligne possédèrent la seigneurie de Rendeux, qui dépendait de Liége.

(1) Cfr. Collection Sauvageot, *Catalogue*, page 141, n° 571.

(2) Voici ce vers :

Nascentes morimur, finisque ab origine pendet.

Jean de Streel, abbé de Flône, à la fin du XVIe siècle, avait adopté comme devise le commencement de ce vers : NASCENTES MORIMVR. Voy. son épitaphe dans la collection de M. le chanoine HENROTTE.

(3) Exp. Liége, VI, n° 131.

Bardoul.

Blason (de gueules) à la croix de vair. Cimier deux encolures (1) de chien, adossées (de vair).

(Coll. Schmitz; Dansette; Heim.)

Les manuscrits généalogiques de Liège répètent à l'envi cette phrase: « *Bardouil* ou *Bardouille*. Une des meilleures maisons de Huy est celle des Bardouille, promue par le cardinal de la Marck; ils portent une croix de vair en gueules. »

Les hérauts d'armes brabançons de Launay et Bouchelière attestent, en 1651, que d'après un manuscrit du comte de Walhin, roi d'armes de Jean, duc de Brabant, les Bardoul jouissaient déjà au XIVe siècle, « de notables terres et seigneuries, avaient rempli de belles charges et contracté de nobles alliances. »

Jean-Baptiste Bardoul était secrétaire d'Érard de la Marck (2); sa fille épousa un échevin de Liège.

(1) L'expression « encolure », employée d'ailleurs par VAN DEN BERCH et LEFORT, vaut mieux que le barbare « tête et col » des héraldistes modernes.

(2) VAN DEN BERCH et autres, en parlant de *promotion*, font allusion seulement à la recommandation du prince-évêque de Liège, dont il est fait mention dans le diplôme de Charles-Quint du 15 janvier 1532, qui confère aux Bardoul le titre de comte palatin (ce qui veut dire: comte du palais de Latran, et non pas comte palatin *du Rhin*, comme on l'a imprimé quelque part à propos d'un chanoine de St-Lambert). Le diplôme des Bardoul leur accorda des droits assez exorbitants; le lecteur français qui « veut être respecté, » préférera les lire, non dans un texte français, que LEFORT a reproduit deux fois, mais dans l'original latin: « Tibi praenominato Joanni Bardoul concedimus et elargimur quod possis et valeas naturales, bastardos, spurios, manseres, nothos, incestuosos, copulative vel disjunctive, et quoscumque alios ex illicito et damnato coitu procreatos, viven-

Servais Bardoul fut chanoine et doyen de St-Denis, à Liège; il mourut en 1556.

Henri Bardoul, chanoine de St-Barthélemy, mourut en 1586.

Un autre Henri Bardoul fut greffier de Huy et de Wanze, et mourut en 1594.

Enfin, un Léonard Bardoul, qui vivait en 1587, fut bourgmestre et greffier de Huy.

D'autres Bardoul figurent dans la noblesse et au grand conseil de Namur et possédèrent des fiefs dans cette province.

Bergh de Trips.

Blason fascé (d'argent et de gueules), les fasces (d'argent) frettées de sable :

IOHANNA VON BERGHE ZV TRIPS. ANNO 1612.

(1re vente de Renesse, n° 275; coll. Michiels van Verduynen, n° 684.)

Un parent et contemporain de Jeanne Bergh de Trips fut chanoine de St-Lambert, à partir de 1605.

L'époux de Jeanne Bergh de Trips figure aussi sur les vases de grès. (Voir ci-après *Brempt*.)

Sur la tombe de Winand Bergh de Trips, à Huy, on remarque les quartiers de plusieurs familles qui firent fabriquer leur vaisselle de grès à Raeren : Cortenbach,

tibus vel et mortuis eorum parentibus, legitimare, illustrium tamen Principum, Comitum et Baronum filiis dumtaxat exceptis, ac eos ad omnia et singula jura legitima restituere et reducere omnemque geniturae maculam abolere. » (Lefort, 2e série, XII, page 91.)

Cette formule, qui est rare dans notre pays, remonte aux siècles précédents : Ducange, au mot *manser*, rappelle un diplôme nobiliaire de l'an 1401 délivré par Rupert, roi des Romains, et qui paraît avoir été conçu dans les mêmes termes.

Eynatten, Hoemen d'Odenkirchen, Reifferscheit, Streithagen, etc.

On retrouvera les Bergh de Trips sur la poterie de Bouffioulx, à une époque où cette famille, établie dans le Limbourg et même dans le Ban de Walhorn, ne trouvait plus, à proximité de sa résidence, l'industrie florissante à laquelle ils avaient recouru jusqu'alors; on tirera plus loin des déductions de ce fait, qui n'est pas isolé.

Les Bergh de Trips furent seigneurs de Berlo.

Bex.

Blason (d'azur), à la croix guivrée ou gringolée (d'or), chargée en cœur d'un écusson (d'argent) à trois feuilles de houx (au naturel). (Cimier : une doyante d'or et une mellusine d'azur.) Parti de Belven (de sable à la licorne d'or).

. . . . QVE (1) I. D. BECX. ANNA BERTOLF (d. belven).

(Coll. Schmitz ; X.)

La famille de Bex, originaire probablement de Sittard, s'implanta à Liège et dans le Limbourg.

Plusieurs de ses membres furent bourgmestres de Liège.

Les Bex possédaient à Belven, près de Raeren, une seigneurie dite Bexen-Hof, qui, sortie de la maison de Belven au XIVe siècle, y rentra au XVIIIe, sans doute par l'alliance mentionnée sur notre grès : Jean de Bex épousa, vers la fin du XVIe siècle, Anna de Belven, sœur

(1) Cette syllabe est la dernière d'une devise soit latine, et terminée par l'un des mots *uterque*, *ubique*, *citraque*, ou la conjonctive *que;* en français, on n'a trouvé que la devise héraldique : QUI S'Y FROTTE S'Y PIQVE. La seule que l'on connaisse des Bex est SOLA VIRTVS NOBILITAT, qui ne concorde pas.

de Christine, épouse de Gérard von Hanxler, qu'on retrouvera ci-après. Une troisième sœur, épouse de Jean-Gérard de Wicherding, a également son blason sur les pots de Raeren.

Jean de Bex et sa femme vivaient encore en 1617, et le premier exista jusqu'en 1633, époque où il figure comme veuf dans un acte.

Blois.

Blason décrit ci-après (article Croy).

Les de Blois furent seigneurs de Donstienne ; un d'entre eux avait été chanoine de St-Lambert de 1492 à 1566.

Bocholtz.

Blason (de sinople) à trois têtes de léopard (d'argent). Cimier, tête et col de cygne.

(Coll. Dedeyn ; Thewalt ; 3e vente de Renesse, no 214 ; van der Kellen, pl. LXII, fig. B.)

La famille de Bocholtz est originaire d'une localité du Limbourg ; elle posséda dans le pays de Liège de nombreuses seigneuries : Oreye, Grand-Rechain, Lambermont, Magnée, Reepen, etc.

De nombreux membres de cette famille furent membres du chapitre de Liège au XVIe siècle et au XVIIe, et eurent, d'ailleurs, des alliances avec plusieurs des familles qui firent fabriquer des vases de grès à Raeren : Bex, Pallant, Brempt, Huyn d'Amstenraedt, Hanxler, Bergh de Trips, Hoemen, Eynatten, Reuschenberg, etc.

Il n'y aurait donc rien d'étonnant à rencontrer le blason des Bocholtz sur les vases de grès de Raeren ; cependant l'attribution manque encore de certitude, à défaut d'études suffisantes.

Arnold de Bocholtz (1544 à 1582) fut à la fois chanoine de Liège et de Mayence.

Dans les catalogues, on a confondu jusqu'ici les Bocholtz avec les Van der Zype ou Zypaeus, dont l'écu porte les mêmes meubles; toutefois ceux-ci ont pour cimier, non une seule encolure de cygne, mais deux têtes entortillées.

Braunsberg.

Armoiries (de gueules) à trois fuseaux (d'argent); écartelé (de même) à quatorze besans (d'or). (Cimiers : 1° un chien entre deux proboscides, chargées des fuseaux de l'écu; 2° encolure de cheval, id. des besans.)

(Coll. X. — Mus. Bruxelles, n° 42; id. Mettlach.)

Augustin de Braunsberg fut chanoine de Saint-Lambert (1601 à 1616); il était frère de Guillaume, chanoine à Worms et à Mayence, mort en 1615.

Les Braunsberg formaient une branche de la famille d'Isenburg, qui possédait la seigneurie de Grenzhausen.

On étudiera plus loin, à propos des poteries de Höhr-Grenzhausen, la conclusion à tirer de la confection, à Raeren, de vases aux armoiries des Braunsberg.

Brempt.

Blason (d'argent) fascé (d'azur) :

IOHAN VON BREMPT ZV FLASRAEDT. ANNO 1612.

(Exp. Bruxelles, E. 158.)

Le vase où se voit cette inscription n'est qu'une imitation; mais il doit avoir été fait d'après un original provenant de Raeren, car Jean von Brempt épousa Jeanne Bergh de Trips (voyez ci-dessus), et les inscriptions de l'époux et de l'épouse, de la même date, sont construites sur le même modèle. Les époux moururent, sans enfants, en la même année 1617.

Les von Brempt proviennent de Cologne; mais il y avait eu, dans la première partie du XVIe siècle, un chanoine de ce nom parmi les prébendiers de St-Lambert; de plus, on rencontre un Engelbert Brempt à la cour des Pays-Bas au commencement du siècle suivant, et on retrouve des von Brempt dans les actes passés à Liège.

Il y eut des alliances entre les von Brempt et d'autres familles figurant sur les grès de Raeren, comme les Nesselrode.

Cortenbach.

Blason (d'or) bandé (de gueules). Cimier : un personnage en buste, vêtu des bandes de l'écu et sommé d'un chapeau de prélat, à houppes :

IOAN A*(ndreas a Cortenbach prior m)*ONASTE*(rii)*
INDEN*(orum)*.

(Coll. X.)

Cette inscription a pu être reconstituée sur un simple fragment (le seul connu), par des renseignements historiques recueillis à Cornelimunster, qui ont appris qu'à l'abbaye de cette localité *(monasterium Indenorum)*, il avait existé, de 1609 (?) à 1639, un prieur du nom, révélé par le commencement de l'inscription.

Il y eut plusieurs chanoines de Cortenbach à Liège, Huy, Tongres, et cette famille était alliée à un grand nombre de celles qui ont fait fabriquer leur grès à Raeren : les Horion, les Hanxler, etc.

Couven.

Blason (d'argent) à la croix engrêlée (de sable); chef canton (de sable) à une coquille (de gueules) :

IN LIDEN GEDOVLT. IOCOP KOVI(NVS) 1567.

(Coll. Comtesse de Flandre.)

Jacques Couven, dont il s'agit dans cette inscription, était, en 1567, mayeur de Clermont, où existait un fief de Couven (duché de Limbourg); quant à la devise : IN LIDEN GEDOVLT (patience dans la douleur), ce n'est autre chose que celle-ci : IN LEIDEN GEDOLT, qui figure sur un grand nombre des produits de Baldem Mennicken (1), de Raeren, et qu'on a, par une méprise plaisante, traduite par : *Fabriqué à Leiden* (2).

Il y eut à Liège, au XVe siècle, un chanoine *Simon a Covino*; mais il se pourrait que ce fût un personnage né à *Couvin* et non un *Couven*. Cependant on ne doit pas omettre ici la famille Couven; car un chanoine de Saint-Lambert, Nicolas de Woestenraedt (1562 à 1588), était fils d'une Couven de Clermont. La croix engrêlée est un des meubles les plus usités dans le blason des familles de l'ancien Limbourg; on la retrouvera ci-après pour les familles Gulpen, Hannot, Wiltthem, etc. Ce sont encore les armoiries de la commune d'Eupen. (RUTSCH, *Eupen und Umgegend*, page 76.)

Croy.

Blason (d'argent) à trois fasces (de gueules), qui est de Croy ; écartelé (d'argent) à trois doloires (de gueules); les

(1) Baldem (ou Bauduin) Mennicken fut l'un des potiers les plus importants de Raeren, à tel point que son fils se bornait à signer ses pots : *Jan Baldems* (Jean, fils de Baldem), selon une coutume conservée dans certaines familles, et ce pendant plusieurs générations, de porter pour second prénom celui du père, parfois même de se désigner indifféremment sous l'un ou l'autre. (En voir un exemple curieux chez DE STEIN, *Annuaire* 1865, page 138, à propos de la famille de Henry, de Châtelet, qui elle-même devait son nom de famille à un prénom ainsi employé.)

On sait, du reste (voir BODY, *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, 2e S, IV, page 56), que les noms suivis de la lettre *s* indiquent souvent le génitif fils de : *Aerents*, fils d'Arnould.

(2) Voyez ce qu'en dit WEALE dans le *Beffroi*, IVe année.

deux en chef adossées, qui est de Renty. Avec le collier de la Toison d'or.

(Coll. Mennicken; Heim. Mus. Aix-la-Chapelle).

Même blason, en un écu losangé, parti de trois pals de vairs (renversés); écartelé (de gueules) à deux fasces bretessées et contrebretessées (d'argent).

(Coll. Schmitz; X; moules, coll. Mennicken).

Ces blasons se rapportent : 1° à Philippe III, duc de Croy, personnage important dans l'histoire des Pays-Bas, où il remplaça le duc d'Albe, pendant que celui-ci guerroyait dans les Pays-Bas; 2° à la duchesse de Croy, deuxième femme de Philippe, née de Blois de Trêlon, épousée par lui en 1582.

Philippe de Croy fut gouverneur de la Flandre et stathelder de Bruges, à l'époque où le flamand Louis d'Aranda était stathelder du Limbourg, d'où dépendait Raeren; de là, l'hypothèse de relations entre les deux personnages et de commandes faites par l'un et exécutées par l'intermédiaire de l'autre (1).

Un Antoine de Croy fit partie du chapitre de Saint-Lambert de 1573 à 1583.

Le chanoine Charles d'Arenberg, cité plus haut, était petit-fils de ce Philippe III de Croy et de sa première femme, Jeanne de Hallewyn.

Les Croy furent seigneurs de Givet (Namur).

Culembourg

(Voyez Pallant.)

Les Culembourg furent, au XVIe siècle, seigneurs de Warfusée et de Monceau-sur-Sambre.

(1) Catal. Exp. Liège, VI, page 14; id. Exp. Gand, page 37 (2e édit).; *Publications de la Société archéologique dans le duché de Limbourg*, XVIII, page 383.

Deick.

Second blason de Laurent de Hasque : Écu losangé (d'azur) chargé d'une croix formée par 13 besans (d'or). (Cimier, tête et col d'oiseau de proie). (Voir ci-après *Hasque.)*

Effern.

Blason (de gueules) à deux fasces (d'or), accompagnées en chef d'un lambel (de même). (Cimier : tête d'éléphant d'or.)

(Coll. Schmitz ; X.)

Blason parti de Effern et de.... (coupé de deux émaux pleins, le canton de la pointe, diapré).

(Mêmes collections.)

Henri von Effern fut chanoine à Spire.

Herman Théodore de Bergh de Trips, chanoine de St-Lambert au XVIIe siècle, était petit-fils d'une Effern.

Les Effern sont originaires de Cologne ; mais ils figurent dans l'État de Ruremonde ; ils eurent aussi des alliances dans la noblesse d'Aix-la-Chapelle et de Liège, ainsi que dans les familles Stepraedt, Zevel, Haas de Turnich, dont les blasons figurent sur les vases de grès.

Elderen.

A trois rangs de vair avec une fasce (d'or) entre le premier en chef et le deuxième. (Cimier : tête de bélier ou de bouc, quelquefois avec une clochette au col.)

(Coll. X.)

La famille d'Elderen (en wallon : Odeur) était très répandue dans le comté de Looz, où elle était considérée, ainsi que plusieurs autres familles portant les mêmes trois rangs de vair, comme descendant des anciens rois de Tongres.

Elle ne fournit de membres au chapitre St-Lambert qu'au XVIIe siècle; mais déjà au XVIe, elle faisait fabriquer sa vaisselle de grès à Raeren.

Au XVIIe siècle, on la retrouvera à Bouffioulx.

Eynatten.

Blason (d'argent) à une bande (de gueules) accompagnée de six canettes (de même) rangées en orle. Cimier, une canette de l'écu entre deux proboscides; date: 1587.

(Coll. Mennicken, 82, 144; Schmitz. Mus. Aix-la-Chapelle.)

Même blason, parti de celui de Hoemen. (Voir ce nom.)

Même blason, sommé d'une crosse et d'une mitre, avec les initiales H. V. E. A. (« Herman von Eynatten Abt »); ce personnage fut, en effet, abbé de Cornelimunster, non loin de Raeren, de 1620 à 1645.

(Coll. Paul, n° 25.)

Il y eut de nombreux chanoines de la famille d'Eynatten au chapitre de St-Lambert, et l'on connaît en outre, à Liège, un Henri d'Eynatten, chanoine de St-Pierre, et deux abbesses de Ste-Anne, Agnès et Marie d'Eynatten.

Les Eynatten étaient originaires du village de ce nom, contigu à Raeren; tandis que l'abbé de Cornelimunster resta fidèle à l'industrie de Raeren, on verra d'autres Eynatten, vers le milieu du XVIIe siècle, commander leurs grès à Bouffioulx.

Ils furent seigneurs de St-Fontaine, Abée, Outrelouxhe, Brumagne, Tinlot, Ligny, Hastière, Thys, Lichtenberg, etc. Ils furent aussi alliés à un grand nombre de familles liégeoises, les Horion, Elderen, etc.

Groesbeek (?).

Blason (d'argent) à une fasce ondée (de gueules).

(Coll. Schmitz ; X ; Mus. Mettlach).

Il y eut un grand nombre de chanoines de Groesbeek au chapitre de St-Lambert, et l'un d'eux (comme on le sait) devint le prince-évêque et cardinal de Groesbeek.

Mais il y a lieu d'émettre un doute sur l'attribution du blason aux Groesbeek, parce que les vases de Raeren portent une ligne verticale séparant le blason en deux cantons avec un vol pour cimier, ce qui ne correspond pas aux armoiries de la famille.

Le chanoine Copendraut dit d'Oleye, reçu au chapitre de Saint-Lambert en 1595, portait aussi l'écu à fasce ondée, mais on ne connaît pas le cimier dont il timbrait son écu.

Les Groesbeek furent seigneurs de Vaulx et Ave, Perwez, etc.

Gulpen.

Blason (de sable) à la croix engrêlée (d'or). Cimier, un homme (habillé de l'écu) :

WILHELM GVLPEN HERR TZO WALDENBVRCH STATHELDER LIMBOVRGH 1577. I. E.

(Coll. Hetjens.)

Guillaume, fils de Frambach de Gulpen, fut stathelder du Limbourg de 1572 à 1567, après avoir rempli les mêmes fonctions pendant quelques années au nom du titulaire.

Sa mère, Pentecôte d'Alsteren de Hamal (famille liégeoise), s'était mariée en 1616 à Liége même ; elle était dame héritière de Rocour.

Les Gulpen furent seigneurs de la Rochette, à Chaudfontaine, près de Liège, et Catherine de Gulpen mourut, en 1645, à l'abbaye de Vivegnis, où elle était professe depuis 1587.

Nombreuses sont les alliances de Gulpen avec les familles qui ont fait fabriquer leur grès à Raeren : Eynatten, Cortenbach, Belderbusch, Crümmel, Horion, Schwarzenberg, Reuschenberg, Bertolff de Belven, etc.

Halmale.

Blason (de gueules) billeté (d'or) au lion (de même) brochant sur le tout) :

HALMALE.

(Coll. d'Huyvetter, 59; Minard, 1044; ibid. cat. van Duyse, 85; 3e vente de Renesse, 229; de Luesemans; Mennicken, 174. Exp. Dusseldorf, 1292.)

Les Halmale, d'origine liégeoise, s'étaient établis à Anvers depuis le XVe siècle, et y prirent rang parmi les bourgmestres, échevins, etc. Mais ils conservèrent des relations avec le pays de Liège, où ils figurent dans les quartiers de plusieurs chanoines de St-Lambert, et où un Lynden épousa une Halmale en 1588.

Ils étaient alliés aux Hanxler, Eynatten, Dobbelstein, etc.

Hannot.

Blason (d'argent) à la croix engrêlée (de sable); parti (d'argent) au lion (de gueules). (Cimier : un lion).

CLAVDE HANNOT DRISSART DV HAVLT BANCK DE WALHORN.

Coll. Minard, 1062; ibid. Catal. van Duyse, no 167.

Claude Hannot, d'une [illegible] limbourgeoise, fut drossart

du ban de Walhorn de 1623 à 1634, et peut-être l'était-il encore en 1645 et 1663 (1).

Les Hannot figurent dans les armoriaux liégeois dits d'Othée et de la Torre : on rencontre en effet, en 1642, un Simon Hannote, aux armes ci-dessus décrites, comme tenant de Jupille.

Claude Hannot, drossart du ban de Walhorn, d'où ressortissait Raeren, est, à raison de sa position officielle et de sa résidence, resté, comme on le voit, fidèle à l'industrie de Raeren après 1620.

Hanxler.

Blason (d'azur) chargé d'une anille à l'antique (d'or), à quatre têtes couronnées, posée en bande :

*(g)*ERADT VON HANXLER VND (christina) VON BELFFEN S*(e)*IN H*(avsfraw)*. 1582. W. E.

(*De Navorscher*, 1852, page 250.)

Gérard von Hanxler épousa, vers la fin du XVIe siècle, une des quatre filles de Jean de Belven, sœur de la dame de Bex (voyez ci-dessus) et de la dame de Wicherding, résidant à Bertscheid (Raeren) : on comprend donc que, sans qu'aucun débris ait été trouvé jusqu'ici dans les dépôts de rebuts, on puisse conclure avec certitude à l'origine raerenoise.

Les Hanxler étaient seigneurs d'Herstal, et plusieurs d'entre eux furent chanoines de St-Lambert; Guillaume de Hanxler fut maître d'hôtel d'Ernest de Bavière.

Innombrables sont leurs alliances avec les familles ayant commandé des poteries de grès à Raeren.

(1) RUTSCH, *l. cit.*, page 191; QUIX, *Kreis Eupen*, pages 49, 160, 173, H. C. de Limbourg, Sentences, Reg. 31.

Hasque.

Blason (de gueules) à trois écureuils (d'or), coupé (d'or) à trois bandes (d'azur), parti (de gueules) à quatre fuseaux (d'argent), accompagnés en chef de trois besans (d'or).

Dans le même médaillon l'écu losangé de Deick.

Autour :

LAVRENT DE (*Hasque-Jehen*)NE DEICK. 1606.

(Coll. X.)

Cette inscription a pu être rétablie avec toute certitude, à l'aide d'un certificat de Lefort, aux archives de l'État, reproduisant une épitaphe de Huy, avec les mêmes armoiries (sauf des barres au lieu de bandes) : CY GIST HONORABLE HOE (homme) LAVRENT DE HASQUE JADIT BOVRGME (bourgmestre) DE LA VILLE DE HUY LEQUEL TRESPASSAT LE 28 DE IVLLET ANNO 1617, ET DAM^lle JEHENNE DEICK SON ESPEVSE LAQUELLE DÉCEDA LE 21 D'OCTOBRE 1630. PRIEZ DIEU POVR LEVRS AMES.

Laurent de Hasque et Jehenne Deick eurent pour fils Albert et Laurent de Hasque qui furent, comme leur père, bourgmestres de Huy.

La date de 1606 que porte le vase, dont un débris a été trouvé à Raeren, concorde avec celles de l'épitaphe; de plus, on a retrouvé la convention de mariage des époux de Hasque-Deick, en date du 24 janvier 1563; c'est donc après quarante-trois ans de mariage qu'ils recoururent à l'industrie de Raeren ; l'époux survécut onze ans et l'épouse vingt-quatre à la confection de leur vaisselle.

Jehenne Deick était fille d'Albert Deick, qui fut aussi bourgmestre de Huy.

Les Deick possédaient une seigneurie dite alle Monzée, dans la province de Namur, dont Laurent et Albert de Hasque firent relief en 1592 et 1624.

Gérard d'Eque (Deick?) fut abbé de Floreffe au commencement du XVIe siècle.

Hoemen.

Blason d'Eynatten (voir ci-dessus), parti (d'or) échiqueté (d'azur), au chef canton d'hermine, qui est de Hoemen et Odenkirchen. (Cimier, une pigne).

(Mus. Aix-la-Chapelle).

Ce blason sert à expliquer une tombe de la Hesbaye, que le baron de Herckenrode avait déclarée indéchiffrable. C'est l'épitaphe de François d'Eynatten de Neufchâteau (Neuerbourg), mort en 1619, qui avait épousé Elisabeth de Hoemen et Odenkirchen; l'époux était fils d'une Reuschenberg.

Le fils de ce couple, qui écartelait ses armoiries de celles de son père et de sa mère, fut chanoine de Saint-Lambert de 1609 à 1653.

Horion.

Blason (d'argent) à la bande (de gueules). (Cimier, une encolure de licorne.) [Voy. l'article suivant].

Les Horion, clients de Raeren au XVIe siècle, le devinrent de Bouffioulx au XVIIe.

Les Horion descendaient des Hemricourt.

Ils furent seigneurs d'Engis, Oleye, St-Germain, Haneffe, Abée, Grandaxhe, et leurs quartiers étaient admis à l'ordre Teutonique, au chapitre de Cologne, etc.

Plusieurs Horion occupèrent au XVIe siècle des prébendes de Saint-Lambert ou d'autres postes religieux importants, comme la dignité d'abbé de Val-Benoît.

Huyn d'Amstenraedt.

Blason (de gueules) à la croix guivrée (d'argent), portant en cœur un écu (de même), chargé de trois

besans (de gueules); parti de Horion (voir l'article précédent).

(Coll. Mennicken.)

Le blason se rapporte sans doute au mariage de Gérard Huyn d'Amstenraedt (mort en 1584) avec Digne ou Yolande de Horion, qui vivait encore en 1609. Leur fils épousa une Eynatten.

Il y eut aussi une union en sens inverse entre membres des mêmes familles : Guillaume de Horion épousa, en 1568, Anne-Marie Huyn d'Amstenraedt, dont un frère fut chanoine de Saint-Lambert et vivait encore en 1591.

Plusieurs membres de la famille Huyn d'Amstenraedt, dont l'un avait Horion parmi ses quartiers, firent également partie du chapitre de Saint-Lambert.

Comme il est difficile de distinguer sur les vases de grès les blasons de Huyn et de Dobbelstein, dont les dispositions ont beaucoup de ressemblance, il se peut que le blason ici décrit se rapporte au mariage de Thierry de Dobbelstein avec Marguerite de Horion de Colonster, morte en 1627.

D'autres alliances entre des membres des familles de Dobbelstein et Horion ont eu lieu à une date trop avancée du XVIIe siècle pour que le blason susdit puisse leur être attribué avec quelque probabilité.

Manderscheid-Blankenheim.

Blason de Pallant de Culembourg (voir ci-après), dans un écu losangé, parti (d'or) à la fasce vivrée (de gueules), écartelé (d'or) au lion (de sable), avec un écu écartelé lui-même (mais indistinct) brochant sur le tout :

P. S. G. C. Z. M. B. G. G. V. F. Z. C. (15)86.

(Coll. Schmitz : X. — Mus. de Maestricht.)

(P(hilippa) S(idonia) G(raefin) C(ulemborg) Z(u) M(anderscheid) B(lankenheim) G(erolstein), G(emahlin) V(on) F(loris) Z(u) C(ulemborg). Cette lecture se rapporte aux noms et qualités de Philippote de Manderscheid-Blankenheim et Gerolstein, qui fut la seconde épouse du comte Florent de Pallant de Culembourg, un des auteurs de la révolution du XVIe siècle aux Pays-Bas (1).

Le père de la dame de Culembourg était seigneur de Frechen, où néanmoins elle ne commanda pas la vaisselle à ses armes.

(Voir ci-dessus, au sujet des nombreux chanoines de Liège, membres de la famille de Manderscheid.)

Mérode.

Blason (d'or) à quatre pals (de gueules), à bordure engrêlée (d'azur) :

TEMPORE ET LABORE WAROVX. 1598.

Jean de Mérode, premier comte de Waroux, à qui se rapporte cette inscription, fils d'un bourgmestre de Liège, fut chanoine de Liège (1580 à 1587), résigna son canonicat, devint lui-même bourgmestre de Liège, et trois de ses fils furent à leur tour chanoines de St-Lambert (2). Il fut grand maître d'hôtel d'Ernest de Bavière et vivait encore en 1631.

Il n'y eut pas moins de dix-huit membres de la famille de Mérode qui jouirent de prébendes à St-Lambert; on retrouvera un de ces chanoines à l'article *Vlatten;* un

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, X, page 17.

(2) Un autre chanoine de St-Lambert, qui avait résigné ses fonctions, eut quatre de ses fils membres du même chapitre après lui. (DE THEUX, III, p. 330.)

autre, de la branche de Mérode-Houffalize, eut un de ses parents présent à un acte concernant les époux de Bex-Belven, dont il est question plus haut; un autre fut en même temps chanoine à Mayence et fut sans doute un des intermédiaires des commandes de Mayence à Raeren.

Les Mérode eurent de nombreuses alliances avec les familles qui firent fabriquer leurs grès à Raeren : Oyembrugge de Duras, Gronsfeld, Hoemen, Cortenbach, etc.

Metternich.

Blason (d'argent) à trois vannets (de sable). Cimier : cygne (d'argent) :

DIETHERICH VON METTERNICH ZV ZEVEL.

(Coll. d'Huyvetter, n° 197. — Mus. Bruxelles, n° 75.)

Même blason, mais coupé par une ligne horizontale. Sans inscription.

(Coll. Dansette; X. — Mus. de Mettlach.)

Blason (de gueules) fretté (d'argent), qui est de Zevel.

GVILLAVME TYMMER DE TZEVEL. 1609.

(2e vente de Renesse, n° 208; coll. Soil.)

Il est probable que, parmi les nombreux Thierry de Metternich figurant dans les recueils, il y ait lieu de choisir, pour lui attribuer le premier blason, le cousin de l'archevêque de Trèves de 1599 à 1623, portant comme celui-ci le prénom de Thierry. Il est mentionné en un état de la noblesse de Clèves, daté de 1610, à titre de seigneur de Zevel, seigneurie que les Daun avaient cédée aux Metternich, au commencement du XVe siècle.

Indépendamment des seigneurs de Zevel, il y eut une famille de Zevel qui continua à porter les armoiries de Daun; mais comment ces armoiries et le nom de Zevel furent-ils ceux de Guillaume Tymmer en 1609? Ce point

est difficile à expliquer; toujours est-il que ce Guillaume Tymmer ou Timmer fut chef-mayeur du pays d'Assche et qu'il épousa une Claire d'Astenet, famille qui, comme le village du même nom, appartenait au Ban de Walhorn, où les Zevel avaient du reste de nombreuses relations.

Le blason de l'archevêque de Trèves, Thierry de Metternich, est représenté en abîme du blason de l'électorat de Trèves, sur plusieurs vases aux électeurs, également fabriqués à Raeren.

Il y eut au chapitre de Saint-Lambert, de 1612 à 1633, un chanoine, Charles de Metternich; il était neveu de cet archevêque.

Il y eut aussi des Metternich chanoines à Mayence.

Les Metternich avaient en outre des alliances parmi les membres du chapitre de Saint-Lambert.

Montfort (?).

Blason (d'argent) à 2 et 1 axes de moulin (de gueules). (Coll. Schmitz; X).

Les Montfort, d'origine hollandaise, figurent dans les quartiers d'un grand nombre de familles liégeoises et autres qui ont eu leurs armoiries imprimées sur les vases de grès, notamment les Manderscheid.

Mais, à raison du grand nombre de blasons offrant les mêmes dispositions, il est difficile de préciser l'attribution aux Montfort, des grès aux armoiries à trois axes de moulin.

Nesselrode.

Blason (de gueules), à la fasce bretessée et contre-bretessée (d'argent); parti de Streithagen. Inscription en nombreuses variantes :

WILHEM VON NESSELROEDT ZV MVNTS VND WILHELMA VON STRITHAGEN SEINE HLIGE HAVISFRAWE. 1596 I. B. M.

(Coll. d'Huyvetter, Minard, Schmitz, Verhelst, Widerberg, Mennicken, Hetjens, Dansette, Heim, etc.)

Guillaume de Nesselrode zu Munts épousa Guillelmine de Streithagen vers la fin du XVIe siècle; l'époux mourut en 1602 sans enfants; mais un homonyme (neveu?) figure, en 1610, dans un état de la noblesse de Clèves.

Quoique les Nesselrode apparaissent parmi les chanoines de Saint-Lambert seulement à la fin du XVIIe siècle, il convient de les mentionner ici, à raison de la présence du blason de cette famille dans les quartiers des chanoines Arnold de Wachtendonck (1580 à 1590 et 1633) et Arnold de Horst. On rencontre d'ailleurs également les Streithagen dans les quartiers de plusieurs chanoines de Liège du XVIe siècle.

Les Nesselrode contractèrent des alliances avec de nombreuses familles figurant sur les pots de grès de Raeren : Zevel, Huyn d'Amstenraedt, Brempt, Recke, Pallant, Hanxler, etc.

Ils possédèrent la seigneurie de Brandenburg, sur le territoire même de Raeren.

Ogier.

Blason (de gueules) à la croix de Savoie (d'argent), cantonnée d'un soleil d'or, d'un croissant et de deux étoiles de même :

DOMINI OGIER DE WALHORN.

(3e vente de Renesse, n° 158.)

Quoique des débris de ce vase n'aient pas encore été découverts à Raeren, il est à présumer que les d'Ogier, comme Claude Hannot, n'auront pas déserté, pour d'autres ateliers, ceux qui existaient dans la contrée dont ils portaient le nom ou le titre.

Les d'Ogier, originaires du Faucigny, vinrent s'établir

au XVIIe siècle à Liège, où deux au moins des membres de cette famille furent médecins et conseillers de Ferdinand et Maximilien de Bavière.

Ils habitaient une maison en Souverain-Pont, et Lefort a conservé les blasons qui figuraient dans les verrières de leur demeure, qui, à en juger d'après ce genre d'ornement, devait avoir un certain caractère artistique.

Le chanoine Ferdinand van der Vecken (1650 à 1658) résigna sa prébende et épousa la fille du docteur Ogier l'ancien et de la veuve d'un Hodeige.

Les d'Ogier possédèrent, de 1691 à 1729, la seigneurie du Ban de Walhorn, qui passa aux de Thier et aux de Liverlo, par deux gendres de Michel d'Ogier.

Cette date rapprochée ne fait pas obstacle à l'attribution du vase ici décrit à la fabrication de Raeren, où l'on a trouvé notamment des armoiries datées de l'an 1694. Le blason des d'Ogier est ainsi un des douze à quinze exemplaires de la confection de vases à armoiries opérée à Raeren depuis 1620 jusqu'en 1700.

Ombre.

Blason (d'or) à la croix (de gueules) recroisetée en triple et cramponnée en pointe ; parti (d'argent) à trois fasces (de sable). Cimier: encolure de sanglier :

IENDVR POVR DVRER. DEIDERRICH DOMBRE. ANO 1669.

(Coll. d'Huyvetter; Minard; Ruhl; Schmitz; Renier; X. Mus. de Sèvres, etc.)

Les d'Ombre (ou d'Ombret) figurent avec le blason ci-dessus parmi la noblesse du pays de Franchimont.

Ernest d'Ombre fut bailli de Hal (près de Bruxelles), en 1614, date où il épousa Hélène de Faucuwez, dont le nom se trouve inscrit d'une manière toute semblable sur les grès de Raeren :

RIEN SANS PANIE (peine). DV FAVLQVE HELEN(NE).

On a retrouvé des Dombre à Châtelet et Pont-de-Loup; mais non sur les vases de ces localités.

Une Clémence d'Ombrée, de Visé, fut supérieure d'un couvent à Aix-la-Chapelle.

La devise ENDVRER POVR DVRER fut celle d'un chanoine de St-Lambert, d'Oyembrugge de Duras (1536 à 1579).

Oyembrugge de Duras (?).

Blason fascé (d'or et de sinople), à six pièces, écartelé d'azur à trois fleurs de lis (d'or): 1 et 2. Cimier: une fleur de lis de l'écu.

(Coll. Génie; Schmitz; Mennicken; Dansette; X., etc.)

Ce blason, dont on retrouve de très nombreux exemplaires, n'appartient guère aux van der Haghen de la Flandre, auxquels on l'avait d'abord attribué, parce que cette famille n'a pas eu de relations, jusqu'ici connues, avec Raeren ou avec une famille quelconque de la contrée — ce n'est pas un motif de rejet; c'est une simple objection : il existe sur les vases de Raeren des armoiries flamandes dans les mêmes conditions — et, en outre, parce que, chez elle, les fleurs de lis sont disposées 2 et 1.

Il y a difficulté cependant à attribuer le blason aux d'Oyembrugge de Duras, à raison du cimier de ceux-ci, qui est de deux cornes de buffle, aux fasces de l'écu.

Néanmoins, ce qui a paru pouvoir faire pencher la balance en faveur de ces derniers est, sur les vases de Raeren, la disposition des fleurs de lis, qui est exactement la même que celle du blason des d'Oyembrugge de Duras, dans les quartiers de la tombe d'Eustache de Salmier, à Hosden, pour figurer le semis des fleurs de lis sans nombre du blason véritable (1).

(1) M. SCHOOFS, doyen du Limbourg, auteur d'un dessin de la

Il ne serait pas surprenant d'ailleurs que les d'Oyembrugge de Duras eussent fait fabriquer leurs vases de grès à Raeren, comme les de Mérode; les uns et les autres étaient parmi les principaux seigneurs de la cour d'Ernest de Bavière qui, on le sait, avait son fournisseur attitré de grès de Raeren.

Un seigneur de Duras porta le glaive lors de l'entrée d'Ernest de Bavière à Liège; un autre, chanoine de St-Lambert, avait reçu le prince lors de son élection comme chanoine et assisté à son inauguration; un de leurs arrière-neveux fut chef de la noblesse de Liège (1) au siècle suivant.

Charles et Guillaume d'Oyembrugge de Duras firent partie du chapitre de St-Lambert de 1556 à 1584 et de 1598 à 1602.

Pallant.

1° Armoiries de Pallant (d'or) fascé (de sable), de six pièces, en abîme de celles de Culembourg (d'or), à trois doubles rocs (de gueules), écartelé (d'argent), au lion (de sable).

(Coll. Nahuys; mus. Bruxelles (2), 117.)

2° Mêmes armoiries, parties, en un écu losangé, de celles de Manderscheid-Blankenheim. (Voir ce nom ci-dessus).

tombe d'Hosden, qu'il a fait pour M. le chanoine Henrotte, a bien voulu écrire à l'auteur qu'il a copié scrupuleusement ce qui est figuré sur la pierre tombale.

(1) Butkens nous montre aussi les d'Oyembrugge de Duras aux Pays-Bas, notamment II, page 130, aux funérailles de l'archiduc Albert.

(2) Il semble pourtant que ce grès est de Frechen, à raison des traces elliptiques au dessous du fond, qui ne se rencontrent qu'exceptionnellement ailleurs.

3° Blason isolé des Pallant : Cimier : un écusson, des armes, entre un vol de sable :

CATHARINA VON PALANT AMPTFRAVW ZV MONIOIE. 1591.

(Coll. Mennicken, 90, 137 ; Schmitz ; Dansette ; X.)

Catherine de Pallant de Wachendorf fut la 2e épouse de Christophe de Rolshausen, Amptman de Montjoie, dont elle semble avoir partagé les honneurs, puisqu'on lui donna le titre d'*Amptfrau* du dit lieu.

Catherine de Pallant, tout comme son alliée Philippote-Sidonie de Manderscheid, avait pour père un seigneur de Frechen ; celui-ci était Marsile de Pallant, seigneur de Wachendorf et Bachem : d'où la particularité significative que Frechen n'était pas, pour son industrie, favorisée par la famille de ses propres seigneurs, peut-être à raison de son infériorité artistique.

C'est seulement en 1624-1625 qu'on voit apparaître dans le chapitre de St-Lambert un chanoine du nom de Pallant ; mais plusieurs prébendiers antérieurs portèrent le blason de Pallant dans leurs quartiers. Même un Ernest de Pallant, qui habitait Liège, au Pont-d'Ile, et qui fut baptisé à N. D. aux Fonts, eut pour parrain le prince Ernest de Bavière.

Les Pallant avaient de nombreuses relations au Ban de Walhorn, où ils possédèrent des seigneuries ; ils étaient, de plus, apparentés à un grand nombre de familles qui ont fait fabriquer leurs grès à Raeren : Belven, Crümmel, Hanxler, Hoemen, Nesselrode, Brempt, Metternich, Zevel, etc., etc.

Ils possédèrent au pays de Liège et au comté de Namur les seigneuries de Morialmé, My, Bierlez, Agimont, Nedercanne, etc.

Rasire.

Blason (de gueules) à cygne ou oie (d'argent), nageant sur des flots (d'azur). Cimier : une feuille d'arbre.

(Coll. Schmitz ; X.)

Ce blason semble être celui de Jean de Rasire, anobli par Charles-Quint (avec une série d'autres personnes, dont un Halmale), à propos de la prise de Tunis en 1535. Jean de Rasire mourut sans doute à Liège ; car il y fut enterré à N. D. aux Fonts en 1562.

Les Rasire ont place dans les quartiers de Jean-Amand Van den Steen (voy. ci-après, Grès de Bouffioulx) ; mais il se peut qu'il s'agisse d'une autre famille du même nom, dont le blason différent figurait dans les vitraux de la maison du médecin d'Ogier, en Souverain-Pont (voy. art. *Ogier*).

Le blason au cygne nageant, avec le nom de Jehan Rasire, était aussi sur un vitrail de l'église de Cornillon, à Liège.

Ce blason a de la ressemblance avec celui de la famille flamande Lanchals ; mais, à raison de l'éloignement de Raeren et de l'absence de relations connues de cette famille avec le Ban de Walhorn, l'attribution aux Rasire semble préférable.

Lefort fait figurer les Rasire ou Rasier au cygne nageant, parmi les nouveaux nobles (inter novos equites), pour les distinguer des anciens Rasier ou Rahier, originaires de la localité du même nom.

Reiner.

Blason (de . . .), à un cœur (de . . .), transpercé par une crosse posée en pal :

SPES MEA DEVS. BALTHASAR REINE A B(ree) AB(bas Sancti) MAR(tini).

(Coll. d'Huyvetter; Minard; Widerberg; Mennicken; Schmitz; Dansette; X.)

Balthasar Reiner fut abbé du Grand Saint-Martin, à Cologne, de 1585 à 1621.

On conserve encore à Cologne, dans l'église Saint-Martin, l'épitaphe de l'abbé Reiner :

Hic recubat, clara natus de stirpe Breana,
Balthasar eximia virtute, illustrior abbas,
Qui clavum tenuit per septem lustra fidelis :
MerCeDe aeterna frVItVr sVper astra beatVs.

Il avait pour devise :

Monachus stertens sine libris, miles inermis.

Sur son écusson, semblable à celui des vases de grès, on lisait :

Quid sit dissimilis nostra haec ecclesia priscae,
Terrea transfosso pectore tela gero.

Cette dernière partie de la légende se rapporte sans doute au dit écusson : un cœur traversé d'une crosse.

Les mêmes armoiries (seulement avec la crosse tournée en sens contraire) figurent sur un tableau conservé à la sacristie, avec les initiales B. R. A. M. (Balthasar Reiner abbas Martini) et avec l'inscription : « Balthasar Reiner a Bree, praesul omnibus numeris absolutissimus, literarum cultor eximius, obiit 1621, 11 janv, aetatis 77 (1). »

Balthasar Reiner était sans doute lié avec les Meuwen,

(1) Ces détails sont inédits : motif pour lesquels on les insère ici *in extenso*. Ils ont été obtenus à Cologne même par M. le vicaire Schmitz, mis par l'auteur du présent article sur la trace de l'erreur où un individu, dont on ne prononce plus guère le nom, l'avait induit en faisant passer le cœur traversé d'une crosse pour une marque de fabrique. A en juger par ce fait, il est heureux qu'une histoire des grès de Raeren, projetée par l'individu en question, en soit restée au prospectus, seul publié depuis plusieurs années.

comme lui originaires de Brée, dans le comté de Looz, dont plusieurs membres furent chanoines de Saint-Lambert, et dont un autre, époux d'une Belven, du Ban de Walhorn, devint, après la mort de sa femme, en 1594, chanoine à Thorn.

Reuschenberg.

Blason (d'argent), à la fasce (de sable), soutenant trois corbeaux (de même). Cimier : un lévrier (d'argent).

(Coll. de Chestret.)

— Même blason, au second canton d'un écu parti, dont le premier (d'argent), à la croix (de pourpre), est chargé en cœur d'un écu d'argent, coupé et accompagné en chef de trois losanges disposés en fasce :

KIRCHHAVEN. RVSSENBERGH. A. 1613.

(Mus. Cologne.)

Cette alliance d'une Reuschenberg avec un Kirchhaven (ou Scheirchaven?), n'a pas été retrouvée (1).

— Blason de Reuschenberg :

E. V. R. | 1595 | D. O.

(Mus. Bruxelles, n° 77 ; coll. Disch ; Thewalt.)

Ce blason se rapporte à Emond von Reuschenberg de Setterich, qui apparaît en 1585, et qu'on retrouve en 1610 et 1611, mentionné dans deux états de la noblesse de Clèves; il avait épousé Anna de Schwarzenberg.

Les Reuschenberg possédaient à Eynatten un château, qui de leur nom s'appela Reuschenbergergut, et qui avait sans doute été dévolu à leur famille par le mariage

(1) Il est utile d'ajouter que le grès du Musée de Cologne n'a pas encore été étudié de près : il se pourrait qu'il s'agît de Höhr-Grenzhausen, ce qui est admissible, vu la grande diffusion des membres de la famille de Reuschenberg. La date plaide pourtant pour Raeren.

de Jacques de Reuschenberg avec Agnès d'Eynatten, au XVIe siècle.

Les Reuschenberg furent seigneurs de la Rochette (près de Chaudfontaine), qui dépendait alors du duché de Limbourg; ils figurent parmi les chanoines de Saint-Lambert, et dans les quartiers de ces chanoines on découvre un très grand nombre de relations des Reuschenberg avec des familles belges ayant fait fabriquer leurs grès à Raeren.

Après avoir contribué sans doute, par leurs membres du chapitre de Mayence, à répandre les grès de Raeren dans les environs de cette ville, ils furent, comme les Eynatten, infidèles à Raeren et firent, au XVIIe siècle, fabriquer leurs grès à Bouffloulx.

Schuyl de Walhorn.

Blason (de gueules), à une fasce (d'or), accompagnée de six merlettes (de même) rangées en orle. Cimier: une tête de bœuf (de gueules).

A(rnold) S(chuyl) D(e) W(alhorn)

(Coll. Schmitz; X.)

— Même blason :

I. S. L. W.

(Coll. Mennicken.)

On retrouve les noms Schuyl et Walhorn dans la seconde inscription; mais les lettres I et L restent inexpliquées.

Quant à Arnold Schuyl de la première inscription, il nous est connu comme conseiller et receveur général du duché de Limbourg, ayant acheté le château de Crapoel, près de Raeren, en 1594; il mourut en 1617, à moins, ce qui est beaucoup plus improbable, qu'il ne s'agisse d'un chanoine Alexandre de Walhorn, portant le même

blason, et qui fit partie du chapitre d'Aix-la-Chapelle à la fin du XVIIe siècle, en même temps qu'Herman-François d'Eynatten de Reimerstock, Denis-Pierre de Goer, prévôt, Herman-Werner Klocker, etc., d'après une série de blasons découpés d'un calendrier de ce chapitre, qui se trouve aux archives de Lefort.

Le premier des blasons indiqués ci-dessus paraît d'une date antérieure à l'année 1626, où, d'après M. Poswick (1), les Schuyl auraient ajouté à leur nom celui de Walhorn; s'il est postérieur, il faudra le ranger parmi les rares blasons que Raeren a continué à fabriquer après 1620, notamment pour les familles ayant des relations personnelles avec le Ban de Walhorn, comme Claude Hannot, Haut-Drossart de ce Ban, et comme les Ogier de Walhorn.

Élisabeth Schuyl avait épousé Simon Bertolf de Belven, drossart du Ban de Walhorn, en 1571.

Les Schuyl étaient seigneurs de Houtain-le-Val, Sart-Dame-Avelines (2), etc.

Schwarzenberg.

Blason (d'argent), à la croix engrêlée (de gueules); parti des armoiries des Crümmel de Nechtersheim (d'azur),

(1) *Histoire biographique et généalogique de la noblesse du Limbourg*, I, page 286. (Il est à regretter que le premier volume de cet ouvrage important soit resté le seul publié depuis 1873.)

On doit faire remarquer, quant à la date de l'addition du nom de Walhorn, qu'on rencontre dans l'ouvrage même de M. Poswick, Guillaume Schuyl *de Walhorn*, mort en 1606, qui était le père d'un autre Arnold (1602 à 1679).

(2) Rutsch, page 170, a plaisamment transformé le nom de cette localité en « Sarl-Dauce, Adeline. »

à 6 cœurs ou feuilles de nénuphar (d'argent), disposées 3, 2, 1.

Légende (avec variantes) :

PETER SWARTZENBVRCH VNDE MARGRET VAN NECHTERSEM G. K. (OU GENANNT KRVMMEL) SIN HVSFRAW.

Quelquefois simplement :

P. S. M. K.

On rencontre également le premier blason seul avec les lettres :

P. S.

Ces lettres se rencontrent, aussi isolées de tout blason, sur un vase du Musée de Kensington, représentant deux époux.

(Nombreuses collections qu'il est inutile de citer, parce que les vases de cette espèce sont les plus répandus de tous les produits de Raeren.)

Pierre de Schwarzenberg épousa, en 1566, Marguerite Crümmel de Nechtersheim.

Ces époux habitaient, à Raeren même, le château de Schwarzenberg, auquel ils donnèrent ou empruntèrent leur nom.

Il s'est trouvé à Liège, en l'église de St-Adalbert, une tombe d'un Schwarzemberg, avec le blason à la croix engrêlée ; mais ce blason se rapporte à une alliance avec les Gulpen qui portaient aussi ce meuble ; cependant la famille de Schwarzenberg, de Liège, dont un membre fut même bourgmestre de Liège en 1522, avait, comme le Schwarzenberg de Raeren, des alliances avec les Gulpen, Neufchâteau, Pallant, Metternich, etc. Loyens émet l'avis que les Schwarzenberg, de Liège, sont la souche des princes de Schwarzenberg d'Autriche, dont le blason est pareil.

Quant aux Schwarzenberg de Raeren qui existent encore, ils sont réduits à l'état de paysans.

Van der Smissen.

Blason (de . . . .), à pals (de . . . .), écartelé (de . . . .), à une abeille (de . . . .) :

GVILLAVME VAN DER SMISSEN. 1609.

(Coll. Schmitz ; Dansette ; X. — Mus. Aix-la-Chapelle.)

Le nom flamand et la forme française du prénom tendent à faire attribuer ce blason à la Belgique.

On rencontre, en effet, dans les anciens Pays-Bas, plusieurs familles van der Smissen ; mais aucune n'a un blason correspondant à celui du vase ici décrit.

Il s'agit probablement des van der Smissen de Looz, en 1579, 1580, 1609, dont quelques-uns portèrent le prénom de Guillaume, quoique de Herckenrode leur assigne un autre blason.

Un Melchior van der Smissen fut abbé de St-Trond au milieu du XVIIe siècle.

Sterck.

Blason (d'argent), à un éléphant (de sable), portant une tour remplie de trois hommes armés (de même). Cimier : un bras armé tenant une épée. Légende :

H. S.

(Coll. Lenaerts ; Hetjens ; Mennicken ; Slanghen ; Schmitz ; X.)

Une annotation des éditions les plus récentes de Guicciardin attribue aux Sterck, d'Anvers, une origine liégeoise ; bien qu'il y ait là peut-être une erreur et

que l'annotation, sans doute mal placée, concerne les Halmale cités un peu plus haut, on croit ne pas pouvoir omettre ici cette famille, parce que les Sterck figurent dans les quartiers de Guillaume de Berghes, le chanoine de Liège cité ci-dessus, qui devint évêque d'Anvers, tout en faisant remarquer que ces Sterck portaient un blason à trois têtes de Maure.

Le blason ici décrit se rapporte à un Henri Sterck, qui fut probablement le fils ou le neveu (mort en 1614) de Henri Sterck, conseiller et maître de la Chambre des comptes de Brabant, en la première partie du XVIe siècle.

Stravius.

Blason chargé de trois coquilles de St-Jacques, disposées en bande. Sommé d'une coquille. Date : 1614.

(Coll. Frohne; X. — Mus. de Mettlach.)

— Même blason, sommé d'un chapeau de prélat à dix houppes de chaque côté.

(Mus. Bruxelles, 95.)

Il y eut plusieurs Stravius ou Strauwen, de Looz (sans compter les Pauli-Stravius du siècle suivant, simples alliés des précédents). Ce furent :

François Stravius, chanoine de St-Jean, de St-Paul et de St-Pierre, à Liège, qui fut reviseur des suppliques, à Rome, et qui mourut en 1581.

Richard Stravius, chanoine de St-Jean, agent à Rome, où il remplit des fonctions dans la nonciature et qui vécut au-delà de l'an 1600.

Henri Stravius, peut-être le même que le précédent, fut chanoine de St-Lambert de 1607 à 1626, et protonotaire apostolique; il représenta le chapitre d'Aix-la-Chapelle au couronnement de l'empereur Mathias, en 1612.

C'est à ce dernier que conviennent le mieux les deux blasons ici décrits. On rencontre également deux blasons d'un même personnage, nommé Stravius par Lefort, avec les mêmes armoiries aux cantons 2e et 3e d'un écu; il en existe deux exemplaires sur la même feuille aux archives de Liège, l'un avec cimier, l'autre avec chapeau de prélat, changement qui a pu être occasionné par la promotion du chanoine aux fonctions de protonotaire; seulement, le cimier est différent et se trouve être une aigle, au lieu d'une coquille.

Les Stravius, comme les Pauli-Stravius auxquels appartiennent ces deux derniers blasons, ont donc porté leur blason avec des ornements tantôt civils, tantôt ecclésiastiques.

Mais une difficulté : le blason véritable des Stravius est de sable, coupé en chef d'argent, avec les meubles de l'un dans l'autre, tandis que les blasons ici décrits ne portent point de ligne horizontale pour indiquer la coupure; cependant il est d'autres exemples où les potiers de Raeren ont négligé ou suppléé une ligne de coupure ou de partition.

Toujours est-il que le blason chargé de trois coquilles en bande et sommé d'un chapeau de prélat, n'a pu être attribué jusqu'ici à aucun autre qu'à un Stravius.

Streel.

Blason (d'argent), chargé d'une botte éperonnée et couronnée (de sable), accostée de deux fleurs de lis (d'azur). Cimier : une fleur de lis de l'écu.

(Coll. Hetjens; Serrure; Schmitz; X.)

Un ancien armorial de Huy, dont il existe deux exemplaires variés aux archives de Lefort et dans la collection de M. le chanoine Henrotte, assigne ce blason à un

Antoine de Streel, qui vivait à la fin du XVIe siècle : la seule différence qui puisse être signalée est l'absence de couronne ; mais l'*Armorial* de la Torre porte la botte couronnée, comme sur le grès ici décrit.

Pierre de Strelle, commissaire de la cité (1582 à 1589), qui fut échevin d'Amercœur, receveur, mambour et tenant de l'église St-Martin-en-Ile, à Liège, et qui mourut en 1608, portait le même écu, mais avec la botte pour cimier. Il eut pour fils Pierre Streel, prieur des Croisiers, et sans doute aussi Antoine Streel, ci-dessus mentionné.

Quant à un homonyme, Antoine de Streel, fils du bourgmestre de Liège, Jean de Streel, il portait des armes différentes, et des détails très précis donnés sur lui par Lefort empêchent de l'identifier avec le nôtre, quoiqu'il en ait été complètement contemporain, ayant vécu en 1592 et 1608, dates d'actes auxquels il a pris part.

Streithagen.

Blason de Nesselrode (voy. ci-dessus, ainsi que pour l'inscription), parti (de gueules), à la croix (d'or), accompagnée en chef à gauche d'un bonnet de juif (d'azur).

(Coll. X.)

Les Streithagen, qui n'ont pu être omis ici à raison de l'alliance que le vase ici décrit rappelle avec un Nesselrode, figurent eux-mêmes dans les quartiers de certains chanoines de St-Lambert.

Ils avaient pour alliés des membres des familles : Zevel, Brempt, Mérode, Recke, Pallant, Hanxler, Büchel, etc., qui firent fabriquer leurs grès à Raeren.

Streithagen était une seigneurie du pays de Fauquemont, et des membres de cette famille furent bourgmestres et écoutètes à Maestricht.

Vlatten.

Blason (d'or), à quatre pals (de gueules), au franc quartier (d'azur), chargé d'une étoile (d'argent).

(Mus. Maestricht.)

Les Vlatten, branche des Mérode, possédaient le *Vlattenhaus*, à Eynatten, près de Raeren, et il y eut une alliance entre une Vlatten et un Lomont, fils de Philippe, drossart du Ban de Walhorn.

Jean de Vlatten, chanoine de St-Lambert, fut, de 1562 à 1625, prévôt d'Eupen, près de Raeren, et mourut prévôt de l'église royale d'Aix-la-Chapelle.

Werteau.

Blason (d'argent) à un chevron (d'azur), accompagné de trois fleurs de lis (de sable) et sommé d'une crosse.

(Mus. Aix-la-Chapelle.)

En l'église des Écoliers, à Liège, un blason identique en tous points a été recueilli sur l'épitaphe :

HIC IACET REVERENDVS DNS (dominus) WERTEAV QVONDAM HVIVS DOMVS ABBAS QVI OBIIT 14 APRILIS ANNO DNI (domini) 1654.

Si l'attribution est acceptée, le blason de l'abbé Werteau serait un des rares exemplaires de la confection de grès à armoiries à Raeren, après 1619, date de son élection.

L'abbé Werteau avait modifié les armes de sa famille : un Werteau, bourgmestre de Liège en 1608, portait en pointe le collier de la Toison d'or attaché au chevron, au lieu d'une fleur de lis.

Witthem.

Blason (de sable) au lion (d'or), qui est de Brabant, écartelé (d'argent) à la croix engrêlée (d'azur). Cimier : encolure d'onagre (herminée).

(Coll. Schmitz ; Poswick ; X.)

La famille de Witthem descendait de Jean, dit de Corselaer, bâtard de Jean II, duc de Brabant ; elle eut les alliances les plus nombreuses avec des chanoines de Saint-Lambert et avec des bourgmestres de Liège, comme avec des membres des familles les plus nobles des Pays-Bas.

Antoine de Witthem, en 1565, céda à la principauté de Liège ses droits sur la châtellenie de Couvin.

Zevel. — (Voyez *Metternich.*)

III. — GRÈS DE BOUFFIOULX.

Au commencement de la guerre de Trente ans (1618 à 1648), l'industrie céramique de Raeren déclina subitement, soit que les événements d'au-delà de la frontière eussent eu leur contre-coup dans les Pays-Bas, d'où dépendait Raeren, soit que la guerre eût fermé cette frontière aux exportations

Plus de représentations artistiques de sujets de divers genres, plus d'imitations des modèles de gravure de la Renaissance ; rien que des blasons, et ce, en un nombre très restreint : douze à quinze seulement, aujourd'hui connus, de 1620 à 1700. Même les moules, au lieu d'être modelés en creux soigneusement fouillés, semblent parfois simplement grattés et les contours sont indiqués par de simples traits.

En un mot, l'industrie de Raeren avait perdu presque tout son cachet et était quasi descendue à un niveau inférieur à celle de Bouffioulx.

On a bien vu quelques fidèles persévérer et continuer à commander leurs grès à Raeren, mais l'abandon où la laissèrent, comme on l'a vu ci-dessus, les Eynatten, les Reuschenberg, etc., dont les familles habitaient le pays de Walhorn, est des plus caractéristiques et ne permet pas de soutenir que Raeren ait continué à desservir la clientèle liégeoise, comme elle l'avait fait auparavant.

Châtelet, Bouffioulx et Pont-de-Loup, où se fabriquaient des grès inférieurs en qualité à ceux de Raeren, dépendaient, au point de vue féodal, du chapitre de Saint-Lambert, à Liège; mais, quoique ces trois localités (Hainaut actuel) soient bien éloignées de Liège, elles s'y étaient sans doute fait connaître par telle ou telle spécialité de leurs produits, et notamment par les grandes cruches, gourdes et les tonnelets (désignés sous le nom de *vercken*, à cause de leur forme, qui les fait ressembler en effet à un porc gras.)

Cette spécialité devait attirer l'attention des chanoines de Saint-Lambert, qui recevaient tous les ans, le jour de St-Étienne, une redevance en argent et en nature; celle-ci leur était apportée à Liège par des représentants du métier de Bouffioulx, etc., et « Messeigneurs du chapitre » donnaient en échange à dîner aux envoyés et à leurs femmes.

« Les potiers avec leurs femmes, dit avec raison M. van de Casteele (1), à qui ces détails sont empruntés, apportaient évidemment avec eux des vases de grès de Châtelet, comme M. S. et moi nous croyons en avoir reconnu

(1) *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, XIX, pages 85 et 87.

trois (des gourdes brunes) au Musée archéologique de Liège. »

Il était tout naturel de demander désormais aux potiers de Bouffioulx qu'ils imprimassent sur ces gourdes, cruches et tonnelets, des armoiries que Raeren ne produisait plus ou ne confectionnait guère mieux ; les efforts pour importer dans le pays de Liège les imitations de Siegburg et de Grenzhausen (1) étaient restés sans grand résultat, et durent renforcer d'autant la clientèle liégeoise de Bouffioulx et Châtelet.

Jusqu'ici, *de tous les grès armoriés de Bouffioulx*, qui ne sont pas de simples reproductions de grès de Raeren (2), aucun ne révèle une date du XVIe siècle.

Quatre vases de Bouffioulx de cette catégorie sont seuls datés : ce sont les n°s 1031 et 1037 de la collection Minard, et les n°s 6 et 16, pl. IV, du 2e rapport de M. van Bastelaer : ils portent les millésimes 1633, 1634, 1661 ou 1695.

Toute une série de grès de Bouffioulx, quoique non datés en chiffres, le sont avec certitude, à raison de circonstances spéciales à tel ou tel d'entre eux :

On a reconnu sur ces grès deux armoiries de la famille de San Vittor : l'une, sommée d'un chapeau de prélat, ne peut se rapporter qu'à Ferdinand de San Victor, qui fut provincial des Carmes, à Bruxelles, de 1609 à 1619; l'autre, à la légende : IVAN FERANDES DE SAN VITTORES, appartient indubitablement au capitaine Juan Fernandez de San

(1) *Ibid.*, XVII, pages 266, 271, 275.

(2) Tels sont les blasons représentés par M. VAN BASTELAER, 2e rapport, pl. I, fig. 1, 2, 3, 4; III, 1, 2, 9 et 13; IV, 12; V, 15; 3e rapport, pl. II, 7 (sans compter les danses de paysans et les imitations grossières, comme 3e rapport, pl. I, 9, et pl. III, 2). Il y a eu sans doute des *types propres* à Bouffioulx antérieurs à 1600, mais pas jusqu'ici de *grès armoriés*.

Vittores de la Portilla, enterré en 1617, en l'église des mêmes Carmes (1) ;

Le blason des Horion (voir ci-après) a deux supports que les Horion n'ont pu s'attribuer qu'à partir de 1634 ou 1637, date de leur élévation au titre de baron ;

Celui de Velasco-Salazar, mi-parti de Hennin (2), est celui d'un général espagnol au service des Pays-Bas, mort en 1632 (3) ;

Anna de Reuschenberg (voir ci-après) fut abbesse de Susteren ou du Munster, à Ruremonde, et son blason doit avoir été imprimé sur les grès vers 1625 ou 1634 ;

Jean-Amand van den Steen (voir ci-après) fut chanoine de Saint-Lambert de 1639 à 1671 ;

Léonard Colchon (voir ci-après), dont le blason, accompagné du nom et des titres, se rencontre sur les vases de grès, ne fut abbé de Seligenstadt qu'à dater de 1625, et président de l'union de Bursfeld que depuis 1642 ;

Charles de Severy (voir ci-après) fut abbé de Floreffe de 1640 à 1662 ;

(1) Son épitaphe, avec l'orthographe *San Vittores*, se trouve dans le *Grand Théâtre sacré du Brabant* (par Le Roy); elle s'y trouve même deux fois: à Bruxelles, où elle fut employée, et à Anvers, où elle était préparée, mais n'a pas servi.

Voy. sur ces grès *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie,* XVIII, page 245; van Bastelaer, 2e rapport, pages 112 et 120.

(2) Ce blason a été reconnu par l'auteur du présent article sur un vase de Bouffioulx, dans la collection Minard, n° 1024.

(3) Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, III, page 308, fixent à 1625 la date de sa mort; mais, d'après l'histoire de Liège (voir de Theux et Foullon), en 1631 il était à la tête d'une armée espagnole qui voulait hiverner en Hesbaye, et, en 1632, il fut tué au siège de Maestricht; or, il ne peut s'agir de son fils, également général espagnol, qui mourut seulement en 1678. Le mariage Velasco-Hennin doit avoir eu lieu vers 1615, d'après la date 1589 du mariage des parents de l'épouse, qui était leur troisième enfant.

Enfin, M. van Bastelaer attribue à Louis d'Elderen, vers 1641, le blason aux armes de sa famille qu'on rencontre à Bouffioulx.

On verra ci-après comment certains blasons des vases de Bouffioulx ne peuvent se rapporter qu'à des personnages liégeois de la même époque, tels qu'Ernest de Miche qui, en 1640, portait le chapeau de prélat, comme protonotaire apostolique : le chapeau avec ses armes et ses initiales E. M. se voit sur un grès de Bouffioulx.

Voilà un ensemble qui semble imposant et qui autorise la conclusion que, si deux hypothèses peuvent se présenter à propos d'un vase de grès, l'analogie doit le faire assigner plutôt à la période récente qu'à la période antérieure.

Tel est le cas pour les blasons (voir ci-après) aux armes géminées des Bocholtz (chanoines de 1615 à 1650 environ) et aux armes de Bergh-Eynatten (chanoine Adam Bergh de Trips, 1605 à 1653).

On ne méconnaît pas que, d'après un usage assez général en blason, les armoiries géminées ou mi-parties des deux époux se rapportaient plutôt à eux-mêmes qu'à leurs enfants; mais on a des exemples du contraire, et c'est surtout dans l'ordre ecclésiastique que le cas a dû se présenter.

D'ailleurs, pour attribuer les blasons Bocholtz-Bocholtz et Bergh-Eynatten aux parents et non aux fils, il faudrait supprimer la préférence, qui devait être et qui a été en réalité donnée par les Bergh, les Eynatten (et les Bocholtz?), du XVIe siècle, à Raeren, qui était à leur portée et dont la fabrication était supérieure.

Les dates ci-dessus passées en revue semblent indiquer *a priori* que l'époque où il y a eu le plus de commandes de grès armoriés à Bouffioulx et Châtelet, est la période de 1630 à 1650.

Aussi est-ce sans étonnement que l'auteur du présent article, mettant la main sur un calendrier gravé du

chapitre de Liège pour l'année 1640, y a vu indiquée à la fois toute une série de blasons des vases de grès de Bouffioulx, sommés des mêmes cimiers civils que sur les vases : selon l'usage de l'époque, les chanoines de Saint-Lambert, sauf quelques hauts dignitaires, ne timbraient pas leurs armoiries d'un chapeau à houppes ou d'une mitre, même quand ils étaient placés à la tête des abbayes qui dépendaient du chapitre.

Ces blasons accompagnent les noms des chanoines suivants (on marquera à chaque nom l'entrée au chapitre et la sortie par décès, résignation, ou promotion à l'épiscopat : tel est le cas pour Jean-Louis d'Elderen). Ce sont :

Herman Bergh de Trips (1605 à 1653) ;
Servais Marcelis (1607 à 1654);
Jean d'Eynatten (1609 à 1653) ;
Érasme Xhenceval (1611 à 1655) ;
Gilles de Bocholtz (1615 à 1649) ;
Jean de Bocholtz (1615 à 1652) ;
Ernest de Kerckem (1615 à 1652) ;
Arnould de Horion (1615 à 1654) ;
Jean Chokier (1620 à 1656) ;
Pierre Rosen (1621 à 1666) ;
Jean d'Elderen (1633 à 1652) ;
Ferdinand de Bocholtz (1633 à 1669) ;
Jacques Chokier de Surlet (1636 à 1644) ;
Jean-Louis d'Elderen (1636 à 1694) ;
Jean-Amand Van den Steen (1639 à 1671).

Cette révélation de onze (1) blasons différents, qui se

(1) Sur un calendrier du chapitre de Saint-Lambert de 1686, ce nombre est réduit à cinq, et encore s'appliquent-ils tous à des membres des familles déjà mentionnées sur le calendrier de 1640. Cela tendrait encore à placer vers cette dernière date le point culminant de la fabrication des grès armoriés de Bouffioulx.

trouvent aussi sur les grès de Bouffioulx, en une seule pièce où figurent quinze personnages, donne un tel corps au système tendant à attribuer les blasons des dits grès au XVIIe siècle, que l'auteur du présent article, par application du raisonnement présenté ci-dessus, à propos des blasons Bocholtz-Bocholtz et Bergh-Eynatten, n'hésite pas à attribuer au chanoine d'Oumale les deux vases dont il sera parlé ci-après (voir art. *Marcelis* et *Oumale*), et qui portent à la fois le blason de son père et de sa mère.

Ces deux inscriptions, qu'il convient de placer immédiatement sous les yeux du lecteur, sont:

FORTVNA FERENDO EST SVPERANDO

et

MISERICORDIA ET VERITATE ꝗOM

Il y a, parallélisme entre les deux inscriptions, des vases qu'on suppose fabriqués à l'intention de Guillaume d'Oumale; or, l'une de ces inscriptions est religieuse, ce à quoi n'auraient peut-être pas pensé ses parents. Mieux encore, elle se rapporte par ses termes, qu'on lise VERITATE ou même CARITATE DOM(ini), à l'union dans la CHARITAS CHRISTI, et celle-ci était si bien dans les idées du chanoine qu'elle a été imprimée sur une gravure de Valdor qui lui a été dédiée.

Circonstance qui ne doit pas être négligée : ces deux inscriptions sont les seules qui figurent sur les pots de Bouffioulx-Châtelet *fabriqués pour Liège*; elles ont été toutes les deux estropiées par les potiers, ce qui a peut-être engagé à ne pas recommencer l'essai.

(Il n'y a d'ailleurs que deux autres devises latines connues sur les vases de grès de Bouffioulx :

1° FORTIOR VERITAS, blason à trois lions.

2° BENIGNITATE ET VERITATE, blason à une fasce.

Ces deux blasons, sommés d'insignes d'évêque ou d'abbé, ont été acquis par le Musée royal d'antiquités, à la mortuaire du peintre de Winne.)

De plus, une de ces deux devises a une portée spéciale : dans FORTVNA FERENDO EST SVPERANDO, on doit évidemment lire au dernier mot : SVPERANDA, ce qui signifie : la fortune ne peut être domptée que par la patience.

Cette devise doit avoir paru soudain à une époque déterminée : ce n'est pas là un adage banal qui traîne partout ; cela n'est pas non plus un vers — la mesure s'y oppose — emprunté à l'antiquité classique. Des recherches ont donc été faites pour constater son origine.

Or, ces recherches ont abouti à un résultat positif ; la première trace de l'inscription qui ait été trouvée est en un livre publié en 1616 par le libraire Étienne Vereul, de Rouen : *Œuvres de Jean Bacquet* (1) ; ce livre porte à son frontispice la légende presque identique : OMNIS FORTVNA FERENDO SVPERANDA. . . . .

Il y a parenté évidente entre ce dicton et la devise du blason de la mère du chanoine d'Oumale.

C'est donc vers 1616 que les pots aux armoiries d'Oumale et Marcelis ont été fabriqués ; s'ils l'ont été à cette date, ils l'ont été pour Guillaume d'Oumale et non pour ses parents, morts en 1602 et en 1613 (2).

(1) Guillaume d'Oumale était licencié en droit de l'Université de Louvain ; il n'est donc pas surprenant qu'il ait acquis pour sa bibliothèque les œuvres du jurisconsulte Bacquet, dont le travail le plus considérable est un *Traité du Domaine*.

On peut admettre l'existence de cette bibliothèque juridique avec d'autant plus de raison que le père de Guillaume d'Oumale, procureur de la ville de Liège, était lui-même jurisconsulte.

(2) Voici leur épitaphe, qui démontre que depuis l'entrée en fonction de Guillaume d'Oumale comme archidiacre de Hainaut, il n'a pu s'agir de faire fabriquer un vase à l'usage d'une union dissoute en 1602.

Église Ste-Claire. (Collection de M. le chanoine HENROTTE) :

ICY GIST H^ble^ (honorable) HOME
Me SERVAIS D'OUMALE, QUI TRÉPASSA LE 11 JUIN 1602, ET DAM^le^ JEHENNE
MARCELYS, SA COMPAGNE, QUI TRÉPASSA
LE 23 DE X^bre^ 1613.
PRIEZ DIEU POVR LEURS AMES.

En 1616, on touche précisément à l'époque où Raeren ne satisfait plus ses clients de Liège, et Guillaume d'Oumale aura été le promoteur des nouvelles commandes.

Il se trouve que Guillaume d'Oumale, depuis 1606 jusqu'en 1620, était archidiacre de Hainaut ; dans les visites annuelles qu'il était obligé de faire dans son archidiaconat, il aura entrevu les ressources que Bouffioulx offrait pour remplacer jusqu'à un certain point Raeren dans la faveur des chalands liégeois, et aura voulu donner l'exemple, exemple du reste assez bien suivi pendant le XVIIe siècle, tant par les chanoines de Liège que par d'autres Liégeois qu'on essayera de découvrir ci-après; mais c'est seulement depuis 1616, ou telle date plus ancienne de l'apparition de la devise du libraire Vereul (1), que ces commandes auront été faites.

Ce système est présenté ici pour ce qu'il peut valoir ; mais l'auteur l'appuie sur un ensemble de faits dont on ne pourra méconnaître la valeur, et que ne renverseront pas des hypothèses sur la simple possibilité d'attribuer tel ou tel des blasons de Bouffioulx à des personnages du XVIe siècle ; il faudra qu'on produise des preuves positives contre ces faits.

Il est à regretter que certains blasons qui se trouvent parfois réunis sur les mêmes vases manquent absolument de synchronisme : Juan Fernandez de San-Vittores de la Portilla, mort en 1619, a sur tels ou tels vases de Bouffioulx son blason à côté de celui de Léonard Colchen, qualifié de président de Bursfeld, titre qu'il obtint en 1642 seulement. Cette circonstance, qui dénote une continuation

(1) Si Étienne Vereul a publié d'autres ouvrages avant 1616, ce qui n'a pu être vérifié dans les bibliographies rouennaises, notamment de Frère (édition Le Brument; le livre est à la Bibl. de l'Université), il y aura lieu de modifier les dates de l'argumentation.

indéfinie de l'emploi des mêmes moules, ne permet pas de conclure à la contemporanéité des titulaires des blasons des mêmes vases.

PRINCES-ÉVÊQUES.

Ici, comme pour Raeren, il convient de rappeler les blasons des princes-évêques, imprimés sur les vases de Bouffioulx.

L'évêque de Liège, comme prince et comme chef du diocèse, étendait sa juridiction sur Châtelet et Bouffioulx; il est donc naturel que, même avant la période dont il a été parlé ci-dessus, Ernest de Bavière ait eu ses armes, tout comme son successeur Ferdinand de Bavière (1612 à 1650), adoptées par les potiers de Bouffioulx.

On rencontre deux variétés des armes de Bavière sur les vases en question. Ces blasons se rapportent donc, soit à Ernest, soit à Ferdinand.

1re variété : blason de Bavière ; sommé d'une mitre (et d'une épée).

(Mus. Charleroy; van Bastelaer, 2e rapport, pl. II, fig. 9.)

2e variété : Les mêmes armes mieux dessinées et la bordure du médaillon garnie de plus de feuillages.

(Ibid.; Id., 3e rapport, p. 40, pl. III, fig. 11; seulement le dessin n'indique pas le manteau de pourpre doublé d'hermine sommé d'un pavillon à couronne dont parle le texte.)

FAMILLES (1).

Bergh-Eynatten.

Blason de Bergh parti d'Eynatten (voir section Raeren). (Mus. Amsterdam.)

Adam ou Jean Bergh de Trips, mort en 1603, avait épousé, en 1566, Jeanne ou Josine d'Eynatten, morte en 1604.

Leur fils, Lambert-Herman Bergh de Trips fut chanoine de Saint-Lambert de 1605 à 1653.

Il y eut deux autres alliances entre membres des deux familles citées.

Henri-Thierry et Jean Bergh de Trips épousèrent Marie-Madeleine et sa sœur Anne-Marie d'Eynatten : la date de ces unions n'est pas déterminée avec précision ; mais il n'est pas impossible qu'il s'agisse de l'une d'elles.

Bocholtz-Bocholtz.

Blason de Bocholtz, parti de Bocholtz (voir ci-dessus).

Cimier ; deux encolures de cygne affrontées.

(Coll. Minard, 1034, 1035 (2); Hôp. St-Jean, à Bruges;

(1) Comme pour Raeren, on omettra les familles qui ont apparu à Liège antérieurement à 1500, et qu'on n'y a plus revues depuis, tels que les d'Enghien ; mais on ne négligera pas les familles connues seulement par leurs alliances avec des Liégeois, le plus souvent d'ailleurs liégeoises elles-mêmes.

(2) Les indications de la collection Minard sont prises d'après l'ancien catalogue et non d'après le catalogue de vente qui vient de paraître.

Mus. Charleroy; van Bastelaer, 2e rapport, pl. III, fig. 5.)

Ce blason indique le mariage qui eut lieu vers la fin du XVIe siècle, entre Gilles de Bocholtz et sa cousine Marguerite de Bocholtz.

Leurs fils, les frères Gilles et Jean de Bocholtz, furent chanoines de St-Lambert de 1615 à 1649 et à 1652.

Comme on le suppose ici (voir plus haut), le vase se rapporte à ces chanoines ou à l'un d'eux; on comprend que l'auteur de la commande, au lieu d'écarteler les armoiries de ses parents, se soit contenté d'une partition de l'écu de chacun d'eux; autrement le blason aurait contenu douze têtes de léopards, ce qui eût été confus et d'une exécution difficile.

Chokier dit Surlet.

Blason (d'or), à un sautoir (de gueules). Cimier : un buste de face, sans bras, à oreilles d'âne.

(Mus. Gand, n° 780.)

Plusieurs membres de cette famille, outre ceux qui figurent sur le calendrier de 1640, furent chanoines de Saint-Lambert; il y en eut également parmi les bourgmestres de Liège.

Colchon.

Blason à plusieurs rangs de vair, au franc quartier (d'or), chargé d'un lion (de gueules).

Deux légendes différentes :

1° D. LEONAR COLCHO AB. SEG (sommé d'une mitre).

(Mus. Lille; Charleroi; Hôp. St-Jean, à Bruges. Coll. Asselberghs-Lequime : van Bastelaer, 2e rapport, p. 112.)

2° LEONARD COLCHON AB. SELEGN PR(AE)SES VNION BVREL (sommé d'une crosse, d'une mitre et d'une épée).

(Mus. Bruxelles, n° 106; coll. Dedeyn: 2e vente de Renesse, nos 169 et 184 (1); *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, XVIII, p 249, pl. I; Exp. Liège, VI, 296-307.)

Ces légendes doivent se lire : « dominus Leonardus Colchon abbas Seliginensis, praeses unionis Bursfeldensis. »

Une découverte récente a déterminé avec précision l'origine du personnage et la raison pour laquelle lui, résidant si loin de Liège, a fait faire ses pots à Bouffioulx. Pour être notaire à Liège, il fallait être « né et nationné liégeois; » or, Lefort nous a conservé le blason de « Jean Colchon le jeune, notaire de la vénérable courte de Liège, anno 1601. » Ce blason (sommé, non d'une mitre, mais du lion de l'écu), est le même que celui de son homonyme : ils étaient donc parents, et Léonard Colchon était lui-même un Liégeois.

Jean Colchon le jeune, notaire, vivait encore en 1622.

Un autre Jehan Colchon apparaît à Liège dès 1459; il était avant-parlier (prélocuteur ou avoué). Me Cloes (Nicolas) Colchon eut pour fils un Jean Colchon l'aîné? qui était notaire en 1570. Enfin, sur un plafond de l'an 1636, en l'église St-Thomas, à Liège, on voyait les armoiries d'un Thomas Colson portant d'or au lion (de gueules), écartelé de vair (fond d'or).

(1) « Un barillet à pied et à deux anses en terre brune et couverte brune; il est orné de six écussons d'armoiries, parmi lesquelles on remarque *celui d'un abbé.* »

« Une cruche couverte brun-pâle; au milieu, un écusson aux armoiries de *Léonard, abbé de* . . . . .; à droite et à gauche, un écusson qui paraît être celui de la maison de Ligne.» (Lire sans doute Horion pour Ligne.)

Il semble que ces deux grès se rapportent à Léonard Colchon, dont le blason se trouve, dans les mêmes conditions, sur le barillet du musée de Bruxelles.

Le nom de Colchon équivaut à Colson; en effet, plusieurs actes, notamment du greffe Stephany, portent indifféremment les deux formes du nom pour les mêmes personnes.

L'abbé Léonard Colchon avait commencé sa carrière ecclésiastique dans le pays de Liège, en l'abbaye des Bénédictins de St-Trond; c'est de là qu'il passa, comme *postulatus*, à l'abbaye de Seligenstadt, où il fut prieur, puis abbé (1625); il fut enfin nommé, en 1642, président général de l'union des Bénédictins de Bursfeld (Saxe), diocèse de Mayence, union à laquelle l'abbaye de St-Trond était affiliée depuis 1603. Il mourut en 1653, à Aschaffenbourg.

Léonard Colchon a laissé divers écrits, et il a été l'objet d'une notice biographique et bibliographique dans un *Programm* du Gymnasium de Seligenstadt, publié il y a quelques années, mais en vain demandé à sa source par l'auteur du présent article.

L'abbé Colchon joua un rôle à Liège dans l'accommodement qu'on appela la *Paix fourrée* de 1640; il avait été choisi, avec l'abbé de St-Trond, comme médiateur entre Ferdinand de Bavière et la cité de Liège, par les États Noble et Tiers, assuré qu'il serait *personna grata* pour le Conseil de la cité (1) : son origine liégeoise explique la préférence. Le chapitre de Liège avait, du reste, des relations de confraternité avec celui du diocèse d'Hildesheim (2), où était située l'abbaye de Seligenstadt.

(1) Daris, *Histoire du Diocèse et de la Principauté de Liège pendant le XVIIe siècle*, I, p. 180.

(2) Voir de Theux, III, p. 246. Les églises de Liège et de Hildesheim eurent plusieurs chanoines et prélats, dignitaires de toutes les deux : Guillaume de Schaumbourg-Holstein, Ernest et Ferdinand de Bavière, Arnold de Bocholtz, Arnold et Ferdinand Hoen de Hoensbroeck, etc.

C'est pendant son séjour à Liège, en 1640, que Léonard Colchon aura appris à connaître les grès de Bouffioulx, et il y aura fait alors imprimer ses armes d'abbé, et après 1642, son titre de président de Bursfeld.

Au XVIIIe siècle, existait encore à Liège un Guillaume Colson, époux, en 1712, d'une Montfort, qui portait les mêmes armoiries que Léonard Colchon.

Dormael.

Blason (d'argent), à un axe de moulin (de sable), écartelé (d'argent), à trois pals cométés (de gueules). (Hôp. St-Jean, à Bruges.)

Ce blason est une simplification du blason de la famille Dormael, qui portait aux 1 et 4, trois axes de moulin.

Michel Dormael avait épousé une Marcelis; leur fils Nicolas fut échevin de St-Trond.

Le fils de ce dernier, Laurent Dormael, docteur en droit, conseiller de la haute justice de Liège, fut échevin de Liège en 1618 et mourut en 1654. C'est sans doute de lui qu'il s'agit sur le vase ici décrit.

Il y eut encore un Hubert de Dormael (aux mêmes armes en contre-partie), chanoine à Huy, où il mourut en 1689, et Nicolas de Dormael, échevin de Vliermael, dont Ernest van der Heyden a Blisia, échevin de Liège, épousa la fille.

Nicolas Dormael eut pour femme une nièce du chanoine Guillaume d'Elderen.

Elderen.

Blason des Elderen (voir section des grès de Raeren). (Mus. Charleroy; van Bastelaer, 2e rapport, p. 104, pl. III, fig. 6.)

M. van Bastelaer, on l'a dit ci-dessus, considère, et c'est avec raison, le blason comme se rapportant au prévôt Jean-Louis Elderen (depuis prince-évêque), qu'il montre en relations avec les gens de Châtelet à la date du 18 septembre 1641.

Eynatten-Bergh.

Blason d'Eynatten, parti de Bergh (voir ci-dessus, section des grès de Raeren).

(Coll. Dedeyn. Exp. Liège, n° 301-308.)

Il y eut, en 1656, une union entre Jean-Ulric (ou Henri) d'Eynatten, avec Ferdinande-Julienne-Salomé Bergh de Trips. Leur fils, Philippe d'Eynatten, fut reçu à l'État-Noble de Liège en 1709.

Il semble, en outre, d'après une pièce incomplète de Lefort, qu'il y eut un mariage entre un Eynatten et Anne-Marie-Constance Bergh de Trips, d'où sont issus un chanoine d'Aix-la-Chapelle, mort en 1696, un chanoine de Siegburg, une religieuse bernardine, de Dalhem, enfin, l'époux d'une Horion.

Un Philippe d'Eynatten fut abbé de St-Gilles, à Liège, en 1674.

Havrech (?).

Blason gironné (d'or et de gueules) à dix pièces; chaque giron alternatif (de gueules) chargé de trois croix recroisetées au pied, fichées (d'argent).

SP — IH

(Mus. de Charleroi; Exp. Gand, 2e s., n° 466.)

Le blason ici décrit peut se rapporter aussi bien aux d'Enghien qu'aux d'Havrech, branche bâtarde des d'Enghien. Si ces derniers n'ont plus eu de relations avec

Liège à l'époque des grès, il en est autrement des d'Havrech. Eustache-Charles de Salmier, dont la pierre tumulaire de l'an 1694 existe encore à Hosden, avait épousé Adrienne de Havrech, morte en 1685.

Les d'Havrech avaient cédé, au commencement du XVIIe siècle, les seigneuries de Presles, Eversquoy et Rosilly, aux Lierneux, qu'on retrouvera ci-après.

Horion.

Blason (d'argent), à une bande (de gueules). Cimier : tête avec col de licorne (d'argent). Supports : deux lions.

(Coll. Neelemans; de Meyer; Soil; Dedeyn; 3e vente de Renesse, 127, 184, 187. Exp. Liège, 301-307, 326.)

Le titre de baron fut conféré aux Horion en 1634 ou 1637; c'est à ces dates seulement que prend naissance leur droit d'ajouter des supports à leur écu (1) : c'est donc au chanoine Arnold de Horion (1615 à 1654) qu'il convient d'attribuer le blason ici étudié.

Le même blason, mais sans supports, qui se trouve aussi sur certains grès de Bouffioulx, pourrait être attribué à Jacques de Horion, chanoine de St-Lambert de 1597 à 1635.

On avait précédemment assigné ce blason aux Ligne; le cimier, bien marqué sur certains vases, enlève toute possibilité de doute.

Il y eut des alliances entre les Horion et plusieurs

(1) Lefort, 1re s., XI, 138. Diplôme de Ferdinand III (1637): « Non solum antiqua arma laudavimus et confirmavimus, verum etiam in eum qui sequitur modum augemus et locupletamus: ..... Insuper ad latera exterius hinc et inde *leo unus alterque* fulvi sive crocei coloris *erectus uterque in posteriores pedes et prioribus scuti extremam oram prehendendo sustineat.* »

familles dont les armoiries figurent sur les grès de Bouffioulx, notamment avec les Severy.

Houwen.

Blason (de . . . .), à un trèfle posé en pal, avec une bande (de . . . .), brochant sur le tout :

LEONARD HOVWEN.

(Coll. van Parys, 383; Snoy; de Meyer; Minard, n° 1,023, 1,026; 3e vente de Renesse, 261; van Bastelaer, 2e rapport, 120, 121.)

Les Houwen étaient d'une famille bourgeoise de Hasselt, à laquelle, au XVIe siècle, les Batenbourg engagèrent les seigneuries de Nieuwdorp, à Peer, et de Waterscheid, à Ghenck.

Les recherches faites à Hasselt n'ont abouti qu'à la découverte de deux Léonard Houwen : le premier, marié en 1611 à Hasselt; le deuxième, baptisé en 1633.

Les armoiries des Houwen, aussi appelés Houben, Hoeben, Hauwen, Houwe et Hauwen, n'ont pas été retrouvées jusqu'ici.

Il y a eu également des Houben à Liège.

Kerckem.

Blason (d'argent), au semis de fleurs de lis (de gueules), sans nombre. Cimier : deux oreilles de lièvre, grossièrement rendues sur les grès et ressemblant plutôt à deux plumes.

(Coll. Minard, 77§; Poswick. Mus. archéol. Liège; id. Gand. Exp. Liège, n° 313.)

Si la présence de ce blason sur le calendrier de 1640 (voir ci-dessus) autorise l'attribution aux Kerckem, il s'agit ici de l'un des deux chanoines : Ernest (1615 à

1652), ou Arnold (1627 à 1643). Ce dernier remplit un rôle politique et devint, après avoir résigné ses fonctions, bourgmestre de Liège en 1661.

Libert.

Blason (d'azur), chargé d'une serre d'aigle (d'or); au franc quartier (de gueules), chargé d'une fleur de lis (d'or). Cimier : un lis de l'écu.

(Coll. Merghelynck. Exp. Liège, 317.)

Bien que les Libert figurent dans les quartiers de chanoines de St-Lambert au XVIIe siècle (Jean-Frédéric et Jean de Chokier, Jean Taboulet), un seul membre de cette famille fut chanoine de St-Lambert, mais seulement au XVIIIe siècle ; aux deux siècles précédents, les Libert, issus d'une souche de marchands des métiers des tanneurs et mangons (bouchers), furent bourgmestres, commissaires, échevins, etc.

Les Libert eurent des alliances avec les Streel, les Sprimont, etc., dont les blasons figurent aussi sur les pots de grès de Raeren et de Bouffioulx.

Lierneux.

Blason (d'argent), au lion (de gueules), coupé en chef (d'azur), à une comète (d'or), parti (d'or), à une hure de sanglier (de sable). Cimier : un château. Légende :

IANNS GODART M(aître) POTIER DE CH(a)STELET. 1634.

(Exp. Bruxelles, 227; van Bastelaer, 2e rapport, p. 128).

Ce vase a été fabriqué pour Liège; car il porte un poinçon liégeois sur le couvercle d'étain ; or, le blason des Lierneux de Liège est identique à ce blason, sauf une interversion des deux cantons du chef et sauf le

cimier, qui rappelle probablement la ville de Châtelet, où séjournait Jean Godart, qui a mis sa marque sur le vase autour du blason de Lierneux (1).

En 1634, la famille de Lierneux, anoblie depuis 1626, était représentée par François de Lierneux, seigneur de Presles, né à Liège en 1590 et époux de Marie de Bex, qui, devenue veuve en 1637, fit relief de la seigneurie citée.

Presles est dans le voisinage de Châtelet et Bouffioulx; elle touche à Pont-de-Loup.

Jean Godart fut, à différentes reprises, maître-gouverneur du franc métier des potiers de Châtelet, Bouffioulx et Pont-de-Loup (2), de 1626 à 1674.

Marcelis.

Blason (de gueules), chargé d'une roue (d'or). Cimier: une Fortune faisant flotter une écharpe au-dessus de sa tête:

FORTVNA FERENDO EST SVPERANDO.

(Coll. de Limburg-Stirum; Helbig; Merghelynck; Exp. Liège, 297, 317, 331.)

Tel est bien le blason de la famille liégeoise de Marcelis, dont le cimier est indifféremment une Fortune en pied ou en buste et dont la roue porte tantôt cinq ou six, et même tantôt huit rais.

Les Marcelis étaient originaires de St-Trond; plusieurs d'entre eux furent commissaires de la cité, et le fils d'un de ces commissaires fut Servais Marcelis, chanoine de

(1) Le blason de Châtelet est d'un perron, en souvenir de la suzeraineté de Liège; mais le nom de *Châtelet* justifie l'emploi d'un *château*.

(2) Van Bastelaer, 2e rapport, pp. 234 et 1.

St-Lambert de 1607 à 1651 ; il prit part aux négociations de la Paix fourrée où nous avons vu apparaître Léonard Colchon.

On a indiqué ci-dessus la portée de la légende de ce grès; il n'y a à ajouter ici qu'un détail : *la fortune surmontée par la vertu* était un sujet à la mode au XVIIe siècle. M. le chanoine Henrotte, qui a recueilli la belle collection de gravures formée au XVIIIe siècle par le moine Duriau, de Val-Dieu, et vantée par Feller (1), possède une gravure représentant ce sujet.

C'était là un sujet cher aux Liégeois, car il apparaît dès 1560 sur les livres imprimés à Liège par Morberius : VICTRIX FORTVNAE PATIENTIA. On y a adapté la formule nouvelle importée de Rouen.

Masillon.

Blason (d'or), à une fasce (de gueules), accompagnée de trois fleurons (de même), deux en chef, une en pointe. Cimier : une fleur.

(Coll. Body ; Merghelynck ; Exp. Liège, 317, 711.)

Les Masillon portaient quelquefois sur le tout un écu spécial; mais un document des archives de Liège, qui se rapporte à une alliance d'un Libert et d'un Masillon, est dépourvu de cet écu adventice, qui n'est donc pas caractéristique ; l'écu spécial dont il est ici question (à six rangs de vair), n'a même été concédé régulièrement à cette famille qu'à la fin du XVIIe siècle.

Les hachures de fantaisie qui figurent en deux séries parallèles sur la fasce, et qui sont inclinées dans le sens du sinople, sont semblables à celles (dans le sens des gueules) que Loyens, imitant sans doute un type ancien,

(1) *Itinéraire*, p. II, 210. — Voir la collection DURIAU, XIV, p. 182.

a introduites dans son *Recueil héraldique*; indice faible, mais qui ne doit pas être négligé.

Le blason se rapporte probablement à Crespin de Masillon, haut-voué de Nivelles-sur-Meuse, bourgmestre de Liège en 1636-37, époque de l'assassinat de Laruelle.

Il est possible néanmoins que le blason soit celui des Bettonville, dont le blason porte les mêmes dispositions que celui des Masillon, et qui ont eu également des alliances avec les Libert; mais cette famille occupait un rang inférieur, et l'attribution aux Masillon qui ont eu des alliances avec des membres du chapitre St-Lambert, semble préférable.

Miche.

Blason (d'argent) à trois lions (de sable), couronnés, deux en chef, un en pointe; sommé d'un chapeau de prélat à houppes:

E. M.

(Mus. de Gand, n° 781.)

La famille de Miche, qui porta ces armoiries, a occupé un rang très considérable dans la société liégeoise, où plusieurs de ses membres furent bourgmestres, etc.

Les initiales et le chapeau de prélat semblent concorder pour faire attribuer le blason ici décrit à Ernest de Miche, qui fut écolâtre de St-Paul, à Liége, et prévôt de cette collégiale de 1623 à 1633; il prit part, avec Colchon et Marcelis, aux négociations de la Paix fourrée de 1640; il était alors chevalier du Saint-Sépulcre et protonotaire apostolique. Il mourut en 1641, et sa tombe porte le chapeau de prélat à houppes sommant son blason.

Oranus (d'Heur).

Blason (d'argent) chargé de trois cœurs, 2 et 1 (de gueules). Cimier : un serpent (enroulé sur lui-même).

(Coll. Alb. Body ; Exp. Liège, n° 711.)

Le blason des Oranus-(d'Heur, distincts des Oranus-de Hora), est sommé d'un serpent, non enroulé, mais sinueux et rampant ; cette différence ne semble pas élever une fin de non-recevoir insurmontable contre l'attribution.

Voici ce qui milite en faveur de celle-ci : le blason, s'il est attribué aux Oranus, désignerait un chanoine de Saint-Paul ; or, sur le même vase, on rencontre un blason d'un autre chanoine de Saint-Paul, du nom de Salme. (Voir ci-après.)

De plus, il existe plusieurs variantes du serpent qui sert de cimier aux Oranus, et, parmi ces variantes, on rencontre le serpent enroulé sur lui-même en colimaçon (comme sur le vase) en une inscription recueillie par van den Bergh (Épit. de M. le chanoine Henrotte, IV, p. 50), et qui, à en juger par les quartiers, doit être différente de celle de la cathédrale de Saint-Paul, à Liège, où l'on voit encore aujourd'hui un serpent enroulé sur lui-même en un double nœud, troisième variante du même meuble ; enfin, en une épitaphe recueillie par Abry, le cimier des Oranus est un serpent également noué, mais d'une manière encore différente.

De là l'incertitude qu'avouait Lefort devant le serpent représenté comme il l'est le plus souvent : « Je connais ces armes à la réserve du timbre et cimier. »

François Oranus, chanoine de Saint-Paul, mourut en 1636.

Plusieurs autres membres de cette famille occupèrent des emplois civils et religieux à Liège.

Les chanoines de Saint-Lambert au XVIIe siècle, Gilles François de Chokier, Lambert Edmond et François Taboulet, Arnold Philippe de Sélys, étaient alliés aux Oranus.

Oumale.

Blason (de gueules) à une bande (d'argent), accompagnée en chef, au canton droit, d'un croissant (de même). Cimier : un vol au blason de l'écu, ou au croissant seul :

MISERICORDIA ET VERITATE DOM.

(Coll. Limburg-Stirum ; Helbig.)

Sur les vases de grès, le cimier représente plutôt deux plumes qu'un vol, et la bande est accompagnée d'une cotice et sillonnée de cordons verticaux à la partie inférieure ; ce sont là, sans doute, des ornements de fantaisie.

Depuis une alliance avec la famille de Hosden (XVIe siècle), une branche des Oumale a chargé son écu d'un étrier ; mais cette particularité fait le plus souvent défaut sur l'écusson de Guillaume d'Oumale, qui fut prébendier de Saint-Lambert de 1590 à 1620.

On s'est expliqué ci-dessus sur la portée des blasons d'Oumale et Marcelis, réunis sur les mêmes vases des collections de Limburg-Stirum et Helbig.

Ce seraient les premiers *grès armoriés* faits à Bouffioulx pour Liège, et ils seraient à peu près contemporains des *grès armoriés* qu'on y a fabriqués pour les Pays-Bas, aux armes des deux San Vittor (le prélat et le capitaine).

Il s'agit, on le répète, de *grès armoriés* spécialement commandés à Bouffioulx-Châtelet : l'industrie de ces localités a produit des vases de grès antérieurement, et ce, même depuis le XIIIe siècle, comme M. van de Casteele

l'a très bien démontré (1); mais avant 1600, les seuls grès armoriés de Bouffioulx sont des imitations, des remplois de moules de Raeren, ou des surmoulages des grès de cette localité.

Vers 1615 environ, avec la décadence de Raeren, Bouffioulx a produit à son tour des grès armoriés, de qualité inférieure.

Telle est la conclusion qu'on croit pouvoir émettre ici, avec la confiance qu'elle ne sera pas sensiblement modifiée par les découvertes ultérieures.

Reuschenberg.

Blason des Reuschenberg (voir ci dessus), sommé d'une crosse :

ANNA RVISCEMBERCH.

(3e vente de Renesse, n° 214; coll. Dedeyn; Exp. Bruxelles, n° 165, Exp. Liège, nos 296-307.)

Il y eut plusieurs Anna de Reuschenberg; mais les seules qui appartiennent à l'ordre religieux et auxquelles le blason puisse convenir sont les deux suivantes :

1° Anna, fille de Guillaume de Reuschenberg d'Oberbach, maréchal héréditaire du duché de Limbourg, et de Marguerite de Gulpen, dame héritière de la Rochette (près de Chaudfontaine); son frère Jean mourut en 1627.

Elle fut 22e abbesse de Munster à Ruremonde et était en fonctions en 1617.

2° Anna, fille de Guillaume de Reuschenberg de Selicom et d'Élisabeth-Gertrude de Staël-Hostein; elle fut élue abbesse de Susteren, près de Maeseyck, en 1626, et mourut en 1634.

(1) *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, XIX, p. 87.

Henri de Reuschenberg, chanoine à Liège de 1585 à 1626, était frère de la première; il est regrettable qu'on ne connaisse pas la date du décès de celle-ci, pour lui attribuer avec certitude le blason ici décrit, et pour fixer avec précision l'époque où les Reuschenberg, qui avaient des membres de leur famille établis à Eynatten, près de Raeren, désertèrent l'industrie de cette dernière pour recourir à celle de Bouffioulx.

Rosen.

Blason (d'argent) au compas en chevron (d'azur), accompagnées de trois fleurs (de gueules) tigées (de sinople). Cimier : une fleur de l'écu.

(Coll. Minard, 1028; Hôp. Saint-Jean, à Bruges.)

C'est le blason primitif des Rosen de Liège : le dernier qui le porta fut Pierre Rosen, chanoine de Saint-Lambert de 1621 à 1666. Il figure sur le calendrier de 1640, et c'est à lui qu'on croit pouvoir attribuer ici ce blason avec quelque probabilité.

Jean de Rosen, qui fut bourgmestre en 1651 et échevin en 1652, abandonna, dans le cours de sa carrière, le compas pour le chevron, pièce noble du blason, et transforma les fleurs tigées en simples fleurons.

Le chanoine de Saint-Lambert Jean-Pierre de Sprimont (1663 à 1707) était allié aux Rosen.

Salme.

Blason (d'or) au sautoir (de gueules) coupé en chef (de gueules), au saumon (d'argent) en fasce, surmonté de trois fleurs de souci (d'or). (Cimier : un personnage vêtu du sautoir de l'écu, ou bien un saumon en pal, la tête en bas.)

(Coll. Body; Mus. Charleroy; Exp. Liège, n° 711; van Bastelaer, 2e rapport, p. 103, pl. IV, fig. 9.)

Ce blason est différent de celui des Salm-Reifferscheid, qui, au XIVe siècle et alors seulement, possédèrent la seigneurie de Marchienne-au-Pont. (Celle-ci appartint depuis aux familles Honnoré, Briffoz et Crisgnée.)

Deux frères, Étienne et Henri de Salme, furent chanoines de Saint-Paul et moururent, l'un en 1663, l'autre en 1669.

Si leur tombe, encore conservée dans les cloîtres de Saint-Paul, ne porte pas les trois soucis, cela est dû sans doute à la circonstance que ce meuble était accessoire dans l'écu, où il indique seulement qu'un Salme, celui qui fut bourgmestre en 1559, habitait, au Marché, à Liège, une maison dite del Flamine (du Souci). Les mêmes membres de la famille de Salme portent ou négligent indifféremment ce meuble.

Severy.

Blason (d'azur) à la fasce (d'or), avec bordure engrêlée (de même). Cimier: une mitre et une crosse.

(Coll. Minard, n° 1031; Poswick; Merghelynck; Mus. Namur; Exp. Liège, n° 298, 313, 314.)

Charles de Severy fut abbé de Floreffe de 1640 à 1662; le blason ci-dessus ne se rapporte pas à Liège; mais il convient de ne pas négliger pour Bouffioulx les alliances liégeoises. Or, il se trouve que Herman de Horion, frère du chanoine de Saint-Lambert Jacques (1597 à 1635), et Gérard de Groesbeck, chanoine de Saint-Lambert de 1649 à 1676, époque où il résigna sa prébende, épousèrent deux personnes de la famille de Severy.

L'étude des documents relatifs à la famille de Severy est fort curieuse dans les pièces réunies par Lefort. On y trouve deux versions : l'une tout-à-fait favorable aux prétentions des membres de la famille (c'est celle que Lefort,

toujours si circonspect, a adoptée); l'autre offrant sous le plus mauvais jour tous les actes des membres de cette famille. C'est ainsi qu'un Everard de Severy, né en 1523, est représenté — comme ayant épousé, chez un pêcheur de Givet, une femme hollandaise et huguenote, tandis que sa femme était une Lauryn de Watervliet, de Bruges, morte en 1604, parente des protecteurs de Goltzius (1), — et comme ayant fait banqueroute et trafiqué aux Indes de toutes sortes de marchandises, puis été fournisseur de vivres de l'armée espagnole à Zierickzée, pour aller mourir à Mons. Quoi qu'il en soit, c'est sans doute à ce personnage que se rapporte un vitrail reproduit par Lefort et copié dans une maison de Maeseyck (ancien comté de Looz) : PLVS PENSER QVE DIRE. EVERAD SEVERY ALS (alias) PANHVIS A° 1562. Ce vitrail laisse entrevoir des relations des Severy avec le pays de Liège dès le XVIe siècle.

Slins (?).

Blason (de sable), au lion (d'or), écartelé (d'argent), à une écrevisse (de gueules) en bande. Cimier : le lion de l'écu issant d'une couronne.

(Coll. Minard, 1027.)

Ce blason convient dans toutes ses parties à une famille allemande, du nom de Bernardo (2); mais comme ce serait là une exception, depuis que Colchon est reconnu être bien un Liégeois, il y a lieu de rechercher à Liège les familles dont le blason se rapproche le plus du type

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VIII, p. 340.

(2) Il a existé cependant des Bernardo qui ont eu des relations en Belgique; on trouve une alliance d'un personnage de ce nom avec les Van Ophem, seigneurs de Luttre. (De Vegiano-Herckenrode, p. 2035.)

décrit : il paraît improbable que Bouffioulx ait eu une clientèle en Allemagne.

Dans ces conditions se trouve la famille Slins, avec cette seule différence que les écrevisses sont disposées en fasce.

Plus éloignées sont les analogies avec les familles liégeoises Colard (écrevisses en barre ; cimier : un axe de moulin), et Wathar (les lions surmontés d'un lambel).

Le chanoine Adrien de Fléron, du chapitre de St-Lambert, était fils d'une Wathar.

Sprimont.

Blason à la croix écotée (de gueules), cantonnée aux 1 et 4 (d'argent), au lion (de gueules), aux 2 et 3 (d'or), à une fleur (au naturel), feuillée et tigée (de sinople). Cimier : un lion (de l'écu), issant.

(Mus. Namur; id. Gand. Van Bastelaer, 2e rapport, p. 108, pl. III, fig. 8. Exp. Liège, n° 298.)

Ces armes correspondent à celles de la famille de Sprimont, de Liège, à la différence que la croix y est engrêlée et que la fleur est une pensée, bien marquée.

Indépendamment d'un chanoine de St-Lambert, Jean-Pierre Sprimont (1663 à 1707), il y eut deux abbés de St-Gilles, de cette famille : Gilles (1606 à 1617), Antoine (1656 à 1663); le premier était fils d'une Libert et oncle du deuxième.

Le chanoine de Sprimont avait sa mère et sa grand-mère de la famille de Rosen.

Une Jeanne de Sprimont épousa Jean de Bibaus, alfère au service d'Espagne, en 1654, puis bourgmestre de la ville de Limbourg.

Van den Steen.

Blason (d'azur), à trois fleurs de lis rangées (d'argent); au chef (d'argent), chargé de trois maillets de sable, aussi rangés en fasce ou continus, le dit chef soutenu d'une fasce (de même). Cimier : un vol, adossé par des ailerons; au milieu, un dextrochère (au naturel), tenant un maillet de l'écu.

(Coll. van Genechten : Soil ; Dansette : Dedeyn ; Minard, 1032; 3e vente de Renesse, n° 145. Mus. Bruxelles, n° 106; id. Liège. Exp. Liège, 298, 326.)

Ce blason se rapporte à Jean-Amand van den Steen (1), chanoine de St-Lambert en 1639, abbé d'Amay et de Dinant en 1641, mort en 1671. Le nom *a Lapide* (latinisation de van den Steen), était porté, dans sa famille, depuis trois générations avant lui.

Il y a lieu de ne pas le confondre avec son oncle, Amand a Lapide, chanoine de Tongres, dont le blason est coupé, non d'une fasce, mais d'une simple ligne, et dont le cimier est sans maillet.

Le frère de Jean-Amand fut échevin de Liège, et le chanoine van der Heyden a Blisia (1684 à 1708), était allié à leur famille.

Xhenceval.

Blason fascé (d'argent), à trois merlettes (de sable), écartelé, aux 2 et 3, fascé (d'argent et de sinople), à six pièces, au 4 (d'argent), au capuchon (2) [de gueules].

(Coll. Minard, 1093; Mus. Amsterdam.)

(1) *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, XVIII, p. 251.

(2) Wissocque, décrivant ces armoiries, ajoute : « pour proufils qu'autres nomment manches de béguines mal taillées. »

Erasme de Xhenceval (Encevault, Xhencheval) fut chanoine de St-Lambert de 1611 à 1655.

Il figure sur le calendrier de 1640.

La famille de Crisgnée possédait la terre allodiale de Xhenceval, à Ouffet; mais le nom et les armes de Xhenceval étaient portés, à la fin du XVIe siècle, par une famille originaire de Huy, dont un membre fut syndic de la cathédrale de Liège et possédait la seigneurie de Reepen.

IV. — GRÈS DE HÖHR-GRENZHAUSEN.

Höhr et Grenzhausen sont les principales communes d'un groupe industriel où l'on s'est livré depuis les temps les plus anciens à la fabrication des vases de grès.

Mais, de même que pour Bouffioulx, il y a lieu d'émettre l'avis que la vogue artistique de Raeren a précédé la sienne.

Cet avis se fonde sur les considérations suivantes :

Le Rhin était la voie toute naturelle que les habitants de Mayence, de Francfort et des environs devaient suivre pour aller faire leurs commandes aux ateliers céramiques où l'on se livrait à la confection des grès.

Or, il ne fallait descendre que jusqu'à Coblence pour y trouver, de l'autre côté du Rhin, les fours à grès de Höhr et Grenzhausen, et pourtant un grand nombre des grès du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe, confectionnés pour cette région de l'Allemagne, sont de la fabrication de Raeren; il en est de même de Siegburg, en aval de Coblence, qui a aussi approvisionné le Rheingau.

En outre, les premiers grès ornés d'une manière artistique à Höhr et Grenzhausen, les grès gris et bleu, sont de la même forme cylindro-sphéroïdale que ceux de Raeren,

à tel point qu'on a de la peine à les distinguer les uns des autres : ce n'est qu'à l'époque de l'introduction de l'oxyde de manganèse (couleur lie de vin) que les vases de Höhr acquièrent les formes variées qui les distinguent.

Ce qu'il suffit de mettre en relief aujourd'hui, c'est la commande faite, à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, de vases de Raeren pour des personnages et familles de Mayence, etc.

Plusieurs membres de mêmes familles furent à cette époque chanoines de Liège, d'une part, et, d'autre part, de Mayence, Spire et Worms; de là une indication de relations avec Raeren à l'aide des chanoines de Liège qui ont figuré eux-mêmes ou qui ont eu des parents dans les chapitres rhénans.

Déjà cette question a été touchée ci-dessous à propos du chanoine liégeois de Braunsberg.

On peut citer encore les exemples suivants :

Les trois princes-évêques successifs de Liège, Gérard de Groesbeek, Ernest et Ferdinand de Bavière, avaient été en même temps chanoines de Liège et de Mayence;

Le chapitre de Spire, en 1589, comptait parmi ses membres un Henri von Effern, un Guillaume de Braunsberg (voyez ces noms plus haut);

Winand de Reuschenberg fut chanoine de Mayence au moins depuis 1589 jusqu'à 1599; son parent Henri jouit, de 1585 à 1626, du double titre de chanoine de Liège et de Mayence;

Arnold de Bocholtz, id., de 1583 à 1632;

Arnold de Mérode, id., de 1547 à 1593;

Jean-Daniel de Winnenbourg, id., de 1570 à 1580;

Jean de Waesberg, id., de 1597 à 1611;

Etc., etc. (A mentionner pour mémoire les chanoines de Liège, qui avaient fait leurs études ou obtenu un diplôme de docteur à Mayence : Vossius, chanoine de

Liège qui fit paraître des ouvrages en la dite ville, etc. (De Theux, III, pages 53, 180, 227, 364; Daris, *Histoire de Looz*, II, page 26.)

Et ce indépendamment de plusieurs chanoines de Liège, qui étaient titulaires de canonicats, bien en amont de Mayence, par exemple à Strasbourg.

L'existence de relations continues est prouvée d'ailleurs par les envois réciproques de calendriers des chapitres que se faisaient Mayence et Liège, ville où toute une série de calendriers de Mayence, accompagnés de ceux d'autres églises du diocèse, comme Worms et Spire, de 1589 à 1600 et depuis, viennent d'être retrouvés. L'auteur du présent article a eu la chance de les découvrir dans un recueil des archives de Lefort (intitulé : *Généalogies diverses*, à raison d'annotations héraldiques faites sur les feuillets blancs des dits calendriers, pliés en deux pour la reliure).

Ces relations étaient même renforcées à l'aide de missions spéciales : le chanoine de Liège, Jean Dullaerts (1582 à 1606), fut envoyé en 1590 à Francfort et en 1591 à Spire pour y gérer certaines affaires du chapitre de St-Lambert. Il était encore à Spire en 1595.

Telle est peut-être l'explication de ce fait important, que, de 1580 à 1610, Raeren a produit des grès armoriés pour une série de personnages et de familles des environs de Mayence et de Francfort.

Ce sont :

IOHANNES ADAMVS D. G. ARCHIEPISCOPVS MOGVNTINENSIS, 1604 (J. Adam de Bicken, électeur de Mayence de 1601 à 1604);

F. IOAN. MINTZENBVRG PRIOR CARMEL. FRANC. 1609 (Jean Myntzenburg publia des ouvrages religieux à Francfort en 1581);

BARBARA RVDIN VON KOLLENBERG VNT BODUKEN;

. . . . CRATZ VON SCHARFSTEIN . . . . ;

Blason des Frankenberg ;

Blason d'un Zobel de Giebelstatt, allié à une Truchses von Wetzhausen, avec les initiales H. Z. V. G. A. Z. G. T. (Heinrich Zobel von Giebelstatt Amptmann zu g.... Triemberg.)

Blason des Hessberg et Munster, avec les légendes HESSENBVRG et MVNSTERER (plus divers blasons des contrées de l'Europe : SCHOTEN, etc.)

L'Armorial de Hartard von Hattstein présente fréquemment sur la même page plusieurs alliances entre les familles Cratz, Hessberg, Munster, Rudt, Wetzhausen, Zobel, etc.

Il n'est pas inutile d'ajouter que Raeren, peut-être par l'intermédiaire des Croisiers de Brandenburg, avait elle-même des relations avec Francfort, qui ont pu lui valoir les commandes du prieur Myntzenburg : en effet, parmi les cartouches et médaillons reproduits sur les vases de Raeren, on en reconnaît qui sont des imitations ou plutôt mêmes des reproductions de gravures de Théodore de Bry, le graveur liégeois, alors émigré à Francfort.

Mais si Raeren desservait les environs de Mayence et de Francfort, n'est-ce pas une preuve qu'alors Höhr et Grenzhausen, bien plus rapprochés de Mayence, ne se livraient guère ou que très peu à la fabrication des *grès armoriés?*

D'après l'auteur du présent article, cette spécialité doit n'avoir été exercée à Höhr et Grenzhausen que lors de la décadence de Raeren, dont plusieurs potiers auraient émigré vers Coblence, comme semble le prouver la présence à Höhr, au siècle dernier, de potiers du nom de Mennicken, qui y ont signé leurs œuvres.

Quoi qu'il en soit, Höhr et Grenzhausen ont fabriqué au XVIIe siècle des vases pour trois familles allemandes qui ont eu des relations avec Liége. Ce sont les suivantes :

Leiningen.

Blason aux armoiries de Leiningen-Dagsburg (telles qu'elles sont représentées par Siebmacher, VI, 9)

FRIEDRICH EMICH GRAF ZV LEININGEN VND TAXBVRG
HERR ZV APPIRMN. 1678.

(Coll. Thewalt; Dansette; Exp. Cologne, 1658; Munster, 1068. Jaennicke, 440.)

Frédéric Emico, comte de Linange et de Dachsburg, résidant à Hartenbourg, naquit en 1621.

APPIRMN est une corruption d'Aspremont, titre que cette famille de Linange s'attribuait.

Ce Frédéric Emico fit relief en 1658 de la seigneurie de Buchstein, qui dépendait de la principauté de Liège.

Les Linange figurent dans les quartiers de certains chanoines, tant du XVIe siècle que du XVIIe.

Löwenstein.

Blason (tel qu'il est décrit par Siebmacher, VI, 13) :

EVC. CAS. G. Z. L. W. V. V. M. H. Z. S. B. H. V. N

(Mus. Amsterdam.)

L'inscription doit se lire (Eucharius Casimir Graf zu Löwenstein-Wertheim und Virneburg, Montaigu, Herr zu Scharffeneck, Breuberg, Herbeumont und Neuerburg (Neufchâteau).

Ce personnage, né en 1668, avait épousé une Sayn-Wittgenstein et succéda à son père, en 1681, dans plusieurs seigneuries situées en Belgique, comme Rochefort, Herbeumont, Montaigu et Neufchâteau.

Le relief de certaines d'entre elles se faisait devant la cour féodale de Liège.

Philippe-Édouard (ou Éverard) de Löwenstein-Wertheim et Rochefort fut chanoine de Saint-Lambert en 1678.

Un de ses parents avait joué un rôle politique, comme délégué du prince-évêque Ferdinand de Bavière, lors de la Paix fourrée de 1640, dont il a été question ci-dessus.

Au siècle précédent, un autre membre de cette famille fut repoussé du Condroz, qu'il ravageait à la tête de 2,500 cavaliers allemands.

Un Löwenstein fut évêque de Tournay au XVIIIe siècle.

Salm-Reifferscheidt.

Blason (voir Siebmacher, I, 17).

(Coll. X.)

Le nom de la famille de Salm provient de la localité belge de Vielsalm, dans la province actuelle de Luxembourg.

Ferdinand-Albert, comte de Salm, fils d'une de Linange, fut chanoine de Saint-Lambert de 1647 à 1652.

Les Salm figurent dans les quartiers de certains chanoines de Saint-Lambert, du XVIe siècle et du XVIIe.

Sayn Wittgenstein.

Blason (voir Siebmacher, V, 10) avec les variantes :

FRIEDRICH WILHELM GRAFF ZV SAYN WITTGENSTEIN VND HONSTEIN. 1680. P. R.

(Coll. Leven; Exp. Francfort, 1066.)

FRIDERICH WILHELM. GRAFF ZV SAIN WITGEN VND HONSTEIN HERR ZV HOMBVRG VALLENDAR NEV. LOR. V. CL.

(Coll. Paul, n° 57.)

Il y avait eu, au XVIe siècle, un chanoine de cette famille dans le chapitre Saint-Lambert.

S.

PHOTOTYP. v. KÜHLEN M.GLADBACH

Dessin du Retable en argent doré
que l'Abbe Wibald fit faire pour l'Abbaye de Stavelot.
(1130—1158).

ORFÉVRERIE LIÉGEOISE DU XIIe SIÈCLE

LE

RETABLE DE SAINT REMACLE

A STAVELOT

L'an dernier, M. Van de Casteele, conservateur aujourd'hui des archives de l'État à Namur, alors encore archiviste-adjoint du dépôt de Liége, eut la bonne fortune de retrouver dans une liasse de papiers, relatifs à un procès soutenu à partir de l'an 1661 par l'abbaye de Stavelot, une reproduction, heureusement dessinée, d'un retable du XIIe siècle.

Il en a publié la copie dans le Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique, en l'accompagnant d'une bonne description, d'une intéressante notice historique et d'une substantielle étude artistique de M. le chanoine Reusens.

La pièce est trop importante pour que les lecteurs du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* ne s'at-

tendent pas à ce qu'on leur en mette l'image sous les yeux ; ils trouveront celle-ci, aussi exacte que possible, dans la planche photographique ci-jointe.

I

L'œuvre représente ce qu'on pourrait nommer, si cette expression n'était peu chrétienne : l'apothéose de saint Remacle ; elle était destinée à servir d'entrée et de cadre au tabernacle dans lequel devaient être renfermés, en leur châsse, les reliques du fondateur de Stavelot. Le principal fronton de cette châsse même apparaît en retrait au bas du milieu de notre dessin, au fond d'une abside formant porche, entre deux colonnettes qui soutiennent la voûte d'entrée du tabernacle. Sur le devant polylobé de cette voûte, deux anges placés dans les écoinçons semblent soutenir ou désigner l'inscription qui donne le sens de l'œuvre, en nous certifiant à la fois que nous avons sous les yeux les derniers restes mortels de l'apôtre et que son âme jouit déjà des félicités du Paradis :

O felix anima cujus fruitur Paradiso, cujus sacratos
Cineres conservat et ossa angelus assistens, tumulo virtus que superna.

Quatre panneaux d'un côté du tabernacle et quatre panneaux de l'autre nous offrent en relief les traits principaux de la légende de l'apôtre. Celle-ci se déroule, dans ces pages d'argent ciselé, suivant l'ordre chronologique de cette légende, en commençant par le bas et par la gauche du regardant.

Voici Remacle, encore enfant, confié par son père Ablutius et sa mère Matrinia au saint évêque Eloi : TRADITUR AUTENTIS PUER ELIGII DOCUMENTIS. Voici le roi Sigebert, confiant à Remacle, que lui présente Eloi, la

crosse épiscopale de Maestricht : RECX AMAT ELECTUM DONO DAT HABERE TRAJECTUM. Puis c'est la vision du jeune saint Trudon, qu'un ange avertit d'aller demander à Remacle ce que le Ciel veut de lui : DOCTUS DE CELIS PERAGIT PIA VOTA FIDELIS. Nous voyons, aussitôt après, Remacle, entouré de ses chapelains et de sa *familia*, accueillir et reconnaître miraculeusement le noble hesbignon : QUEM PLEBS IGNORAT, BENE NOTUM PRŒSUL HONORAT. Le cinquième tableau, le premier de la rangée des panneaux supérieurs, nous fait assister à la donation à saint Remacle, par le roi Sigebert, du territoire de Stavelot ; la remise du terrain est symbolisée par celle du rameau, et, tandis que d'un côté apparaissent quelques gardes du prince, de l'autre deux ou trois personnages représentent les témoins, signataires bien connus du diplôme qui constata en 651 cette générosité, l'archevêque Chunibert, le maire du palais Grimoald, les ducs et princes, Folcoald, Bobo, Ansegise, Bertelin, Garipert, avec l'inscription : LOCA PONTIFICI DEDIT ET JUBET HAEC BENEDICI. Plus loin une église s'élève à Malmedy sous les yeux de Remacle, devant qui des travailleurs abattent les uns les arbres de la forêt, les autres la statue de Diane ; des débris de celle-ci semble s'échapper le loup familier de la légende : DUM MALA MUNDANTUR LOCA NOMINE CONDECORANTUR. Après Malmedy, c'est Stavelot, dont nous voyons renverser la forêt et s'achever la basilique : QUO NEMUS ERUITUR, STABULAUS CHRISTO STABILITUR. Enfin, avec la foule des fidèles, nous assistons à la mise au cercueil du saint, dont des anges, guidés par la main divine, viennent recueillir l'âme : TERREA PARS FIT HUMUS, PETIT ETHERA SPIRITUS EJUS.

L'abside du tabernacle ouvert entre ces huit compositions est coiffée d'un fronton décoré de trois médaillons :

deux de ceux-ci représentent d'un côté la foi donnée par le baptême, *fides baptismus*, de l'autre, le travail des bonnes œuvres, *operatio ;* dans le médaillon central, un peu plus grand, l'Esprit-Saint descend des cieux étoilés sous la forme de la colombe. L'inscription gravée sur le rebord de la corniche de ce fronton nous donne encore le sens de la composition, en nous rappelant que Remacle doit à l'effusion des dons célestes de cet Esprit divin d'avoir conquis le ciel par la foi et les bonnes œuvres :

Spiritus infundens terris celestia dona
Factis atque fide Remaclus vexit ad astra.

Ces œuvres, nous venons d'en contempler les détails dans la représentation de sa vie ; cette conquête, nous l'allons retrouver dans la partie supérieure du retable. Cette partie, en arc plein, est partagée en deux zones ; dans la plus élevée, des anges s'inclinent en adoration autour du Christ, dont le buste, entouré des emblèmes de ces vertus chrétiennes pratiquées par Remacle : FORTITUDO, PRUDENTIA, JUSTITIA, TEMPERANTIA, et des symboles de ces quatre évangélistes dont Remacle a propagé la foi, apparaît enseignant et bénissant, entre l'α et l'ω, dans un grand médaillon central.

La zone inférieure du tympan nous montre, sous le ciel, le paradis terrestre, arrosé des quatre fleuves : *Eison*, *Gion*, *Tigris*, *Eufrates ;* d'un côté, les patriarches Enoch et Hélie s'entretiennent assis, sous l'arbre de la science du bien et du mal, tandis que de l'autre l'ange préposé à la garde du jardin céleste y accueille, devant l'arbre de vie, le saint abbé Remacle.

Il sera revenu plus loin sur les inscriptions diverses gravées dans les deux bandes arquées qui terminent le tympan. Il importe de noter d'abord ici que, dans le lavis des archives, on mesure 86 centimètres de la ligne

inférieure de l'image au point culminant de l'arcade supérieure, et 87 centimètres dans le sens de la largeur d'un côté du dessin à l'autre. L'ouverture du tabernacle est de 24; la hauteur de la châsse de 22; la largeur de son pignon de 10. Quant aux huit panneaux ciselés des côtés, ils nous présentent un carré de 142 millim. sur 142.

Il est regrettable assurément que l'auteur du dessin ne nous ait pas fait connaître l'échelle à laquelle il a travaillé, pour nous permettre ainsi de déterminer avec assurance les dimensions exactes du monument reproduit par sa plume. Il n'est pas trop malaisé toutefois d'arriver à retrouver cette échelle par à peu près.

M. le chanoine Reusens signale, en effet, dans sa lettre à M. Van de Casteele, l'existence de deux débris de notre retable : ce sont ces médaillons émaillés, représentation de la *foi* et des *œuvres* que nous voyons, immédiatement au-dessus du tabernacle, entourer l'image de l'Esprit-Saint. Ils se sont trouvés, après la Révolution, dans la possession de M. David-Fischbach, acquéreur d'une partie des biens de l'ancienne abbaye, et sont passés de ses mains dans le cabinet du prince de Hohenzollern-Sigmaringen. Une revue allemande en a donné la reproduction, que reproduit à son tour la notice de M. Van de Casteele. Dès lors si, comme on l'assure, ces médaillons nous sont bien offerts dans leur grandeur naturelle et si les proportions sont exactement observées dans les réductions du dessin, il suffira de comparer à la réalité ce détail de l'image conservée aux archives, pour retrouver approximativement l'échelle suivie par le dessinateur.

La représentation de ces médaillons, mesurant 45 mill. sur le dessin et leur réalité 145, la hauteur totale du retable eût été de $2^{m}75$ sur une largeur de $2^{m}78$; l'ouverture du tabernacle, en hauteur, de 77 centimètres; la châsse représentée eût mesuré 77 cent. de hauteur sur 32 de large, et les huit panneaux ciselés 43 sur 43.

Ces dimensions hypothétiques sont d'autant plus vraisemblables qu'elles correspondraient fort bien avec celles des châsses de l'époque et de leurs panneaux, comme avec les proportions de leurs personnages ou de ceux de la cuve baptismale de 1111, conservée en notre église de St-Barthélemi.

On n'a point l'intention dans cette notice de se livrer à l'étude artistique du monument figuré sur notre dessin. De plus experts viendront qui ne manqueront pas d'examiner si toutes les parties de ce retable portent absolument le cachet archéologique qu'il offre dans son ensemble : le cachet du XIIe siècle ; si quelques détails des encadrements, par exemple, n'attestent pas une main plus récente. Ceux-là seuls pourront aussi démêler avec sûreté ce qui, dans ces encadrements, devait être plaques émaillées, tablettes couvertes de pierreries et de filigranes, plates-bandes d'ornements estampés ou gravés. Mais l'œil le moins exercé ne peut manquer d'être, de prime abord, frappé, ainsi que le remarque M. Reusens, de la ressemblance parfaite de la composition et de l'exécution de ce retable avec les pièces les plus connues qui nous sont restées du XIIe siècle : ainsi la très-précieuse châsse de saint Hadelin, à Visé ; le reliquaire triptyque de la vraie croix conservé en notre église de Ste-Croix et les fonts baptismaux de St-Barthélemi. Les attitudes, le mouvement, l'expression des personnages ; leurs armes, leurs costumes religieux, civils et militaires, jusqu'aux franges ouvragées qui les bordent ; tous les accessoires, tous les décors des scènes représentées, architecture des édifices, mobilier, siéges royaux ou épiscopaux, toitures, colonnades, voiles, tombeau, arbres même ; les inscriptions que des témoins anciens nous rapportent avoir été tracées dans notre retable « en or sur champ bruni, » comme nous le voyons encore dans la châsse de S. Hadelin ; la

tournure des vers latins qui forment ces inscriptions, avec leurs jeux de mots, leurs assonnances et leurs antithèses similaires, et parfois avec un air de fraternité qui ferait croire à la communauté d'origine, ainsi le *terrea pars fit humus petit ethera spiritus ejus*, qui reproduit en d'autres termes autour de la mise au tombeau de saint Remacle le : « *it felix anima sursum, cum corpus ad ima* » du « transitus sancti Hadelini » de la châsse de Visé; les noms aussi de chaque personnage inscrits dans le même caractère, tantôt horizontalement au-dessus de sa figure, tantôt verticalement à côté, tout cela ne semble-t-il pas sorti du même ciseau que les rares spécimens conservés parmi nous des meilleures pièces d'orfèvrerie de l'art mosan du XIIe siècle?

Le doute n'est donc plus possible; nous nous trouvons bien en présence d'une reproduction d'une œuvre de ce même siècle, et si la comparaison entre les deux médaillons restés de cette œuvre et le dessin de ce détail dans notre image, montre que l'exactitude de la copie n'est pas absolue, il n'en faut pas moins constater que pour l'ensemble, pour le caractère général de la composition, cette exactitude est plus satisfaisante qu'on ne pouvait l'attendre d'un dessinateur du XVIIe siècle.

II

La première preuve de l'authenticité du monument d'orfévrerie dont nous avons sous les yeux la reproduction est donc son caractère artistique lui-même, et dès lors nous pouvons avoir confiance, — deuxième témoignage de cette authenticité — dans les inscriptions qui décorent le fronton du monument, et qui nous apprennent quel abbé l'a fait faire, en même temps que le but utili-

taire qu'il poursuivait, ce faisant, à côté d'un but d'édification religieuse. L'inscription qui remplit l'arc entier de la plate-bande supérieure du retable est celle-ci : « Hoc opus fecit abbas Wibaldus, in quo sunt argenti mere lx marce; in deauratura sunt auri mere iiii marce. Tota expensa operis c marce. De qua publice excommunicatum est, ne quis pro tam parva utilitate tantum laborem et expensam adnihilare presumat. *Cet ouvrage a été fait par l'abbé Wibâld; il y a là soixante marcs d'argent pur; et pour la dorure quatre marcs d'or pur. Total de la dépense de l'ouvrage : C marcs. On a prononcé publiquement l'excommunication afin que personne n'ait l'audace, pour un profit si mince, de réduire à rien un travail de cette valeur et ce qu'il a coûté.* »

On n'a jamais contesté l'authenticité de cette inscription, que nous avaient déjà fait connaître, bien avant la découverte de ce précieux dessin, divers ouvrages imprimés ou manuscrits sur l'histoire de Stavelot (1). Il n'en est pas moins intéressant de noter que la correspondance même de l'abbé Wibald nous atteste qu'il aimait à marquer de son nom les œuvres édifiées sous son gouvernement. Ainsi le voyons-nous, en 1149, répondant au chanoine Manegold, de Paderborn, décrire les travaux qu'il fait exécuter à Corbie et mentionner les raisons qui l'ont poussé à sculpter son nom, agrémenté d'une inscription grecque : *Scito te ipsum*, sur le linteau d'une porte d'entrée du monastère : « Inscriptum est nomen meum in superliminari australis Januæ cum numero quotus sim in cathalogo

(1) *Notice historique et descriptive des archives de l'abbaye et principauté de Stavelot*, conservée à Dusseldorf, par M. Gachard. Extrait du tome XXI (1847) des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, page 32.

Extrait du cadastre
de la commune de Theux.

PLAN PARCELAIRE DES FOUILLES DE 1881-1882

Échelle de 1 à 2500.

SECTION B

Sépulcre trouvé le 19 avril 1882.
S Sépulture trouvée le 12 mai 1882.
Terrain fouillé en 1881 1882.

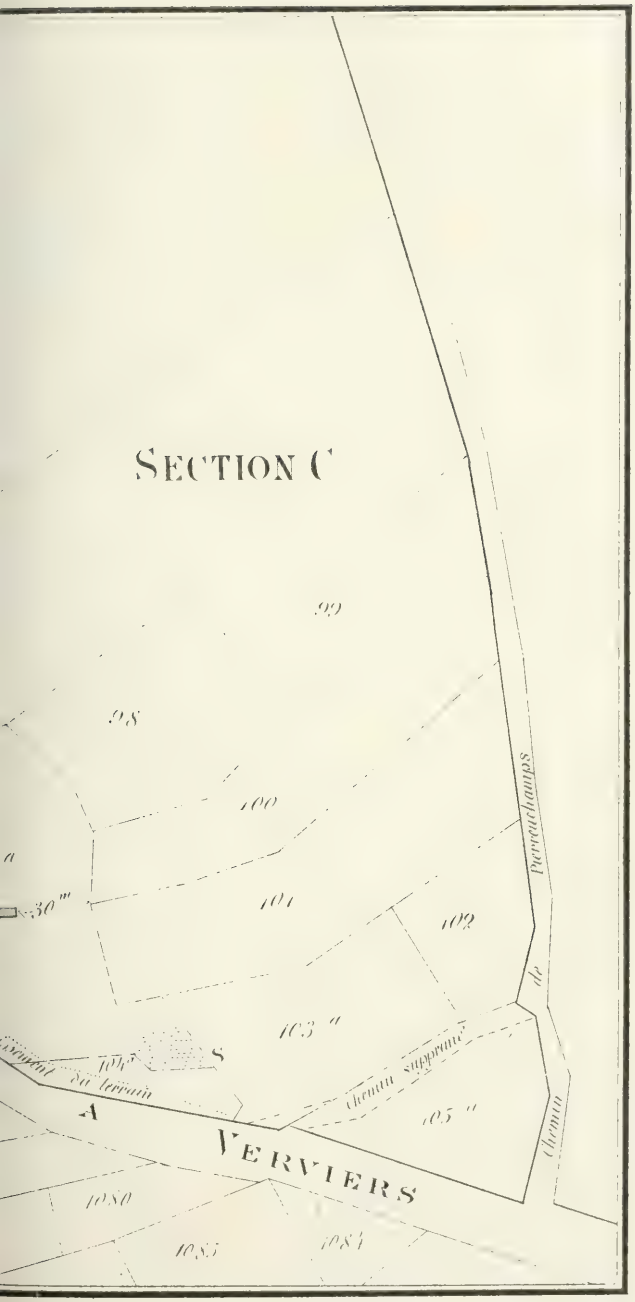
SECTION C
99
98
100
101
102
103 a
104
105 a
30m
S
A
VERVIERS
Chemin supprimé
Chemin de Pierreuchamps
1080
1085
1084

abbatum Corbeiensium, ut docerem posteros ne essent avari, sive profusi, vel otiosi. » Il voulait par là enseigner à ses successeurs à n'être ni avares, ni prodigues, ni oisifs (1).

Précieux par son caractère artistique, par sa valeur propre et par sa destination, le retable de Stavelot ne l'est donc pas moins par le souvenir personnel qui s'attachait à lui : le souvenir de l'abbé Wibald.

Wibald est, en effet, le plus illustre prélat qui ait gouverné la principauté abbatiale de Stavelot et le politique le plus célèbre sorti de notre Ardenne. On ne sait s'il descendait de la famille liégeoise des Prez, ou de la famille ardennaise de Fisen ; les documents font défaut pour éclaircir son origine ; il est établi seulement qu'il était sorti des rangs de notre noblesse et qu'il dut son éducation au monastère de saint Remacle.

Disciple en 1115 des célèbres écoles de Liége, où il vint achever son instruction, il ne tarda pas d'occuper la chaire de maître au monastère de Waulsort, qu'il ne quitta que pour aller remplir les mêmes fonctions à Stavelot.

Placé là, bientôt après, à la tête de la maison dont il avait commencé par être l'élève, il n'en assura pas seulement l'indépendance souveraine, la prospérité matérielle et religieuse, comme Notger avait fait auparavant pour le pays liégeois ; comme Notger aussi il fut, en son temps, le XIIe siècle, pour l'empire allemand, ce que Suger, le grand abbé de St-Denis, était alors pour la France : le ministre le plus influent et le plus utile. Comme Notger, il sut allier l'amour des lettres, la culture de la science et le zèle sacerdotal à la noble charge d'être successivement le premier conseil de trois empereurs. Unissant à la direction de Stavelot celle d'un autre monas-

(1) *Monumenta Corbeïensia*, edidit Philippus Jaffé, page 728.

tère, Corbie, en Saxe, et pendant quelque temps même celle du Mont-Cassin, écrivain dont la correspondance volumineuse fait encore l'admiration des lettrés, diplomate, administrateur habile, chef d'expédition militaire à l'occasion, ami dévoué de six pontifes qu'il vit se succéder sur le trône papal, il fut surtout un prêtre éminent, et dut au dévoûment que lui donnait ce caractère d'avoir pu, dans tant de hauts emplois, rendre de si précieux services à l'Église, à l'État, à la chrétienté.

N'est-ce pas plus qu'il n'en fallait pour mériter l'attention au témoignage monumental de sa piété filiale envers le fondateur de son monastère d'Ardenne et à l'inscription où se lisait son nom?

Dans notre dessin, une large frange d'ornements métalliques, relevés sans doute par de gros cabochons, sépare cette inscription d'une autre. Celle-ci n'est rien moins que la liste des possessions de l'abbaye de Stavelot. Les voici dans l'orthographe du monument : STABULAUS, RONA, OSNES, FOSSES, LEDERNAU, BALDOU, RAHIÈRES, REWRUNS, OLDANGEIS, LOVINGEIS, HORION, TURNINES, MUNDERSCHEIT, SCORICES, CAUSÇIS, FIELON, FERIÈRES, CASTILLUM LONGIA, SPRIMONT, OSON, FIESINA, GENERET, LERPHA, OMERES, SCALENTIN, LENGION, FERARGA, FINEVAL, WELLIN, SILVESTRIENT, DOROIT, PALISUL, OLFAIT, CALCŪN, BOVINGEIS, GERMINÉIS, SERBOU, DONNA, WRENEDORF, LURISENES, MALMUNDARIUM, WAISNES, FRANCORCAMP, NOVAVILLA, AMBLAVIO, HOSCENLAR, BASENHEIM, DALENEM, BACENGA, LORCSEIS, SCELNIACES, FAIRON, COMBLEN, PRESSOER, WALANIA, SCLACIN, LINSCEIS, LANDERMANGES, BOCHOLT, WELLINES, TRAVANT, GRIMESBURA, LUDENESTORF.

La publication du dessin authentique de notre retable, outre l'intérêt qu'elle offre pour l'histoire de l'art liégeois, aura le mérite d'aider à la solution de diverses questions de géographie et de linguistique soulevées à propos des

noms des localités citées dans cette nomenclature. Voici, d'après M. Ch. Grandgagnage, les noms actuels de la plupart des lieux mentionnés. On les reproduit dans le même ordre :

Stavelot; Roanne; Hosne, entre Amel et Manderfelt, ou Osne, près de Carignan; Fosses, près Bodeux; Lierneux; Bodeux; Rahier; Chevron; Odeigne; Louveigné; Horion; Tourinnes; Manderscheit; Xhoris; Chanxhe ou Chauveheid; Filot; Ferrières; château de Logne; Sprimont; Ozo; Fisenne; Jenneret; Ocquier; Schaltin; Leignon; Ferage; Finnevaux; Wellin; Silvestrecourt; Doroit; Paliseul; Haut-Fays (?); Chaud; Bovigny; Germigny (en Champagne); Charbeaux, près de Carignan; Thommen; *Wrenedorf; Lurisenes;* Malmedy; Waimes; Francorchamp; Neuville, ou Noville ou Nouville; Amblève; *Hoscenlar; Basenheim;* Dalheim; Bassenge; Lorcé; Xhignesse; Fairon; Comblain; Presseux; Walefe; Sclessin; Lincé ou Linchet; Lantremange; Boccholt; Willène ou Wellenne; Traben; *Grimesburg; Ludenestorf.*

Autour de la représentation même de l'entrée de saint Remacle dans les cieux, cette nomenclature des terres et biens attribués au saint, dans la personne des moines gardiens de son tombeau, par la reconnaissance ou la piété de ses protégés, n'était pas seulement le complément de sa glorification, pensée inspiratrice de la composition tout entière; c'était de plus pour l'abbaye un titre public de propriété ou de domination dans tous les lieux de ce catalogue géographique. Quel parchemin authentique eût pu mieux conserver ce titre que ce diplôme de métal, exposé sans cesse aux regards, à la pieuse admiration de tous, et rendu trois fois sacré par sa destination religieuse, par son mérite artistique, par l'excommunication protectrice qu'on y avait attachée?

C'était, au reste, l'usage du temps de Wibald d'afficher

de la sorte, sous la garde de Dieu et des saints, dans l'endroit le plus fréquenté des sanctuaires, le dénombrement des biens d'une église. Dans certains monastères italiens, on ornait de la représentation en peinture de ces propriétés le porche de l'église ; dans d'autres, on en détaillait la liste sur quelque tablette de marbre fixée dans l'intérieur du temple ; dans d'autres, sur le bois ou le bronze des portes de ce temple, et ce dernier cas se trouve avoir été notamment celui du berceau de l'ordre de saint Benoît, du monastère du Mont-Cassin, dont notre Wibald fut quelque temps l'abbé, en 1137, lors de son séjour en Italie.

Qu'il ait emprunté cette pratique au Midi, ou qu'il n'ait suivi en cela que l'usage du Nord, Wibald pouvait d'autant plus naturellement juger la précaution bonne à prendre, qu'il avait dû, pendant son administration du monastère de Stavelot, se livrer à plus de démarches et d'efforts pour obtenir la restitution des biens et droits enlevés à son abbaye. La liste géographique du retable résumait ainsi, dans l'exposition perpétuelle de 63 noms, ces nombreux diplômes impériaux et les brefs pontificaux par lesquels le grand homme avait fait reconnaître ou garantir les propriétés et les priviléges princiers du monastère de saint Remacle !

III

Quelques questions se posent ici, dont la solution ne peut manquer d'intéresser l'histoire de l'art mosan : quand fut exécuté ce retable, quel orfèvre en fut l'auteur ; quelle châsse renfermait-il dans son tabernacle ; quelles ont été les vicissitudes de son existence ; quand et comment a-t-il péri ?

Wibald occupa le siége abbatial de Stavelot de la fin de l'an 1130 au milieu de l'an 1158, et l'on ne peut placer qu'après cette première année et avant cette dernière, qui le vit mourir en Asie-Mineure, la confection de notre retable : l'étude des archives de son monastère, maintenant déposées à Dusseldorf, permettra quelque jour sans doute de retrouver la date exacte de l'apparition à Stavelot de ce monumental bijou. En attendant le document décisif, nous ne pouvons nous livrer qu'à des conjectures.

Dans les premières années de son abbatiat, les efforts coûteux auxquels il dut se livrer pour récupérer les possessions de son abbaye ; plus tard, les dépenses que lui imposa la restauration de la citadelle de Logne, qu'il entreprit, écrit-il lui-même, en 1138, « malgré la faiblesse de ses ressources, » ne durent guère lui permettre d'enrichir son église d'œuvres d'art d'un si haut mérite.

Quelques années après, en 1146, l'abbé de Stavelot est forcé à prendre la direction de l'abbaye de Corbie, et c'est de la croisade contre les Slaves païens que nous le voyons s'occuper avec ardeur.

Il ne craint pas même, pour subvenir aux frais de la sainte entreprise autant que pour récupérer par la même occasion une île autrefois donnée à son monastère, non-seulement d'affecter à la guerre sainte le peu qu'il trouva dans le trésor de sa nouvelle abbaye, mais de dépouiller les autels de celle-ci de leurs vases sacrés, de leurs calices et de leurs ornements d'or. Le grand homme eût-il agi de la sorte et ses moines se fussent-ils prêtés à Corbie à cet acte hardi si lui-même avait auparavant doté Stavelot de richesses artistiques semblables à celle qu'il enlevait et détruisait ailleurs ?

Cette spoliation héroïque — et temporaire d'ailleurs, lui suscita bien des ennuis ; on eut à s'en expliquer jusqu'avec les légats du Pape ; n'est-ce pas dès lors du souvenir de

ces difficultés, des embarras dans lesquels l'avait jeté sa générosité que serait venue plus tard cette précaution de placer sous la garde d'une excommunication la grande œuvre d'orfévrerie dont il enrichit le moustier de saint Remacle ?

Nous arrivons de la sorte à l'année 1148, et, pour autant du moins qu'on puisse tirer une conclusion certaine d'indices relativement incertains, nous arrivons aussi à l'époque la plus probable de la confection de notre œuvre.

Sans doute, les deux monastères de Wibald ne cessent pas d'être en butte aux tracasseries, aux pillages mêmes de puissants voisins. Dès que le courageux abbé s'est éloigné d'une de ses deux maisons, pour s'employer à réparer les déprédations et ramener la sécurité dans l'autre, on le rappelle avec instances vers celle qu'il vient de quitter et que les spoliateurs, parfois les avoués, ou les agents laïques du cloître même, se sont repris à poursuivre. C'est au point qu'à la fin de l'an 1150, le grand homme, se croyant incapable de suffire jusqu'au bout à cette double tâche, écrit de Corbie aux frères de Stavelot pour les prier d'examiner si le mieux ne serait pas qu'il résignât la direction de l'abbaye ardennaise.

Inutile de dire l'épouvante que cette proposition causa aux religieux et les instances touchantes avec lesquelles ils conjurent Wibald de ne pas donner suite à ce fatal dessein. Tout ce qu'il sied de noter ici, c'est le passage d'une de ces lettres écrite à la fin de l'an 1150 ou au début de l'année 1151, dans lequel un de ces moines lui rappelle comment tout dans cette maison est pour eux un souvenir de leur père, et ces biens dont il leur a rendu la possession, et ces utiles et belles constructions ajoutées par lui à leur église, et dans cette église même tout cet or, tout cet argent, tous ces joyaux, toutes ces ornementations si

variées qu'il y a placées : « Pre oculis habeo quanta in auro et argento et gemmis variis que ornatibus ecclesiæ nostræ contulistis! (1) » C'est ce qu'ils lui rappelèrent encore, quelques années plus tard, vers l'an 1153, en faisant connaître à celui que leurs instances avaient fini par faire rester leur chef, les dangers nouveaux qui menacent son église en son absence : *ecclesiæ vestræ, ecclesia inquam, quam tantis laboribus et sumptibus adornastis!* (2) » Le mot de retable n'est pas prononcé dans ces lettres, mais n'est-ce pas la chose que l'on nous indique en parlant en ces termes de précieux ornements où l'or et l'argent se mêlent aux pierreries? Et ces inductions ne trouveraient-elles pas une confirmation de plus dans cette partie de la correspondance de l'abbé de Stavelot, où nous le voyons refusant de se charger à ses frais d'une ambassade à Rome, se plaindre que l'empereur le croie riche (3). « *Quod divitiæ nostrae tantæ etiam amplae sibi videantur.* (3) » Croyance qui ne se serait pas accréditée peut-être si ses générosités n'y avaient prêté. Or, sans être riche, Wibald pouvait très-bien avoir eu vers cette époque les moyens de doter son église d'une œuvre d'art d'une valeur intrinsèque de cent marcs. En 1148, en effet, un des persécuteurs de cette église, Winand de Lemburch, dit de la Tour, était mort subitement, alors que le redoutable abbé venait, en punition de ses déprédations, de lancer contre lui l'excommunication (4). Pour obtenir que cette excommunication fût levée et qu'on pût inhumer le défunt en chrétien, il ne fallut rien moins que l'interven-

(1) *Monumenta Corbeïensia*, page 447.
(2) *Id.* *id.*, page 554.
(3) *Id.* *id.*, page 409.
(4) De Noue, *Études historiques sur l'ancien pays de Stavelot*, page 250.

tion de l'évêque de Liége et du comte de Namur; or la somme qu'eurent à payer les héritiers du persécuteur, en réparation des torts causés par lui, fut précisément fixée à *cent marcs*. Le dessin que nous avons sous les yeux n'est-il pas le dernier souvenir de l'emploi de ces cent marcs ?

Un autre détail non moins important a déjà été relevé : c'est à l'an 1148 que les éditeurs de sa correspondance fixent l'envoi d'une lettre de Wibald à un orfèvre G. et la réponse de cet orfèvre. Il appert de cet échange d'épîtres que l'abbé avait fait à l'artiste une commande importante, qui devait seule, pour plusieurs mois, occuper cet artiste. Wibald lui rappelle que les hommes de son art promettent parfois plus qu'ils ne peuvent exécuter ; mais il compte que les engagements pris seront tenus au temps déterminé : *Promissio tua tempori respondeat!* « Pourquoi tout ceci, poursuit-il. A seule fin que vous vous teniez soigneusement à l'exécution des commandes que nous vous avons données et que, dans l'entretemps, vous n'acceptiez aucun autre travail qui pourrait retarder l'achèvement du nôtre. *Quorsum hæc? Videlicet ut operibus nostris, quæ tibi facienda injunximus, studiose insistas, nec aliqua interim assumas quæ perfectionem nostrorum impediant* (1). »

L'*aurifex* répond en artiste et en homme d'esprit à l'abbé, lui retournant courtoisement les expressions dont le moine s'est servi, mais réclamant de lui un à-compte d'argent. Sa bourse est à sec ; aucun de ceux pour lesquels il a travaillé n'y a rien versé, et une avance de fonds serait nécessaire, pour que l'orfèvre pût être prêt au jour dit : « Calculez en vous-même, ajoute-t-il dans un post-scriptum qui suffirait à faire entendre que l'orfèvre à qui

(1) *Monumenta Corbeïensia*, page 195.

Wibald s'adressait de Stavelot devait être un liégeois, calculez en vous-même ce qu'il y a de temps du commencement de mai à la fête de Ste-Marguerite (12 juillet) et de celle-ci à la fête de St-Lambert (17 septembre). J'en ai dit assez pour un sage. » Ces deux dates n'étaient-elles pas celles qui devaient marquer la livraison des travaux commandés ? Ceux-ci ne comprenaient-ils point, par exemple, d'une part le retable lui-même, d'une autre la châsse dont ce retable était la vaste garniture — ou deux retables complets ? Quoi qu'il en soit, notre œuvre n'a pu, ce semble, avoir été faite avant 1147 ni après 1156, année de la mort de Wibald, et l'on peut conjecturer avec vraisemblance qu'elle date du milieu du douzième siècle, de l'an 1148 ou 1149.

IV

Quel artiste en est l'auteur ?

Ici encore nous ne pouvons que raisonner par induction : nul document jusqu'à présent n'est assez positivement probant pour nous autoriser à nommer cet auteur avec une certitude entière.

En réalité, les orfèvres de mérite étaient plus nombreux au XIIe siècle qu'on ne le croit généralement.

Aussitôt fermée l'ère des invasions normandes ou des dévastations hongroises, les reliques des saints avaient été retirées soit de leurs tombeaux, soit des cachettes qui les avaient conservées, soit des coffres vulgaires dans lesquels on les avait emportées en fuyant devant le pillage; de toutes parts on les avait replacées sur les autels. Mais l'époque restait bien troublée encore, les besoins des monastères ou des chapitres parfois bien pressants, et comme la plupart des paîments importants continuaient

de s'effectuer moins en monnaies qu'en métaux précieux estimés au poids, souvent il avait fallu dépouiller autels et châsses de leurs ornements d'or et d'argent. Puis les croisades étaient venues, et, pour subvenir aux frais de la sainte entreprise, beaucoup, donnant un exemple que Wibald lui-même a suivi, avaient engagé ces trésors pour payer l'équipement et les approvisionnements des croisés; beaucoup aussi les avaient livrés, comme notre prince-évêque Otbert à Godefroid de Bouillon, pour acheter, à ceux qui s'en allaient devers la Palestine, patrimoines, châteaux et seigneuries. On ne tarda pas à s'occuper de rendre aux autels dégarnis, aux châsses dépouillées, leurs ornements artistiques; et les croisades mêmes, en ramenant dans le pays pierres et métaux précieux, favorisèrent à leur tour ces restaurations et cette renaissance de l'orfévrerie.

Mais ce n'est plus alors pour exposer les restes des saints sur l'autel seulement que febvres et dinandiers eurent à multiplier leurs chefs-d'œuvre, c'est pour en permettre le transport dans des processions solennelles, dans de longues courses à travers les campagnes, parfois dans de lointaines expéditions judiciaires ou militaires. Ne voyons-nous pas, en 1140, la fierte de saint Lambert amenée au siége de Bouillon pour y décider la victoire des Liégeois, comme celle de saint Remacle avait été amenée, en 1071, par les moines, de Stavelot à Liége, pour y soutenir devant l'empereur les revendications formulées par ces moines contre leurs confrères insurgés de Malmedy.

Dans ces conditions, on comprend qu'il fallut remplacer par des œuvres plus monumentales et plus ornées les coffres modestes des premiers temps : l'élan donné, il n'est bientôt plus d'année où nos pères ne voient transférer dans quelqu'un de ces monuments nouveaux les reliques

de quelque saint. En moins d'un demi-siècle, à partir des débuts de l'administration de Wibald à Stavelot, on a bientôt compté, au pays mosan ou sur ses frontières, une vingtaine de ces transferts : en 1133, c'est celle de Ste Eusèbie à Marchienne (1); 1137, de S. Dodon de Wallers (2); 1138, de S. Winnoc (3); 1139, de Ste Rictrude, à Marchienne encore (4); en 1143, c'est le dépôt des restes sacrés de S. Lambert, dans la fierte sur les flancs de laquelle nos dinandiers avaient reproduit en relief les épisodes de son triomphe de Bouillon (5); en 1148, c'est la translation de S. Humbert, de Maroilles (6); 1157, celle de S. Eloy, de Noyon (7); 1161, de Ste Aldegonde, à Maubeuge (8); 1164, de Ste Rictrude, à Marchienne toujours (9); 1165 et 1166, des rois Mages et de Charlemagne à Aix-la-Chapelle; 1167, de S. Trond et S. Euchère, à Saint-Trond (10); 1170, de Ste Renelde, à Lobbes (11); en même temps que de S. Sigebert, à Metz (12); 1171, de S. Lievin, à Gand (13); 1173, de S. Domitien, à Huy (14); 1174, de S. Abel, à Lobbes (15); 1177, de S. Mengold,

(1) *Acta S. S. Belgii*, IV, 569.
(2) *Id.*, VI, 326.
(3) *Id.*, VI, 424.
(4) *Id.*, IV, 539.
(5) Chapeaville, II, 92.
(6) *Acta S. S. Belgii*, IV, 131.
(7) *Id.*, III, 319.
(8) *Id.*, IV, 329.
(9) *Id.*, IV, 544.
(10) *Chron. de Saint-Trond*, édition de Borman, II, 55.
(11) *Acta S. S. Belgii*, IV, 644.
(12) *Id.*, III, 90.
(13) *Id.*, III, 123.
(14) *Id.*, II, 168.
(15) Gilles Waulde, *Vie de S. Ursmer*, 427.

à Huy encore (1) ; 1180, de S. Ghislain (2); quelques années plus tard, celle de S. Bertuin, à Malonne (3), sans parler de celle de S. Hadelin et de maintes autres qui doivent dater du même siècle. Est-il besoin de rappeler qu'à côté de ces châsses, bien d'autres œuvres importantes sortaient des mains de nos artistes, bustes, reliquaires de toutes espèces, cuves baptismales, tables d'autels, monuments sépulchraux, vases et bijoux profanes, etc., etc.

L'histoire de notre art industriel est malheureusement si peu éclaircie jusqu'ici et ses archives si peu explorées que, sur dix de celles de ces œuvres dont l'existence nous est signalée, il n'en est qu'une à peine dont nous connaissions l'auteur.

Dans nos régions, quelques noms seulement ont échappé à l'oubli; ainsi celui de Lambert Patras, le batteur de cuivre dinantais, auteur des fonts célèbres de 1111, conservés à St-Barthélemy; celui d'un frère Jean, qui résida quelque temps à Lobbes, et celui de deux artistes laïcs, un liégeois du nom de Jourdain, que nous voyons, malade et impotent, trouver guérison dans le cloître de Malonne, et un hutois, Godefroid de Claire, dit le Noble, qui s'en revint, après un quart de siècle d'absence, chargé de gloire et d'années, finir son existence sous l'habit de chanoine de Neufmoustier.

A qui d'entre eux pourrait-on attribuer, sans trop d'invraisemblance, le retable de l'abbé Wibald ?

Il semble difficile d'admettre que l'artiste dinantais, dont les mains robustes tiraient du métal, dans les premières années du XIIe siècle, la grande cuve baptismale liégeoise, ait pu conserver quarante ans encore ce talent si distin-

(1) Chapeaville, II, 126.
(2) *Acta S. S. Belgii*, IV, 372.
(3) *Id.*, V, 174.

gué. Frère Jean, l'orfèvre qu'on nous signale à Lobbes entre 1137 et 1149 (1), pouvait plus facilement travailler encore au temps où fut ciselé notre retable; mais est-il croyable que Wibald se soit adressé, pour enrichir sa maison, à un autre monastère? Sa lettre à l'aurifex G. nous montre d'ailleurs que son artiste préféré, ayant encore alors femme à gouverner et ménage à entretenir, ne pouvait être un moine. Reste à choisir entre les deux laïques.

C'est une intéressante histoire que celle de Jourdain (2); il était un des notables de l'orfévrerie liégeoise, quand une paralysie des bras l'atteignit, si complète, qu'il ne pouvait plus ni boire ni manger qu'avec l'aide d'autrui : il s'en fut cacher sa peine et chercher secours auprès d'un dignitaire de l'abbaye de Malonne, son parent. Là, demandant assistance au patron du lieu, S. Bertuin, il se lava, nous dit l'annaliste de la maison, les mains dans l'eau sanctifiée par l'attouchement des reliques. Une amélioration se produisit : Jourdain promit alors d'exécuter gratuitement, pour en recouvrir le fronton de la châsse du saint, une devanture de métal. Comment négligea-t-il de tenir sa promesse? Le fait est que, d'après le chroniqueur monastique, une vision nocturne vint la lui rappeler et le presser de s'exécuter. Se levant le matin, il se rendit auprès des religieux, demanda qu'on lui remît du bois, coupé depuis longtemps et rendu par les années bien sec et incapable de subir encore l'influence de la température; on comprit qu'il voulait en faire les planches ou vaigres d'intérieur sur lesquelles il fixerait le fronton de métal promis, mais ses mains semblaient si peu aptes encore à cette tâche, qu'on le crut bien près de la folie. On déféra

(1) *Acta S. S. Belgii*, IV, 327.
(2) *Id.*, V, 184.

néanmoins à sa demande, et jugez de la double surprise des moines : à mesure qu'il se livrait à ce travail, ses mains retrouvaient de plus en plus leur agilité première, et l'œuvre d'art en sortait plus belle.

Le pignon achevé, qui devait revêtir un des petits côtés de la châsse, Jourdain commença et termina le second ; puis, jugeant avec raison que nul ne pourrait mieux que lui mener l'œuvre entière à bonne fin, il entreprit de même les longs côtés ; bientôt il avait la joie d'assister au transfert dans une châsse nouvelle, tout entière de sa façon, des restes du saint à l'intervention duquel l'artiste avait dû l'entier recouvrement de la liberté du travail !

Pour intéressante que soit l'histoire ainsi contée par un contemporain, elle ne paraît pas toutefois pouvoir s'appliquer à un orfèvre en relation avec Wibald : l'événement de Malonne a dû se passer dans les dix dernières années du XIIe siècle, soit plus de quarante ans après la date probable de la confection de notre retable, et le nom du héros, Jourdain, ne répond malheureusement point, par sa première lettre, à l'initiale de l'orfèvre correspondant de Wibald.

Tout, à commencer par cette lettre, s'accorde de la sorte pour nous ramener de préférence à Godefroid de Claire, Godefroid le Noble, Godefroid de Huy : celui-ci, aux termes de l'obituaire de Neufmoustier où il mourut (1), comme d'après le témoignage de Gilles d'Orval et de Jean d'Outremeuse, échos vraisemblablement fidèles en ceci, de relations antérieures, possédait comme orfèvre un talent unique « *in aurifabricatura nulli secundus.* » Deux ouvrages sont connus pour nous venir de lui : ce

(1) Voir, dans le tome XIII du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, l'article de M. Jules Helbig sur les châsses de Huy et l'aurifex G.

sont deux châsses, l'une de S. Domitien, l'autre de S. Mengold, qu'il fit pour la collégiale de Notre-Dame de Huy, dans le trésor de laquelle on les conserve encore, mais affreusement mutilées. Grâce aux détériorations et aux restaurations plus malheureuses encore dont ces deux fiertes ont été l'objet, la première n'a gardé de la façon de son premier auteur qu'une plaque de fronton, quelques statuettes de saints guerriers des longs côtés, et trois figures d'ange des versants; la seconde, qu'un fronton aussi, avec quelques statuettes d'apôtres; toutes deux, que des fragments d'inscriptions et d'ornements divers.

De plus experts ne manqueront pas de comparer le style de ces fragments précieux, le caractère de l'écriture et des décorations de ces châsses avec ce qu'on peut reconnaître du style et du caractère de notre retable dans le dessin des archives de Liége ; disons seulement ici que la ressemblance générale ne peut être niée.

Les châsses hutoises sont cependant postérieures à la date approximative du retable, mais pas autant, pour l'une d'elles du moins, qu'on le croirait en constatant que les reliques de S. Domitien n'y furent placées que le 17 des calendes de juillet de l'an 1173. L'auteur qui nous a raconté cette translation y marque, en effet, en termes exprès, que la châsse nouvelle était fabriquée déjà depuis longtemps : « *Jam diu fabricatum extiterat* ». Ce détail contredit bien un peu la chronologie de Jean d'Outremeuse, suivant qui Godefroid de Claire, après « bien 27 ans » d'absence, ne serait rentré au pays que juste en 1173, mais on sait que ce chroniqueur crédule est loin d'être une autorité en matière de chiffre et de date. Au surplus, comme l'a remarqué déjà M. Jules Helbig d'après cette chronologie même, Godefroid n'aurait quitté Huy qu'en 1146. Il pouvait ne pas s'en être tant éloigné tout d'abord, résider encore à Liége, par exemple, en 1148, alors que

lui écrivait Wibald. J'ajoute que, se trouvât-il même dès lors au service de ces empereurs allemands, Conrad entre autres, pour qui l'on veut qu'il ait travaillé, la circonstance expliquerait mieux encore les relations du diplomate, du ministre et du confident de ces empereurs, de l'ami de ce Conrad même avec l'orfèvre impérial.

Quoi qu'il en soit, il semble incontestable que Godefroid se trouvait dans toute la force de son talent juste au milieu du XIIe siècle, au moment de la confection de notre retable; qu'il était alors laïc, comme l'aurifex G., à qui Wibald écrit; que, pour lui aussi, comme pour l'aurifex, la Saint-Lambert, la grande fête de la patrie liégeoise, devait être une date particulièrement notable. Bien plus: lorsqu'on nous certifie que Godefroid, dans ses vieux jours, en 1174, fut d'autant plus aisément reçu au chapitre de Neufmoustier qu'il était *clerc*, instruit, ne nous donne-t-on pas une présomption de plus pour reconnaître en lui l'intelligent et spirituel correspondant de Wibald? L'état peu prospère que ce correspondant accuse dans ses finances, en 1148, ne s'accorde-t-il pas de même avec l'expatriation à laquelle ce Godefroid s'est résigné vers l'époque de cette lettre? Et serait-ce trop s'avancer enfin dans la voie des conjectures que se demander si le succès de ce retable et la protection du puissant abbé ne furent pas le principe de la fortune artistique de l'orfèvre hutois dans les pays étrangers?

En résumé, si jusqu'ici les éléments font défaut pour découvrir avec certitude le nom de l'auteur du retable, rien n'empêche, on le voit, d'attribuer, avec quelque raison, jusqu'à preuve contraire, l'œuvre à Godefroid le Noble, et de saluer en elle, à ce titre encore, un monument de l'art mosan.

Il convient cependant, avant d'abandonner cette question d'auteur, de noter qu'en général à cette époque la

composition d'une œuvre d'art religieux ne traduit pas la pensée exclusivement personnelle de l'ouvrier : c'était le plus souvent le résultat de l'alliance du savoir technique de l'artiste laïque avec les connaissances historiques et théologiques du moine. C'est ce dernier qui guide la main de l'autre dans le choix des sujets représentés, du symbolisme adopté, des décorations préférées. A Fosses, par exemple, vers la fin de l'onzième siècle, la châsse de S. Pholien s'achève de la sorte par le concours de l'orfèvre et du prévôt : « *Præposito consulente, dictante, suamque operam adhibente, manibus aurificis, ad unguem opus sculptile pretiosumque componitur* (1). » Un siècle après, à la fin du XIIe, nous voyons de même notre orfèvre Jourdain ne donner pas peu d'ouvrage à un Grégoire, frère de la communauté, l'inspirateur de l'artiste en tout ce qui requérait le mélange de l'imagination et d'une doctrine élevée : « *Opus consummatum est... non minimo labore unius fratris Ecclesiæ Gregorii, in eis quæ subtilioris doctrinæ ingenium requirebant* (2). »

On peut regretter certaines suites de cette alliance intime du talent exercé de l'artiste avec le savoir du prêtre ou du moine. L'artiste pouvait en arriver à se reposer trop sur ses inspirateurs et les chroniqueurs du temps à se tenir quittes envers nous, — c'est le cas le plus ordinaire, — en nous renseignant comme auteur, non l'exécuteur de l'œuvre, mais seulement celui qui la commanda : n'est-ce pas le cas notamment pour la plus ancienne description du baptistère de St-Barthélemy, dans la chronique rimée d'un chanoine de Liége, des débuts du XIIe siècle ; n'est-ce pas le cas encore pour les travaux si

(1) *Acta S. S. Belgii*, III, 22.
(2) *Id.*, V, 184.

curieux de sculpture et de peinture exécutés à St-Trond, sous la direction de l'abbé Wery (1), à cette même époque et pour bien d'autres travaux?

Par contre, si les œuvres de ce siècle unissent un respect si scrupuleux des principes artistiques avec un respect non moins attentif des données religieuses, des règles de la liturgie et des traditions historiques, si elles présentent en somme tant d'harmonie et d'unité, ne le doivent-elles pas à cette alliance intime du savoir du moine et de la théologie du prêtre avec la technique et le talent habile de l'artiste?

En ce qui concerne Wibald, enfin, si partout alors l'usage était que l'inspirateur d'une œuvre s'associât de cette façon à son exécution, à combien plus forte raison dût-il en aller de la sorte à Stavelot, où de tout temps les moines, — leurs manuscrits en font foi, — cultivèrent les arts, et comment ne pas révérer dans notre retable, outre les générosités du grand abbé, sa pensée et une conception artistique venue en majeure partie de lui?

V

Le tabernacle, ouvert au milieu du retable de notre dessin, contient une châsse dont nous n'apercevons qu'un pignon, la face d'un petit côté de ce coffre artistique. Le panneau principal de cette face nous montre en relief le Christ debout, drapé à l'antique, la tête entourée d'une auréole entre l'α et l'ω, la main droite élevée avec un geste de bénédiction, la gauche retenant un cartel sur lequel se lit l'évangélique avis de vigilance chrétienne : « *Sint lumbi vestri precincti.* » Les pieds du Sauveur

(1) *Chronique de Saint-Trond*, édit. de Borman, II, 57-59.

reposent sur la boule du monde ou sur une nuée ; aux côtés de celle-ci apparaissent deux disques portant un buste dont le sens nous échappe : deux figures d'anges peut-être. A la droite du Sauveur, saint Pierre, S. Petrus, debout aussi, pressant sur sa poitrine les clefs symboliques, se penche vers le divin maître, une main sur la poitrine, et une inscription gravée sur un second cartel posé entre le Christ et le chef des apôtres nous donne la réponse de ce dernier au conseil de perfection du premier : « Seigneur, c'est pour nous que vous parlez de la sorte. » *Domine ad nos dicis parabolam hanc !* A la gauche du Rédempteur se tient également debout saint Remacle, S. Remaclus, front découvert, tête nimbée, crosse au côté, mains à demi tendues dans l'attitude de la prière.

Au-dessus de ce panneau sculpté, le tympan supérieur présente la forme d'un triangle entouré comme le bas-relief inférieur de plaques d'émaux et d'estampages, et décoré sur ses deux versants d'un joli crétage couronné au sommet par quelque ornement de cristal ou de métal précieux. Dans ce triangle, deux anges sont à genoux, ailes déployées, soutenant un médaillon encadré de pierres fines, et sur lequel se lit cette indication : *Lignum sanctæ crucis. Bois de la sainte croix !*

M. Van de Casteele le fait remarquer avec raison : la châsse que nous voyons occuper ainsi le tabernacle de notre dessin n'est pas la fierte célèbre qui conserve encore à Stavelot les reliques de l'apôtre des Ardennes : depuis la publication par Mabillon de certaines correspondances retrouvées dans ce monastère par les Bénédictins, il est connu, par une lettre des moines de l'an 1263, qu'à cette date, on n'avait pas encore tiré ces reliques d'une châsse ancienne, et par une autre lettre du 13 mai 1268, que les moines venaient de procéder à ce transfert. Or, le coffre sacré d'où l'on sortit de la sorte,

vers 1268, les ossements du saint, était-il celui dans lequel saint Poppon et l'empereur Henri III les avaient déposés vers l'an 1035? J'ai commis ailleurs l'erreur de l'écrire (1). Il me paraît bien plus croyable aujourd'hui qu'entre ces deux châsses se place une troisième, celle dont notre dessin reproduit la peinture, la châsse de Wibald : c'est du moins ce qu'il est permis d'induire des textes et du caractère même du monument.

Une tradition, fondée sans doute sur quelque document primitif maintenant perdu, avait appris aux moines de Stavelot que Wibald avait fait faire une châsse pour les reliques de leur patron; de là l'erreur où ils versaient en donnant l'illustre abbé du XIIe siècle pour l'auteur de la châsse du XIIIe. Ainsi le frère Jean-Évangéliste écrivait-il vers 1744, en confondant ces deux châsses successives : « Henri de Gueldre, la 10e année de son administration d'abbé (1262?), plaça les reliques de saint Remacle dans un sepulchre d'argent ci-devant fait par Wibald. »

D'autre part, s'il suffit d'avoir vu la châsse encore existante de St-Remacle pour constater qu'elle ne rappelle, ni comme style, ni comme sujets représentés, ni comme dimensions, la fierte de notre dessin, il suffit d'avoir pratiqué, si peut soit-il, les monuments du XIIe siècle pour attribuer à ce siècle le fronton esquissé sous le tabernacle du milieu de ce dessin.

La représentation qu'elle nous montre du Christ entre saint Remacle et saint Pierre, le patron donné par Remacle à Stavelot, semble la reproduction ou le modèle du fronton de cette châsse de saint Hadelin, attribuée à la première moitié du XIIe siècle (2), et où nous voyons

(1) *A travers l'Exposition de l'Art ancien au pays de Liége*, p. 119.

(2) Chan. Reusens. Introduction, page 35, du chapitre de l'orfévrerie. *Catalogue de l'Exposition de l'Art ancien au pays de Liége.*

de même le Sauveur, entre l'α et l'ω, couronner à la fois Hadelin et son maître Remacle. Un autre monument du temps, monument détruit, mais dont les chroniques de saint Trond nous ont gardé la description très-précise par un contemporain, nous montre le même motif, employé à la décoration du tombeau de saint Trond par l'abbé Wery, à l'époque de notre Wibald, ou peu après sa mort, entre 1156 et 1180. « Au centre de l'œuvre il représente l'image majestueuse de Dieu ; à sa droite, saint Trond ; à sa gauche, saint Euchère, agenouillés, et tandis que leurs mains s'élèvent suppliantes dans l'adoration, le Seigneur dépose une couronne sur le front de chacun d'eux. Au-dessus de ce groupe, c'est-à-dire au-dessus de la majesté divine, deux anges, profondément courbés, tiennent à la main l'encensoir et fixent le regard sur cette majesté de Dieu. »

La ressemblance de cette composition avec le fronton de la châsse de notre retable et avec la partie supérieure de ce retable même, où les anges se courbent de la façon décrite à Saint-Trond, n'est-elle pas frappante, et la date de l'œuvre hesbignonne ne peut-elle pas fixer celle de la châsse ardennaise ? Il y a plus : l'abbé de Saint-Trond, pour qui furent exécutées ces sculptures, fit aussi faire pour la châsse du patron de son église un fronton exactement semblable à celui de la châsse de notre dessin : « Cet ouvrage achevé, il (Wery) fit réparer avec un art remarquable le fronton de cette châsse, brillante d'or et d'argent, dans laquelle, ainsi qu'il a été dit, on avait renfermé les reliques des saints : il y fit sculpter la représentation de la majesté divine, avec l'image des deux saints, le tout admirablement doré (1). »

(1) Le lecteur aura plaisir à trouver ici toute la description d'un travail d'art exécuté par ce contemporain de Wibald et de constater

Pourquoi toutefois, dans certains documents cités par M. Van de Casteele, la châsse représentée sur notre dessin est-elle donnée pour celle de S. Babolein ? Serait-ce une erreur de copiste, comme il le croit ? Non pas : c'est qu'à partir, sans doute, du temps où les reliques de saint Remacle furent retirées de la châsse de Wibald pour

par ce texte que la sculpture n'était pas alors moins avancée que l'orfèvrerie :

« Distinctis enim lapidum decenter ordinibus, nunc albos nunc nigros vicissim operi convenienter inseruit, totamque capelle fabricam, tabulato opere distinctam, columpnis nigris et vivariis cum basibus benepolitis et capitellis mira varietate sculptis intus et foris egregie venustavit, perpetuamque apud mortales memoriam auctori fabrice operis pulchritudine dedit. Volam preterea quæ altare tegeret quatuor sustentatam columpuis arcuato opere exstruxit in qua quantum licuit abbas Wiricus vitam sancti Patroni sui depingi fecit. Fronti vero ipsius vole majestatis effigiem ex albo lapide sculptam indidit, cum geminis angelorum singulorum ymaginibus, mutuis vultibus se invicem intuentibus. Verum anteriorem capelle partem a cetero opere eminentiorem faciens, interius eam in directum ex politis tabulis et columpnis vivariis atque capitellis mirifice sculptis ornavit, exterius vero undecim magnis ymaginibus ex albo lapide morabili ordinatione dispositis eam decoravit.

» In medio autem operis majestatis effigiem collocans, ad dexteram ejus sancti Trudonis ad levam vero beati Eucherii ymaginem statuit, quasi genua ipsi curvantes, eamque capitibus eorum singulas coronas imponentem manibus eorum suppliciter protensis adorantes. Supra quos, id est citra ipsam majestatis ymaginem, gemellos angelos oblique jacentes collocavit, singula thuribula in manibus tenentes et intenta oculorum acie ipsam imaginem inspicientes. A dextris autem beati prothomartyris Stephani, specialis hujus domus post Deum provisoris, et beati Quintini martyris ymagines statuit, a sinistris vero beati Remigii Remorum archiepiscopi et ipsius abbatis breviculum in manu tenentis : *Domine dilexi decorem domus tue.* Quatuor nichilhominus alias ymagines longiori de lapide sculptas operi ipsi inseruit, a dextris videlicet David et Moysem, a sinistris Salomonem et Isayam, singula brevia sanctorum meritis testimo-

trouver place dans celle du XIIIe siècle, on déposa dans la première quelques ossements de S. Babolein.

Le Mire et avant lui le notaire auteur de l'acte judiciaire de 1550, dans lequel nous est donnée la description du retable objet de cette étude, mentionnent seulement qu'il était placé « sur un certain autel érigé derrière le maître-autel ; » ils n'eussent pas manqué d'appeler cet autel du nom de S. Remacle, si de leur temps un autre saint n'y avait été honoré à la place de Remacle. Le recueil d'inscriptions de l'église abbatiale de Stavelot, dont M. Gachard nous a révélé la présence dans ce *Registrum XX^um* du XVIe siècle (fol. 73), signalé par lui aux archives de Dusseldorf (1), marque positivement que le retable d'argent, avec l'inscription de Wibald et la liste des propriétés abbatiales, surmontait de son temps la châsse de S. Babolein : « *in tabula argentea supra feretrum divi Baboleni.* » Au siècle suivant, l'auteur du manuscrit cité par M. Van de Casteele, sous le titre de *Paratitla*, semble n'avoir fait que copier ce passage du *Registrum*. Placé comme il l'était sur les lieux, aurait-il pu reproduire l'assertion « in tabula argentea supra feretrum divi Baboleni, » si elle n'avait été conforme à la réalité qu'il avait sous les yeux ?

nium perhibentia in manibus habentes, et extenso ad eos indice intente in eos respicientes.

» Consummato itaque hoc opere, frontem scrinii, auro argento que splendidi, in quo sancti, ut dictum est, erant reconditi, insigni opere reparavit, sculpta in ea majestatis ymagine cum geminis sanctorum ymaginibus mirifice deauratis. Hanc autem ab abbate Guntramno, auro nobiliter insignitam, abbas Adelardus secundus ejus successor, jam dudum, distraxerat in redemptionem prædiorum quæ ecclesie plurima acquisierat. » *(Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, édition de Borman, II, 57-59.)

(1) *Notice des archives de l'abbaye et principauté de Stavelot conservées à Dusseldorf*, p. 32.

Au surplus, pourquoi, lorsque les ossements de S. Remacle furent transférés, comment, l'écrivent les moines de 1268 « de capsa in capsam, » aurait-on détruit la châsse antique, la nouvelle étant confectionnée avant qu'on ne retirât les reliques de l'autre; pourquoi aussi, conservant celle-ci, ne l'eût-on pas utilisée pour recevoir cette partie des reliques de S. Babolein qu'on rapporta de Fosseau à Stavelot? A la cathédrale de Liége, on avait bien réuni quelque temps dans une seule châsse, aux restes de Ste Madelberte, ceux de S. Théodard, comme on réunit aux corps mêmes de Pierre et Andolet les compagnons de martyre de saint Lambert, les restes du second des successeurs de ce prélat, saint Floribert, lorsqu'on eut retiré ces restes du tombeau particulier où d'abord ils avaient été déposés. En 1070, par exemple, lorsqu'à Gand les reliques de S. Berthoud furent transportées, suivant l'expression d'un contemporain, moine de Blandin, « de theca in thecam », l'histoire de cette translation nous prouve qu'on utilisa aussitôt la châsse ainsi vidée pour y déposer solennellement des reliques d'autres saints (1).

VI

L'intéressante notice de M. Van de Casteele appelle la discussion sur une autre question : Wibald n'a-t-il donné

(1) Cum beatissimi patres nostri Bertulphi corpus linteaminibus mundis involutum, diligenter obsignatum, et de theca in thecam esset translatum, accedunt fratres tam studiose quam religiose ad transferendas in eamdem in qua sanctus hic repertus erat thecam, aliorum sanctorum reliquias, eæque attestantibus illarum titulis, his qui adfuerant exponuntur; adfixisque sigillis, diligenter cum corpore sancti reponuntur. (*Acta S. S. Belgii*, V, 489.)

qu'un retable à Stavelot, ou en avait-il fait faire plusieurs?

M. Van de Casteele se prononce pour la première solution ; les raisons ne manquent cependant point pour préférer la seconde.

Des pièces mêmes rappelées, pour la plupart, par l'honorable archiviste, il semble résulter, en effet, qu'il faut soigneusement distinguer le monument dont il est ici question, retable en argent doré, consacré à la glorification de saint Remacle, et placé derrière l'autel de l'église, d'avec un autre retable, représentant la Passion du Sauveur, fixé celui-là sur le grand autel, et que plusieurs auteurs et documents nous disent avoir été fait en or.

La plupart des ouvrages publiés, au siècle dernier sur Stavelot répètent avec les Bénédictins Martène et Durand, qui visitèrent cette maison en 1722, que « le retable du » grand autel est tout en or massif. Il représente les prin- » cipaux mystères de la Passion et de la Résurrection du » Sauveur. C'est l'ouvrage du grand Wibald, dont on voit » la figure d'un côté et de l'autre celle de l'impératrice » Irène (1). »

Augustin Villers, dans sa volumineuse *Histoire chronologique des Abbés, Princes de Stavelot*, écrite aux derniers jours de la principauté abbatiale, par le plus érudit de ses hauts fonctionnaires, emprunte, en l'abrégeant, à l'*Histoire littéraire de la France* (XII, 155), par les Bénédictins, ce qu'ils rapportent de Wibald et fait entrer parmi ses extraits leur citation sur le « retable, tout d'or massif, représentant les principaux mystères de la Passion et de la Résurrection du Sauveur, » avec les deux figures de Wibald et d'Irène. Cinquante ans

(1) *Voyage littéraire*, tome II, page 152.

auparavant, l'auteur des *Délices du Pays de Liége* (III, 198), avait déjà donné cette description du grand autel de la basilique de Saint-Remacle :

« Le chœur est grand, majestueux et bien orné. Son » autel, *qui est isolé*, peut passer pour un trésor, tant » par rapport à sa propre richesse qu'en considération » des précieuses reliques qui y sont contenues. Le devant » est d'argent doré, représentant la descente du Saint- » Esprit sur les apôtres... Quelque riche que soit cette » pièce, le retable l'est encore incomparablement davan- » tage. C'est un bas-relief d'or, où l'on voit les principaux » mystères de la Passion de Jésus-Christ.

« C'est *derrière cet autel* que l'on voit la châsse de » saint Remacle, patron et fondateur du monastère. (*Suit* » *la description de cette châsse.)* On y expose aussi » d'autres reliques... »

Ces auteurs, on le voit, sont d'accord pour nous donner comme « tout d'or » le retable du grand autel de Stavelot. Tous ceux qui signalent le monument dont M. Van de Casteele a retrouvé le dessin répètent, au contraire, que ce monument, comme le portait son inscription d'ailleurs, était « d'argent doré. »

Etait-il possible, au surplus, de confondre nos tableaux de la vie de saint Remacle avec des scènes de la Passion du Sauveur? Dans trois de nos panneaux peut-être : la présentation du jeune saint au bienheureux Eloi, l'apparition d'un ange à saint Trond et la mort de notre saint lui-même, un visiteur ignorant eût pu, à la condition de ne rien examiner de près, soupçonner une Présentation de Marie au Temple, une Annonciation et une Mise du Christ au Tombeau. Ne prêtons gratuitement cette ignorance, ni à l'éditeur des *Délices*, qui publiait son livre sous les yeux, peut-être en ce qui concernait Stavelot, à l'aide des notes des moines, ni surtout à Martène, Durand et Augustin Villers.

Les deux célèbres bénédictins parcouraient nos monastères en vue précisément d'y relever les antiquités; ils en notaient soigneusement les inscriptions; ils rapportent plusieurs de ces inscriptions de la châsse même de saint Remacle; le monastère ardennais fut un de ceux où ils séjournèrent le plus, où ils firent la plus ample moisson; ils devinrent ses historiens, les éditeurs de ses chartes, comme de la correspondance de Wibald; ils eurent le temps d'y tout voir et d'y tout étudier : si même le dessin publié par M. Van de Casteele ne leur tomba pas sous les yeux, ils ne purent manquer, en parcourant les registres du chartrier, d'y rencontrer les descriptions qu'on y retrouve de notre monument.

Villers, de son côté, s'attacha plus qu'eux encore à remettre en lumière tout ce qu'il put recueillir sur les annales de Stavelot; conseiller de choix du prince et en position de tout connaître, il s'occupa plus que nul autre de compulser les pièces officielles, de fixer l'histoire de sa chère abbaye.

Comment ce jurisconsulte soigneux et ces critiques érudits auraient-ils pu s'exprimer sur le plus riche joyau de cette abbaye, sur le plus précieux souvenir de leur héros, sans donner un coup d'œil attentif au retable qu'ils décrivaient, à aucune des inscriptions du document, à aucune des pièces des archives qui l'expliquaient? Impossible pour nous d'en douter : si ces savants ont reconnu dans le retable du maître-autel de l'église les scènes de la Passion, c'est que ces scènes s'y trouvaient représentées; c'est qu'outre le retable consacré à saint Remacle, il y en avait à Stavelot un autre consacré à la vie du Sauveur.

Un dernier détail, officiel encore, car il est tiré d'un registre aux délibérations du Chapitre de Stavelot, atteste, par un témoignage antérieur à ceux de Villers, Martène et Durand, que cet autre retable de Stavelot, posé sur le

grand autel, représentait bien la Passion, et avait un autre poids et une autre valeur que celui de S. Remacle.

Il s'agit d'une mention où nous apprenons qu'en décembre 1697 (1), il fut procédé à une restauration nouvelle du retable du grand autel : on constata à cette occasion que les bas-reliefs d'or pur de ce retable pesaient douze livres, soit 1536 ducats, et qu'il y en avait en outre deux d'argent doré : l'un représentait l'arrestation du Christ ; l'autre, plus petit, le repentir de saint Pierre, et réunis ils pesaient une livre et trois carats. Cette indication précise de certains sujets, si positivement tirés de la Passion, cette mention d'un poids total, comme d'une matière autres que ceux du retable de S. Remacle, ne rendent-elles pas impossible la confusion établie entre les deux pièces ?

Le retable de la Passion venait-il également de Wibald? Il serait malaisé de le contester; ceux qui l'ont vu nous affirment tous que les deux donateurs, le grand abbé et l'impératrice Irène, y étaient représentés, ce qui, pour le noter en passant, ne peut évidemment s'appliquer à la composition dont notre dessin nous a gardé la copie. Les

(1) Eodem anno et mense (decembri 1697) cum tabula aurea majoris altaris restauraretur, effigiatæ laminæ auri puri in dicta tabula existentes, inventæ sunt ponderare XII libras : in eadem quoque tabula sunt duæ aliæ laminae argenteae et deauraetae quarum una repræsentat capturam Christi, altera minor pœnitentiam Petri ; et ambae simul ponderant libram unam, cum tribus quadrantibus. Lamînae argenteae positae supra dictam tabulam in modo semi circuli non fuerunt ponderatae, sicul nec aliae infra eandem, juxta tabernaculum venerabilis sacramenti collocatae. — N. B. In libra sunt 16 unciae et quaelibet uncia ponderat octo ducatos ; valet itaque libra auri 128 ducatos, 12 autem librae valent 1536. (Gachard, *Notice des archives de l'abbaye et principauté de Stavelot, conservées à Dusseldorf*. — *Académie royale*, mémoire extrait du tome XXI, page 46.)

archives monastiques conservées à Dusseldorf seraient seules assez riches peut-être pour nous donner sur ce point, comme sur bien d'autres, le dernier mot du problème. Mais, outre l'affirmation des deux Bénédictins qui ont scruté de si près l'histoire de Stavelot, nous avons ici un autre témoignage : l'inscription gravée au XVIIe siècle sur ce retable de la Passion, restauré par les soins du prieur Guillaume Hocht et replacé sur l'autel, d'où les guerres de religions l'avaient fait disparaître pendant longtemps(1). Cette inscription ne déclare-t-elle pas formellement que la principale partie du monument restauré avait été exécutée sous l'administration de Wibald, en l'an 1156, avec la généreuse assistance des chefs du saint empire romain et de l'empire grec, Frédéric Barberousse et Manuel Commène? Sans doute, ce certificat d'origine ne date lui-même que de l'an 1628 ; mais sa précision ne permet-elle pas de croire qu'il visait des pièces antérieures authentiques, et la date indiquée, date un peu postérieure à celle que nous attribuons à la confection de l'autre monument, ne cadre-t-elle pas bien avec les données de l'histoire diplomatique de Wibald?

Quoi qu'il en soit, c'est bien à ce retable du maître-autel que se rapporte le mieux ce qu'un fonctionnaire de l'administration française, Thomassin, confondant les deux œuvres, écrit à la page 250 de son *Mémoire statistique du département de l'Ourthe :* « Ce tableau a été transporté, en 1794, au-delà du Rhin, par l'abbé qui s'y est retiré à l'approche de l'armée française. Il a été fondu et a servi à sa subsistance et à celle des moines qui l'ont accompagné. » On peut croire, en effet, que le retable de saint Remacle avait, lui, été détruit, partiellement du moins, avant cette époque, puisque ce n'est pas au-delà

(1) Notice de M. Van de Casteele, page 14.

du Rhin, c'est à Stavelot, c'est chez l'acquéreur d'une partie de l'abbaye, M. David-Fischbach, que se sont retrouvés les deux derniers fragments de ce retable, les deux médaillons de la foi et des œuvres maintenant passés dans le musée du prince Hohenzollern-Sigmaringen.

VII

Le retable, dont ces médaillons seuls nous sont parvenus, a-t-il été conservé, à Stavelot, jusqu'aux jours des pillages français? Je ne vois pas comment on pourrait le prouver : il est permis tout au moins de se demander si les bas-reliefs n'avaient pas péri bien avant ce temps.

Une pièce judiciaire du 15 juin 1550, reproduite dans la notice de M. Van de Casteele, nous donne deux citations comme extraites « de certain autel d'argent doré, érigé derrière le grand autel de l'église abbatiale de Stavelot, » et nous prouve, par la description qui suit, que les témoins de cet acte avaient encore sous les yeux les panneaux représentant la vie de saint Remacle.

Il est vraisemblable qu'au milieu des guerres de l'époque, on ne tarda pas à les cacher, comme il est connu qu'on en usa pour le retable de la Passion, et non sans cause, hélas! Dans le pillage dont Malmedy fut le théâtre en 1587, un autre retable, d'argent doré, attribué encore à Wibald, — ce serait donc le troisième venu de ce grand homme, — avait été, comme plusieurs châsses, brisé par les soudards de Martin Schenck, qui s'en partagèrent les morceaux (1). Les moines

(1) Villers, I, 253. — de Noue, *Études*, 382.

de Stavelot eussent été bien coupables de ne pas mettre leurs trésors artistiques à l'abri du sac; mais quand ils purent les étaler de nouveau, dans quel état se trouvaient ces pièces? Furent-elles toutes jugées dignes, par le nouveau goût du temps, de reprendre leur place sur les autels?

Dans un registre de l'abbaye, écrit au XVIe siècle, intitulé alors *Registrum XXe* et terminé par un tableau des abbés arrêté à l'an 1606, se trouvent quelques inscriptions, relevées au XVIe siècle, dans les églises de Stavelot et de Malmedy; or, dans la mention faite là de la partie supérieure du retable de saint Remacle, rien n'indique qu'on en eût conservé à cette époque plus que cette partie supérieure, le fronton représentant l'entrée du saint aux cieux et les inscriptions adjacentes : « In tabula argentea supra feretrum divi Baboleni supremo angelorum choro ibidem sculpto, habentur haec verba — *Hoc opus fecit abbas Wibaldus*, etc. » — Suit le texte publié ci-devant, puis la nomenclature empruntée au même monument des localités placées sous la dépendance de l'abbaye. Si, à cette époque, fin du XVIe siècle ou premières années du XVIIe, les bas panneaux représentant les phases de la vie du patron de l'abbaye avaient encore existé, le moine, auteur de cette nomenclature, ne l'aurait-il pas au moins relaté d'un mot?

Un manuscrit particulier, qu'a consulté et cité M. Van de Casteele : « *Paratitla sive Parastichis Prœcipuorum Jurium . . . . Abbatiæ Stabutatus*, » manuscrit que l'on nous dit être de la fin du XVIIe siècle, contient bien une description complète, non-seulement du fronton, mais des bas-reliefs du retable. Malheureusement nous ne savons si cette description date de l'époque où elle fut copiée, et n'est pas la reproduction d'une œuvre antérieure.

En 1628, lorsque le prieur Guillaume Hocht reporta sur

le maître-autel le retable de la Passion, qu'on avait longtemps écarté pour le cacher, celui de saint Remacle ne fut-il pas sacrifié, employé peut-être à restaurer l'autre, suivant le détestable usage de ce siècle?

Nous ne devons que trop de dégâts de ce genre à cette époque : n'est-ce pas alors qu'à Huy l'on a transformé, massacré, impitoyablement raccourci ces châsses de saint Mengold et de saint Domitien, œuvres aussi de Godefroid de Claire? Les Conclusions du Chapitre de St-Lambert ne décident-elles pas alors à diverses reprises la fusion de vieilles pièces d'orfévrerie pour en confectionner de nouvelles? Et la restauration du retable de la Passion à Stavelot n'y suivait-elle pas de deux ans le renouvellement complet du buste de saint Poppon, entre les mains duquel nous ne retrouvons plus qu'une crosse et une petite église, positivement venues d'une époque antérieure? Ce buste nouveau fut, comme on sait, l'œuvre de l'orfèvre liégeois Jean Goeswin : en présence des pratiques du temps, serait-ce faire tort à la mémoire de cet orfèvre que le soupçonner d'avoir peut-être jeté au creuset quelques bas-reliefs de Wibald? Et si ce ne fut en 1626 ou 1628, l'accident ne put-il arriver lors de la nouvelle restauration, en 1697, du retable de la Passion?

Toujours est-il que, dans le procès de 1661, au cours duquel fut produit notre dessin, au lieu de prendre celui-ci sur un monument existant, on le prend sur une image antérieure de ce monument. N'est-ce pas une présomption ou que dès lors l'œuvre représentée avait péri, ou qu'elle avait été tellement défigurée qu'elle ne gardait plus nul caractère d'authenticité ?

Toujours est-il encore qu'au siècle dernier, tous les auteurs qui mentionnent la liste gravée des propriétés de l'abbaye ne parlent plus des bas-reliefs consacrés à retracer la vie de S. Remacle; il semble que l'abbaye ne conserve plus

alors derrière le maître-autel que la nomenclature géographique de la partie supérieure de notre monument, à moins qu'on n'eût substitué à la liste antique quelque reproduction plus ou moins exacte, comme on remplaça à Eben-Emael, par un *fac simile*, la pierre brisée relatant la consécration de cette église par saint Hubert, ou comme à Stavelot, la tombe même de Wibald fut remplacée aussi par la dalle vulgaire, entrée depuis dans la collection lapidaire de l'Institut archéologique.

On a vu déjà que les Bénédictins ne parlent que du retable de la Passion. Le Mire, qui commença, vers le temps où ces religieux parcouraient notre pays, ses *Opera diplomatica*, reproduit la nomenclature copiée « d'une table d'argent fixée derrière le maître-autel, » sans parler non plus des bas-reliefs, et l'auteur des *Délices du pays de Liége*, quelque vingt ans après Le Mire, ne nous signale également, outre « le précieux retable d'or qui fait aujourd'hui, dit-il, la plus riche décoration du grand autel, » qu' « une grande plaque d'argent doré sur laquelle était gravée la liste des domaines de l'abbaye. » Quant à Villers, le dernier historien du monastère au siècle passé, il ne nous parle plus, lui, que du retable de la Passion; rien de l'autre, ni même de la liste que cet autre avait portée. N'est-ce pas, pour qui connaît le soin scrupuleux qu'apportait cet historien à colliger ces détails, raison suffisante de croire que de son temps, avant la révolution française, plus rien ne restait du retable de S. Remacle, sinon les deux médaillons retrouvés depuis en possession de M. David-Fischbach?

Constater qu'il existait dans l'église de Stavelot deux retables, l'un de la Passion, l'autre de saint Remacle, et que le premier occupait le maître-autel, c'est prouver du même coup que le second, dont le dessin vient d'être si heureusement retrouvé, ne pouvait occuper la même

place : est-ce qu'on eût pu d'ailleurs donner ainsi pour fond à la table principale de sacrifice dans une église une nomenclature de propriétés?

La position occupée par notre retable nous est d'ailleurs indiquée par divers textes déjà cités : il surmontait le petit autel érigé derrière le maître-autel. C'est ainsi que l'ont entendu les auteurs qui nous parlent de la nomenclature des possessions de l'abbaye depuis Le Mire jusqu'à M. Arsène de Noue, en ses *Études sur le pays de Stavelot*. L'on sait assez d'ailleurs que, dans la plupart des églises du temps, c'était au revers du maître-autel, généralement isolé, que se gardaient et que les pèlerins venaient vénérer, dans nos plus célèbres basiliques, les reliques des saints et spécialement du patron du lieu. En ceci encore, les chroniques de Saint-Trond nous confirment l'existence en Hesbaye de l'usage, que nous retrouvons en Ardenne : elles nous racontent que « l'autel érigé derrière le maître-autel est consacré en l'honneur de saint Martin, évêque, et de saint Christophe, martyr, et contient ces reliques : des vêtements des saints Trond et Euchère, etc. (1) »

VIII

Une dernière observation :

M. Van de Casteele n'hésite pas à considérer le dessin sur lequel fut tirée la copie retrouvée aux archives de Liége comme le plan original de l'exécution du retable. C'était la conviction, j'en conviens, du notaire Arnold, de Brouck, qui authentiqua, au milieu du XVIIe siècle,

(1) *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, édition de Borman, I, 188.

une copie de ce dessin : « *Hanc copiam cum originali protothypo asservato in archivis Imperiali monasterii Stabulensis ex quo confectum est summum altare ejusdem monasterii.* » Mais le bon notaire, en cela, me semble avoir été d'assez douce croyance : une pièce non moins authentique et plus vieille d'un siècle, — elle date de 1550, — rapportée par M. Van de Casteele, se contente d'enregistrer la description du même monument comme un « extrait d'un certain autel érigé derrière le grand autel. » Un détail du monument lui-même me paraît, entre tous, absolument contraire à l'assertion d'Arnold : ce sont les armoiries représentées sur l'écu tenu par le personnage le plus rapproché du tabernacle et de la châsse, dans celui des bas-reliefs qui nous représente le roi Sigebert remettant à Remacle la crosse épiscopale de Maestricht. Ce blason au chef dentelé, au-dessus de ces deux fasces, entre lesquelles apparaissent trois rosettes posées deux et un, serait la plus antique indication d'armoiries en Belgique, s'il datait réellement de l'époque de la confection du retable.

Voudrait-on y voir le blason de Wibald? Ce blason ne cadrerait, en ce cas, avec les armes d'aucune des deux familles dont on prétend le faire descendre, sans que la question d'ailleurs ait été bien tranchée jusqu'ici : les de Fisenne ou les de Prez d'Outremeuse. M. de Noue (1) croit avoir retrouvé le sceau de Wibald : il ne comprenait qu'une petite croix, cantonnée d'un point entre chaque angle et insérée dans un double cadre, dont les coins extérieurs étaient ornés d'une espèce de trèfle, et dont les lignes intérieures contenaient la devise du prélat : *Erue a framea deus animam meam.* Cette devise,

(1) *Études sur le pays de Stavelot*, p. 269.

empruntée au Psaume 21 (§ 21) : « Seigneur, sauvez ma vie du glaive ! » y était inscrite de la façon suivante :

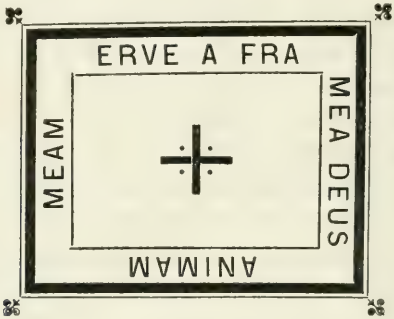

Rien ne ressemble moins à un blason que ce sceau. Nous voyons, d'ailleurs, par une lettre de Wibald, déjà citée, sur les travaux exécutés à Corbie, qu'il n'avait joint aucun emblème, aucun signe quelconque, à la reproduction de son nom au-dessus de la porte où il l'avait fait graver *ad perpetuam rei memoriam*. Quant aux sceaux impériaux dont il est question dans sa correspondance, nous les connaissons mieux encore : point de blason là dedans. En Belgique même, les plus anciennes armoiries connues jusqu'ici n'ont pu être adoptées qu'après la mort de Wibald, entre 1157 et 1161 ; c'est le premier blason des comtes de Flandre (1), et chacun sait, du reste, que ces premiers blasons, signes de ralliement militaires avant tout, se composaient de pièces très-simples, beaucoup plus simples que celle de l'écu compliqué dont est armé notre soldat dans ce coin du dessin du retable.

Dès lors, ou ce blason est une ajoute du dessinateur du

(1) Piot, *Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie*, 1875, tome XIII, page 99.

notaire, et celui-ci, ayant permis semblable falsification, ne mérite plus créance quand il nous donne, pour modèle même du retable, la représentation qu'il a fait copier ; ou ce blason était représenté en réalité sur le retable, mais n'y avait pu être introduit qu'après Wibald, et, dans ce cas, loin d'avoir servi de modèle à la confection du monument, l'image dont Arnold de Brouck authentiquait la copie avait dû nécessairement être dessinée après l'achèvement de l'œuvre, pourquoi pas même en 1550, quand une première fois nous voyons le monument et ses inscriptions invoqués comme pièces probantes dans un important procès?

Quant au blason lui-même, ne serait-il pas un ornement de pure fantaisie? La ressemblance de ses rosettes avec celles qui décorent le rebord inférieur du tabernacle dans lequel est placée la châsse de notre dessin autorise tout au moins à poser la question. Quoi qu'il en soit, malgré les recherches obligeantes d'un savant héraldiste, il ne m'a pas été donné jusqu'ici d'en pénétrer le secret, et je reste à me demander si ces armoiries ne sont pas, tout au plus, la signature de quelque restaurateur de l'œuvre de Wibald. Puisse la reproduction de ce détail, reproduction que voici gravée à grandeur d'exécution, permettre à de plus experts d'éclaircir le mystère!

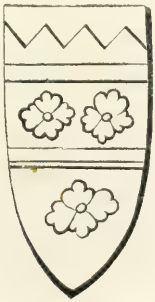

En résumé, bien des questions restent à résoudre entre celles que soulève la trouvaille du précieux dessin des archives de Liége. Les preuves positives manquent pour déterminer avec assurance la date et l'auteur du monument représenté, bien qu'on puisse avec vraisemblance hésiter entre 1148 et 1149 et se croire en présence d'une œuvre du hutois Godefroid de Claire, le plus connu des rares orfèvres dont le nom ait échappé à l'oubli, qui a recouvert ceux de tant d'artistes mosans, ses contemporains. La châsse représentée remonte positivement à la même époque et, dans la suite, elle conserva les restes de S. Babolein, au lieu des reliques de S. Remacle, mais on ne peut que par arguments d'induction l'attribuer à Wibald. Il paraît certain que celui-ci dota son abbaye de Stavelot d'autres œuvres d'art et notamment d'un autre retable représentant la Passion du Sauveur, et il est vraisemblable que le nôtre avait péri, en partie au moins, avant les pillages de l'invasion française. Enfin, si le dessin reproduit n'a pu être le plan original de cette belle pièce d'orfévrerie, ce dessin, dont les caractères artistiques et les monuments écrits attestent l'exactitude et l'authenticité, n'en demeurera pas moins l'une des plus intéressantes trouvailles de l'archéologie locale, et sa publication ajoute une page brillante à l'histoire, si remarquable et si peu connue encore, de l'art du XIIe siècle au vieux pays liégeois.

JOSEPH DEMARTEAU.

LETTRES INÉDITES

DE

GRÉTRY

A la suite d'une notice intitulée : *École de musique, à Liége*, et publiée en 1857, par M. Ed. Lavalleye, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, figure une lettre de Grétry à Henri Hamal, au sujet de cette école (1).

En 1860, j'en publiai une autre, dans le même recueil, relative à la succession d'une sœur de notre célèbre compatriote (2), et je signalais en note des lettres d'amour

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tome III, page 366. L'original est conservé aujourd'hui à la bibliothèque de l'Université de Liége, dans un carton renfermant des notes sur les musiciens et les peintres liégeois.

(2) *Ibidem*, tome IV, page 293. Cette lettre a été republiée, comme inédite, dans le journal intitulé : *La Commune de Liége*, n° du 16 avril 1864, avec le testament de la sœur de Grétry, nommée Marie-Catherine, religieuse à Huy, et la mention d'un portrait original d'André-Modeste, trouvé dans cette ville.

et des poésies adressées par André, dans sa jeunesse, à une demoiselle Barbe-Thérèse Moreau, qui était peut-être la fille de son premier professeur de musique, Henri Moreau, maître de chapelle à St-Paul, mort à Liége en 1803. Ces derniers documents appartenaient à M. Edmond de Busscher, archiviste de la ville de Gand, qui se proposait de les mettre en lumière ; mais il n'a pas donné suite à son projet. J'ignore ce qu'ils sont devenus : ils figurent dans le catalogue de ses livres, vendus après sa mort.

Aujourd'hui que l'attention est de nouveau fixée sur Grétry et qu'on prépare à grands frais une édition complète de ses œuvres musicales et littéraires (1), le moment est peut-être opportun pour faire connaître, toutes d'après les autographes, quelques lettres inédites du grand compositeur.

La première est relative à cette même école de musique qu'il avait été question de créer à Liége, en 1798, après la suppression des écolâtreries de la cathédrale et des collégiales. Elle porte la même date que celle adressée à Henri Hamal. Restée inconnue à M. Lavalleye, elle complète heureusememt le dossier de cette affaire. Je n'ai pas besoin d'en faire ressortir l'importance (2).

Les douze suivantes sont adressées à M. Barthélemi-Etienne Dumont, musicien liégeois en même temps que notaire et receveur des Hospices, né à Liége, le 12 décembre 1756, mort en cette ville, le 23 mai 1841 ; j'ai donné, dans l'*Annuaire de la Société liégeoise de*

(1) Cette publication, dirigée par une Commission de cinq académiciens belges, et subsidiée par notre gouvernement, se fait à Leipzig.

(2) Elle se trouve en la possession de M. Renier, de Verviers, qui a bien voulu m'en donner la transcription.

Littérature wallonne, quelques renseignements sur les œuvres musicales de ce compositeur (1).

Datées de Paris et de l'Ermitage, entre le 1er février 1810 et le 10 mars 1812, ces lettres sont intéressantes à plus d'un titre. Outre les particularités qu'elles fournissent sur les œuvres de Dumont, on y trouve des mentions de Henkart, de Bassenge, de Fabry, de la Société d'Émulation, d'un neveu qui rimait des fables ; elles nous apprennent que Dumont fut le principal promoteur du projet, aussitôt mis à exécution, de donner le nom de Grétry à une place publique de sa ville natale : « Je sais, lui écrit son illustre correspondant, que vous avez fait les démarches auprès des autorités de Liége pour faire réussir le projet de la place qui porte mon nom, et qui rend ma mémoire impérissable dans la ville où je suis né, et où je voudrais qu'un jour mon cœur fut transporté. » Malheureusement, le mauvais état de sa santé ne lui permettra pas d'assister à la cérémonie organisée à cette occasion : « Chaque fois, dit-il, que je m'expose au froid, je crache le sang. Voilà où cinquante-cinq opéras sortis de ma pauvre tête m'ont réduit. » Puis il ajoute : « Non, dans ma bonne ville, au milieu de vous, j'étouffrois de joie, et vous ne voulez pas que je meure encore, de quelque manière que ce soit. » La dernière de ces douze lettres n'est pas de Grétry ; elle émane de ses neveux et nièces, qui annoncent à M. Dumont, en quelques lignes d'un style trop recherché pour traduire une émotion vraie, la mort de leur oncle, arrivée le 24 septembre 1813, à onze heures du matin (2).

(1) « Barthélemi-André et Dieudonné-Joseph Dumont, notice biographique », dans l'*Annuaire* de 1871, page 149.

(2) Ces douze lettres sont aujourd'hui la propriété de M. Antonin Terme, amateur distingué de notre ville.

La quatorzième et la quinzième lettre sont adressées à M. Francotte, musicien liégeois. Elles ne fournissent aucune particularité nouvelle sur la carrière de notre célèbre concitoyen; mais, mieux que d'autres peut-être, à cause de leur caractère d'intimité, elles fourniront quelque trait pour achever son portrait moral, encore mal connu.

La seizième est écrite à M. le baron de Cartier, au sujet du même artiste (1).

La dix-septième, datée du 9 décembre 1804, ne manque pas d'un certain intérêt; elle était à l'adresse de M. de Trappé (2).

Par la dix-huitième, Grétry remercie M. Dewandre, maire-adjoint à Liége, pour le discours qu'il avait prononcé, le 3 juin 1811, à l'occasion de l'inauguration de la place Grétry, Outre-Meuse. Elle a été donnée à l'Institut archéologique liégeois par M. Dewandre, président de la Société d'Émulation.

La dix-neuvième n'est pas tout-à-fait inconnue. Adressée à Frédéric Rouveroy, celui-ci l'avait fait autographier pour son recueil de *Fables anciennes et nouvelles*, imprimé en 1839, où elle figure à la fin du second volume (3).

Enfin, les trois dernières, dont je reçois à l'instant copie par l'entremise de mon ami M. Albin Body, ont été recueillies par Léonard Terry et J.-B. Rongé, que la mort est venu, l'un après l'autre, enlever à leurs travaux

(1) Ces trois lettres appartiennent à mon cher oncle, M. Gustave Francotte-Lion, à Liége.

(2) Elle m'a été communiquée par M. Constantin de Fooz, rentier, à Herstal, qui la tient de M. Porta, de Labia, près de Waremme.

(3) C'est M. Modave, ancien greffier, à Liége, qui possède aujourd'hui l'original.

sur l'histoire de la musique à Liége. Deux d'entre elles sont adressées à M. de Fossoul, ancien bourgmestre, et font encore une fois allusion au projet de créer une place Grétry (1).

Avant de donner le texte de ces lettres, il ne sera peut-être pas inutile de rappeler que les registres aux recès de la cité de Liége, dont j'ai publié l'analyse, contiennent aussi quelques indications sur Grétry. Dans sa séance du 24 janvier 1780, le Conseil communal décida que son buste serait exécuté en marbre blanc, pour orner la salle de spectacle à Liége. Le sculpteur Evrard, chargé de ce travail, l'accomplit d'après un modèle en plâtre fait par M. Pajoux, de Paris. Le buste fut couronné le 23 septembre de la même année, dans une solennité pour laquelle un acteur, nommé Alexandre, composa un drame lyrique, et où Fabre d'Eglantine, s'élançant sur le théâtre malgré les organisateurs de la fête, déclama son poème intitulé *Éloge de Grétry* (2).

(1) Ces trois lettres sont entre les mains de Mme veuve J.-B. Rongé, qui a bien voulu consentir à les laisser imprimer dans cette notice.

On me dit que M. Félix Morren, d'Anvers, possède des lettres inédites de Grétry; je n'ai pu me les procurer. Le correspondant du *Mathieu Laensberg*, en 1828, dit que « Grétry a entretenu une correspondance suivie avec MM. Dumont, Rouveroy, de Fossoul, Fabry, Bailly, Hardy, Henkart, Mlles Gilkinet, Keppenne, etc. » Je rappellerai en passant que M. Ch. Piot a publié, en 1875, dans les *Bulletins de l'Académie*, des lettres de Grétry à Vizthumb.

(2) Un article, publié dans le n° des 16 et 17 août 1828 du *Mathieu Laensberg*, fait supposer que le grand compositeur assista à cette cérémonie. Cependant, d'après M. Renard-Collardin, Grétry, ayant quitté Liége en 1759 pour se rendre à Paris, ne reparut dans sa ville natale qu'une seule fois, en 1782, donc deux ans après la cérémonie dont il est ici question. (*Discours prononcé sur la place Grétry par M. Renard-Collardin, membre de la Société Grétry, le 7 septembre 1828, lors de l'arrivée du cœur de Grétry à Liége.* Imprimé en pla-

Trois ans plus tard, Grétry dédia « à sa patrie » son opéra *l'Embarras des richesses ;* le magistrat, en retour, par recès du 21 novembre 1783, lui accorda une distinction dont il n'était pas prodigue, à savoir : « les trente-deux métiers. » J'ai cru intéresser les Liégeois en donnant le texte même de ces documents à la suite des lettres.

J'ajouterai enfin que les registres du scel des grâces des évêques Velbruck et Hoensbrouck renferment deux pièces, l'une du 24 août 1776, l'autre du 21 décembre 1784, par lesquelles ces princes donnent respectivement à Grétry, comme une marque distinguée de leur bienveillance, le titre de *conseiller intime*, « en considération de ses talents, de son zèle et de son attachement pour notre personne (1). »

S. BORMANS.

card. On sait que, dans cette même circonstance, M. Ch. Rogier, en sa qualité de secrétaire-adjoint de la Société d'Émulation, adressa un discours à MM. de Gerlache et de Sauvage, commissaires députés de la ville de Liége, au moment de leur arrivée sur le territoire de la commune.)

(1) Registres du scel des grâces, 1772-1783, fol. 153, et 1784-1792, fol. 62, conservés chez M. le comte d'Oultremont, au château de Warfuzée.

LETTRES.

I

« Grétry à l'Administration centrale du département de l'Ourte.

» Citoyens compatriotes,

» J'ai reçu avec reconnaissance les piéces que vous m'avez adressées au sujet de l'école de chant que vous désirez établir à Liége, et je ne puis que vous remercier de l'interret que vous prennez à l'art que je cultive. Depuis un an, citoyens, je ne suis plus inspecteur du Conservatoire de musique, à Paris ; ne pouvant assister aux fêtes, ma santé ne me permettant pas de remplir exactement les services de ma place, j'ai donné ma démission au Ministre de l'intérieur. Avant de quitter, cependant, j'avais obtenu qu'un des dix ou douze Conservatoires de musique qui doivent être établi dans les Départements, qu'un de ces Conservatoires, dis-je, seroit établi à Liége. J'avois, dans le projet, réclamé pour ma patrie ; j'avois montré la ville de Liége, et de toutes manières, comme celle qui méritoit la préférence dans la Belgique. Aujourd'huy, ni le Ministre de l'intérieur ni le Directoire ne peuvent plus rien dans cette affaire ; c'est à la commission nommé par le Conseil des cinq cents, dont on attend le

raport sur cette objet, qu'il faut s'adresser. Je sais que la commission incline pour Bruxelles; je vais lui écrire dans l'instant; je vais écrire au citoyen Fabry, député, pour qu'il la sollicite, et je pense, citoyens, que vous ferez bien d'écrire à ce même sujet au c. Fabry. Bruxelles avait semblé mériter la préférence à cause de sa position relative à Paris et aux frontières, qui alors ne s'étendoient pas jusques au Rhein; mais aujourd'huy, les distances, les convenances, la population, la quantité d'artistes musiciens distingués, tout parait être favorables à notre ville.

» Recevez, citoyens administrateurs, mes salutations fraternelles et l'assurance de mon respect.

» GRÉTRY. »

« Paris, 8 pluviose an 6 (27 janvier 1798.) »

II

« A Monsieur Monsieur Dumont, quartier du Sud, n° 4, à Liége, département de l'Ourte.

» J'ai vu avec plaisir, Monsieur et cher compatriote, le duo Liégeois que vous avez eu la bonté de m'envoyer; la composition en est excellente: c'est bien le chant qui convient aux paroles, et la partition est claire et nette, sans affectation ni superfluité. Recevez mes sincères remercimens, que j'irai vous faire *ad hominen*, si j'ai le bonheur de retourner encore une fois dans ma chère patrie, qui est à jamais gravée dans mon cœur.

» J'ai l'honneur de vous saluer et de vous remercier.

» GRÉTRY. »

» Paris, premier février 1810. »

III

« A Monsieur le notaire Dumont, à Liége.

» J'ai reçu, mon cher compatriote, la partition liégeoise que vous avez eu la bonté de me communiquer et qui est précédée d'une lettre infiniment trop flatteuse pour moi. Notre jargon liégeois est naturellement un peu burlesque, et vous avez eu de la peine, j'en suis sur, à varier vos motifs. L'espèce de fugue n°.... (1) est originale, et quadre très-bien avec les paroles. Recevez, je vous prie, mes remercimens, et assurez bien Messieurs Henkart, Bassenge et Fabry, que mon esprit et mon cœur sont sans cesse au milieu d'eux.

» J'ai l'honneur de vous saluer fraternellement et de toute mon âme.

» GRÉTRY. »

» P. S. Je vous remercie de m'avoir procuré la connoissance de Mlle Keppenne, qui est très aimable. Dites,s. v. p., à mon ami Bassenge que le prince primat vient de nommer mon neveu de l'académie de Francfort, avec 600 livres de pension, qui augmentera ; c'est l'ami Bassenge qui me l'a apporté de Liége, à l'âge de 5 ou 6 ans. »

IV

« A Monsieur Monsieur Dumont, notaire impérial, Outremeuse, à Liége, département de l'Ourte.

» Mon cher compatriote,

» Je viens de recevoir trois fois la *Gazette de Liége* ; c'est vous ou M. Henkart qui me les envoyez, je n'en

(1) Sic, dans l'original.

doute pas ; et pour augmenter ma reconnoissance envers vous deux, vous gardez l'anonime. Ce n'est que depuis peu de jours, Monsieur et cher compatriote, que je sais que vous avez fait les démarches auprès des autorités de Liége pour faire réusir le projet de la place qui porte mon nom (1), et qui rend ma mémoire impérissable dans la ville où je suis né et où je voudrois qu'un jour mon cœur fut transporté. C'est par quelques Liégeois qui sont venus à Paris et qui ont appris à M. Colette , mon voisin et mon ami, que vous, M. Dumont (qui, j'espère, à l'avenir j'appellerai mon ami), que c'est vous, dis-je, à qui je dois le tendre hommage qu'on daigne me rendre dans ma patrie. Ils disent même que, non content des peines attachées aux sollicitations nécessaires dans toute affaire, vous poussez la générosité jusqu'à vous charger d'une partie des fraix indispensables du monument. Faites-moi connoître, je vous prie, mon cher compatriote, les obligations que je vous dois ; mon cœur et mon amitié pour vous les réclament. J'ai encore parcouru hier votre partition d'opéra Liégeois ; je ne puis vous payer ma dette qu'en vous applaudissant. Lorsque j'eus l'honneur de vous répondre à ce sujet, je cru parler à un confrère, un professeur en musique ; vous êtes digne de l'être. Mais vous faites plus : vous vous occupé de ma gloire et vous ranimé ma vieillesse. Le 11 février prochain, j'aurai 70 ans ; que ne puis-je diminuer le nombre de mes années pour aller vous embrasser. Il me reste, au moins, l'espoir de vous connaître un jour personnellement et de vous voir à Paris.

» Recevez, je vous prie, en attendant, l'hommage de ma sincère reconnoissance, que je vous voue pour toute ma vie.

» GRÉTRY. »

» Paris, 6 décembre 1810. »

(1) Outre-Meuse. Une rue existe encore, dans ce quartier, sous le même nom.

V

« **A Monsieur le notaire Dumont, à Liége.**

» Vous ne cessez, mon cher ami, de vous occuper de moi; j'en suis touché jusqu'aux larmes. Votre cantate, que je reçois, est excellente et cent fois au-dessus de ce que je puis mériter. Vous voulez que j'aille à Liége pour le 11 février (1): ah mon ami! je puis vous dire que je ne supporterois pas ni le voyage ni la cérémonie, qui me touche de trop près. Chaque fois que je m'expose au froid, je crache le sang; voila où 55 (2) opéras sortis de ma pauvre tête m'ont réduits. Le jour de l'octave de St-André, une dame musicienne a voulu me caresser un peu à votre manière; après le concert, j'ai craché le sang et j'en ai été malade huits jours. Non, dans ma bonne ville, au milieu de vous, j'étouffrois de joie, et vous ne voulez pas que je meure encore, de quelque manière que ce soit. Adieu, mon digne ami. Remerciez M. Adrien et tous les musiciens qui voudront bien prendre part à ma fête. Je vous embrasse de toute mon âme.

» GRÉTRY. »

» Paris, 27 X^bre 1810.

» P. S. Quand j'aurai reçu le procès-verbal, je remercirai M. le préfet et M. le Maire. »

(1) Il est probable que la cérémonie d'inauguration de la place Grétry avait d'abord été fixée au 11 février 1811. Elle n'eut toutefois lieu que le 3 juin de cette année. Voyez ci-après la lettre XIX. Mais Grétry n'y assista quand même pas.

(2) Le programme de la nouvelle édition des œuvres de Grétry ne mentionne que trente-trois opéras.

VI

« **A Monsieur le notaire Dumont, à Liége.**

» Je dois vous faire part, cher et digne ami, que je viens de recevoir une lettre de M. le Maire, à laquelle est joint l'arrêté du Conseil municipal (1). Je vous dois, bons amis, l'immortalité, et je ne puis reconnoître vos bontés que par des vœux pour votre bonheur. Je me plait à montrer votre cantate aux compositeurs de Paris ; ils enragent en lisant notre patois qu'ils ne peuvent lire, et ils sont étonnés qu'un notaire soit aussi bon musicien : tous les notaires de Paris, disent-ils, ne savent pas deux notes.

» Je vous embrasse de tout mon cœur.

» GRÉTRY. »

» Paris, 6 janvier 1811. »

VII

« **A Monsieur le notaire Dumont, à Liége.**

» Je reçois de votre part, mon cher confrère, un jambon qui est plus gros qu'une partition en trois actes. Si ma santé revient comme cidevant, j'en goûterais en songeant à vous et à la douce amitié que vous me porté. J'espère bien aller encore une fois dans ma bonne ville, mais pas dans cette circonstance (2) : je viens d'avoir

(1) Je n'ai pas retrouvé le texte de cet arrêté.

(2) A savoir, toujours, l'inauguration de la place Grétry, qui devait avoir lieu le 3 juin de cette année, comme nous l'avons dit.

d'ailleurs des accès de fièvre qui m'ont cruellement fatigué. Vous, Mlle Kepenne, M. Henkart, causés tous mes regrets.

» Vous êtes sans doute de notre Société d'émulation : dites moi donc si mon neveu est nommé associé. On l'a induit en erreur en lui disant qu'il seroit nommé avant que ses fables parussent; le jeune homme a marché trop vite; mais je serois mortifié, très mortifié, que ce fut un motif d'exclusion; parlez-moi à cœur ouvert sur ce point.

» Adieu, cher ami, je vous embrasse bien tendrement.

» GRÉTRY. »

» Paris, avril (1er avril) 1811. »

VIII

« A Monsieur Dumont, notaire impérial, Outre-Meuse, à Liége, dépt de l'Ourte.

» Je viens vous tourmenter, mon cher confrère en Appolon; voulez-vous avoir la bonté de m'envoyer mon extrait baptistaire, bien duement légalisé par M. le préfet. Enfin ce qu'il faut, vous le savez mieux que moi! J'ai été baptisé à Notre-Dame-aux-fonts, proche St Lambert, le 11 février 1741 : je suis vieux, comme vous le voyez. Priez M. Bassenge de vous remettre les frais, que je lui rendrai à son retour à Paris. L'amitié que vous avez la bonté de me témoigner sans cesse me fait peut-être abuser des sentimens que j'ai le bonheur de vous inspirer; mais cette pièce m'est nécessaire dans le moment, et je m'adresse à vous comme à mon ami, que j'embrasse de toute mon ame.

» GRÉTRY. »

» Paris, 17 avril 1811.

» P. S. Ma santé commence à se raffermir; le beau temps fera le reste, je l'espère. »

IX

« A Monsieur Dumont, notaire impérial, Outre-Meuse, à Liége, dépt de l'Ourte.

» Mon cher compatriote et cher ami, j'ai reçu une lettre de M. Henkart qui me dit que j'ai dû recevoir de vous de la musique; sans doute celle que vous avez eu la bonté de faire sur son hymne, digne de la plume de Jean-Baptiste Rousseau.

» Je n'en ai pas de nouvelle, cher ami; je ne l'ai pas reçue, cette musique, et je désire la connoître. C'est un des plus chers temoignages de l'amitié de mes deux bons amis, que j'aime pour la vie. Informez-vous donc, et faites-la moi parvenir par la première occassion.

» Je vous embrasse de toute mon âme.

» GRÉTRY. »

» A l'Hermitage, 2 septembre 1811. Dans huit jours je serai de retour à Paris. »

X

« A Monsieur Dumont, notaire impérial, Outre-Meuse, à Liége, dépt de l'Ourte.

» Point de nouvelles du courier, mon cher ami.

» Je vous envoye un mot pour M. de Fossoul. Je vous remercie d'avoir si bien réussi dans l'affaire de mon neveu; il est en campagne; il vous remerciera lui même à son retour. Vous voulez des nouvelles de ma santé: hé bien, j'ai vomi le sang fort joliment, il y a un mois;

je suis encore foible; mais je ne puis mourir de cette maladie, qui est aussi vieille que moi; elle a commencé à Liége, sur le pont des Arches, et j'avais alors 15 ou 16 ans; elle date de loin comme vous voyez.

» Je vous embrasse mille fois.

» GRÉTRY. »

» Paris, 14 septembre 1811. »

XI

« **A Monsieur Dumont, notaire impérial, Outre-Meuse, à Liége, dépt de l'Ourte.**

» Je reçois enfin, cher ami, votre cantate que vous m'anoncez depuis si longtemps; c'est, j'imagine, la première copie qui aura restée égarée.

» Elle restera plus longtemps, croyez-moi, dans les archives de ma famille; elle attestera à mes neveux, vos talents et votre rare amitié pour moi. Je vous remerci des peines que vous a donnée mon neveu. M. Rouveroy me mande qu'il engagera la Société d'annoncer à mon neveu sa réception; je ne crois pas qu'il puisse la remercier avant cette annonce officielle. Remerciez, je vous prie, M. Rouveroy : il m'avoit écrit le premier, mais sa lettre est restée à l'Hermitage; c'est pourquoi je ne lui ai pas répondu. Je vais me délecter avec votre cantade, que je ferai voir aux compositeurs de Paris, pour leur prouver qu'il y a dans mon pays des notaires amateurs de musique, quoiqu'il n'y en ait pas ici.

» Je vous embrasse cent fois de tout mon cœur.

» GRÉTRY. »

» Paris, 20 septembre 1811. »

XII

« **A Monsieur Dumont, notaire impérial, Outre-Meuse, à Liége, dépt de l'Ourte.**

» Je suis toujours Liégeois par le cœur, mon cher ami. Voulez-vous bien avoir la bonté de m'inscrire pour un louis dans la collecte que l'on fait pour nos malheureux houilleurs? Priez Mde Bassenge de vous remettre cette somme que je restituerai à son mari lors de son arrivée à Paris.

» Il paroit ici un Dictionnaire des musiciens; j'ai vu avec plaisir que le célèbre *Dumont*, dont on conserve la messe, était né près de Liège; si vous êtes son parent, mon ami, vous tenez de la famille.

» Je vous embrasse tendrement, et de tout mon cœur.

» GRÉTRY. »

» Paris, 10 mars 1812. »

XIII

« **A Monsieur Monsieur Dumont, notaire à Liége.**

(Très-pressé.)

» Monsieur,

» Nous vous annonçons la mort de notre très cher oncle, Monsieur Grétry. Il est décédé ce matin, à onze heures avec toute la sérénité d'un sage. Nous perdons un tendre père; jugez de notre douleur!

» Nous avons l'honneur d'être,

» Monsieur,

» vos tout dévoués, les neveux
et nièces de Monsieur GRÉTRY. »

» Paris, le 24 septembre 1813. »

XIV

« **A Monsieur Monsieur Francotte, musicien au service de Son Excellence Mgr le Comte d'Oginsky, grand général de Lithuanie, à Varsovie.**

» Quelle est donc votre inquiétude, Monsieur? N'avez-vous pas vécu très honètement à Paris avant de connoître M. le comte Oginsky? (1) Ne vous affligé pas, mon ami, et partez sur le champ. Gardez-vous d'en mal agir avec le Comte. Si vous avez formé des engagemens, remplissez-les, ou, comme je n'en doutte pas, qu'il vous paye au prorata, et qu'il vous permette de partir. Quand vous serez à Paris, nous tacherons de vous faire avoir la première place de violoncelle chez le Roy. Mais ce n'est *(sic)* sera pas tout de suite; ces places sont recherchées et on les garde quand on les tiens. Mais vous savez, mon ami, que ma maison vous appartient. Venez prendre une petite chambre dans la rue Traversière; vivez avec moi, et je vous répond que vous ferez vos affaires comme vous les avez faites avant de connoître M. d'Ogenski. Adieu, mon ami. Prenez bon courage, ne vous affecté pas comme vous faites. Il semble que la terre vous manque. Moqué vous absolument de tout les Liégeois. Vous leur direz, et je leur dirai que le climat de la Pologne vous étoit contraire. Adieu, mon ami, je vous embrasse de tout mon cœur.

» GRÉTRY. »

» Ma mère, ma femme, M^de^ de la Combe vous font mille compliments.

» Paris, ce 5 may 1775. »

(1) Sur ce personnage, qui dépensa des sommes fabuleuses pour sa troupe, voir les biographies.

XV

(Lettre adressée au même.)

« J'étois à Fontainebleau, Monsieur, quand votre lettre m'est parvenue. En arrivant à Paris, il m'a fallu me mettre au lit pour me guérir d'un rhume que j'avais négligé pendant le voyage de la cour. Mon incomodité ne m'a pas empêché d'écrire deux fois à M. de St-George sans pouvoir obtenir une réponse. J'ai prié Doseray d'y aller de ma part; il n'a pu lui parler. Je suis très mécontent de M. de St-George, car je ne puis vous rendre aucunne réponse touchant le concert des amateurs. Quand à ce qui regarde la place de musicien chez le Roy, c'est une grande affaire, mon ami, dont nous aurons le tems de parler si vous revenez à Paris, et qu'il ne faut pas ébruiter, car se *(sic)* seroit manquer son coup. Elles sont devenues très difficiles depuis quelques années, et l'on parle tous les jours d'en supprimer une partie; mais on n'en a rien fait jusqu'à présent. Faites bien mes compliments à M. votre frère le curé et à M. votre père qui m'a fait l'honneur de me venir voir à mon auberge. Et si vous avez envie de revenir faire une caravanne sur le pavé de Paris, mon amitié pour vous n'a point diminué et toutes vos connoissances vous reveront avec le même plaisir. Adieu, mon ami, je vous embrasse.

» Dimanche, 14 décembre 1777.

» GRÉTRY. »

XVI

(Lettre adressée à M. de Cartier, à Liége.)

« Monsieur,

» S'il y a longtemps que je ne me sois procuré l'honneur et l'avantage de m'entretenir avec vous, c'est que j'ai voulu vous épargner le récit d'une infinité de chagrins que le sort me réservoit à mon retour à Paris. Je suis persuadé, Monsieur, d'après la connoissance que j'ai de la belle âme de mon Prince, et de la vôtre, Son Altesse et vous, Monsieur, aurez daigné prendre part à mes malheurs.

» La lettre que j'ai l'honneur de vous écrire vous sera présentée par M. Francotte, que j'ai toujour aimé et distingué de beaucoup d'autre musiciens liégois, tant pour ses talents que surtout pour sa bonne conduite, son honêteté et la sagesse qui accompagne tous ses procédés. Il aurait besoin de votre protection, Monsieur, pour faire réussir une affaire d'où dépend sa fortune; il cherche à s'unir avec Mlle Franquet, qui a mille bontés pour lui; mais il faut le consentement de l'oncle de la demoiselle, M. Franquet, qui, seul, peut décider du bonheur des deux jeunes gens.

» Je vous demande, Monsieur, vos bontés pour M. Francotte, pour que vous vouliez bien parler en sa faveur. Ses talents vous seront consacrés chaque fois qu'il pourra être utile à M. votre fils; et ce sera une nouvelle preuve de vos bontés pour moi.

» Je suis, avec la plus respectueuse reconnoissance, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» Paris, ce 14 septembre 1778

» GRÉTRY. »

XVII

« A M. de Trappé, homme de lettres, poste restante, à Bruxelles (1).

» Je suis bien reconnaissant, Monsieur, pour l'intérêt que vous avez la bonté de prendre à tout ce qui me regarde. Je disois : *On reprendra mes pièces quand je n'y serois plus.* J'aime mieux y être. On m'a trompé agréablement. J'ai reçu hier la visite des Mrs nos compatriotes députés pour le couronnement de l'Empereur. Je me rappelle toujours avec délice ma chère patrie. Ces Mrs veulent absolument que je la revoye encore une fois. Vous me faites entendre, mon cher compatriote, que je n'ai pas répondu à votre dernière lettre ; je n'avois que des remerciments à vous faire, et je présume que vous comptez toujours sur ma reconnoissance pour les sentimens que vous m'accordez. Recevez-en, je vous prie, la nouvelle assurance. J'ai l'honneur de vous saluer de tout mon cœur.

» Paris, 18 frim. an XIII (9 décembre 1804).

» GRÉTRY. »

XVIII

(Lettre adressée à M. Frédéric Rouveroy.)

« J'ai reçu, Monsieur et cher compatriote, le procès-verbal de notre séance publique (2) et votre charmante pièce de vers intitulée : *Promenade à la Boverie.*

(1) Le feuillet de la lettre sur lequel était écrite l'adresse a disparu. L'adresse ci-dessus est tracée d'une main plus récente au bas même de la lettre.

(2) Séance du 19 mars 1810. Ce procès-verbal se trouve à la bibliothèque de l'Université de Liége, dans le fonds Capitaine, n° 9309.

» Je me rappelle cet endroit délicieux, c'est un de ceux qui, dans ma jeunesse, m'a frappé et a laissé des traces dans mon imagination. Si je retournais dans ma patrie, j'oserais, Monsieur, vous prier de faire, avec moi, une autre promenade dans le même lieu. N'oubliez pas, je vous prie, dans vos réunions amicales, n'oubliez pas celui qui vous porte en son cœur, et qui, le reste de sa vie, conservera le même sentiment.

» J'ai l'honneur de vous saluer fraternellement.

» Paris, 12 mai 1810. »

» GRÉTRY. »

XIX

« A Monsieur Monsieur Dewandre, premier adjoint à M. le Maire, à Liége, département de l'Ourte.

» Monsieur et cher compatriote,

» J'ai lu la gazette de notre bonne ville de Liége; j'ai lu le discours, aussi éloquent que flatteur pour moi, que vous avez eu la bonté de prononcer . . . . (1). Je ne puis vous exprimer, Monsieur, combien j'ai été touché de cette preuve honorable de l'attachement que me portent mes chers compatriotes. Non, Monsieur, je n'aurais pas

(1) A l'occasion de l'inauguration de la place Grétry, le 3 juin. Non-seulement le discours de M. Dewandre ne se trouve pas dans le journal du département de l'Ourte de J.-F. Desoer, mais je n'y ai pas vu un seul mot pour rendre compte de cette fête. Seulement, dans le n° du 2 juin, à l'occasion de l'inauguration d'une nouvelle Société de musique, à Liége, Bassenge aîné écrivait: « Amis, préparons-nous à célébrer dignement, avec tout l'éclat convenable, lundi prochain, la fête de notre Grétry. Que ce grand homme reconnaisse sa patrie natale, cette Liége qu'il porte dans son cœur et qu'il a couverte de gloire. »

supporté ce spectacle et, sortant de maladie, je serois mort de plaisir entre vos bras. Daignez recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de mon respect et de ma vive reconnoissance.

» GRÉTRY. »

» A l'Hermitage de J.-J. Rousseau, à Emile Montmorency, 10 juin 1811. »

XX

« **Au citoyen P. Lainpel, employé aux affaires de la république, au Havre.**

» Je vous remerci, mon ami, de l'intérêt que vous portez à ma santé; je suis toujours casanié, mais enfin ce diable de rhume diminue.

» Vous êtes trop amant de la vérité pour donner jamais dans les travers des hommes. Suivez votre conscience, ne disputez jamais avec elle et vous irez droit au but.

» Adieu, mon ami, voilà la première fois que j'écris; je suis faible, épuisé. Je vous embrasse.

» GRÉTRY. »

» Paris, 13 germ. an 4 (2 avril 1796). »

XXI

« **A Monsieur Monsieur de Fossoul, ancien Bourguemestre, à Liége.**

» Je reçois trop souvent, Monsieur, des preuves de vos bontés pour moi, pour que je puisse résister au plaisir de vous en témoigner ma plus vive reconnaissance.

» Pour la seconde fois, vous daignez m'immortaliser

dans ma patrie (1); puisse mon nom s'unir au vôtre, et rappeler un jour aux braves liégeois que vous fûtes le digne protecteur des arts, et que je fûs digne de votre suffrage.

» J'ai l'honneur d'être, avec une reconnaissance respectueuse, votre concitoyen,

» GRÉTRY. »

» Paris, 13 avril 1810. »

XXII

« A Monsieur Monsieur de Fossoul, ancien Bourgmestre de Liége, à Liége.

» Il y a longtemps, monsieur et cher compatriote, que vous m'avez convaincu de l'intérêt que vous prennez à tout ce qui me regarde. Je suis encore, en idée, dans la loge des magistrats où, dans vos bras, je versai de si douces larmes (2) ; le temps, Monsieur, n'efface pas de si doux souvenirs.

» D'aignez recevoir mes remercimens pour mon neveu, qui se rendra digne, j'en suis sûr, de l'honneur que lui fait la Société d'Emulation.

» Je suis, avec respect, votre affectionné serviteur,

» GRÉTRY. »

» Paris, 14 septembre 1810. »

(1) En donnant le nom de Grétry à une place publique de la ville de Liége. La première fois, il s'agissait de l'exécution de son buste.

(2) En 1782, Grétry vint à Liége, et à cette occasion, on y joua *l'Amant jaloux*. Se trouvant dans la loge réservée au magistrat de la ville, le public lui fit une brillante ovation, et à la fin de la pièce, un transparent fit apparaître ces mots sur la scène: *Vive Grétry*. (Grégoir, *Bibliothèque musicale populaire*, t. II, p. 10. On annonce l'apparition d'un volume du même auteur, tout entier consacré à Grétry; je ne l'ai pas encore vu.)

XXIII

Recès ou décision du Conseil communal de Liége à propos du buste de Grétry.

24 *janvier* 1780. — Toujours attentifs à encourager nos compatriotes qui se distinguent par leurs talents, et voulant rendre homage public et permanant au célèbre Grétry, qui a enrichi la scène françoise par tant de chefs-d'œuvre en musique : le Conseil, à l'instar des honneurs rendus à Dijon aux célèbres Ramau et Crébillon, est d'avis que son buste soit placé sur l'avant-scène du théâtre de la salle de spectacles appartenante à la cité, afin que, par ce monument, la mémoire de cet autheur célèbre, qui fait honneur à la nation liégeoise, se transmette à la postérité la plus reculée. Ordonnant en conséquence de faire ce buste en marbre blanc.

(*Registre aux recès de la cité*, à la bibliothèque de l'Université de Liége, 1778-1780, fol. 172.)

2 *juin* 1780. — Le Conseil ordonne au rentier de la cité de compter au seigneur Bourgmestre de Fossoul cincq cents trengt six florins Brabant pour payement du buste de Mons. Grétry, travaillé en plâtre par le sieur Pajoux, de Paris, compris les fraix de voiture et change, à raison de 621 livres de France, qui seront remis au dit sieur Pajoux.

(*Ibidem*, fol. 199.)

22 *septembre* 1780. — Le Conseil, ayant entendu en plein corps le sieur Everard qui, ensuitte de la résolution prise par le magistrat le 24 janvier dernier, a sculté en marbre blanc le buste du célèbre monsieur Grétry, notre

cobourgeois, avec son pied d'estal : ordonne au rentier de la cité de compter audit sieur Everard quatre vingt dix louis, tant pour la main d'œuvre que pour le marbre, fraix de voitures, rien excepté.

(*Ibidem*, fol. 247.)

31 *janvier* 1780. — Le Conseil, voulant récompenser le sieur Alexandre, l'un des comédiens de la principauté de Liége pour le drame lyrique qu'il a composé à l'occasion de l'érection du buste de couronnement de monsieur Grétry notre concitoien, ordonne au rentier de la cité de lui compter six louis.

(*Ibidem*, fol. 274.)

23 *septembre* 1780. — Le Conseil ordonne au rentier de la cité de compter cincq louis à Monsieur de Fabre de Glantinne pour son poëme intitulé *Éloge de Grétry*, qu'il a prononcé aujourd'hui au théatre de cette cité.

(*Ibidem*, fol. 250 v°.)

XXIV

Recès de la cité à propos de l'opéra « l'Embarras des richesses », dédié par Grétry à la ville de Liége.

21 *novembre* 1783. — Le Conseil requiert le seigneur Bourgmestre de Fabry de remercier notre célèbre compatriote Mr Grétry, au nom de la patrie, à laquelle il vient de dédier un de ses ouvrages (1), et de l'assurer des justes sentiments d'estime et de considération. Ordonnant que

(1) D'après M. Renard-Collardin (discours cité), *l'Embarras des richesses* est le vingt-troisième ouvrage de Grétry. Voici le texte de la

l'ouvrage dédié soit placé dans la Bibliotèque de la cité, et que copie du présent recès soit envoyé à M. Grétry.

(*Ibidem*, reg. 1783-1785, fol. 65 v°.)

12 *décembre* 1783. — Le Conseil députe MM. les conseillers pour faire parte à leurs chambres respectives que notre concitoien Grétry a dédié à sa patrie l'opéra *L'embaras des richesses*, qui a été placé à la Bibliothèque publique, et de témoigner combien il seroit satisfaisant pour le magistrat si la généralité vouloit le mettre à même de lui faire parvenir les effets de sa reconnoissance en lui accordant les trente-deux mettiers, seule récompense qui paroisse digne d'un talent aussi distingué.

(*Ibidem*, fol. 70 v°.)

29 *mars* 1784. — Le Conseil requiert MM. les bourg-

dédicace écrite par Grétry, d'après le n° du *Mathieu Laensberg* auquel j'ai fait allusion ci-dessus :

A MA PATRIE.

« Vénérables magistrats !

» Vous que le ciel vient d'accorder à ma patrie comme un gage certain de ses faveurs, soyez mes interprêtes envers elle; qu'elle daigne agréer l'hommage de ce nouveau fruit de mes veilles, et puisse-t-il justifier l'estime dont elle honore mes foibles talens! Dites-lui que l'amour que je porte à mes concitoyens fut toujours le sentiment le plus vif de mon cœur ; que des bords de la Seine où m'attachent les bontés d'un grand Roi et les faveurs d'un peuple éclairé, les bras sans cesse tendus vers elle, l'intéresser, lui plaire, lui prouver combien elle m'est chère, est le but de mes travaux et de mes vœux. Votre âme sait combien est délicieux notre attachement pour les lieux qui nous ont vu naître ! Daignez tous deux recevoir et présenter à ma patrie les sentiments tendres et respectueux qui m'animeront pour elle jusqu'à mon dernier soupir.

» GRÉTRY. »

mestres régens et MM. les conseillers Boulanger et Bernimolin de solliciter l'expédition des métiers demandés par le magistrat en faveur de Mr Grétry, les authorisant de faire les dépenses nécessaires envers ceux qui s'opposent au gratis.

(*Ibidem*, fol. 99 vo.)

JOSEPH II

AUX

EAUX DE SPA

Deux grandes figures historiques, que l'éclat du trône autant que l'éclat du nom ont rendues célèbres, ont été l'objet de nos recherches à propos d'un voyage à Spa. Une non moins grande figure, le promoteur d'une révolution qui lui coûta sa couronne, Joseph II, fit aussi une apparition à nos eaux. Ce sera là le sujet de cet article.

Il n'est rien de plus mémorable dans le passé de Spa que les années qui précédèrent 93. Le petit bourg atteignit véritablement alors l'apogée de sa gloire. Durant l'été, il était le reflet des capitales; il en avait le faste, il en avait l'animation.

Les mémoires, les voyages, les écrits de toute sorte ont des pages où Spa joue sa partie souvent d'une façon très-piquante. Gentilshommes, diplomates, gazetiers, gens de plume et d'épée, tous ont raconté ce qui se passait dans ce coin reculé du marquisat de Franchimont, au beau temps de l'ancien régime.

Point de saison où l'on n'eut à signaler l'arrivée de

quelque tête couronnée, de quelque prince illustre, venant se mêler à la société bigarrée et cosmopolite qui remplissait ses *assemblées* et ses promenades. Spa est l'étape obligée de tous les souverains en voyage, le lieu de ralliement de toutes les notabilités artistiques, littéraires, financières, voire même — il faut bien le dire — de tous les aventuriers et des personnes à réputations suspectes.

Aussi un écrivain a-t-il pu qualifier « d'arche de Noé » la *liste des seigneurs et dames*, ce pêle-mêle de noms les plus disparates.

I

1781 fut particulièrement fécond en visites marquantes pour Spa. Déjà, dès le premier mois de l'année (10 janvier), le duc d'York, deuxième fils du roi d'Angleterre Georges III, voyageant sous le nom de comte de Hoya et revenant de Liége, avait passé par cet endroit pour aller prendre possession de l'évêché d'Osnabrück (1).

Au début de la saison, le prince Velbruck y faisait, lui aussi, une apparition.

A la date du 6 juillet, LL. AA. RR. Marie-Christine, gouvernante générale des Pays-Bas autrichiens pour son frère, Joseph II, et Monseigneur le duc de Saxe-Teschen, son époux, arrivaient à l'improviste, ne s'y arrêtant que peu de temps (2).

(1) Il logea *au Loup*.

(2) Voici comment la *Gazette de Liége* rendait compte de cet événement : « De Spa le 7 juillet. — Hier, à 4 heures du matin, LL. AA. RR. Madame l'archiduchesse Marie-Christine et Monseigneur le duc de Saxe-Teschen, son époux, arrivèrent ici. On s'empressa d'abord de

Moins de deux jours après leur départ, le prince Henri de Prusse paraissait à son tour. La durée de son séjour à Spa, sa rencontre avec le fils de Marie-Thérèse, ses relations engagées sur place avec certains personnages, tout cela exige, quant à l'homme, quelques explications.

Le prince Henri, frère de Frédéric II (1), vint à Spa spécialement pour y faire usage des eaux. Doué d'un tempérament nerveux, sa santé avait subi de graves atteintes à la suite des fatigues éprouvées dans la guerre de 1778, qui avait eu lieu à l'occasion de la succession de Bavière. Quoique son voyage aux eaux eût été décidé dès le mois d'avril, il ne s'y rendit que le 9 juillet. Le célèbre homme de guerre était accompagné de deux aides-de-camp, MM. le baron de Wreich et le baron de Mylendonck de Knesebeck; il se fit inscrire sur la *Liste* sous le nom de *comte de Oels*, titre qu'il prit aussi quand il alla à Paris, quelques années après (2). Il descendit au Lion Noir, l'un des hôtels les plus en vogue de Spa, celui-là même que le roi Gustave III de Suède avait habité l'année précédente.

leur rendre les devoirs qui leur étaient dus. Mais elles refusèrent ces derniers, aux promenades, au Waux-Hall, au spectacle. »

Ils figurent dans la *Liste* : « Monsieur le comte et Madame la comtesse de Misnie. Ils étaient accompagnés du lieutenant-général de Miltcz et du baron-major de Seckendorff. Logés à l'hôtel de Luxembourg, rue de l'Assemblée. » (N° 17 du 6 juillet.)

Les augustes personnages revinrent de nouveau à Spa en 1786. Ils passèrent par Seraing (14 juillet), où le prince les reçut et leur offrit à dîner, puis partirent immédiatement pour Spa, où ils venaient rejoindre le Sérénissime archiduc Ferdinand et la princesse son épouse. (Ophoven, p. 276.)

(1) Frédéric-Henri-Louis, troisième fils de Frédéric-Guillaume II, né à Berlin le 18 janvier 1726, décéda le 3 août 1800. Il avait épousé, le 25 juin 1752, la princesse Wilhelmine de Hesse, morte en 1808, sans enfants.

(2) En 1784. (*Souvenirs de la baronne d'Oberkirch.*)

Il était à peine débarqué que le prince-évêque lui dépêcha le comte de Geloës d'Eysden, général-major et capitaine de ses gardes, afin de le complimenter ; il déclina l'offre d'une garde d'honneur, voulant n'être traité que comme un simple buveur. Henri de Prusse vécut en effet ici de la vie ordinaire des *bobelins* (1), prenant part aux *assemblées*, aux spectacles, montrant envers tous indistinctement la plus grande affabilité. Il faut dire que sa présence à Spa excita non-seulement une vive curiosité, mais encore la plus grande déférence ; sentiments que justifiaient du reste assez la part glorieuse qu'il avait prise à la guerre de Sept-Ans, les victoires brillantes et décisives auxquelles il avait contribué, et qui l'avaient fait considérer par ses contemporains

(1) Ce nom, par lequel on désigne encore de nos jours, en wallon de la localité, les étrangers qui viennent aux eaux, date des premiers temps où Spa reçut des visiteurs. Gilbert Lymborch, dans son ouvrage : *Des fontaines acides de la forest d'Ardenne* (1559), remarque déjà que « les habitants d'icelle appellent les estrangers qui boivent ceste eau, d'un vocable assez estrange, à savoir *Boullins* ou *Boublins.* » Une ordonnance du châtelain de Franchimont, datée du 29 août 1595, réglant le prix des victuailles à Spa, spécifie les petits pains blancs ou « miches qu'on dit *pains de boublins.* » De Heer prend aussi soin d'informer ses lecteurs que « advenam Bobelinum Spadani vocant, » ce que de Limbourg traduit en fournissant une variante orthographique : « Les buveurs d'eau que les gens de Spa nomment *Bobelins* ou *Boblins.* » Voilà pour l'antiquité du mot; quant à l'étymologie, Henaux la cherche dans le latin, *bibulus*, qui signifie grand buveur.

Ajoutons qu'à l'instar des Spadois, les Trouvillais ont également baptisé d'un nom spécial les baigneurs étrangers qui viennent chez eux. Chez les habitants de Trouville de la vieille génération, les visiteurs jadis accueillis avec une défiance soupçonneuse, attendus aujourd'hui comme une manne bienfaisante, sont désignés par le nom de *Horsins.*

comme l'un des généraux les plus renommés de son époque (1).

On se tromperait fort pourtant, si l'on supposait au vainqueur de Friedberg des allures martiales, les dehors d'un homme de guerre ou d'un soldat. Son extérieur ne répondait nullement à ce signalement. Petit de taille, laid, louchant d'une manière désagréable, tel était, en un mot, le héros. Heureusement ces désavantages physiques étaient rachetés par de nombreuses qualités morales. Il était rempli d'esprit et possédait l'art de la conversation au suprême degré. « Je n'ai jamais connu, » disait la baronne d'Oberkirch, un homme d'un esprit » plus sûr et plus délicat. C'est un vrai héros en toutes » choses. Le souvenir de ses exploits comme soldat, de » son génie comme général, de ses talents comme homme » politique, pénètre d'admiration. On peut bien dire que » chez lui l'âme anoblit le corps (2). »

Le grand tacticien n'avait gardé nulle empreinte de cette rudesse que laisse d'ordinaire sur l'humeur la vie des camps. A l'inverse de ses frères aînés, il avait les mœurs douces, le caractère calme, une nature compatissante et généreuse (3). Aussi, devons-nous dire qu'à Spa, il gagna tous les cœurs, captiva tous les suffrages, et que son séjour ne fut qu'une suite d'ovations.

(1) Beaumarchais dira de lui, plus tard :

De Frédéric-le-Grand, frère, émule et soutien.

Pensée que Bassenge avait exprimée déjà auparavant, presqu'en mêmes termes :

Du plus grand Roi que l'Europe vénère
Ce fier Henri, le frère et le soutien.

(La Nymphe de Spa.)

(2) *Souvenirs*, t. II, chap. XXVIII.

(3) Lord Tyrconnel, *Mémoires*.

Un écrivain sur lequel l'attention venait d'être réveillée brusquement, l'abbé Raynal, avait précédé à Spa, déjà de quelque temps (1), l'arrivée du prince qui vient de nous occuper un peu longuement peut-être. Cette figure exige à son tour d'être mise en lumière.

II

Raynal, comme tous les hommes qu'anime un esprit de parti, a été fort diversement jugé. Il fut tour à tour regardé par les uns, comme un bon homme et un parfaitement honnête écrivain (2), dont on vanta le désintéressement (3); considéré par les autres comme un cynique (4), affamé de célébrité et d'argent, qu'il chercha à obtenir par tous les moyens bons ou mauvais (5).

La célébrité dont il jouit auprès de ses contemporains n'est assurément pas tant due à son mérite comme penseur et comme écrivain, qu'au fait de la désertion de cet ex-jésuite abandonnant l'autel pour se jeter à corps perdu dans le camp des encyclopédistes. Mais ce qui lui valut surtout une renommée européenne, fut la publication d'un de ses

(1) Il figure dans la *Liste* du 19 juin, n° 4, et était logé à l'hôtel d'Hollande.

(2) Grimm.

(3) Garat.

(4) Mme de Genlis. Elle l'appelait *vieux libertin, apostat*, et ajoutait qu'il n'avait jamais existé dans la société un homme d'esprit si tranchant, si contrariant et si peu aimable.

(5) La Harpe. Un écrivain liégeois, qui ne prisait point l'abbé, mit sous son portrait ce quatrain :

Quel est ce vieux barbon qu'on a daigné portraire ?
Quel front sombre et farouche, et quel air infernal !
Est-ce quelque assassin ou quelque incendiaire ?
C'est encore bien pis, car c'est l'abbé Raynal.

(*Les Infiniment-petits de la littérature* [par Malherbe], Liége, 1803.)

ouvrages, dont l'entière paternité, du reste, lui a été fort contestée. Les poursuites exercées contre cette œuvre mirent le sceau à sa réputation (1). Menacé dans sa liberté, redoutant la Bastille ou la Conciergerie, il se réfugia à Bruxelles. Il songea bien à la Suisse, et le bruit courut à

(1) Voici ce que dit, à ce sujet, Bachaumont, dans ses *Mémoires* :

« *27 mai.* M. l'abbé Raynal n'est point à la Bastille, mais il est sorti du royaume ; on le dit aux eaux de Spa. On a dénoncé au Parlement la nouvelle édition de son *Histoire philosophique et politique*, et ses amis l'ont obligé de se soustraire ainsi au décret de prise de corps décerné contre lui dès vendredi dernier. Son imprudence de mettre son nom et son portrait à la tête de cet ouvrage, d'y avoir ajouté un supplément concernant la guerre actuelle et de nouveaux morceaux de déclamation injurieux au gouvernement et au comte de Maurepas, désigné spécialement, l'ont mis dans le cas de craindre des suites trop fâcheuses de son aveu, pour oser le soutenir devant les magistrats. Il faut donc attendre que la fermentation que son ouvrage occasionne soit passée. » (T. XVII.)

« *28 mai.* C'est le mardi 25 mai, Grand'Chambre et Tournelle assemblées, que M. l'avocat-général Séguier a fait un long réquisitoire contre un imprimé en dix volumes, in-8°, ayant pour titre : *Histoire philosophique et politique des établissemens et du commerce des Européens dans les deux Indes, par Guillaume-Thomas Raynal. A Genève, chez Jean-Léonard Pellet, imprimeur de la ville et de l'Académie, 1780.* En conséquence, la Cour a ordonné que ledit livre imprimé serait lacéré et brûlé en la cour du Palais « comme *impie, blasphématoire, séditieux, tendant à soulever les peuples contre l'autorité souveraine et à renverser les principes fondamentaux de l'ordre civil* » ; et l'abbé Raynal a été décrété de prise de corps, etc. Les magistrats, ne voulant pas donner suite à ce décret, ont, avant de le rendre, laissé à l'auteur tout le temps de prendre la fuite : il était à Courbevoye, chez M. Paulze, fermier-général ; c'est de là qu'on l'a fait évader. » (T. XVII, p. 212, 213.)

Sous la date du 29 mai, le gazetier donne un résumé du réquisitoire publié contre le livre de l'abbé Raynal, et il revient une fois encore, le lendemain, sur ce chapitre, avec des révélations nouvelles au sujet de ceux qui ont suscité ce *tolle* contre l'abbé-philosophe.

Paris qu'il avait franchi les monts; mais le turbulent abbé n'y eût guère été en sûreté. Son livre y aurait été frappé d'interdit par la république genévoise; le ministre des affaires étrangères de France en avait fait la demande (1).

L'habitué des salons parisiens où se rassemblait la meilleure compagnie de la ville et de la cour, devait infailliblement trouver à Spa le brillant milieu qu'il aimait. C'est là que Raynal prendrait pied sur un terrain infiniment plus avantageux que partout ailleurs, puisqu'ainsi que nous l'apprend Bachaumont, « il était plus estimé des étrangers que de ses concitoyens. »

Le véritable motif pourtant qui le guida à Spa fut l'espoir d'y rencontrer le prince Henri, dont on avait annoncé la venue prochaine, et par l'intermédiaire duquel il comptait solliciter une grâce de l'Empereur. Joseph II était, en effet, attendu d'un jour à l'autre à Spa.

III

Marie-Thérèse était morte en 1780; elle laissait au nombre de ses Etats héréditaires la Belgique, ou mieux les Pays-Bas autrichiens. Joseph II vint donc en notre pays pour s'y faire inaugurer en l'année 1781 (2).

(1) Bachaumont, 30 mai.

(2) L'Empereur, à ce qu'il paraîtrait, devait effectuer ce voyage l'année précédente. C'est du moins ce qui ressortirait de ce paragraphe d'une lettre écrite par le roi de Suède à l'un de ses amis, datée de Spa le 11 août 1780 : « Tout Spa est occupé de l'arrivée de l'Empereur, qui, dit-on, devait partir le 4 ou le 5 de Vienne pour aller en Flandres, et *passer par ici pour me voir*. Je ne crois rien encore de ce dernier voyage; le premier est sûr. » *(Collection des écrits, etc., de Gustave III*, tome IV, page 119.)

Parti de Vienne le 22 mai, il passa par Ratisbonne, Nuremberg, Francfort, Worms, pour arriver en nos provinces, où il visita successivement Luxembourg, Namur, Charleroi, Marimont, Mons, Ath, Tournai, Courtrai, Menin, Ypres, Dunkerque, Nieuport, Ostende (11 et 12 juin), Bruges, Gand, Termonde, St-Nicolas, Anvers, Malines, Louvain et Bruxelles (6 juillet). Rotterdam, La Haye, Leyde, Harlem, Amsterdam, Utrecht, enfin Aix-la-Chapelle furent ensuite les étapes de son voyage (1). Il mit pied à terre dans la ville impériale la nuit du 17 au 18, chez M. Groyen, aux bains St-Corneille. Ses équipages ne consistaient qu'en trois voitures, dont une à six, et deux autres, à deux chevaux. La journée du 18 fut consacrée à une promenade au travers de la vieille cité, pendant laquelle il goûta les eaux thermales (2); de là il se dirigea vers Limbourg, où il débarqua le même jour au bruit du canon et au son des cloches. Il descendit à l'hôtel de la Croix d'Or, sur la place, où il reçut les hommages de M. le Révérend-Prévot Lejeune et de tout le clergé, des seigneurs députés des Etats de la province et de leur conseiller pensionnaire, M. de Reul, de M. de la Saulx de Gulchen, waut-maître des eaux et forêts du duché, de M. le baron de Fromanteau, seigneur de Ruyff, conseiller-receveur-général des domaines, du bourgmestre Legro et du magistrat de la ville, de M. le commandant de la garnison et de quantité d'autres.

Un témoin oculaire, M. de la Saulx d'Alensberg, nous a conservé les détails de la réception de Joseph II

(1) Notes laissées par le maréchal de route (Reisemarschall), Selliers de Moranville, sur les logements de l'Empereur.

(2) *Josef II, 2 und 3 Reise von A. F. Geisler dem Jüngern. Halle,* bei Hendel, 1781.

à Limbourg, : « J'eus l'honneur, dit-il, de me rendre à son audience avec mes confrères MM. Ernst, Max de Reul, seigneur de Neuberg, et Guillaume Poswick, seigneur de Wems, et de lui présenter les hommages de la Haute-Cour, et une supplique de sa part avec un mémoire, et il nous accorda la grâce d'une audience de plus d'une heure . . . . (1) »

A sa présence à Limbourg se rattache un incident qui, pour insignifiant qu'il soit, ne nous en a pas moins paru devoir être consigné ici.

Pendant la nuit qu'il passa à la Croix-d'Or, le feu prit à la sacristie, et une partie des ornements fut incendiée. L'Empereur fit remettre cinquante ducats, afin d'aider à réparer cette perte, s'excusant de la modicité de cette somme, sur ce que ses bagages étaient déjà en route pour Spa, lorsqu'on lui avait appris le fatal événement.

Notons en passant que la relation donnée par M. de Reul dans ses *Pensées poétiques*, tome III, page 5, du séjour de Joseph II à Limbourg, est de pure fantaisie. La plupart des noms sont estropiés; ainsi le général comte de Terzy est devenu le baron de Negri.

Le monarque quitta Limbourg le lendemain à 7 heures du matin et se dirigea sur Verviers, qu'il traversa pour aller voir une manufacture de draps au bourg de Hodimont; le corps des drapiers députa deux fabricants pour se porter à sa rencontre.

Nous empruntons à une lettre de Mme Warnotte, adressée à l'éditeur liégeois Lemarié, et publiée dans différents recueils de l'époque, les détails naïfs d'une visite qu'il fit chez elle.

(1) *Notes et Souvenirs de Pierre-Olivier-Albert de la Saulx d'Alensberg, seigneur de Gemmenich, conseiller de S. M. l'empereur Joseph II, dans son conseil souverain de Limbourg.* M. de la Saulx d'Alensberg était à cette date échevin de la Haute-Cour du duché de Limbourg.

« Ce grand prince a examiné tout avec une attention réfléchie et nous a fait des questions sur tous les points, qui prouvent que sa curiosité ne dédaigne aucun genre de connoissance. Il a jeté les yeux sur des laines dont il a distingué la qualité et dit le nom. Vous avez eu raison de croire, Monsieur, qu'on vous informoit mal quand on vous a dit que ce monarque adressoit aux ouvriers ses demandes ; mon mari et moi sentions trop le prix de cette glorieuse époque pour négliger notre devoir ; nous l'avons partout accompagné et répondu à ces diverses questions.

» Il est vrai qu'il a témoigné que les draps mouchetés ne lui plaisoient point, et qu'il a dit : « Je n'en ai point encore vu à nos élégants de Vienne. » A son départ d'ici pour Spa, cet illustre souverain nous témoigna sa satisfaction en nous faisant des adieux affables et gracieux..... » (1)

IV

La nouvelle de l'arrivée prochaine de l'Empereur à Spa fit événement dans le monde des étrangers et chez les habitants. Il n'est pas un d'eux qui n'eût entendu parler du monarque avec respect et admiration. Ses voyages en Italie, à Pétersbourg, celui plus récent en France, et dont divers écrits spéciaux venaient de retracer tous les détails (2), avaient rendu son nom réellement popu-

(1) Cette lettre, dont le début est une vraie réclame qu'on dirait rédigée de nos jours, est extraite de la brochure *Le Voyageur Bienfaisant, etc.* Voir ci-après. Elle fut reproduite dans *La Quintessence du Guide Fidèle de Gand* ou *Almanach nouveau, curieux et utile, pour l'année 1782, etc.* Gand, Grublet, in-12, 1782.

(2) *Anecdotes intéressantes et historiques de l'illustre voyageur pendant son séjour à Paris* (par le chevalier du Coudray), Paris,

laire. Non-seulement on le savait d'une simplicité charmante (1), doué d'une affabilité qui était celle d'un homme de condition très-poli, sans cependant qu'elle diminuât en rien la dignité de son rang (2) ; mais tous étaient encore sous l'impression de la marche en quelque sorte triomphale qu'il venait d'accomplir au travers des Pays-Bas. Personne n'ignorait que, durant cette succession de joyeuses entrées, il avait tout à la fois inspecté tous les monuments et bâtiments publics, passé des revues, recommandé aux officiers la douceur à l'égard des soldats, fondé divers établissements destinés à développer le commerce et l'industrie ; qu'il avait aussi exhorté les cours de justice à déployer du zèle et de l'activité ; qu'enfin il s'était attiré l'affection générale par mille traits de bonté et de générosité, par des procédés pleins de courtoisie envers des gens de la plus humble condition (3).

L'opinion était unanime sur Joseph II à cette époque ; de Feller nous dit qu'il n'est pas d'enthousiasme égal à celui que les gens conservèrent pour lui, qu'ils n'en parlaient qu'avec une admiration qui tenait de l'extase.

L'Empereur arriva à Spa le jeudi 19, vers les dix heures et demie du matin. Il n'avait pour toute suite que le seul général de Terzy, M. de Brambilla, chirurgien-général des armées, et ses deux secrétaires, MM. Antoine et Knecht. Le comte de Falckenstein, — car c'est sous cet incognito qu'il vint à Spa, de même qu'il avait été en Italie, en Russie et récemment en France, — le

1777. — *Journal et anecdotes intéressantes du Voyage de M. le comte de Falckenstein en France, par M. l'abbé Duval-Pyrau. Francfort et Leipsick.* MDCCLXXVII.

(1) Mme du Deffand.

(2) Dutens. *Mémoires d'un voyageur qui se repose,* tome I, page 315.

(3) Pezzl.

comte, disons-nous, évitait le faste et l'apparat. « Deux amis, dit l'abbé Duval-Pyrau, quelques domestiques dont ils ont un besoin réel, les chevaux nécessaires pour les conduire, des habits simples et unis pour lui et pour son monde, c'est à quoi se réduit le cortége et l'éclat de ce chef suprême de l'Empire (1). » Cet amour de la simplicité en tout, de la part de Joseph II, n'a été omis par aucun des historiens. Sa toilette était celle d'un soldat, sa garde-robe celle d'un sous-lieutenant. En ce qui concerne sa manière de visiter les capitales, Dutens nous apprend qu'il aimait à aller à pied dans les rues. « Il voulait voir les hommes aussi bien que les lieux, et rien ne l'amusait davantage que les petites aventures qui lui arrivaient dans ce déguisement » (2).

Le hasard servit à souhait le monarque lorsqu'il entra à Spa. Précisément un quart d'heure avant d'en atteindre les premières maisons, l'un des chevaux de sa voiture s'abattit, et ce fut à pied qu'il dut gagner le bourg. C'était l'heure où la foule des buveurs revenait des sources avoisinantes, et le bruit des cavalcades, des chaises, emplissait les rues de son bourdonnement. Il échappa donc complètement à la curiosité publique et put à l'aise se rendre compte de ce qu'était l'aimable centre d'oisifs où il était attendu. Avant même de se rendre à l'hôtel, il alla voir le prince de Lichtenstein, qui était à Spa depuis un mois, avec la princesse, sa femme, et son fils, tous trois logés à l'Hôtel d'Orange. Ce ne fut qu'après cette visite qu'il alla prendre gîte à *la Cour de Londres*, hôtel fort fréquenté des étrangers. Quelque mystère qu'il eût mis à se dérober au public, le bruit s'était bientôt répandu qu'il était arrivé, et la multitude, impatiente de contempler le monarque, se massa si

(1) *Journal et Anecdotes, etc.*, p. 23.
(2) *Mémoires d'un voyageur qui se repose*, tome I, page 315.

nombreuse devant son hôtel, qu'il dut se montrer aux fenêtres. Les acclamations, les vivats ne cessèrent qu'à l'heure où le baron Van der Heyden de Blisia, grand chancelier du prince-évêque, vint complimenter l'auguste visiteur. Immédiatement après, ce fut au tour du mayeur de Spa à présenter ses hommages. Les cérémonies finies, le comte de Falckenstein se dirigea vers l'hôtel du *Lion Noir*, pour y voir le prince Henri, chez lequel il resta plus de deux heures.

Assurément, il serait du plus haut intérêt de connaître, non-seulement les paroles qu'échangèrent ces deux personnages illustres, mais encore les sentiments qui les agitèrent à cette fameuse entrevue. C'est là le vœu qu'avait déjà exprimé Geisler, dans une lettre un peu emphatique : « Que n'eussé-je point donné pour voir à ce moment leurs deux premiers et leurs deux derniers regards. Un Joseph II et un Henri, le frère du grand Frédéric, seul à seul, dans les liens de l'amitié, dans les bras l'un de l'autre ! Eux qui deux ans à peine auparavant s'avançaient superbes l'un contre l'autre, à la tête de milliers d'hommes, se menaçant de mort et de ruines, mais pourtant sans aucune haine réelle dans l'âme ! Aussi ce dut être réellement une scène grandiose. La pensée seule en est déjà imposante. Joseph, Henri, deux noms chers au peuple et plus tard chéris de nos petits-fils. La Bohême et la Saxe avaient souvent entendu parler du second comme d'un ennemi ; cependant elles n'apprirent à le connaître que comme un ami et elles le bénissent encore comme tel. Quant à l'empereur, c'était Joseph II. Est-il nécessaire d'ajouter quelque chose qui ne soit déjà venu à la pensée de la moitié du globe ? Tel fut, mon cher, l'étonnant spectacle de la réunion de ces deux philanthropes de la plus haute extraction. » (1)

(1) Geisler.

Si Joseph II fut le rival de Frédéric, il fut aussi le plus grand admirateur de ses talents, l'imitateur de sa conduite (1). Il ne faisait pas moins de cas du prince Henri, le profond stratégiste, le tacticien clairvoyant, qui avait eu tant de part à la gloire militaire de son frère. Aussi se séparèrent-ils pleins d'une estime réciproque.

Le jour de son arrivée, l'Empereur dîna à l'hôtel d'Orange, chez le prince régnant François de Lichtenstein, dont il était l'invité. Le comte de Sternberg, chambellan de S. M. I. et R. et conseiller impérial aulique, et le comte Ernest d'Harrach, conseiller intime, ainsi que sa femme, assistaient au repas. Le monarque fut particulièrement charmé de se trouver en compagnie de la princesse de Lichtenstein, belle-sœur de la princesse Éléonore, qu'il honorait d'une grande amitié et qui était renommée à la cour de Vienne pour sa beauté, son esprit et son amabilité. Il eut là comme une fugitive illusion de la patrie, un ressouvenir des agréables instants qu'il avait passés à la campagne, à Laxenburg.

Le soir, il se rendit dans les salles d'assemblées de la Redoute, qu'emplissait tout ce que Spa comptait de nobles visiteurs. Et quand il y fit son entrée, ce ne fut qu'un murmure d'admiration contenue. Joseph II touchait à sa quarantième année. D'une taille ordinaire, il avait le front haut, des yeux bleus, le visage plein, un air ouvert et satisfait qui prévenait en sa faveur (2). Il montra, comme

(1) Il y avait, a-t-on dit, plus d'un point de ressemblance entre Frédéric II et Joseph II. Ils avaient, sinon le même génie, du moins les mêmes aspirations, mêmes désirs d'assurer leur gloire en déracinant les préjugés, en combattant la superstition, en terrassant le fanatisme.

(2) On raconte qu'à l'époque où Joseph II vint en notre pays, ses portraits étaient répandus à profusion chez ses sujets.

à l'ordinaire, beaucoup d'aisance et d'enjouement et, en adressant la parole à différentes personnes, fit preuve de cet esprit d'à-propos, de répartie, qui lui était familier.

Il n'accorda aucune attention au jeu, qui faisait alors, plus qu'aujourd'hui, les délices de toute la société, et qui absorbait presque tous les instants de ces désœuvrés. A l'inverse de Gustave III, qui était passionné pour les cartes et les dés, l'Empereur ne jouait jamais. Les danses, qui avaient lieu dans la salle même où se tenaient le Crebs et le Pharaon, ayant été interrompues par son arrivée, il en manifesta son étonnement et exprima le désir qu'on les continuât. Il était de bonne heure encore quand il regagna son hôtel, où le suivirent des bandes de curieux ébaubis, qui stationnaient sur la place Pierre-le-Grand et sur le Marché, et dont la plupart, après leurs travaux, étaient accourus des hameaux voisins, pour le contempler.

V

Il faut recourir aux récits des visiteurs qui ont consigné par écrit leurs impressions de voyage à cette époque, pour avoir une idée du spectacle qu'offrait Spa, alors, et des coutumes des bobelins.

L'un d'eux a tracé de notre ville une physionomie peu connue et qui mérite d'être reproduite. Elle montrera en quelque sorte l'aspect exact que l'hôte royal et impérial eut sous les yeux au lendemain de son arrivée à Spa.

« Entre 6 et 7 heures du matin, la plupart des buveurs partaient pour les sources extérieures, et toutes les rues étaient emplies du bruit extraordinaire que causaient les cavaliers, quelquefois au nombre de cent-cinquante, dont les montures avaient été amenées par les paysans des villages voisins. Les cavalcades d'Anglais surtout étaient

nombreuses. Ils chevauchaient, les uns avec un parapluie ouvert et un livre sous le bras; les autres ayant une dame en croupe derrière eux, et cela sans la moindre contrainte, dans l'habillement le plus négligé, c'est-à-dire le plus commode pour eux.

» A 9 ou 10 heures, tout ce monde revenait au Waux-Hall, dans la grande salle duquel on allait boire du café, du chocolat, et où l'on jouait. On y gardait son chapeau sur la tête et on y trouvait des gens à souliers crottés, au milieu des princes, des comtes, des excellences et des commandeurs. Aussi y jouissait-on de la liberté la plus complète.

» Bals et assemblées étaient ainsi composés, et l'on n'y faisait nulle différence entre princes, comtes, marchands ou particuliers. Personne ne s'inquiétait de son voisin. On voyait fréquemment à la Redoute deux cents personnes de toutes nations assister aux bals. Au temps où j'y étais, il y avait plus de trente princes titrés. Enfin, quand on tenait à voir beaucoup de joyaux et de diamants briller à la fois sur un même point, il n'y avait qu'à venir ici à une de ces soirées. Les Anglaises l'emportaient sur toutes les autres femmes (1). »

L'Empereur, se conformant aux habitudes des baigneurs, voulut voir les principales sources de Spa, et visita successivement les trois seules qui fussent alors fréquentées. Dès le matin donc il partit de bonne heure à cheval, accompagné du comte de Terzy; il commença par le Tonnelet. Cette fontaine avait été récemment appropriée par le pharmacien Briart, qui y avait fait construire un établissement de bains. Cette installation était même la seule convenable en ce genre qui pût servir aux étrangers.

(1) *Ph. W. Gercken, Reisen durch Schwaben, Baiern, die rheinische Provinzen, etc., in den Jahren* 1779-1785. III Theil. STENDAL, page 245.

Aussi avait-elle, dès le début, obtenu la faveur du public, et le propriétaire en montrait orgueilleusement les détails à ceux qu'y amenaient le hasard ou la curiosité. La princesse de Guéménée, la duchesse de Bourbon, le prince Frédéric-Adolphe duc d'Ostrogothie y avaient laissé apposer leurs armes, en signe de leur satisfaction.

Joseph II, à l'imitation de ces illustres visiteurs, manifesta l'intention de se baigner; mais, tandis qu'il parcourait le modeste bâtiment, la foule, avertie de sa présence, s'était tellement accrue qu'il renonça à cette fantaisie. L'auteur de *l'Homme sans façon*, qui rapporte ce fait, met dans la bouche de Briart lui-même ces paroles :

« Lorsque l'Empereur vint au Tonnelet, il avait bien pris toutes ses mesures pour n'être pas reconnu. Aussi, lorsque je l'appelai *Votre Majesté*, il me demanda avec surprise d'où je le connaissais. Je lui répondis que j'avais l'honneur d'être un de ses sujets. Cela le fit rire. Il me parla avec beaucoup de bonté et me laissa, en partant, un gage non suspect de sa munificence (1). »

L'Empereur s'arrêta également à la Sauvenière, dont il goûta les eaux et qu'il déclara excellentes (2). A la Géronstère, où chaque matin s'installait toute une population foraine de marchands en plein vent, qui donnait aux abords de la source une animation qu'on ne retrouverait pas de nos jours; à la Géronstère, disons-nous, il rencontra une quantité de buveurs. Des violons et des hautbois se faisaient entendre, invitant les bobelins à la

(1) *L'Homme sans façon ou lettres d'un Voyageur allant de Paris à Spa*, 1786. IIe partie, page 152.

(2) L'attention du souverain avait été spécialement appelée sur les propriétés médicinales de l'eau de Spa, et on dut lui en recommander l'usage, car nous trouvons dans la biographie de la princesse Éléonore de Lichtenstein qu'il but plus tard de cette eau. « Pendant l'hiver de 1783, y est-il dit, les soirées de dames que Joseph se

danse. Le monarque, avec une simplicité charmante, prit part au menuet, tout comme un simple mortel. De là il revint au Waux-Hall, qui était, ainsi que nous l'avons dit, le lieu où, au retour des sources, chacun se rendait pour déjeûner et pour jouer ensuite. Il y prit un léger repas, sans s'y arrêter longtemps, puis il rentra à l'hôtel.

Ayant accepté une invitation à dîner du prince Henri pour ce jour-là, Joseph s'y rendit vers les trois heures avec le général Terzy. Le prince avait daigné convier en même temps Raynal à sa table. L'honneur qu'il reçut à cette occasion rejaillit sur les amis du philosophe qui, naturellement, en tirèrent vanité. Aussi, les gazettes du temps insérèrent-elles à l'envi ce fait avec une insistance qui ne nous paraît pas trop justifiée. Cette faveur, en effet, ne devait point paraître plus surprenante qu'elle ne le serait aujourd'hui. Ainsi qu'on l'a dit, philosophes et écrivains étaient déjà, avant 89, les commensaux nécessaires des nobles et des grands seigneurs. Cette cohabitation des privilégiés de l'esprit et des privilégiés de la naissance avait été dès longtemps pratiquée en France (1).

plaisait à organiser furent interrompues par le voyage de l'Empereur en Italie. A son retour, qui eut lieu en mai 1784, il habita durant quelques semaines l'Augarten. Sa santé était ébranlée, et il y but de l'eau de Spa, vivant assez isolé, ne réunissant que quelques hommes à sa table. »

Ce qui prouve l'effet salutaire qu'il ressentit de cette eau, est qu'en 1785 il projeta une cure à Spa, mais ce voyage fut abandonné pour une excursion en Italie. Déjà il avait manifesté le désir de venir à Spa, bien avant cela, car, dans une lettre qu'il écrivait à son frère Léopold, le 28 juillet 1765, on lit : « Je ne puis souffrir ces insomnies, et cette irritabilité des nerfs est insupportable. Allons à Spa, croyez-moi. » *(Josef II in Bad Spaa, von P. V. Radics. Oesterreichische Badezeitung.)*

(1) *Chamfort, précédé de l'histoire de Chamfort, par P. J. Stahl.* Paris, Levy, préface, page 9.

Outre Raynal, nous avons à signaler un convive dont le nom n'a point encore été prononcé et qui s'était déjà, à cette époque, fait en France et à l'étranger une notoriété considérable dans le monde littéraire, notoriété que n'a point diminuée le nombre des années. Nous voulons parler de Grimm.

VI

Grimm (1), l'ami de Jean-Jacques Rousseau et de Madame d'Épinay, qu'un écrivain français qualifia demi-philosophe, demi-chambellan, et dont on a dit aussi, en le prenant par ses petits côtés, qu'il était « le plus présomp- » tueux des hommes, mettant du blanc et du rouge comme » une vieille coquette, et qui, non moins roturier que » Beaumarchais, se faisait appeler *le baron de Grimm* » gros comme le bras » (2); Grimm était à Spa (3).

(1) Frédéric-Melchior baron de Grimm, né à Ratisbonne, le 26 décembre 1723, mort à Gotha, le 19 décembre 1807. Pour le dire en passant, Grimm fut l'un des premiers à annoncer les succès, à Paris, de Grétry. « Grétry, dit-il, est un jeune homme qui fait ici son coup d'essai; mais ce coup d'essai est le chef-d'œuvre d'un maître..... Il a la poitrine faible et mauvaise, il crache souvent le sang, il ne se ménage pas assez; eh! le moyen de se ménager, quand on est amoureux comme un fou d'une petite créature, jolie comme un cœur et douée des deux plus beaux yeux noirs de la France? Il faut donc s'attendre à voir périr le Pergolèse français, comme celui d'Italie, à la fleur de son âge. » (*Correspondance littéraire*, 1er septembre 1768.) Ce ne furent là, heureusement, que de vaines appréhensions, et Grétry put fournir une longue et fructueuse carrière.

(2) Louis de Loménie. *Beaumarchais et son temps*. Paris, 1856, tome I, page 216.

(3) Il est inscrit sur la liste des seigneurs, n° 24, comme suit : M. le

Esprit fin et délicat, appartenant au groupe des encyclopédistes, il avait acquis une grande autorité par ses critiques littéraires ou ses jugements en matière d'art; il jouissait même d'une influence incontestable au sein de la société d'élite qu'il fréquentait (1).

Attiré chez nous par la présence du prince Henri (2),

baron de Grimm, ministre plénipotentiaire de Saxe-Gotha près de S. M. T. C. Il était logé au Lion Noir, Grande-Place. Son nom se retrouve sur la liste de 1783 (numéro du 11 au 28 juillet), logé au Pélican.

(1) « *La correspondance littéraire* de Grimm, dit Sainte-Beuve, est » un des livres dont je me sers le plus souvent pour celles de ces » études rapides qui se rapportent au XVIIIe siècle; plus j'en ai usé, et » plus j'ai trouvé Grimm (littérairement et non philosophiquement » parlant) bon esprit, fin, ferme, non engoué, un excellent critique, en » un mot, sur une foule de points, et venant le premier dans ses » jugements ..... »

(2) Voici comme il rendait compte au Roi de Prusse de son dessein de venir à Spa et des particularités de son séjour :

De Grimm à Frédéric.

Paris, 29 juin 1781.

« Je me propose, Sire, de faire un petit tour à Spa, pour faire ma cour à Monseigneur le prince Henri. J'ai presque formé un vœu impie dans cette circonstance; j'ai désiré que la santé de Votre Majesté fût assez mauvaise pour avoir besoin de ces eaux; j'aurais eu le bonheur inestimable de voir encore une fois celui qui a fixé les regards de son siècle, et qui fixera ceux de la postérité. Il n'y a point de chemin que je trouvasse assez long pour jouir de ce bonheur ..... » (*).

A la date du 8 septembre, il écrit au même :

« Il ne manquait au succès éclatant de mon voyage à Spa qu'un seul genre de gloire, et je le dois aux bontés de Votre Majesté. J'ai été comblé de mille bontés par Monseigneur le prince Henri; j'ai reçu

(*) *Œuvres de Frédéric-le-Grand.* — Correspondance, tome X, page 217.

Frédéric disait à d'Alembert qu'il était bien aise d'avoir fait la connaissance de Grimm, « qu'il était un garçon d'esprit à la tête philosophique et à la mémoire ornée de belles connaissances. »

dont il fut fort galamment accueilli, il fut naturellement du dîner dont nous avons à parler, et il dut assurément contribuer à donner à la conversation qui eut lieu entre ces hauts personnages le tour le plus piquant ou l'intérêt le plus puissant.

coup sur coup trois lettres charmantes de mon auguste Souverain; j'ai vu au moins trois fois et pour plus d'un quart d'heure Joseph II assis entre Henri et moi; je l'ai entendu parler de Votre Majesté; j'ai été témoin de l'extrême considération qu'il a marquée au Prince, pour lequel il ne cachait point qu'il était venu principalement à Spa; je l'ai entendu parler de Madame la princesse d'Orange, dont l'apparition à Spa n'est pas une des moindres satisfactions de mon voyage; j'ai recueilli tout ce que Joseph m'a dit de mon autocratie, pour laquelle il ne laisse pas d'avoir un fonds de bonté considérable. Que manquait-il donc à tant de sujets de bonheur? Celui de recevoir une lettre de Votre Majesté, et cette lettre est venue à point nommé.

» Mais j'ai surtout délicieusement joui des hommages que toutes les nations, rassemblées dans ce café général de l'Europe (*), se sont empressées à rendre à un prince qui a si souvent partagé les travaux glorieux de Votre Majesté, et dont les éminentes qualités, la conversation pleine d'intérêt, de raison et de lumière, la politesse et la bonté sans-égale ont fait pendant plus de six semaines l'entretien de tous les jours et l'étonnement de tous ceux que la saison avait attirés. Il s'est surtout établi une lutte entre les deux nations rivales, l'anglaise et la française, laquelle lui marquerait le mieux ses respects. Mais j'aime à croire que la nation française a eu l'avantage de ce combat; je vois du moins combien ses impressions ont été vives par tout ce qui a été mandé de Paris du séjour de S. A. R., par tout ce qu'en disent ceux qui reviennent successivement de Spa; et j'aurai, après avoir fait la plus agréable campagne d'été, la satisfaction inexprimable de ne pouvoir faire un pas dans mes quartiers, à Paris, sans entendre parler du héros à la suite duquel j'ai fait la campagne. » (**)

Il écrivit de nouveau à Frédéric, à la date du 24 janvier 1782, une lettre où nous lisons :

« Votre Majesté a daigné jeter trop d'éclat sur mon voyage de

(*) On voudra bien remarquer, en passant, ce terme de *Café de l'Europe*, donné à Spa par Grimm, et sur lequel nous reviendrons tout-à-l'heure.

(**) *Œuvres de Frédéric*, volume cité, page 340.

Heureux si quelque témoin de cette réunion d'hommes d'élite eut seulement consigné les sujets qui y furent traités.

Malheureusement nous n'avons sur ce point que des données fort incomplètes (1).

Spa ; c'est pourquoi il a plu au Père Céleste de me traiter comme un de ses enfants chéris, c'est-à-dire de me châtier tout de suite, avant que le démon de la superbe pût entrer dans mon cœur et le corrompre. Après mon voyage de Spa, célébré par la première d'entre les têtes ceintes de laurier, j'ai fait une course obscure en Allemagne, et à mon retour à Paris, vers la fin du mois d'octobre, j'ai trouvé une lettre charmante et inestimable de cette première tête. Je m'apprêtais, Sire, à y répondre et à porter aux pieds de Votre Majesté l'hommage de ma reconnaissance, lorsque je suis tombé malade. Il est vrai que, n'ayant plus de médecin depuis la mort du grand Tronchin, j'ai évité, à force de me bien conduire, une maladie très-sérieuse, parce que j'ai eu la patience d'attendre la crise de la nature ; mais aussi je ne suis pas encore totalement rétabli, et il s'en faut bien que je puisse chanter victoire. Il faut que je confesse à Votre Majesté que l'Impératrice, ma souveraine, honorait du titre de mon *archiâtre*, ou premier médecin, parce qu'elle savait qu'il m'avait sauvé la vie en m'envoyant à Carlsbad ; il faut donc que je lui confesse que je crois avoir fait une grande faute au milieu de mon existence brillante à Spa : c'est d'en avoir pris les eaux par désœuvrement. Ces eaux sont trop toniques pour moi. Tant que j'ai pu courir les champs et me donner du mouvement et de la fatigue, cela allait fort bien ; mais lorsqu'il a fallu reprendre la vie sédentaire, je me suis senti une tête exaltée qui a pensé me jouer un mauvais tour, et qui a encore bien de la peine à se mettre à la raison. » (*).

(1) La brochure *Le Voyageur bienfaisant* dit, page 131 : « Pendant le repas, la conversation fut fort animée ; il y fut beaucoup parlé de politique, des Américains, de l'histoire ecclésiastique ; et M. l'abbé Raynal, ayant l'esprit très-orné, raconta beaucoup d'anecdotes qui, placées avec art, délassaient agréablement l'imagination, lorsqu'elle avait été attachée sur des sujets plus graves. »

« J'aurois bien voulu voir ce trio à table, » s'écrie *l'Homme sans*

(*) *Œuvres de Frédéric*, volume cité, page 343.

L'empereur causait à merveille (1); il savait très-bien notre langue, la parlait facilement et s'exprimait avec justesse et précision (2). On lui reconnaissait beaucoup de discernement, de pénétration et de solidité dans le jugement. Quant au prince Henri, on sait qu'il avait formé son goût et son esprit dans la société des savants et des littérateurs que le roi, son frère, réunissait à Potsdam (3). Il aimait et cultivait de préférence la langue et la littérature françaises (4).

Raynal et Grimm se connaissaient. Grimm avait chaudement recommandé l'*Histoire philosophique et politique*, et c'est lui qui avait succédé à l'auteur dans ses fonctions de correspondant littéraire pour les princes étrangers.

Raynal fut vraisemblablement ce qu'il était d'habitude, c'est-à-dire plus bavard qu'il n'eût convenu en pareille circonstance (5). Il est certain qu'on lui trou-

façon, mal informé sur le nombre des convives. « Qu'on a dit de belles choses à ce repas-là, je le crois. — L'honneur de manger avec des rois ne m'a jamais paru d'une grande importance; mais Joseph II et Henri de Prusse ne sont pas des princes ordinaires, et l'on peut porter envie à l'historien qu'ils ont admis à leur commerce. » (IIe partie, page 152.)

(1) *Le prince de Ligne.*

(2) *Mme du Deffand.*

(3) *Sainte-Beuve.* Il traitait habituellement avec son frère des questions de morale, de philosophie et de politique.

(4) *Général de Vaudoncourt.*

(5) Dutens dit au sujet du personnage qui nous occupe: « L'abbé Gagliani et l'abbé Raynal étaient les deux plus grands parleurs que j'aie connus. » — Chamfort, dans sa collection d'anecdotes, rapporte que l'abbé Raynal, dînant avec le prince Henri, s'empara de la conversation et ne laissa point au prince le moment de placer un mot. Celui-ci, pour obtenir audience, fit semblant de croire que quelque chose était tombé du plancher (*sic*), et profita du silence pour parler à son tour. (Chamfort, *Pensées, Anecdotes.*)

vait, en général, beaucoup de jactance et de prétention (1). Artaud dit pourtant, et précisément à l'occasion de ce dîner, que le remuant abbé se tint dans une réserve convenable pendant tout le repas, « mais au dessert, il ne tint presqu'à rien qu'il n'entreprît d'endoctriner Joseph, aussi librement que s'il eût été sur sa chaise de paille, la plume à la main. On dit malheureusement quelques mots des abus dans la finance; c'était parler de géants devant le chevalier de la Manche; il essaya d'entrer en matière avec beaucoup de vivacité : « Ah! je suis bien sûr que M. le comte n'aura jamais de fermiers-généraux chez lui. »

Outre ce détail, léger à la vérité, nous savons que le prince profita de l'occasion pour appuyer auprès de Joseph II la demande que Raynal lui fit, de n'être point inquiété dans le lieu qu'il avait choisi pour asile, à Bruxelles. Le souverain avait trop le respect de la liberté individuelle et l'amour de la tolérance pour ne point rassurer complètement le suppliant à cet égard. Et c'est ce qui eut lieu.

VII

Le comte de Falkenstein passa sa dernière soirée avec le prince Henri au théâtre, où les comédiens de la principauté donnaient spectacle extraordinaire. Il parcourut de nouveau les salles d'assemblées, dans lesquelles la foule se pressait plus nombreuse encore que la veille. La curiosité

(1) Frédéric, écrivant à d'Alembert, dira de lui plus tard, avec une sorte de persiflage : « J'ai vu votre abbé Raynal; il parle beaucoup; à la manière dont il me parlait de la puissance, des ressources et des richesses de tous les peuples, je croyais m'entretenir avec la Providence..... »

qu'il excita fut telle qu'on délaissa tous les plaisirs pour se porter au-devant de lui. Quelque peu étonné de cet empressement, il ne put s'empêcher d'en faire la remarque, et il demanda à une dame pourquoi l'on désertait le jeu et les conversations : « C'est qu'on ne se lasse point de vous contempler, » répondit son interlocutrice. — « Mais à la fin, que verra-t-on, reprit l'Empereur, puisque ma figure n'offre pas d'autres objets que celles des autres? » — Et il fit reprendre le cours des jeux. Une autre dame lui demanda ce qu'il pensait de cet endroit? — « Je ne puis mieux le définir qu'en lui donnant le nom de *Café de l'Europe* (1). »

Il s'entretint encore avec différentes personnes, notamment avec le comte de Cillart, capitaine de vaisseau au service de France, de choses relatives à la marine. Ayant reconnu la princesse de Lichtenstein, il lui offrit le bras et parcourut les salons, où il se frayait malaisément un passage. Ainsi que le dit la *Gazette de Liége*, l'auguste chef de l'empire souffrit avec la plus grande bonté la gêne du concours innombrable de personnes qui le suivaient et l'entouraient, et qu'il enchantait de plus en plus par son affabilité et sa complaisance (2).

(1) Ce mot, que tous les ouvrages historiques sur Spa ont prêté à Joseph II, a pu sans doute être prononcé; mais on ne doit point, en tout cas, laisser l'honneur à ce prince de l'avoir imaginé le premier. Ainsi que nous l'avons dit ailleurs, il figure dans une pièce de vers écrite bien auparavant, et c'est à un Spadois qui caressait la muse, que revient la paternité de cette qualification. Voici, en effet, comment débutent des *Couplets chantés* et imprimés à Spa l'année 1772 :

Brillant Café de l'Europe!
Spa, je te chante en ce jour...., etc.

(2) Pezzl rapporte que l'abondance de monde arrivé à Spa, de tous les lieux voisins, pour voir le monarque, fut si grande, que beaucoup de personnes durent passer la nuit en plein air.

Joseph II fut ravi de son séjour à Spa. Il n'en manifesta pas seulement sa satisfaction au public, mais il en écrivit à « l'amie » de Pétersbourg, l'impératrice Catherine, et à Kaunitz. A la czarine, il raconta qu'il avait pris part à Spa aux divertissements habituels de la ville de bains et qu'il y avait dîné chez le prince Henri. A Kaunitz, il apprit qu'il avait observé, à l'égard de ce même personnage, toutes les règles de la politesse et de la courtoisie, et qu'il n'avait rien négligé de ce qu'il fallait.

Le matin même de son départ, il fit mander chez lui le mayeur Heyne, qui lui avait expédié à différentes reprises des eaux minérales. Instruit de la probité et du dévouement de ce magistrat, il lui remit de ses propres mains un témoignage de son estime, consistant en une médaille d'or du poids d'environ douze louis. Elle portait sur l'une des faces le buste de l'empereur avec cette inscription : JOS. II. D. G. IMP. G. ET. H. REX. COR. ET HERES. R. H. B. A. A. D. B. ET. L. M. D. H. Sur l'avers figuraient ces attributs : un globe dans les nues, et au-dessous, une bêche et une épée croisées, entourées de branches de vigne et de laurier. Un œil, avec cette inscription : *Virtute et exemplo*, surmontait le tout. En la donnant, le souverain lui dit, entre autres paroles flatteuses : » Vous êtes un très-honnête homme; j'ai entendu très-avantageusement parler de vous. » Le prince de Lichtenstein fit aussi présent à ce magistrat d'une médaille frappée à l'effigie du donateur (1).

(1) *Le Voyageur bienfaisant*, page 133. Là ne se bornèrent point les témoignages rendus à notre concitoyen. On lit, en effet, dans une correspondance datée de Spa, le 11 août 1782, et insérée dans la *Gazette de Liége* : « LL. AA. RR. l'archiduchesse Marie-Christine et le prince de Saxe-Teschen, son auguste époux, de retour à Bruxelles, ont fait tenir à Madame de Walquiers une superbe médaille d'or, qui

L'empereur quitta Spa le 21, à dix heures du matin (1), et prit la route de Liége. En annonçant son départ, la

les représente l'un et l'autre, en la priant d'en gratifier, de leur part, le sieur Heyne, mayeur du lieu, dans la maison duquel ils ont logé, *à la Fontaine d'Or*, en témoignage de leur satisfaction. On se ressouvient encore que Sa Majesté Impériale, toujours attentive à distinguer le mérite et à l'encourager par des marques publiques de son estime partout où elle le trouve, daigna faire appeler le même citoyen, pendant le court séjour qu'elle fit ici l'année dernière, et qu'après l'avoir assuré qu'elle était parfaitement instruite de ses sentiments d'honneur et de probité, ainsi que de la manière avec laquelle il remplit les devoirs de son état, elle voulut bien l'honorer d'une pareille médaille. » (N° 96 du 12 août 1782.)

(1) Le hasard a fait tomber sous notre main le registre authentique des comptes de l'hôtel de *la Cour de Londres*, où sont mentionnées les dépenses faites par les voyageurs logés à cet établissement. Nous y trouvons le détail de ce qui a été consommé par le monarque et sa suite :

« S. M. l'empereur, arrivé à la Cour de Londre le 19 juilet, sous le nom du comte de Falckenstein.
Juillet 19, à dîné pour six personnes.
Dito, 2 Bourgogne, une Rhin et une non-mousseux.
A diné pour six de ses sujets.
Une bouteille Rhin, une bouteille Moselle et 3 Bourgogne.
Au postillon, 4 bouteilles Bar.
Le soir, une langue de bœuf et une bouteille Rhin.
Dito, une bouteille Rhin.
Après-dîner, une bouteille Rhin et 2 Bourgogne.
Dito, une bouteille Bourgogne.
Dito, une bouteille Bourgogne.
Dito, une bouteille Rhin.
Le 20, à déjeûné pour trois maitres, 12 tasses de caffé et thé.
Dito, pour six de ses sujets.
A dîné pour deux maîtres, une bouteille Bourgogne et une Moselle.
A dîné pour huit de ses sujets.
Dito, 3 bouteilles Bourgogne et 3 Moselle.
3 barils eaux de Sels pour les maîtres.
Une bouteille mousseux pour le valet de pied.
Une bouteille Rhin pour les maitres.
Du caffé pour deux.
Après-midi, une bouteille Bourgogne et deux pains.
Dito, une bouteille Champagne mousseux.
A soupé pour les six sujets.
Dito, 3 bouteilles Rhin et une Bourgogne.
Payé 41 louis.
Parti le 21 matin pour Bruxelles.

Gazette de cette ville ajoutait: « Le comte de Falckenstein est parti, emportant tous les cœurs et laissant par divers traits de sa magnificence et de sa popularité le souvenir le plus précieux au séjour que sa présence vient d'illustrer. » Il traversa la capitale de la Principauté vers une heure de l'après-midi, refusant absolument les honneurs qu'on voulut lui rendre. Les magistrats furent le complimenter au faubourg Sainte-Marguerite, tandis qu'on relayait. Le prince les reçut avec égard et leur fit quelques questions sur la population et le commerce. La même feuille, à laquelle nous venons d'emprunter quelques lignes, terminait par ces mots: « Les acclamations d'un peuple immense qui remplissait les rues ont dû lui prouver combien la nation entière aurait souhaité de lui offrir avec l'éclat et la dignité convenables son profond dévouement (1). »

Passant par Tirlemont et Louvain, le royal voyageur arriva à Bruxelles le 22, dans la nuit.

De Bruxelles, il se rendit à Paris, où il ne s'arrêta que cinq jours pour y voir sa sœur bien-aimée, Marie-Antoinette; il regagnait Vienne vers le milieu d'août. Geissler cite cette particularité curieuse, à propos de ce voyage du chef de l'empire aux Pays-Bas : pendant tout un mois, il ne se trouva pas dans la capitale autrichienne un seul prince de la maison impériale, circonstance qui ne s'était plus produite depuis 1683.

VIII

Le prince Henri de Prusse continua à séjourner à Spa encore assez longtemps, pour y achever la cure qu'il

(1) *Gazette de Liége*, n° 88, du lundi 13 juillet.

avait commencée, et dont du reste il éprouva les effets les plus salutaires. Ami du repos, il mena ici, durant près de deux mois, la vie simple et régulière dont il avait fait son habitude, dessinant, peignant pour se distraire. Il voulut aussi visiter les environs et alla successivement voir Stavelot et Chaudfontaine.

Le récit de cette dernière excursion du prince fut relaté, dans la *Gazette de Liége*, dans les termes que voici : « De Chaudfontaine, le 6 août. — Vendredi dernier, cet endroit fut honoré de la présence du prince Henri de Prusse, frère du Roi. Son Altesse Royale, qui, sous le nom du comte d'Oëls, est à Spa depuis un mois, arriva ici vers une heure après-midi, accompagnée de quantité de seigneurs et dames et descendit au Grand Hôtel des Bains. Elle y dîna à une table de vingt et un couverts. Pendant le repas, on réitéra plusieurs décharges de boîtes, qui s'étaient fait entendre à l'arrivée et qui furent encore répétées au départ. A l'issue du dîner, le prince, avec son cortège, fut visiter les sources minérales, les bains, la machine des eaux, etc. Vers les six heures du soir, cette illustre société s'embarqua pour profiter de l'agrément de la rivière et du rivage, jusqu'aux lieux où avait été commandé le nombreux train de chevaux et de voitures. Son Altesse Royale, en laissant ici des marques de sa munificence, a daigné applaudir à ce séjour champêtre et même nous flatter de l'espoir de l'y revoir encore avant qu'Elle ne quitte ce pays. La curiosité si naturelle de voir un héros qui s'est assuré l'immortalité, avait attiré une foule immense, tant ici qu'aux endroits où devait passer Son Altesse Royale (1). »

Peu de jours après, le prince reçut à Spa la visite de sa nièce, S. A. R. Madame la princesse d'Orange et de

(1) N° 95, du 8 août.

Nassau, née princesse de Prusse, qui vint expressément de La Haye avec sa fille pour le voir.

Elle se fit inscrire sous le nom de baronne d'Ameland; et était accompagnée de deux de ses demoiselles d'honneur, la baronne de Denkelman et la baronne de Bylandt. Elle avait, en outre, avec elle le baron de Bigot (1). Le prince fit les honneurs du petit bourg et de ses fontaines à sa nièce, qui prit un plaisir infini à visiter tout ce que Spa offrait d'intéressant, et lui exprima le regret d'en partir si tôt.

Grimm et Raynal, eux aussi, étaient restés à Spa. L'ex-abbé continua à jouir de la faveur du prince Henri. Il n'eut qu'à se louer de sa bienveillance, de son amitié même, pourrait-on dire, car lui-même il fit part à ses anciens collègues, non sans un certain orgueil, des marques d'estime qui lui étaient accordées ici. Nous lisons en effet dans les *Mémoires de Bachaumont*, à la date du 3 août : « Suivant ce qu'écrit M. l'abbé Raynal à un de ses amis, à Paris, entre les diverses consolations que, dans son infortune, l'Europe entière et les plus grands potentats se sont empressés de lui prodiguer, il a cru distinguer celles de l'amitié et y attacher tout le prix qu'elles méritent.

» Du reste, il est toujours à Spa, où le retient le prince Henri de Prusse, qui a exigé qu'il y restât aussi longtemps que Son Altesse Royale. Il est heureux et tranquille, parce qu'il n'a aucun remords : s'il n'avait point encore écrit les grandes vérités qu'il a publiées, il profiteroit du loisir qu'il a pour les répandre et les consigner à la postérité.

» Enfin il est toujours incertain de l'asile qu'il choisira entre ceux qu'on lui offre, et il paraît qu'il préfère Bruxelles (2). »

(1) Logés à l'Hôtel de Lorraine, liste du 17 août, n° 48.
(2) Bachaumont, *Mémoires secrets*, tome XVII, page 348.

Le fougueux abbé partagea son temps entre les soins donnés à sa santé et de courtes excursions dans la Principauté.

Il ressort des notes manuscrites laissées par le médecin J. Ph. de Limbourg, auquel tant de malades s'adressaient, qu'il fut consulté par le célèbre proscrit. Celui-ci était fortement affaibli, — il avait du reste atteint un âge (1) qui exigeait des ménagements. Aussi lui conseilla-t-il l'usage des eaux du Pouhon et de la Sauvenière, qu'il prit successivement.

Raynal se rendit à différentes reprises à Liége, où il fut introduit chez quelques personnes haut placées. Il avait déjà, du reste, rencontré à Spa bon nombre de Liégeois, qui s'étaient empressés autour de lui et qui lui firent l'accueil le plus sympathique qu'il fût possible de faire à un aussi illustre représentant de la philosophie moderne. Il ne tarda pas à se lier d'amitié avec plusieurs d'entre eux (2). Le prince Velbruck même, a-t-on dit, le reçut plusieurs fois à sa table (3).

Les recueils périodiques publiés à Liége, les chroniques particulières, sont d'une sobriété regrettable — il faut bien le dire — sur le séjour de Raynal dans la Principauté, sur ses agissements, sur les rapports qu'il y noua surtout. MM. Francotte et Küntziger, malgré les recherches auxquelles ils se sont livrés, n'ont rien mis au jour qui ne fût déjà connu.

Nous trouvons, dans des notes manuscrites laissées par un Spadois, la relation d'un fait dont l'exactitude nous

(1) Il avait soixante-douze ans.

(2) Küntziger, *Essais historiques sur la propagande des Encyclopédistes français en Belgique au XVIIIe siècle.*

(3) H. Francotte, *la Propagande des Encyclopédistes français au pays de Liége.*

paraît douteuse, d'autant que M. Polain, dans la brochure qu'il a consacrée à l'abbé Raynal et à Bassenge, n'en dit point un mot.

Nous croyons devoir néanmoins la reproduire :

« Dans le courant de janvier 1781, il est arrivé à Liége deux barques de Maestricht, avec 11,000 volumes de l'*Histoire des deux Indes*, par Raynal. Le Synode a acheté un de ces ouvrages pour l'examiner. C'étaient le comte d'Arberg et le grand-vicaire qui présidaient au Synode. Après avoir examiné l'ouvrage, ils l'ont condamné à être brûlé sur la place, et ordonnèrent de s'emparer de cet ouvrage. Un tréfoncier, ami de Raynal, courut à Seraing en avertir l'évêque et rapporta au Synode la cassation de la condamnation de ce livre. Le Synode, assemblé après la lecture faite, le grand-vicaire se couvrit le visage et resta un quart d'heure sans parler. Les larmes tombaient à grands flots de ses yeux. Puis après, s'adressant à l'assemblée, il dit : « Où en sommes-nous? Messieurs! je donne ma démission. » Sept autres membres du Synode firent de même ; les cinq autres restèrent. »

Il y a tout lieu de croire que l'auteur de cette relation se trompe et qu'il aura confondu l'*Histoire des Deux Indes* avec *la Nymphe de Spa*.

Ce que l'on sait pertinemment des visites de Raynal, c'est qu'il alla, entre autres, voir l'abbaye du Val-Saint-Lambert, où le prieur « le traita de façon fort gracieuse, avec tous les égards dus à son profond savoir, et malgré qu'il se fût déclaré l'adversaire du clergé (1). »

Il alla également à Maestricht, d'où Linguet venait à peine de partir. L'imprimeur français Dufour l'invita à sa table et obtint de lui la promesse qu'il se servirait de ses

(1) *L'Homme sans façon*, première partie, page 190.

presses pour livrer à la publicité le premier écrit qu'il produirait.

A la présence de Raynal à Spa se rattache un fait qui prit, dans la Principauté, les proportions d'un événement, et qui, en effet, fit assez de bruit, eut même d'assez graves conséquences. Tout le monde a deviné que nous faisons allusion à l'histoire de Bassenge, qui, voulant témoigner l'admiration qu'il éprouvait pour les ouvrages du philosophe, lui adressa la pièce de poésie, restée fameuse : *la Nymphe de Spa, à l'abbé Raynal.*

Mais nous n'avons pas à narrer ici cet épisode, dont les détails ont été exposés par M. Polain dans les *Bulletins de l'Institut*, et qui est relaté également dans les deux mémoires de MM. Küntziger et Francotte (1).

On ne sait au juste où Raynal porta ses pas en quittant Spa. Selon les uns, il se rendit à Gotha, puis à Berlin ; selon les autres, il alla en Angleterre, où il passa l'hiver, pour ne venir en Allemagne que pendant l'été de 1783. Le même chroniqueur spadois auquel nous avons emprunté le fait de la condamnation du livre de Raynal par le Synode de Liége, chroniqueur sujet à caution, dit qu'en quittant Spa, l'abbé défroqué alla passer l'hiver au château de Seraing. Il paraît, du reste, avoir laissé ignorer, même à ses amis, et au moins pendant quelque temps, le lieu précis de sa retraite. C'est ce dont témoigne la réponse de d'Alembert à ce fragment d'une lettre que lui écrivit Frédéric-le-Grand, mal informé au sujet du fugitif :

Du 17 mars 1782.

« L'abbé Raynal souffre d'un destin à peu près semblable,

(1) Bassenge serait venu, paraît-il, réciter sa propre pièce, à Spa, sur la place du Marché, vis-à-vis de l'Hôtel-de-Ville.

à présent, dans un cachot de la Bastille, après s'être trouvé, il y a à peine six mois, à côté du César Joseph, dînant à Spa, en compagnie de ce monarque ; j'avais cru qu'une sauvegarde contre tout opprobre était d'avoir conversé une fois de sa vie avec un *caput orbis*... »

De d'Alembert à Frédéric, 3 mai 1782.

« Votre Majesté n'est pas exactement informée sur le cas de l'abbé Raynal. Il a été décrété, il est vrai, par nos seigneurs du Parlement, plus ignorants que la Sorbonne et plus intolérants que les capucins. Mais, devançant cet arrêt foudroyant, l'abbé Raynal s'est mis à couvert et hors de France; mais il n'est ni au Châtelet, ni à la Bastille, mais en sûreté à Bruxelles ou ailleurs.... (1). »

L'exilé obtint de rentrer en France en 1787, et traversa les années de la Révolution dans une profonde retraite. Il mourut à Passy, en 1796, laissant pour toute fortune, ainsi que l'a dit un plaisant, un assignat de cinquante francs, valant cinq sous.

ALBIN BODY.

(1) *Œuvres de Frédéric-le-Grand. Correspondance*, tome X, pages 217 et 223.

L'ANCIENNE FAÏENCE LIÉGEOISE

PROCÉDÉS DE FABRICATION SUIVIS PAR J. BOUSSEMART

L'Exposition de l'art ancien au pays de Liège a mis au jour la faïence liégeoise, jusqu'alors peu ou point connue.

Des recherches faites aux Archives de l'État, à Liège, nous avaient permis d'écrire, à cette époque, une courte notice sur l'histoire de cette ancienne fabrication (1). Depuis, d'autres documents, qui complètent ou rectifient ces premières données, sont tombés entre nos mains (2),

(1) *Catalogue officiel de l'Exposition de l'art ancien au pays de Liège*, VIe section, p. 49.

(2) Liasse des Etats intitulée : Manufacture de faïence, etc.; aux *Archives de l'État, à Liège.*

et de plus, nous avons eu communication d'un manuscrit dans lequel J. Boussemart indique ses procédés (1).

Nous venons aujourd'hui rétablir les faits principaux de l'histoire de la fabrication de la faïence liégeoise et publier le livre de Boussemart, dont l'intérêt n'échappera à personne.

Par octroi du 27 juin 1752, Jean-Théodore de Bavière autorisa son chambellan de la clef d'or, le baron de Bulow, à fonder, dans la principauté de Liège, une manufacture de faïence. Ce privilège lui fut accordé, exclusivement à tout autre, pour un espace de trente ans. Le baron de Bulow avait fait valoir des connaissances particulières. En donna-t-il des preuves réelles? Nous l'ignorons. Toutefois, il est à supposer que son entreprise fut de courte durée, le prince-évêque Charles-Nicolas d'Oultremont ayant accordé, le 16 mars 1767, aux sieurs Lefebure et Gavron (2), un privilège conditionnel pour l'érection d'une fabrique de faïence et de porcelaine, à Coronmeuse. S. A. C. s'était réservé de ne donner à ce privilège toute son étendue qu'au moment où Lefebure et Gavron auraient prouvé, par des essais sérieux, que la *terre liégeoise* fût propre à la fabrication de la faïence et de la porcelaine.

Des expériences eurent lieu, du 8 au 10 septembre 1767, sous les yeux du comte de Méan de Beaurieu et du baron de Stockhem, députés par le prince à cet effet. Elles paraissent avoir été concluantes, car les trois États, dans l'espoir de voir former par Lefebure et Gavron des

(1) Ce manuscrit nous a été confié par M. Fr. Couclet, ancien graveur, dont l'aïeul maternel, François Decamps, fut employé par Boussemart en qualité de sous-directeur.

(2) Lefebure et Gavron n'étaient point, croyons-nous, originaires du pays de Liège. Le premier provenait probablement de Haut-Villers, près Épernay, en Champagne. Toujours est-il qu'il y possédait des propriétés.

élèves liégeois, leur accordèrent des avances d'argent, mais sous caution.

Cependant les frais d'installation augmentèrent de jour en jour. Au 22 février 1768, la fabrique seule avait déjà coûté plus de 11,000 florins. Aussi Lefebure s'adressa-t-il, de nouveau, aux trois États, pour obtenir d'autres secours, et ne négligea rien dans le but de les convaincre ; car plus d'un député des États n'avaient pas foi dans la réussite de son entreprise.

Ayant, lisons-nous dans l'une de ses suppliques, soumis à l'examen de dix fabricants français plusieurs pièces de faïence émaillée de sa fabrication, ces hommes, consommés dans le métier, lui avaient assuré le succès de son entreprise. Selon eux, la fabrique de faïence de Liége devait devenir une des meilleures de l'Europe.

Pour répondre à la critique qu'on avait formulée contre ses premiers produits, il déclara qu'il n'était possible de faire de la faïence sans défauts qu'avec des terres vieilles au moins de cinq ans. C'est ainsi, ajoute Lefebure, que les fabriques de Tournai, de Bruxelles, de Lille, de même que celles de Hollande et d'Allemagne, n'ont pu montrer, au bout de deux ans de fabrication, des marchandises aussi bien réussies que celles de Liège. Quant aux établissements de Louvain et de Marienbourg, érigés en même temps que la manufacture liégeoise, et dont les dépenses respectives s'élevaient alors à 35,000 florins, ils n'avaient pu obtenir encore un émail analogue au sien.

De 1767 à 1769, Lefebure avait fabriqué 150,000 pièces de faïence, « tant en crud que biscuit et glazé (émaillé) ». Après avoir agrandi ses bâtiments, il venait de construire, dans sa maison de Liège, à l'enseigne de l'Arbre d'Or, située derrière le Palais, entre le Marché et les Pères mineurs, des magasins pouvant contenir 100,000 pièces. En outre, il avait amassé de la terre pour suffire à deux

ans de fabrication et il s'était procuré les matières, couleurs et ingrédients nécessaires, en proportion.

Tant d'efforts néanmoins n'aboutirent pas, et un nouveau secours de 4,000 florins lui fut refusé par les États. Ce ne fut pas sans raison, car, au 22 février 1770, Lefebure nous fait connaître la situation vraie de son entreprise. Les résultats obtenus depuis trois ans ne répondaient guère à ses espérances; en un mot, Gavron, son associé, était un directeur incapable! C'est ainsi qu'à sa dernière cuite, sur 860 pièces émaillées, il n'était parvenu qu'à réussir une soupière, encore n'était-elle pas sans défauts!

Lefebure fit donc rompre son contrat avec Gavron. Ruiné, il céda ses affaires à J. Boussemart, qui, pendant de longues années, avait dirigé la fabrique de son père (1).

Malgré ses talents réels et l'appui qu'il reçut du baron de Waleff, bourgmestre régent, et du tréfoncier baron de Sluse, qui déclarèrent que sa faïence surpassait en beauté et en qualité celle des manufactures voisines, Boussemart n'obtint pas le moindre denier des États. La dernière supplique qu'il leur adressa, dans ce but, date du 3 janvier 1772.

C'est vers cette époque que se forma une société pour la fabrication de la faïence, sous la direction de Boussemart. Thomassin (2) ne la fait remonter qu'à l'année 1775, mais il nous est permis de mettre l'exactitude de ce renseignement en doute, puisque celui-ci n'est basé sur aucun document. Il résulte, d'ailleurs, d'un acte déclaratif que la société acquit, le 25 octobre 1772, une propriété, au faubourg St-Léonard, pour y bâtir la manufacture de

(1) Nous croyons savoir que ces Boussemart étaient de Lille.
(2) *Mémoire statistique du département de l'Ourthe*, p. 452.

faïence, et touchant « d'aval à la ruelle Paquay.., d'amont à [l'Église] St-Thomas et autres, devant audit faubourg St-Léonard et derrière au quai » (1).

Quoi qu'il en soit, la société fut constituée et elle eut le siège de sa manufacture, dirigée par Boussemart, au faubourg St-Léonard. Quant à son moulin à broyer, après avoir reconnu que celui de Polet, en Boverie, ne pouvait plus suffire, par suite du dépérissement de son biez, la société obtint, le 5 juin 1779, l'usine nommée » la Semme » de Bernimolin, joindant vers le pont d'Amercœur à la » nouvelle voie des Batteaux, vers la Boverie au jardin du » moulin Bernimolin et vers Jodry aux Prés St-Jacques. (2) »

Parmi les sociétaires présents à l'acte d'acquisition susdite, figuraient les noms de: Bourguignon, de Clermont, J. Blochouse, G. Speder et de W. Mockel, représentant la baronne de Goër de Herve.

Cette manufacture, avons-nous dit, continua à être dirigée par Boussemart. Toutefois, sous la date du 23 avril 1789, nous rencontrons le nom de Thomas Cambresier, qualifié de « directeur et associé de la manufacture de faïence établie sur le quai de St-Léonard » (3). Rapprochant ce fait des lignes suivantes qui terminent le manuscrit de Boussemart, dont nous allons nous occuper, il nous est permis de conclure que Boussemart avait déjà « abandonné », au mois de mai 1786, la direction de la manufacture de faïence, mais sans cesser d'y consacrer les fruits de sa longue expérience.

(1) *Registre aux œuvres. Greffes réunis, n° 1936, Archives de l'État, à Liège.*

(2) Registre précité.

(3) Acte concernant la réparation d'un mur mitoyen, passé par les sociétaires de la manufacture de faïence. — *Reg. aux œuvres. Grand Greffe. Archives de l'État, à Liège.*

« Voilà en générale — écrit-il le 25 mai 1786 — tout ce » qui doit se pratiquer et ce qui s'est pratiqué dans la » manufacture de Liége. J'atteste que c'est ce qui est à » ma connoissance est bien véritablement contenu dans » cet Ecrit, comme je l'ai pratiqué et que je donne même » connoissance de toutes précautions nécessaires pour « éviter tous accidents quelconques. Dailleurs je réitère ici » ma promesse de donner mes conseils en tout tems, soit » par ma présence soit par lettre, moiennant que tout ceci » ne soit mis en pratique que dans la manufacture de » Liége et non ailleurs, et où je pourrois être. Je suppose » que ces messieurs scauront apprécier le sacrifice que je » fais en leurs donnant ceci, qu'ils se rappellent que c'est » le fruit de bien des travaux, et qu'ils seront assez recon- » naissants pour m'en témoigner leur reconnaissance soit » par un recés, soit par quelque présent, fut-il de moindre » valeur. Cette acte de justice qu'ils feront effacera dans » le public, s'il est possible, les horreurs qu'ils ont pris » plaisir d'y répandre. »

Et puis, en parlant de la nécessité de remplacer la marne de Gelinden, Boussemart dit : « Il serait donc » question de chercher le moien de s'en passer tout à fait » et je crois l'avoir trouvé aujourd'hui 17 mai 1786, mais » comme je n'ai pas le tems d'en faire l'essai actuellement, » un autre moment me le permettra peut-être. D'ailleurs » je m'y engage pour autant que ces messieurs seront » honnêtes à mon égard. » (1)

Mais il est temps de faire connaître le manuscrit de Boussemart où il traite de ses procédés et qui concerne notamment : *l'émail*, les *couleurs destinées aux faïences*, les *matériaux pour les fours*, les *terres* à employer pour les *faïences*, les *carreaux* ou les *grès*,

(1) Voir ci-après, p. 266.

la *terre à mouler* et *à tourner*, les *vernis*, les *carreaux dits porcelaines* et les *couleurs servant à la décoration des grès.*

Voici donc la copie textuelle de ce manuscrit, marqué au coin d'une entière sincérité, parfois même un peu naïve :

CALCINATION DU PLOMB & ÉTAIN.

La calcination ne doit pas être faite trop promptement, ny trop lentement; si vous la faites trop promptement, le plomb et l'étain n'ont pas le temps de se calciner, alors il résulte un intérêt assez considérable, parceque ce qui n'est pas réduit en cendres ne produit rien dans la composition de l'émail; si vous la faites trop lentement, elle se colle ensemble et forme une croûte qui empêche la calcination de se continuer, parce que l'air qu'il faut à la calcination ne peut pénétrer la croûte qui se forme à la surface.

Il faut avoir attention de chauffer votre four jusqu'à ce qu'il soit d'un rouge blanc, pour lors, pesez votre plomb et sur chaque cent livres de plomb vous ajoutez trente livres d'étain; il y a des fours à calciner qui ne peuvent contenir que cent et trente livres de matières, mais comme le fourneau de Liége peut contenir beaucoup plus, on doit peser deux saumons de plomb à la fois qui pèsent ordinairement trois cent et cinquante à trois cent et soixante livres de plomb; on y ajoute trente livres d'étain aux cents de plomb, ainsi en multipliant 30 par 3 vous verrez que sur trois cens livres de plomb il faut y mettre nonante livres d'étain; en y ajoutant 15 livres d'étain pour les cinquante, cela fait un total de cent et cinq livres d'étain pour les trois cent et cinquante livres de plomb, ainsi en mettant les deux sommes ensemble vous voyez que votre calcination pour une fois est de quatre cent cinquante livres.

Quand vous avez mis votre plomb et étain au four, vous le chauffez vigoureusement, en le bouchant par devant avec

des gazettes cassées; lorsque le plomb et l'étain sont bien blancs, alors vous ôtez vos gazettes, vous laissez introduire l'air dans le four, vous laissez tomber le feu et l'entretenez tout doucement; aussitôt après que l'air s'y est insinué, vous voyez former à la surface de votre matière des fleurs de feu qui peu à peu s'éteignent : pour lors avec votre rable vous les tirez à vous, et vous voyez successivement s'en former des nouvelles et enfin jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien. Il faut avoir soin de recommander aux ouvriers de tirer toujours leurs cendres très legèrement, parce qu'ils tireront le plomb et l'étain avec , ce qui occasionnerait une perte, comme dit est plus haut. Il faut avoir attention, en cas que le plomb ou l'étain soient mouillés avant de les mettre dans le four, de les bien essuyer et faire sécher, car l'humidité feroit sauter la matière hors du four et pourroit aveugler ou bruler les ouvriers.

Il n'est pas à négliger de chercher l'occasion d'acheter autant que possible des vieux étains et des vieux plombs que l'on obtient toujours à très bon compte, ce qui fait un avantage considérable dans le courant d'une année; si donc on veut jouir de cet avantage, alors il faut compter votre vieil étain pour neuf, et au lieu de mettre 30 livres d'étain au cent de livres de plomb, vous en mettez trente deux, ce qui suffit pour parer au peu d'alliage de plomb qui pourrait se trouver dans le vieil étain. Il se trouve aussi dans la vaisselle de vieux étain une petite portion de cuivre que l'on ajoute pour donner plus de ténacité à la dite vaisselle; on pourroit croire que cela devroit nuire à l'émail qui en seroit fait : point du tout, on se contente de retrancher la limaille d'épingle qui entre dans la composition de l'émail, comme on le verra cy après; l'emploi du vieux plomb demande un peu plus de soins afin qu'il ne nuise point à la beauté de l'émail et qu'il ne le tache pas; on sait que dans le vieux plomb que l'on achète, il se trouve très souvent des têtes de cloux, des petits morceaux de fer, de la rouille aussi de fer que l'on ne pourroit apercevoir et qui tacheroient immanquablement l'émail, puisque le fer, tel

divisé qu'il puisse être quand il se trouve mélangé avec quelque substance vitreuse, telle que l'émail, donne toujours une couleur noire. En conséquence, pour éviter cela, on a un chaudron de fer monté et tel que les plombiers se servent ; on y allume le feu, on y jette tout le vieux plomb dont on veut se servir, on le fait bien fondre, on l'écume soigneusement. Quand il est bien écumé, on le coule par petits lingots dans du sable et on s'en sert comme du plomb neuf; il se forme toujours un peu de cendre au-dessus du vieux plomb fondu ; on recueille cette cendre et on la fait entrer dans la composition du vernis que l'on fait pour les gazettes ; ainsi si le plomb diminue un peu de poids, sa diminution sert toujours à quelque chose et n'est pas perdue.

Quand la quantité de votre plomb et étain que vous voulez calciner est finie, n'importe qu'elle soit de vieille vaisselle ou de vieux plomb, vous la faites tamiser par un tamis un peu gros, et ce qui reste dans le tamis se met à part et se remet calciner de nouveau pour être mélangé avec la totalité. Cette tamisure après que vous l'avez fait récalciné, doit être retamiser de nouveau, et ce qui reste pour lors dans le tamis doit être pilé jusqu'à ce que le tout repasse par le même tamis. Il faut se donner bien de garde de faire usage de ces tamisures en une seule composition, mais les faire mettre à part pour en joindre une partie plus ou moins forte selon la quantité d'émail qu'on en a à chaque composition, en faisant peser la quantité que l'on a de ces tamisures et calcinant la quantité d'émail que l'on veut faire avec ce que l'on a de calciné. Il sera aisé de dire : je peux mettre autant de livres de ces tamisures sur autant de livres d'émail que je veux faire, en décomptant bien entendu autant de livres de calcines que vous aurez mis de livres de tamisures.

FRITTE OU MASSICOT QUI ENTRE DANS LA COMPOSITION DE L'ÉMAIL.

Le massicot ou fritte n'est autre chose qu'un mélange de sable avec un alkali quelconque et comme il s'en trouve

de plusieurs espèces qui sont plus ou moins cheres, il est d'usage d'employer pour le massicot propre à faire l'émail, le moins cher; ainsi il faut donner la préférence à la soude du Levant ou soude d'Alicante ; nous nous en tiendrons donc à l'une ou l'autre de ces deux ; vous ferez donc peser autant de cent livres de sable que vous en avez besoin pour former le bassin qui doit contenir l'émail pour être cuit sous le four, et sur chaque cent livres de sable vous ajoutez dix-huit livres de soude du Levant si c'est de celle-là dont vous voulez faire usage; si, au contraire, vous faites usage de celle d'Alicante, vous n'en mettez que douze livres sur chaque cent de sable, vu qu'elle est infiniment plus forte et plus chère; quand vous avez mis les deux matières ensemble, vous les faites bien mélanger et humecter assez pour qu'elles puissent s'unir ensemble et faire corps. Je suppose que vous preniez cinq cents livres de sable et que vous deviez y ajouter 18 livres au cent de soude du Levant, vous aurez un total de cinq cent et nonante livres; si, au contraire, vous vous servez de soude d'Alicante, n'en mettant que douze livres au cent, vous n'aurez qu'un total de cinq cent soixante livres, mais les cinq cent nonante livres vous coûteront moins parce que la soude d'Alicante est plus chère; le sable que l'on doit se servir à Liége est le sable de Gand. Comme le sable de Gand coûte infiniment de charroi, pour l'économie, on peut espérer que le sable de Beaufays ou le sable d'Engis, venant de chez Mme Paludé, étant bien lavé par plusieurs eaux, pourroit servir par moitié en ajoutant toujours la même quantité de soude qu'il est prescrit plus haut; ainsi on pourroit tenter de faire un massicot de deux cent cinquante livres sable de Gand et de deux cent cinquante livres de l'un ou l'autre sable du pays.

C'est une épreuve bien facile à faire et sur laquelle on ne court aucun risque; tous les ouvriers, dans une manufacture, savent comme ils doivent faire un bassin avec la fritte ou massicot pour contenir l'émail, quand le dit massicot ou fritte a été cuit, on l'envoye au moulin pour être pilé le plus fin, il n'en est que meilleur; il faut avoir attention d'avoir

toujours une portion de massicot faite d'avance à tout événement; par ce moyen, on n'essuye jamais de retard de ce côté.

COMPOSITION DE L'ÉMAIL EN FAISANT USAGE DU MASSICOT OU FRITTE ET DE LA CALCINE DÉCRITE CI-DESSUS.

R.	7 cuveaux de 50 livres chaque de calcine.	350 livres.
	7 cuveaux id de fritte .	350 livres.
	70 livres sel commun . , ...	70 livres.
	7/4 livres d'azur ou smalte non préparé. .	1 3/4 liv.
	Plein une tasse à café de limaille d'épingle.	
		771 3/4 liv.

Quand toutes les matières contenues en la recette ci-dessus sont réunies, vous les faites bien mélanger par 3 ou 4 reprises et lorsqu'elles sont bien mélangées, vous faites mettre votre composition sous le four en observant de faire couvrir le fond de votre four d'une couche de sable commun, afin que votre émail ne s'attache pas au fond du four et qu'on puisse l'enlever facilement.

Quand votre émail est cuit et sorti du four, vous faites nettoyer tout ce qui s'y est attaché et vous l'envoyez au moulin pour être pilé et broyé; il faut observer qu'il ne faut pas que votre émail soit trop peu ni trop broyé; s'il l'est trop peu il ne s'attachera pas facilement aux pièces que vous voudrez émailler et les *peintres* les ayant dans les mains ne pourront les peindre que très-difficilement. S'il est trop broyé et trop fin, les peintres le trouveront divinement bien préparé, mais il se gercera, fendillera avant que d'aller au four et occasionnera un escoussement à toutes les pièces qui les rendra rebus et défectueuses, de façon qu'il faut tenir un juste milieu entre le trop gros broyé et le trop fin, d'ailleurs un moulineur au fait connaît cela facilement comme on peut soi-même bientôt s'y connoître quand on a travaillé quelque tems.

COULEURS PROPRES A LA FAYENCE.

MANGANESE OU BRAUSTEIN.

On reçoit ordinairement le manganèse en pierre qui est une espèce de mine de fer noire et brillante, pesante; vous prenez une quantité de ces pierres que vous mettez dans une gazette à talon ou dans quelque grand creuset; vous le mettez sur le plancher de votre four dans une gazette de fond à quatre ou cinq reprises différentes; quand il a ainsi passé quatre ou cinq fois au four, vous le faites réduire en poudre; vous le remettez dans vos mêmes creuzets et le faites repasser ainsi au four comme les premières fois, cinq à six fois de suite; plus il aura de feu et plus il sera beau; quand vous le jugez assez cuit et recuit, vous le faites broyer au moulin le plus fin possible; plus il est fin broyé, plus il sera aisé à employer et plus il courra loing. Vous le conservez quand il est broyé dans des pots, et sur tout qu'il y ait toujours de l'eau dessus, car si on le laissoit sécher, il deviendroit graineux et serait pour lors très-difficile à employer ou il fauderoit le rebroyer, etc.

SAFFRE.

Il faut se défier beaucoup dans l'achat du saffre; le plus cher est toujours le meilleur; on le reçoit ordinairement en poudre. Avant que de le faire broyer et de vous en servir, il faut le faire passer au feu dans des creusets deux ou trois fois comme il est décrit pour le manganèse; il faut aussi qu'il soit très bien broyé et conservé dans des pots, qu'il y ait aussi toujours de l'eau dessus, etc., etc.

ROUGE.

Vous prenez une quantité quelconque de bon bol d'Arménie, vous l'épluchez très bien pour en ôter toutes taches quelconques, et pour ce faire vous le cassez par petits

morceaux gros comme des noisettes ; quand il est bien épluché vous le mettez dans des creusets et vous le passez au feu trois ou quatre fois ; il prendra une couleur de brun foncé, mais lorsqu'il sera broyé il sera d'un beau rouge ; il faut aussi qu'il soit bien broyé et conservé dans des pots et qu'il y ait toujours de l'eau dessus, etc.

AUTRE ROUGE.

Comme les marchands reçoivent ici des *théières rouges d'Angleterre*, on peut acheter les théières et autres pièces de même matières cassées; on nettoye de ces pièces cassées les ornements blancs qui y sont attachés ; on fait piler le reste, on le fait broyer ; c'est un beau rouge et qui résiste parfaitement au feu ; on le conserve aussi dans des pots quand il est broyé avec de l'eau dessus.

DESSIN.

Deux livres de saffre préparé et cuit comme il est dit ci-dessus, une livre d'écailles de fer bien pourries, le tout mêlé ensemble et extrêmement bien broyé, on le conserve aussi dans des pots avec de l'eau dessus, comme dit est pour les autres couleurs. Quand on parle de fer bien pourri dans la composition du dessin, ce n'est pas d'une pourriture ordinaire que l'on entend parler, mais d'une pourriture occasionnée par le feu et qui ne peut arriver qu'à la longue; pour parvenir à pourrir bien les écailles de fer dont est question, vous en prenez une quantité assez considérable que vous mettez dans une cuvelle ou dans un petit tonneau, vous y jettez de tems en tems de l'urine pour l'humecter, ou vous allez de tems en tems pisser dessus ; quand vous avez fait ce manege la pendant un an, dix-huit mois, vous en prennez alors une quantité quelconque, vous mettez cela dans des mauvais plats de biscuit, vous les couvrez d'un autre plat et vous les faites passer au feu dans votre four à la charge, c'est à dire où on place le cru, et vous le remettez aussi souvent au feu jusqu'à ce qu'il se forme

une efflorescence ou poudre rouge; quand vous vous apercevez que votre poudre commence à se former, vous la recueillez en tamisant toutes les écailles, vous remettez toujours au feu ce qui reste dans le tamis et vous continuez toujours la même chose jusqu'à ce que vous ayez assez de cette poudre pour l'usage. Pour bien aller, il faut en amasser toute l'année, parce qu'elle sert à d'autres usages encore.

VERT.

C'est un mélange de jaune et de bleu, selon le plus ou le moins de qualité et de beauté que le bleu a; ce sont les peintres qui le font ordinairement, cependant quand je l'ai fait moi-même tout d'un coup en mettant une partie de jaune et de bleu en pierres et les faire broyer ensemble, j'ai toujours trouvé qu'il étoit d'une couleur plus égale et meilleur. Il y a des manufactures où on y mêle une petite portion de verd de gris calciné, mais j'y trouve un inconvenient, c'est lorsque le blanc n'est point chargé d'étain, ce qui le rendroit fort cher; il pénètre le blanc et est sujet à s'écarter, le moindre petit coup de feu qu'il ait.

JAUNE.

5 livres d'antimoine,
Cinq livres de calcine,
Une livre et demie de sable de Gand,
Une livre et demi de minium,
Une demie livre de tutie, ou d'écailles de fer pourries.

Vous mêlez toutes ces matières ensemble à 5 ou 6 reprises différentes et jusqu'à ce qu'elles ne fassent plus qu'une; ensuite vous prenez des plats de biscuit felés, mais qu'ils ne le soient pas assez pour ne pouvoir supporter le poids de la matière qu'on doit y mettre; vous avez alors du sable bien mouillé pour qu'il puisse tenir ensemble, vous en mettez une couche sur chacun de vos plats de biscuits et alors vous mettez de vos matières melangées

selon votre composition décrite cy dessus, autant que votre plat peut en contenir, vous couvrez le plat avec un autre plat, vous en mettez un autre par dessous afin qu'au cas que le plat qui contient la matière vienne à casser l'autre puisse la recevoir et vous mettez les plats à la charge du four. Quand votre four est cuit, vous retirez vos plats; vous trouvez vos matières fondues ou agglutinées ensemble; vous les retirez des plats et nettoyez soigneusement tout le sable qui y est attaché; cela se fait avec un marteau tranchant comme on nettoye l'émail, il faut de la propreté. Vous faites pour lors repiler la matière et vous la remettez sur des plats sablés comme il est dit pour la première fois et les remettez au four; vous continuez cette opération 5 à 6 fois jusqu'à ce que le jaune soit devenu d'une belle couleur d'or; plus de fois vous le passez au feu, plus votre jaune sera beau. La première et la seconde fois que vous l'aurez passé au four il en sortira noir et de toute sorte de couleurs sales, ne vous effraiez pas, cela doit être ainsi.

AUTRE JAUNE.

Pour mettre à profit toutes matières fondantes qui pourroient être gâtées, telles que couvertes, fondants, etc.

Cinq livres d'antimoine,

Huit livres de mauvaises couvertes ou fondants qui n'auroient pu servir à d'autre usage,

Une demie livre de tutie ou écailles de fer pourries.

Le tout bien mélangé et arrangé sur des plats sablés et mis au four comme dit est plus haut; plus il ira au feu, tant mieux.

AUTRE JAUNE PLUS SIMPLE MAIS BIEN PLUS CHER.

Vous achetez une portion de jaune de Naples, vous l'envoyez tout uniment au moulin et le faites broyer, mais il y a cinq cents pour cent de différence.

BLEU COMMUN.

25 livres d'azur ou smalt f. f. C. ou autre meilleur quand on peut l'avoir,

Six onces manganèse réduit en poudre,

Une livre et demie de salpètre en poudre.

Vous mélangez bien vos matières, vous prenez alors des cendres de bois que vous faites bien tamiser, vous les humectez bien liquidement; quand vos cendres sont bien mouillées et qu'il y a assez d'eau pour en faire une bouillie épaisse, vous en induisez des plats de biscuit ou des pots de chambres ébrechés d'une bonne couche de ces cendres mouillées et alors vous y entassez votre bleu. Cela fini, vous mettez vos plats ou pots de chambre étant couverts au four à la charge; le four étant défourné, vous nettoyez votre bleu de toutes les cendres qui pourroient s'y être attachées et vous l'envoiez au moulin. Il faut avoir soin de recommander qu'il soit bien broyé, mais pas trop, car il se leveroit bas du blanc quand les *peintres* s'en seraient servi et vous auriez par ce moyen du rebut; s'il se rasseoioit trop fort dans lespots des peintres, il n'y a qu'à y mettre un peu de vinaigre ou leur dire de pisser dans leurs pots.

AUTRE BLEU PLUS FIN ET PLUS BEAU.

Seize livres d'azur ou smalt f. f. C,

Huit livres de bon saffre,

Six onces de manganèse en poudre,

Trois livres de salpètre en poudre aussi.

Le tout bien mélangé et arrangé comme l'article précédent; il ne faut pas lésiner sur l'article du bleu ni du saffre, pour en avoir de bon, parce que s'il coûte un peu plus cher on peut l'employer plus clair et la couleur en est toujours plus belle.

Que le manganèse que vous employez dans le bleu doit avoir été préparé comme à l'article manganèse. (*Voyez le dit article.*)

Pour avoir du bon azur ou smalte, il faut s'adresser à Leipzig ou à Schneeberg, en Saxe, où est la *manufacture*; si d'ailleurs j'en trouve pour mon usage du bon, j'en donnerai volontiers l'adresse.

VIOLET.

C'est un mélange de bon bleu et de manganèse mêlés ensemble; en faisant deux ou trois essais de ce mélange dans quelques tasses et faisant *peindre* quelques pièces, vous choisissez alors la couleur qui vous plaît le plus, mais il faut toujours que le manganèse ait été préparé et broyé, ainsi que le bleu, comme il est dit chacun à leur article.

MATÉRIAUX POUR LES FOURS.

Il faut une terre grasse et forte telle que la terre d'Outrage (1), la terre à creusets d'Andenne, la terre de Dave, etc. On se sert à Liége de la terre de Dave parce qu'elle a une libre sortie des États de sa majesté impériale et parce que celle d'Outrage coûteroit trop cher; nous nous en tenons donc à la terre de Dave.

COMPOSITION DES BRIQUES A FOURS.

Deux tiers de cailloux bien pilés,
Un tiers de terre de Dave bien trempée.

Cette terre est d'autant meilleure qu'elle supporte aisément l'alternative du froid et du chaud. Quand cette terre vous arrive, elle est en grosses briques quarrées, vous la faites découper par petits morceaux; quand elle est ainsi découpée, vous la mettez dans un endroit d'une cave quelconque, vous y formez une digue ou bassin de même terre que vous battez bien afin qu'elle puisse contenir l'eau. Quand votre

(1) D'Otrante?

digue est bien faite, vous y jettez votre terre découpée comme dit est et vous l'arrosez de tems à autre pour la faire tremper. Quand votre digue se trouve assez pleine, vous continuez à arroser votre terre, matin, midi et soir. Quand vous la croyez assez trempée, vous la faites couper à la bêche par petites portions et la faites retourner, et vous l'arrosez toujours et aussi souvent qu'elle en a besoin. Quand elle est bonne à être pétrie et marchée, vous en mesurez alors une partie quelconque en observant de toujours mettre deux tiers de cailloux sur un tiers de terre, comme il est dit plus haut.

GAZETTES, TUILES, RONDEAUX, BRIQUES POUR LES VOUTES SUPÉRIEURES DES FOURS, AINSI QUE POUR LES FOURS DE FONDERIES.

Vous prenez des gazettes cassées faites avec la même terre avec laquelle vous voulez la mélanger, vous les faites réduire en poudre et tamiser assez fin pour qu'elle n'écorche pas les pieds des marcheurs de terres, vous prenez une portion de cette terre de Dave trempée et préparée comme dit est plus haut; vous y incorporez la même quantité de cette poudre de gazettes pilées, vous la faites bien marcher et vous en servez à faire vos gazettes, tuiles, briques, etc.

VERNIS POUR LES GAZETTES A FAYENCES.

Il faut acheter des cendres de plomb chez les plombiers, mais il faut avoir attention qu'elles n'aient pas été raffinées, car si elles l'avoient été elles ne vaudroient rien; il faut les faire tamiser et voir aussi si le plombier n'y a pas fait entrer une trop grosse portion de sable. Si vos cendres de plomb sont bonnes, vous ajoutez à cinquante livres de cendres de plomb cinquante livres de sable de Gand; si les cendres ne sont pas assez bonnes pour faire fondre le sable, vous y ajoutez une portion de cendres de plomb

de plus, c'est à dire soixante-quinze livres de cendres de plomb sur 50 livres de sable; si, au contraire, les cendres de plomb sont parfaitement bonnes et que vous vous aperceviez que votre vernis fût trop fondant, alors au lieu de 50 liv. de sable, mettez en 75 liv. sur 50 liv. de cendres de plomb, mais il ne faut faire cette épreuve que lorsque vous en avez ramassé mille à douze cents livres.

TERRE A FAYENCES.

Il est rare de trouver une espèce de terre qui serve seule à pouvoir faire de la fayence; quoi qu'il s'en trouve, elle n'est pas encore connue dans le pays de Liége. Il a donc fallu s'en tenir à l'usage connu dans une grande partie de l'Europe, mais bien différentier. Dans le pays de Liége, les terres à fayences sont de deux espèces: l'une est une terre marne et l'autre une terre grasse propre à faire toutes sortes de poteries. La bonté et la beauté de la fayence dépend de l'amalgame ou mélange de ces deux espèces de terre: les différentes terres marneuses dont on fait usage à Liége, sont l'une la terre de Glinden, sur la chaussée de St Trond, et l'autre la terre des Cahottes, juridiction de Horion, à 3/4 de lieue au dessus de Choquier. Les terres grasses à potier connues dans le pays de Liége sont celles de Hermalle-sous-Hui, dont on ne s'est plus servi parcequ'on nous l'a vendue trop cher. Celle de la plaine de Chaumont, en deça de Hermalle, celles d'Engis sur les Trixhes et sur le terrein appartenant à Madame de Rosen. Il y en a aussi de pareille sur le terrein appartenant à Mg^r^ le duc d'Arenberg, et au dessus de Choquier dans un bois appartenant à feu Monsr le Comte de Berlo Choquier, et celle de Bellair, au dessus de Jupille, dans un terrein appartenant à Renier Etienne, demeurant au dit Bellair. Toutes les fayences qui ont été faites ont toutes été faites avec ces terres différemment amalgamées ou mélangées; il serait inutile de décrire ici tous les mélanges qui ont été faits, nous nous contenterons d'indiquer les meilleurs et les moins coûteux.

N° 1. — Amalgame avec la terre rouge, au dessus les Trixhes, au dessus d'Engis, venant de chez Mad. de Rosen.

Vingt-quatre paniers de terres marneuses de Glinden.

Seize paniers de terres venant de chez Madame de Rosen.

Si les trous des laveries sont trop petits, alors faites-le de 18 paniers de terre de Glinden et de 12 paniers de chez Madame de Rosen.

N° 2. — Amalgame avec la marne des Cahottes, extraite sur les biens de feu l'avocat Dejaer et de Madame Detru, sa sœur.

Vingt-quatre paniers marne des Cahottes, huit paniers de terre de Bellair.

N° 3. — Amalgame avec la marne des Cahottes et la terre de Chaumont, extraite sur les biens de feu M. le baron de Clers, aujourd'hui à M. de Thier de Scheuvre.

Vingt-quatre paniers marne des Cahottes, huit paniers terre de Chaumont.

N. B. Que je ne donne ici le n° 3 qu'afin qu'on puisse tirer parti de la terre de Chaumont, qui est déposée dans la cour du fermier de Chaumont, qui se nomme aussi Chaumont; il faut s'adresser pour le battelage d'icelle au nommé Martin Mélart, demeurant à la Mallieue.

Ce n° 3, ainsi que le n° 2, doivent être mélangés avec égale portion du n° premier, ce mélange doit se faire dans la cave, par le marcheur de terre. Je crois inutile de décrire ici la façon de laver la terre; c'est une opération qui se fait journalièrement aux yeux de tout le monde; je me contenterai d'avoir soin de mesurer toujours les paniers également tant d'une sorte que de l'autre: il faut avoir la plus scrupuleuse attention sur cet article, il en résulteroit des inconvénients terribles si l'on ne mesuroit pas juste et avoir attention quand les laveurs comptent leurs paniers qu'ils ne se trompent pas; il faut les obliger à les marquer pour les retenir; une ligne de craie est bientôt tirée. Les inconvénients qui résulteroient si les mélanges n'étoient pas bien faits sont ceux-cy: 1° Si l'on mettoit plus de marne qu'il n'est dit, indépandemment de ce que la terre seroit trop

seche et difficile à travailler, c'est que l'émail tomberoit, si point au four, ce seroit quelques jours après, ou quand on ferait usage de la marchandise; 2° que si l'on mettoit trop de terre grasse comme celle de Madame de Rosen, celle de Bellair, celle de Chaumont, etc., pour lors l'émail ne tomberoit pas, mais la fayence deviendroit grossière, l'émail fendilleroit, tant au sortir du four qu'au magasin et à l'usage. La marchandise aussi n'auroit pas plus de *son* que la poterie, l'émail tantôt bouillonneroit, tantôt n'auroit point de lustre et tantôt escousseroit de façon que le tout seroit de rebut; un enfourneur aussi ne sauroit avec sûreté se promettre de faire une belle piéce de marchandise, sans trop pouvoir deviner ce qui en seroit cause. Il faut aussi que les fonds des bacs à terre soient bien sablés avant que d'y passer la terre et de l'épaisseur d'une couronne au moins. Pour ce faire, il faut faire sécher du sable et le tamiser, parce qu'une partie de ce sable restant attachée à la terre, s'il contenoit quelque corps étranger pourroit y nuire; tout sable est bon pourvu qu'on l'employe comme je le prescris.

Le point le plus essentiel pour que la terre à fayences soit bonne, c'est de faire extraire beaucoup de marne à la fois comme celles des Cahottes et de Glinden, et tant qu'on n'emploiera pas cette terre pourrie à l'air de bien des années, on n'obtiendra pas une aussi belle et bonne fayance qu'on pourroit la faire. J'ai prêché ce moyen comme le seul avéré et j'ai prêché aux déserts. Peut-être un jour ouvrira-t-on les yeux sur cette vérité connue de tout homme de l'art; ce n'est d'ailleurs pas une dépense, on peut la faire en cinq ou six années si on le veut: mon avis ici ne doit pas être suspect, il y a d'ailleurs une perte considérable en employant cette terre toute neuve, c'est qu'elle ne se délaye point dans l'eau et qu'il en reste une infinité dans le tamis, et que ce qui passe à travers ce mêmetamis est si lourd et si pesant qu'il en reste dessous sans s'unir à la terre grasse; de là provient que l'on a tant de grosse terre sous le tamis qu'il faut jeter; cet inconvénient n'arrive qu'à la terre de Glinden et à celle des Cahottes.

De cela on doit prévoir qu'il est impossible qu'un mélange soit juste tant et si longtems que cette marne ne sera pas parvenue par sa vieillesse d'extraction à un même degré de divisibilité que la terre grasse que l'on mélange avec elle. Il ne faut pas être grand homme de l'art pour conclure qu'il faut absolument que la marne soit vieille tirée ; plus longues années elle aura sur le corps tant mieux et plus d'avantage la manufacture en tirera.

Que l'on employe le moins que l'on pourra les terres lavées de la même année, l'ouvrier les employera plus facilement, et moins vous aurez de déchet dans le cru comme dans le biscuit.

J'ai cherché beaucoup de moiens pour que la manufacture pût se passer de la marne de Glinden, pour plusieurs raisons : premièrement parce qu'elle nous coûte infiniment cher et secondement parce qu'elle se dissout difficilement à l'air et à la gelée et qu'il y a toujours pour le moins un quart qui ne se dissoudra jamais. La laissa-t-on cent ans à l'air, cette terre nous coûte pour le moins 13 à 14 fls. le clichet rendu à la manufacture. J'y ai substitué jusqu'à ce jour la terre marne des Cahottes, pour une moitié qui ne nous revient qu'à quarante sols. Il seroit donc question de chercher le moyen de s'en passer tout à fait, et je crois l'avoir trouvé aujourd'hui 17 mai 1786, mais comme je n'ai pas le tems d'en faire l'essai actuellement, un autre moment me le permettra peut-être. D'ailleurs je m'y engage pour autant que ces messieurs soient honnêtes à mon égard.

Quand on relève un bac de terre lavée pour le mettre dans la cave, il faut avoir soin de partager la largeur en quatre et relever chaque partie, une après l'autre, dans toute sa longueur et la faire arranger dans la cave de la même façon qu'on l'a relevée hors du bac.

Par ce moyen, elle se trouvera toute mélangée également ; il ne se trouvera pas que toute la fine sera ensemble et la grosse ensemble, c'est à quoi il faut faire attention ; rien n'est à négliger dans cette partie, la moindre petite chose occasionne des pertes réelles.

TERRE A CARREAUX.

Vous prenez une partie de terre préparée comme votre numéro premier (voyez cet article). Vous prenez une égale portion de votre n° deux, vous les faites bien mélanger ensemble et vous y ajoutez, en la marchant, un tiers de sable de Gand, d'Engis ou de Beaufays, et vous en faites faire les carreaux. Ayez attention que la terre soit ferme quand on les moulera et de ne pas les laisser couper s'ils ne sont pas bien fermes ; il faut qu'ils soient retournés quand on les a mis en pile par trente, et cuits aussi par trente ; mais avant de les cuire, quand ils sont secs, il faut les mettre sur un de vos grands fours pendant une cuisson, ce qui s'appelle en terme de l'art *craquer;* quand vous avez une partie de carreaux dans votre four, il faut avoir attention de faire mener votre four doucement et que l'air ne s'y insinue pas, et défourner avec précaution, laisser même la marchandise un jour de plus pendant l'hiver et s'il fait grand froid. J'entends parler des *carreaux en biscuit*. Quand on les met au blanc, la première couche doit être claire et à la mettre avec la brosse, c'est ce qui s'appelle laver.

Il y auroit une difficulté de distinguer et connoître la différence qu'il y a entre les terres argileuses et les terres marnes dont on fait usage dans la fayence, si nous n'avions recours aux acides qui occasionnent une effervescence très-forte en les versant sur ces terres. Pour en faire aisément la distinction, prenez un verre, versez-y une portion d'acide quelconque, jetez-y un morceau de terre dont vous voulez connaître la qualité ; si elle est de qualité marneuse, calcaire, etc., elle occasionnera subito une effervescence plus ou moins forte, selon la force de l'acide que vous aurez employé ; si, au contraire, le morceau de terre est vraiment argileux, plus ou moins pur, il ne se fera aucun mouvement dans la liqueur, comme je vous l'ai démontré dans les différentes épreuves que vous en avez fait.

TERRE DE PIPE OU PLUS PROPREMENT DITE GRÈS.

La terre de pipe que l'on employe ordinairement pour la fabrication du grès n'est, à proprement parler, qu'une argile pure que la nature a purgée de toutes matières hétérogènes, et c'est pourquoi elle se cuit blanche, ne contenant rien qui puisse la colorer; nous n'en connoissons qu'une espèce encore dans le pays de Liége qui puisse servir à cet usage et encore pour une moitié; les différents pays qui nous avoisinent en fournissent beaucoup et de plusieurs espèces différentes, mais la difficulté de les avoir, tant par la défense de sortie que de la cherté des charrois, nous ont obligé à nous en tenir à deux espèces : l'une est celle que nous tirons à Tahyer, et l'autre que nous tirons de Cologne et que M. Walthère Debeche, négociant au dit Cologne, nous expédie, mais qui se tire aux environs de Coblence, dans un village nommé Walendorf ou Walender. Cette terre nous vient à Cologne par le Rhin, son achat principal n'est pas grand chose, mais le charroi de Cologne à Liége ne laisse pas de coûter. Cependant, comme les autres matières qui entrent dans la composition de la terre de pipe ou grès ne sont pas chères, cela fait qu'elle ne coûte pas plus qu'aux autres manufactures, qui sont obligées de tirer leurs cailloux et leurs craies de fort loin et par charrois de terre, frais que nous n'avons pas puisque nous avons la craie fort à portée de Liége et que le cailloux nous arrive par eau. Nous n'employons pas la terre de Tahyer seule, parce qu'elle se trouve trop faible, quoi que plus facile à travailler, et qu'il y auroit infiniment plus de déchet dans la marchandise en cru lors qu'elle seroit séchée; nous nous contentons de nous en servir pour une moitié pour les ouvrages du tour et point du tout pour la platerie ou sa faiblesse.

Trois choses sont nécessaires pour faire de la belle et bonne terre de pipes : 1° une bonne terre de pipe qui se cuise bien blanche seule ; 2° des cailloux, n'importe lesquels

pourvu qu'ils se cuisent bien blancs ; 3° de la bonne craie blanche qui ne soit pas tachée par aucune matière quelconque ; de ces trois matières il n'y en a qu'une qui demande une préparation faite avec soin, ce sont les cailloux.

PRÉPARATION DES CAILLOUX.

Vous prenez donc vos cailloux, vous les faites briser en morceaux gros comme deux poings, vous en faites emplir le dessous de vos fours et vous les y laissez tant qu'une cuisson dure, plus ils sont percés de feu et plus ils deviennent blancs. Quand on a ainsi une quantité de cailloux quelconques calcinés, on en fait faire le triage, c'est-à-dire on en choisit de deux espèces, on met à part tous les plus blancs et sans tache, les autres qui sont souvent tachés de rouge clair ou de noir, occasionnés soit par les cendres ou la fumée du four, on les met aussi à part.

En conservant les deux espèces pour l'usage qui sera décrit ci après, nous triturons donc les cailloux blancs de cailloux de premier choix et les autres de cailloux de second choix ; les cailloux de premier choix servent à mettre dans la composition de la terre et les cailloux de second choix pour faire la fritte nécessaire à la dite composition; nous prenons les cailloux de second choix pour faire la fritte nécessaire, parce que le sel alkali qu'on y ajoute et le feu auquel on les expose une fois ou deux les purifie, mange et dévore les taches dont ils sont infectés.

FRITTE.

Il faut se procurer une bonne soude d'Alicante ou autre (nous donnerons ici la manière de se servir des deux espèces), la faire bien sécher et la garder toujours dans un endroit sec ; quand elle est ainsi séchée vous l'envoyez à votre moulin et la faites réduire en poudre très fine. A son

retours du moulin, vous la faites déposer dans des tonneaux bien secs ; pour faire la composition, vous prenez :

4 cuveaux de 50 liv. de cailloux.	l.	200
4 cuveaux de 40 liv. de cailloux.	l.	160
1 cuveau de 40 liv. de sable		40
120 liv. de soude ordinaire		120
		520

FRITTE AVEC LA SOUDE D'ALICANTE.

4 cuveaux de 50 liv. de cailloux.	200
4 cuveaux de 40 liv. de cailloux.	160
1 cuveau de sable de 40 liv.	40
96 liv. de soude d'Alicante.	96
	496

Vous pouvez vous servir de sable indistinctement de l'un ou de l'autre ici désignés: du sable de Gand, du sable de Beaufays ou du sable d'Engis; mais il faut avoir attention de faire laver le sable d'Engis ainsi que celui de Beaufays parce qu'ils contiennent tous deux une espèce de terre qui nuirait à la blancheur de votre fritte et qui empêcheroit l'action du sel sur les cailloux. Quand vous avez pesé les matières contenues dans la recette ci contre, vous les faites bien mélanger à trois reprises différentes; quand elles sont ainsi bien mélangées, vous les faites humecter de la même manière que la fritte décrite à l'article *de la fritte pour l'émail.* Les choses étant ainsi préparées, vous la faites mettre dessous vos fours et elle y reste le temps d'une cuisson. Quand votre four est refroidi, vous la retirez, et avez soin d'examiner si le sel est assez bien fondu; s'il ne l'est pas, vous la faites nettoyer et remettre une seconde fois au feu en la retournant, c'est à dire que ce qui étoit dessous à la première fois doit être mis au dessus à la seconde fois; après la seconde cuisson, vous la faites nettoyer et vous l'envoyez au moulin pour y être pilée et écrasée, et elle y reste pour servir à la composition suivante :

PRÉPARATION DE LA TERRE.

Il faut avoir de grands cuveaux, qui contiennent six à sept tonnes d'eau, dans lesquels vous faites mettre la quantité de terre qui sera prescrite cy-après. Après l'avoir passée comme il va être détaillé, je suppose ici la terre bien séchée et écrasée bien menu, quand elle est ainsi bien écrasée, vous rangez trois petites cuvelles à la file et le grand cuveau fait le quatrième; vous remplissez la première cuvelle d'eau, vous y jettez deux pesées de quarante livres de terre de Cologne, qui se délayent assez promptement (il faut avoir trois tamis, un de gros crins, un deuxième de crins bien fins et un 3ème de soie bien serré); vous battez bien vos deux premières pesées dans cette eau; quand vous les jugez assez bien délayées, vous mettez votre 2ème petite cuvelle et vous passez vos deux premières pesées de 40 livres; quand elles sont ainsi passées, vous en repesez deux autres pesées de 40 livres que vous mettez tremper comme les premières; pendant qu'elles trempent, vous mettez votre 2ème tamis de crin fin sur votre 3ème cuvelle, vous passez les deux premières pesées qui sont dans la seconde petite cuvelle; cela fait, vous remettez votre premier gros tamis sur la seconde petite cuvelle comme vous avez fait au premier et vous y passez les deux pesées que vous avez mis tremper; cela fait, vous remettez tremper deux autres pesées de 40 livres qui font les sixièmes. Pendant qu'elles trempent, vous mettez votre tamis de soie, qui est le troisième, sur votre grand cuveau et vous y passez les deux premières pesées qui ont déjà été passées par les deux autres tamis et vous allez successivement d'une petite cuvelle à l'autre, de façon que votre première cuvelle soit vide et prête à recevoir, pour la quatrième fois, deux autres pesées qui font les huitièmes; vous les laissez tremper pendant le temps que vous repassez les autres, et enfin jusqu'à ce que les huit pesées soient toutes passées dans le grand

cuveau. Voilà donc huit pesées de 40 livres de terre qui font la quantité de trois cent et vingt livres ; vous laissez bien rasseoir ce qui est contenu dans cette grande cuvelle, et pendant qu'elle se rasseoit ainsi, vous repassez huit autres pesées dans un autre grand cuveau de la même manière qu'il est expliqué ci-dessus ; de façon que vous avez dans vos deux grands cuveaux 640 livres de terre préparée et prête à recevoir la composition suivante :

Composition qui doit entrer dans chaque grand cuveau contenant 320 *livres de terre.*

3 pesées de 50 livres de fritte et 10 livres composées comme ci-dessus. . . . . , ...	160
2 pesées de 50 livres et 12 livres cailloux, premier choix	112
5 pesées de 40 livres et 8 livres craie.	208
1 pesée de 50 livres et une de 46 livres biscuit . .	96
	576

Quand vous avez pesé ces matières, vous les mélangez bien exactement ensemble et vous les mettez broyer dans trois pierres de votre moulin, et vous les laissez bien broyer. Plus elles sont bien broyées, et plus votre terre sera bonne et facile à travailler. Quand elles sont bien broyées, le moulineur les décharge du moulin, les remet dans trois tonneaux et les ramène à votre laverie ; vous faites vider chaque tonneau dans une petite cuvelle, vous mettez alors votre tamis de crin le plus fin sur votre grand cuveau, vous remuez bien le tout de façon que la terre et les matières s'unissent bien ensemble et les laissez rasseoir et rapurer jusqu'à ce que vous jugiez à propos de remplir vos pots pour faire sécher votre terre. En calculant la terre et les matières que vous avez pesées dans votre grand cuveau, vous verrez que vous avez un total de 896 livres. Comme vous avez six pierres aux moulins qui sont destinées à cet usage, il faut donc peser au moulin double portion décrite ci-dessus pour en avoir six tonneaux et peser aussi à votre laverie pour

deux grands cuveaux, afin que chaque fois que le moulineur descendra avec sa nacelle, il puisse descendre avec ses six tonneaux, qui nous produiront un total de dix-sept cents quatre-vingt-douze livres de terre toute préparée. En ne laissant pas manquer de matières au moulin, vous pourrez répéter cette opération trois fois chaque semaine.

Il faudroit un grand débit pour les consommer.

N. B. Que votre fritte, vos cailloux et votre craie doivent être bien pilés, ainsi que le biscuit, avant que d'être pesés et chargés dans vos pierres.

Quand vous avez ainsi deux grands cuveaux prêts à mettre dans vos pots pour être séchés, vous prenez une de vos petites cuvelles, vous la placez dans le milieu de vos deux grands cuveaux, vous y mettez votre gros tamis de crin dessus et vous y passez, pour la quatrième fois, votre terre contenue dans vos grands cuveaux jusqu'à ce que votre petite cuvelle soit pleine, en observant de puiser plein une louse de terre dans chaque grand cuveau pour les réunir dans la petite. Quand votre petite cuvelle est pleine, vous remplissez vos pots et vous continuez ainsi votre manœuvre jusqu'à ce que vos grands cuveaux soient vides. Cette façon de réunir la terre contenue dans les grands cuveaux est d'autant plus essentielle à suivre que vous évitez par là plusieurs inconvénients qui pourroient occasionner une perte considérable par la marchandise défectueuse qui en résulteroit; car telle précaution que l'on prendroit pour la bien mélanger dans les grands cuveaux, vous n'y parviendriez jamais avec autant de sûreté qu'en la passant au tamis comme dit est; j'indique ici le gros tamis par la raison qu'il est essentiel de passer la terre cette dernière fois fort épaisse, parce qu'étant épaisse les parties pesantes de la fritte et des cailloux ne peuvent se rasseoir et la terre les soutient à leur place. Il ne faut point du tout négliger cet article, il est des plus essentiel et plus qu'on ne pourroit le penser: qu'on le néglige une seule fois et l'on verra ce qui en résultera.

Ce que nous venons de décrire plus haut est la *terre à*

mouler, elle pourrait servir également pour les *tourneurs*; mais comme la terre de Cologne coûte plus cher, il faut substituer la terre de Tahier pour une moitié; ainsi, au lieu de faire passer huit pesées de terre de Cologne pour le complet d'un grand cuveau, vous ne faites passer que quatre pesées de 40 livres de terre de Cologne et vous y ajoutez quatre pesées de terre de Tahyer, vous y ajoutez la même portion de terre composition broyée au moulin comme pour la terre de Cologne pure. Quoique j'aie annoncé plus haut que la terre de Tahyer étoit faible, on peut l'employer avec avantage pour les *pièces creuses*, puisque tout le creux qui a été fait jusqu'à ce jour a été fait avec la même préparation que j'indique ici, c'est-à-dire quatre pesées de 40 livres et quatre pesées de 40 livres de terre de Tahyer.

Si l'économie engageoit quelquefois à tenter d'employer la terre de Tahyer pure, c'est-à-dire de passer huit pesées de 40 livres de la dite terre pour le complet d'un grand cuveau, il seroit à craindre alors qu'il ne survînt quelque inconvénient et voici le moyen d'y parer: il faudroit faire premièrement grandir vos *moules* parcequ'elle prend infiniment plus de retrait qu'étant mélangée avec celle de Cologne; il faudroit aussi secondement faire *mouler les pièces* infiniment plus épaisses et troisièmement leur donner un degré de feu moins fort à la *cuisson en biscuit*. Ce que je recommande avec force, c'est de vouloir bien ne faire aucun changement sans m'avoir consulté: je pourrai pour lors avec plaisir donner mon peu de lumières pour aider à la réussite. Je dis ici de donner un degré de feu moins fort, mais il ne faut pas non plus qu'il soit trop faible, car pour lors les pièces n'auroient pas le degré de dureté qu'elles doivent avoir et pourroient quelquefois rester jaunâtres en les cuisant à la couverte.

Point essentiel à observer exactement pour que la terre acquière un degré de dureté.

Quand la terre est sortie des pots, il faut la faire bien battre à coups de barre de fer et la remettre toute en

masse. Quand elle a été ainsi bien battue, vous la laissez reposer ainsi quelques jours et vous la faites rebattre une seconde fois, et afin qu'elle soit bien battue pour la donner aux ouvriers pour être mise en œuvre, les mêmes ouvriers doivent encore la bien peloter avant d'en faire leurs croûtes; c'est à quoi il faut prêter attention, car s'ils négligent de bien peloter leur terre et que les ouvriers batteurs ne l'aient pas bien battue, il en résultera beaucoup de pièces gauches et poreuses qui deviendront spongieuses, comme il est arrivé différentes fois, surtout de la part d'Esberard. Il ne faut pas souffrir que les *mouleurs* gardent à leur *tour* les rongures de leurs croûtes en masse : il faut qu'ils les renvoient midi et soir pour les rebattre et mélanger avec des nouvelles terres et défendre au batteur de terre de leur en donner de nouvelle, à moins qu'ils n'aient reporté l'autre, comme je suppose qu'on leur empêchera de travailler après l'heure prescrite, ils n'auront aucun prétexte pour en garder; il faut alors ordonner à un de vos batteurs d'aller faire la ronde de tous les *tours à mouler* et l'obliger à enlever tout ce qu'il leur reste de terre, la faire rapporter à votre laverie pour la rebattre pour le lendemain. Il ne faut pas souffrir non plus qu'ils fassent des *croûtes* d'avance, quand ils ont fait 20 à 25 *croûtes* il faut les obliger à les employer; vous serez sûr par là d'avoir un ouvrage moulé égal. Il y a deux inconvénients considérables en ceci :

1° C'est qu'en leur laissant faire beaucoup de croûtes à la fois, ils les mettent toutes les unes sur les autres : le poids des unes fait amincir les autres, de façon que jamais, par ce moyen, on ne peut avoir des *assiettes* ni *plats* d'égale épaisseur.

2° Cette pâte séchant facilement, s'ils font beaucoup de croûtes d'un coup, avant qu'ils n'en aient employé la moitié, l'autre moitié a acquis un degré de dureté du côté où l'air donne, de façon qu'en appuyant sur la croûte pour mouler leurs plats ou leurs assiettes, ils s'amincissent considérablement du côté que l'air n'a pas desséché et de l'autre restent

plus épais, vu le degré de dureté que la dite croûte a acquis.

3° C'est qu'en mettant beaucoup de croûtes les unes sur les autres, en voulant les enlever pour les mettre sur les moules, elles se gercent et se déchirent de façon qu'ils ont beau faire, ces gerçures et ces déchirures paraissent toujours quand les *pièces* sont *cuites en couverte.*

Il faut aussi avoir attention quand on moule des *plats*, des *assiettes à soupe*, et enfin toute platerie un peu creuse, d'obliger le mouleur à mettre un petit colombin autour du creux de la pièce, pour lui donner plus de force sur les reins et ne pas souffrir que l'on se contente de faire remonter un peu de terre du bord, chose que je n'ai pu obtenir malgré les tapages que j'ai faits sur cet article. Il faut aussi les obliger quand ils rachèvent leurs ouvrages de reporter leur casson chaque fois sans en faire un amas et ne pas souffrir qu'ils conservent à leur tour aucun petit morceau de terre sèche qui nuit à chaque pièce où il s'en trouve. Toutes ces choses qui paroissent des minuties, sont très essentielles à observer.

Je conseille aussi de donner plus d'épaisseur aux assiettes et à la platerie : elles seront un peu plus pesantes, tant mieux, ne vous inquiétez pas du poids; aujourd'hui on fait mouler toute la porcelaine épaisse, plus elle a d'épaisseur, plus elle est estimée. Il en coûtera un peu plus de pâte, mais vous la regagnerez du côté du déchet, vous aurez moins de *pièces gauches.* D'ailleurs, *imitez les Anglais*, ils sont bons à imiter en ceci; voyez leurs assiettes, leurs plats, pesez-les et demandez que les vôtres aient la même épaisseur et la même pesanteur, vous vous en trouverez bien.

Chaque fois que vous passerez une portion de huit pesées dans vos grands cuveaux, informez-vous si vous n'avez pas de casson; si vous en avez, faites en passer dans chaque grand cuveau un panier et quand vous avez beaucoup de casson et de rasures de tourneurs, faites en passer toujours pour le moins un tiers dans chaque grand cuveau de nouvelle terre que vous faites (je parle ici de la terre préparée

pour les tourneurs, composée de moitié de terre de Cologne et moitié terre de Tahyer); n'employez jamais les rasures ni les cassons seuls à moins que vous n'en ayez trop. Si vous en avez beaucoup, passez-en une portion seule, et ne faites jamais que des *tasses* et des *soutasses* avec, car si vous faites d'autres pièces, vous courez grand risque qu'elles ne vaudront rien, qu'elles se terniront en couverte comme vous l'avez éprouvé plusieurs fois. Ayez toujours attention que toutes cuvelles petites et grandes, tamis, traverses qui portent les tamis, etc., soient toujours déchargés des parties de terre qui pourroient s'y attacher, parce que quand ces parties de terre sont dessechées elles retombent aisément dans vos cuveaux, ne s'y peuvent tremper et occasionnent des grains blancs dans la terre que l'on voit toujours au travers de la couverte et qui d'ailleurs sont souvent causes que les pièces cassent et se fendent.

Ayez attention, chaque fois que vous aurez fait secher de la terre sur le four, avant de la faire mettre en masse, de faire voir s'il n'y a rien de malpropre et de sale dessus la même terre, tel que sable, cendres, terre à fayence, s'il y a quelque chose, faites la ôter bien soigneusement, et comme le bord des pots se trouve sec et blanc, il faut faire mettre à part cette portion, la faire tremper et battre et la faire étendre sur la grosse partie de terre que vous avez fait mettre en masse; surtout que les barres de fer avec lesquels on bat la terre ne soient jamais tachées de rouille, car les parties de terre qui en seroient teintes ne cuiroient jamais blanches; enfin que votre laverie et tout ce qui doit y servir soit tenu de la plus grande propreté, je vous le recommande soigneusement.

Il faut aller, de temps en temps, faire une visite au moulin, voir si les fers, qui sont dans les pierres à broyer les matières, ne sont point chargés de rouille: s'ils le sont faites la ôter, faites gratter ce qu'il y a dessus et faites les graisser, cela empêchera la terre de recevoir aucune tache et empêchera le fer de se manger et d'être attaqué aussi vivement par les matières salines qui entrent dans la composition de votre terre.

VERNIS PROPRE A GLACER LES GAZETTES, TUILES ET RONDEAUX QUI DOIVENT CONTENIR LES PIÈCES DE TERRE DE PIPE.

75 livres d'argile cuite et préparée comme dit est cy au dessous 75
112 1/2 livres de minium 112 1/2

Vous mélangez bien ces deux matières ensemble; quand vous les avez bien mélangées, vous les envoyez à votre moulin pour y être broyées, mais il ne faut pas qu'elles soient trop broyées, car les gazettes s'escousseroient et le vernis tomberoit; il faut que cela soit plutôt broyé gros que fin, tous les ouvriers de la manufacture de Liége connoissent comme il faut arranger les gazettes pour les vernir; il faut seulement avoir attention de ne pas les vernir ni trop clair ni trop épais; si vous leur donnez un vernis trop clair, alors vos gazettes terniront vos pièces de terre de pipe qui sont contenues en icelles; si vous les vernissez trop épais, alors le vernis coulera d'une gazette à l'autre et elles colleront toutes ensemble; la première fois que vous mettrez vos gazettes au four après être vernies il faut les emplir de fayence; pour lors à la défournée vous les visitez, vous faites porter à vos fours en terre de pipe toutes celles qui sont bien glacées et luisantes et vous laissez pour la *fayence* toutes celles qui ne le sont pas, à moins que vous ne vous décidiez à les revernir une seconde fois, chose à laquelle vous ne serez jamais obligé si vous leur donnez à la première fois l'épaisseur de vernis qu'il leur faut.

PRÉPARATION DE L'ARGILE PROPRE A FAIRE LE VERNIS DES GAZETTES CI-AUDESSUS:

Vous prenez la plus belle argile que vous pouvez trouver, vous en faites sécher, soit au four soit au soleil, une portion quelconque; vous examinez bien s'il ne se trouve point de

cailloux *ou pierres calcaires* dites pierres à chaux. S'il s'en trouve vous avez soin de les ôter, vous prenez cette argile sechée et la mettez dans des gazettes au fond de votre four, c'est à dire sur le plancher où l'on met la marchandise et vous la laissez au feu le temps d'une cuisson. Quand votre four est cuit et defourné, vous retirez votre argile cuite, vous examinez s'il ne s'y trouve pas encore quelques pierres à chaux ou cailloux : s'il s'en trouve, vous les retirez, après quoi vous la faites piler et tamiser grossièrement pour être mélangée selon la composition décrite ci derrière; ayez bien soin aussi de faire nettoyer le fond des gazettes quand elles auront été vernies, car elles s'attacheroient ensemble. Avant que de *vernir* vos *gazettes*, il est d'usage d'en boucher les trous avec de la mauvaise terre; il faut avoir attention qu'ils se bouchent bien car s'il y en avoit quelques-uns qui ne fussent pas bien bouchés, le vernis qui est liquide s'y insinueroit et y attacheroit toutes les pernettes, de façon qu'il faudroit toutes les casser pour avoir les trous libres et il arriveroit encore très-bien qu'on casseroit les gazettes pour en faire sortir les pernettes.

RONDEAUX POUR LES PIÈCES VERNISSÉES EN TERRE DE PIPE.

En décrivant la composition de la terre à gazettes, rondeaux, etc., je n'ai pas entendu parler de ces rondeaux qui doivent servir à la terre de pipe, car ceux faits avec la terre à gazettes ne résisteroient pas et terniroient; mais pour faire ceux-cy il faut prendre la meilleure terre à fayence; vous y faites joindre une partie de sable comme pour les carreaux; vous la faites marcher même plus longtemps que la terre à fayence. Quand elle est ainsi bien marchée, vous lui laissez prendre un degré de fermeté comme pour mouler assiettes, etc.

L'ouvrier qui moulera les rondeaux aura soin de bien pétrir la terre avant de s'en servir; par ce moyen et les rondeaux étant bien battus, vous êtes sûr de les avoir bons.

Quand ils sont secs avant de les mettre au four pour être cuits, il faut les mettre aux chaleurs au-dessus de l'un ou l'autre four que l'on aura cuit; le sable que vous mettez dans vos rondeaux doit être le même sable que celui que l'on employe pour la terre à *carreaux dits porcelaines;* quand vos rondeaux auront été cuits, avant de vous en servir pour porter vos pièces creuses en terre de pipe, il faut leur donner une légère couche de minium avec une brosse ou gros pinceau; il suffit pour cela de délayer un peu de minium dans de l'eau.

VERNIS OU COUVERTE POUR LA TERRE DE PIPE.

4 cuveaux de 50 liv. de sable	liv.	200
150 liv. mine de plomb rouge.	»	150
100 liv. litarge d'or	»	100
36 liv. de soude ordinaire.	»	36
Ou bien 30 liv. de salin.		
12 liv. de salpètre brut ou purifié	»	12
Quarante livres de sel commun	»	40
Une livre d'arsenic en poudre.	»	1
	Liv.	539

Quand toutes ces matières sont pesées et rasemblées, vous les faites bien mélanger à trois ou quatre reprises différentes en faisant toujours écraser les parties de minium ou de sel qui se trouveroient agglutinées ensemble pour en faciliter le mélange et la division. Quand elles sont toutes bien mélangées, vous faites préparer une portion de fritte à fayence, comme il est dit à l'article de cette fritte; vous en faites faire un bassin sous le four ou l'on cuit le *biscuit de terre de pipe;* quand le bassin est fait, vous y faites mettre une couche de sable d'Engis ou de Beaufays, sans laver, qu'il soit un peu humide; vous la faites bien battre et vous mettez votre composition dessus. On allume le feu et il y reste tout le tems que le feu dure; vous réiterez votre composition ici à côté trois fois en laissant toujours votre bassin sous le four, mais vous ne

mettez qu'une portion à la fois, de façon qu'il faut cuire votre four trois fois avant de rompre votre bassin et d'en tirer votre couverte; ce moyen d'en faire trois portions à la fois est très avantageux en ce que la couverte se purifie mieux, et qu'au lieu de passer son temps à la nettoyer trois fois, vous ne la nettoyez qu'une fois et vous n'avez que très peu de perte dans la couverte, vu le peu de sable qui s'y trouve attaché. Quand votre petite portion de couverte aura été cuite, avant d'y remettre la seconde portion, il faut envoyer visiter le bassin, savoir s'il n'y a rien de sale qui soit tombé dans le bassin comme cendres, morceaux de gazettes, rondeaux ou quelquefois quelques morceaux de briques qui se seroient détachés de la voûte du four. S'il s'en trouve, il faut avoir soin de les faire enlever et bien nettoyer le bassin; vous faites la même visite chaque fois que vous mettez une portion dans le dit bassin; ainsi sur trois portions vous avez deux visites à faire.

Quand vos trois portions de couverte sont cuites ainsi à 3 fois différentes, vous les faites retirer et très-bien nettoyer et enlever le peu de fritte et le sable qui pourroient y être attachée pendant la cuisson. Étant bien nettoyés, vous l'envoyez au moulin pour y être pilée et broyée; mais il faut qu'elle broye au moins huit jours et nuits; plus elle sera broyée et plus elle sera avantageuse, quand elle devroit même filer comme de l'huile, elle n'en seroit que meilleure. Cinq à six heures avant de la décharger, vous versez dans chaque moulin un pot ou deux de fort vinaigre de vin blanc. Le vinaigre s'y met pour la soutenir et l'empêcher de se rasseoir; il faut avoir attention surtout à la couverte; que les fers de votre moulin ne se chargent point de rouille, car autant de grains de rouille, autant de points noirs dans la couverte quand elle fond sur les pièces vernissées. Quand votre couverte est ainsi broyée, avant de la mettre dans son tonneau pour la transporter, il faut verser au fond de votre tonneau environ une demi bouteille de vinaigre de vin blanc; cela empêche qu'elle ne s'attache aux douves du tonneau et fait qu'elle se transvase plus aisément. Quand votre couverte

est arrivée à la manufacture, il faut pour vous en servir qu'elle soit passée au tamis de soie le plus fin et pour ce faire il faut la rendre infiniment liquide, en y ajoutant une portion de vinaigre assez forte pour la soutenir dans son grand volume d'eau. Il faut avoir attention de ne pas vernir vos pièces trop épais; l'épaisseur d'une feuille de papier suffit, mais pas moins; si vous vernissez vos pièces trop épais, il en résulteroit deux inconvénients, c'est que votre couverte paraîtrait jaune et qu'elle fendilleroit, ce qui seroit deux défauts, et le plus fort encore, c'est qu'il en coûteroit le double de couverte. Si vous les vernissez trop clair, vos pièces n'auront point de luisant et seront par conséquent toutes de rebut; c'est une attention à faire en vernissant; il ne faut pas que le bleu soit tout à fait couvert, c'est-à-dire qu'il le soit si légèrement qu'au travers de la couverte on puisse encore distinguer la couleur bleue. Quand vous avez épuisé une partie de couverte contenue dans votre cuvelle ou vous passez vos pièces, les parties les plus grossières restent au fond; il faut les en tirer, les faire refondre quand vous en faites de la nouvelle ou la conserver pour faire du jaune comme il est dit à son article ou bien l'user à vernir des tasses ou soutasses.

SAFRE PROPRE A DESSINER SUR LA TERRE DE PIPE.

Vous achetez une portion quelconque de bon safre, le meilleur que vous pouvez trouver; vous le mettez dans des creusets au four trois fois, comme il est expliqué à l'article du safre pour la *fayence*; vous le faites très-bien broyer et vous vous en servez en l'employant à la gomme.

BLEU POUR LA TERRE DE PIPE.

3 livres de beau bleu fait avec safre comme il est dit à l'article du bleu fin pour la fayence. Une livre de bleu royal.

Vous broyez ces deux bleus ensemble, de façon qu'ils ne

font plus qu'une seule et même couleur ; cela fait, vous les mettez dans une boite et vous n'en distribuez qu'une légère portion aux *peintres*, à proportion qu'ils l'employent, car le bleu royal est trop cher pour le laisser à leur disposition. Vous l'employez aussi à la gomme, mais il faut avoir attention de ne pas mettre trop de gomme, cela empêcherait la couverte de prendre et de couvrir le bleu. Il faut aussi ne pas employer le bleu trop épais, car il seroit brut et noir; il faut un milieu à tout ; observez que le bleu que vous devez mélanger avec votre bleu royal doit avoir été broyé au moulin avant et être seché pour pouvoir peser juste ; le bleu qui doit être joint au bleu royal ne sauroit être broyé trop fin, le bleu royal étant assez gros par lui-même.

Si vous voulez avoir votre bleu sur la terre de pipe plus riche et plus beau, faites-le comme il est dit ci-après :

BLEU PLUS BEAU QUE LE PRÉCÉDENT.

2 livres bleu broyé comme à la composition cy contre.
1 livre de bleu royal bien mélangé et broyé sur une glace.

AUTRE ENCORE PLUS BEAU.

2 livres de bleu comme dit est ci-dessus.
2 livres de bleu royal bien mélangé et broyé sur une glace.

AUTRE ENCORE PLUS BEAU.

2 livres de bleu royal.
1 livre de bleu, comme aux autres articles, bien mélangé et broyé sur une glace.

VERT POUR LES CERCEAUX DES POTS A FLEURS.

Faites un mélange de ces différents bleus décrits cy au dessus, avec une portion de beau jaune de Naples ; faites-en un essai et vous en tiendrez à la couleur qui vous plaira le mieux.

Cette couleur pour faire les cerceaux s'employe assez claire avec un peu ou point de gomme et au gros pinceau. Pour ce faire, il faut en préparer sur une glace comme le bleu cy au-dessus, le bien broyer à l'eau et en faire plein un pot à confiture assez grand, et peser toujours la quantité de bleu et de jaune qui doit composer votre vert pour l'avoir toujours d'une égale couleur; et quand vous voudrez faire une quantité de pots avec des cerceaux, il faut les mettre au vernis aussitôt après que le peintre les aura cerclés; comme par exemple si le peintre les a cerclés le matin les mettre au vernis l'après diner, et s'il les a cerclés dans l'après-midi, les mettre au vernis le lendemain matin. En suivant cette marche, les pots ne seront pas dans le cas de se charger de poussière et le vert ne s'effacera pas en les brossant; il faut recommander au peintre qui fait les cerceaux de mettre sa couleur la plus égale possible; il vaut mieux qu'il fasse deux tours avec son pinceau sur le cercle plutôt qu'un, que de mettre sa couleur trop épaisse. Si la couleur étoit couchée plus épaisse d'un côté que de l'autre, il n'y auroit plus d'égalité dans les couleurs.

ROUGE POUR LA TERRE DE PIPE.

Vous préparez à la gomme une portion de rouge des deux espéces indiquées pour la fayence et préparé comme dit est à chacun de leur article; il faut l'employer égal et dessiner doucement pour donner le temps au biscuit de la terre de pipe de boire la couleur également. Ces rouges ne résistent point au feu quand les pièces sont cuites dans les petits fours, mais dans les grands fours à fayence ils sont très beaux. Ainsi quand on voudra avoir des pièces peintes en rouge, il faut les faire cuire en couverte dans les grands fours. (1)

Le 25 may 1786. J'atteste le présent écrit être véritable et conforme à l'art.

(Signé) J. DE BOUSSEMART.

(1) Ce qui suit a été imprimé ci-dessus, p. 250.

Ainsi se termine le manuscrit de de Boussemart. Disons quelques mots maintenant sur les produits de la manufacture liégeoise.

Si nous ne connaissons jusqu'à présent aucune faïence provenant, soit de la fabrication du baron de Bulow, soit de celle de Lefebure et Gavron, nous avons pu réunir naguère, pour l'*Exposition de l'art ancien au Pays de Liège*, un petit nombre de pièces de cette faïence aujourd'hui rarissime (1). Parmi elles nous en avons rencontré portant la marque L. G. (Liège), accompagnée parfois du perron liégeois, avec ou sans millésime et surmontée de la lettre B, indiquant le nom de de Boussemart.

Quant au genre, il présente tantôt les caractères de celui de Strasbourg ou de Rouen, tantôt ceux d'Andenne ou de Tournai, et tend le plus souvent à se rapprocher de la faïence anglaise. *Imitez les Anglais* — écrit de Boussemart — en insistant sur l'épaisseur à donner aux plats (2). De son côté, Thomassin (3) nous apprend : « qu'on fabriqua toutes sortes d'objets en faïence et en » grès *couverts à l'anglaise.* »

Le peu de valeur artistique de ces productions ne mérite peut-être pas qu'on s'en occupe davantage. Sachons cependant que si la nécessité obligeait la manufacture liégeoise de poursuivre une voie mercantile (4), elle ne fut pas sans faire des efforts sérieux pour s'élever jusqu'à l'art véritable. C'est probablement dans ce but

(1) Voir le *Catalogue officiel*, pages 55 à 57.

(2) Voir ci-dessus, page 276.

(3) Ouvrage précité, page 453.

(4) La fabrique de faïence liégeoise produisit des fontaines, des plats, des assiettes, des services complets et variés, des pommeaux de cannes, des manches de couteaux, ainsi que des pots à fleurs généralement décorés en vert. M. François Couclet possède quelques spécimens de la plupart de ces fabrications.

qu'elle s'attacha Mathieu de Tombay, nommé sculpteur du prince-évêque de Liège le 17 décembre 1771. Mathieu de Tombay eut, entre autres, la direction des statuettes en tous genres et des statues de jardin.

Il reste à compléter l'histoire de cette industrie liégeoise par quelques renseignements statistiques puisés dans le *Mémoire de Thomassin* (1). Nous y lisons : « On em-
» ployait par an cent mille kilogrammes d'argile de diffé-
» rentes espèces, que l'on tirait du département de Sambre-
» et-Meuse et particulièrement d'Andenne ; 5,000 kilo-
» grammes de minium; 40,000 kilogrammes de cailloux ou
» quartz, que l'on reçoit de la Roche et que l'on ramasse en
» partie dans la Meuse et l'Ourthe ; 5,000 kilogrammes de
» soude varech, que l'on fait venir des côtes de Normandie.

» Les matières pour la composition des couleurs, que
» l'on reçoit de l'Allemagne, coûtent 2,500 fr. Le seul
» combustible qu'on emploie est le bois, et sa consommation
» est de 2,700 stères. Elle entretient 75 ouvriers, dont 40
» manouvriers et 35 tourneurs, mouleurs et peintres. Le
» débit qui se fait dans le pays s'élève annuellement à
» 55,000 francs. Ce produit ne couvre pas les dépenses.
» D'ailleurs cette manufacture n'a jamais pu soutenir la
» concurrence avec celles de Tournai, d'Andenne, de
» Luxembourg et de la Lorraine. Sa fabrication a diminué
» insensiblement et a cessé tout-à-fait en 1811. »

Ce dernier détail est confirmé par l'extrait suivant, tiré d'un testament fait le 20 juillet 1807 : « Je lègue à . . . . .
» la part qui me compète dans la manufacture de faïence
» établie au quai de St-Léonard. Quoique cet objet, pres-
» que anéanti pendant la révolution, ne puisse se redresser
» que lentement, il donne cependant une espérance

(1) Ouvrage précité, pages 453-454.

» actuelle, et d'ailleurs, la propriété assez considérable des » bâtiments et du local garantirait toujours au moins une » compensation » (1).

Rayon d'espérance qui cessa de luire avec le dernier souffle du testateur !

De trop rudes coups avaient été portés par la révolution française à cette industrie naissante pour qu'elle pût encore se relever ; tel est le mot de la fin.

Nous venons de faire connaître une fabrication liégeoise jusqu'ici presque ignorée, et ce n'est pas sans intérêt qu'on aura lu le manuscrit de de Boussemart. Les collectionneurs pourront y trouver des renseignements utiles et les fabricants de faïence moderne peut-être quelque profit. Notre tâche est terminée.

Dé VAN DE CASTEELE.

Namur, le 30 octobre 1882.

(1) Note communiquée par M. le baron de Chestret de Haneffe.

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

A THEUX

DEUXIÈME RAPPORT. — 1882-1883 (1).

A la fin du mois de novembre 1881, nous signalions à l'Institut archéologique liégeois la découverte, à Theux, d'un cimetière belgo-romain. Aussitôt, dans son assemblée mensuelle de décembre, il résolut d'entreprendre dans cette localité des fouilles régulières, les subordonnant toutefois à la continuation du subside annuel qui lui est alloué sur les fonds provinciaux.

A la requête de la société et sur le rapport favorable de M. G. Cornesse, le Conseil provincial accorda ce subside dans sa séance du 14 juillet 1882 (2).

L'Institut, ainsi qu'il l'avait fait pour les fouilles de

(1) Voir le premier rapport à la page 1 du présent volume.

(2) Procès-verbaux des séances du Conseil provincial de Liége: officiels, pages 58 et 86; non officiels, page 276.

Juslenville pendant les années 1868 à 1870, nous confia la direction et la surveillance des travaux. Il nous laissa le choix du terrain à explorer; il nous recommandait seulement de commencer aussitôt que le champ serait dépouillé de son emblavure.

La persistance des pluies pendant l'année 1882 retarda l'époque de la moisson et, par suite, le commencement des fouilles : la terre était saturée d'eau; la fin d'octobre arriva avant qu'on put mettre la main à l'œuvre.

Comme nous l'avons dit ailleurs (1), nous avions trouvé le 19 mai 1882, dans la prairie reprise au cadastre sous le n° 103ª de la section C, une sépulture recélant de beaux objets, dont quelques-uns étaient même peu communs. Cette prairie, convertie en terre labourable pour trois années, devait, à notre avis, être fouillée d'abord, afin de profiter de son changement momentané de culture et d'en retirer les antiquités qui, selon toutes les probabilités, y étaient enfouies. Nous devions aussi y rechercher, autant que possible, les limites du cimetière, le but de l'Institut ayant toujours été, non seulement de recueillir les objets déposés dans les tombeaux, mais encore de circonscrire les lieux des sépultures. Nous résolûmes de creuser une tranchée à son extrémité ouest, comprenant le tronçon d'un chemin incorporé dans les parcelles numérotées 103ª et 105ª.

La tranchée, dirigée du sud au nord, fut commencée le 30 octobre, à douze mètres de l'angle formé par les limites ouest et nord du terrain; elle fut arrêtée au point de jonction des deux limites. Elle était creusée tant dans le chemin que dans la parcelle 103, devenue 103ª depuis sa réunion avec un petit triangle pris hors de l'ancienne voie. La haie qui les séparait fut arrachée. Le travail

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tome XVII, page 10.

avançait lentement; le sol était plein de cailloux et de racines; il fallait enlever une couche de terre atteignant souvent plus d'un mètre d'épaisseur avant de parvenir au terrain vierge.

Cette première tranchée était parvenue à la longueur de cinq mètres, lorsque nous découvrîmes, sous une souche de la haie, les premiers objets belgo-romains, savoir : des tessons, une lame de couteau, des fragments d'un vase en pâte rouge et d'une urne en terre noirâtre contenant des ossements. A un mètre environ de l'emplacement de ce premier dépôt, du côté de la chaussée, dans le chemin supprimé, existait un groupe assez important, consistant en deux urnes fracturées renfermant des os calcinés, du verre fondu, un objet en fer, partagé en trois morceaux, une monnaie en bronze et deux fibules en bronze privées de leur ardillon.

Ces fibules diffèrent essentiellement, et par leur forme et par leur dimension, des fibules trouvées dans nos fouilles antérieures. Elles sont formées d'une plaque mesurant $0^{m}105$, dont $0^{m}050$ sont consacrés à un disque recouvert d'une rondelle estampée, de même dimension, assujettie à la partie plane par un clou en fer rivé à son extrémité inférieure. L'une des deux est d'une bonne conservation, mais la rondelle repoussée de la seconde est fortement endommagée; elle n'offre que des débris difficiles à rapprocher. Quoi qu'il en soit, il est facile de constater que ces rondelles se ressemblent, que les deux fibules ont été travaillées sur le même moule, comme on ferait de nos jours pour des boucles d'oreilles ou des boucles de souliers (1).

(1) Nous avons trouvé, dans le cours des fouilles de 1882-1883, huit autres fibules à rondelles estampées, mais de moindre dimension que celles-ci. Chez toutes, la rondelle est tirée d'une platine de bronze extrêmement mince, ce qui justifie leur mauvais état actuel. Dans plusieurs sépultures, il y avait deux fibules identiques.

A côté des ossements gisaient : un miroir mesurant 0m075 en diamètre, dont les deux disques adhèrent l'un à l'autre par suite de l'oxydation du métal ; une patelle ronde à deux lobes, en pâte et à couverte rouges ; enfin, une petite cruche, dépourvue d'anse, en terre grise à couverte noire (1), affectant la forme d'une bouteille, forme nouvelle dans les fouilles que nous avons dirigées, mais qui s'est offerte plusieurs fois pendant les travaux dont nous rendons compte.

Nous avions consacré 5 3/4 journées à cette tranchée ; nous n'y avions plus rien rencontré, sinon un morceau de fibule en bronze et, sous une grosse souche, une monnaie fruste et des débris de terres cuites et de dalles en grès.

Une tranchée verticale à la précédente, se dirigeant de l'ouest vers l'est, et parallèle à la haie séparatoire des pièces cadastrées sous les nos 103a et 104a, fut entreprise le 18 novembre. Nous devions descendre à la profondeur de 0m80 avant d'arriver au sous-sol, sur lequel reposent ordinairement les cendres des morts. Les ouvriers ne trouvaient rien d'important ; ils amenaient parfois au jour des tessons de poteries et des fragments de dalles en grès : il devenait évident que nous avions été devancés et que nous n'obtiendrions aucun résultat satisfaisant. C'est pourquoi nous avons abandonné ce coin, après y avoir travaillé pendant trois jours, conservant de ce qu'il recélait la lame d'un couteau et les fragments d'une urne noire. Cependant, en le nivelant à nos frais personnels, nous en avons exhumé plusieurs objets dont nous donnons le relevé à la fin du présent rapport.

(1) Nous envoyons à Liége tous les objets tels qu'ils sortent de terre ; nous ne pouvons en distinguer exactement la couleur, qui n'apparaît souvent qu'après le nettoyage.

Il nous restait à voir si rien n'était enfoui sous la haie séparant le pré de la petite parcelle 104ª , et dans le talus subsistant encore alors dans cette dernière parcelle. Notre intention était d'y pousser des recherches; elles furent ajournées, jugeant préférable pour le moment de porter nos travaux à quelques mètres plus à l'est, vis-à-vis du lieu où la sépulture du 19 mai avait été mise au jour. Nous augurions favorablement du point que nous allions interroger, non-seulement à cause de la belle trouvaille du mois de mai, mais principalement parce que nous nous posions en face de la partie du fond fouillée avantageusement l'hiver précédent.

Plusieurs tranchées y furent ouvertes de l'ouest à l'est et du nord au sud, de sorte qu'aucun objet ne pouvait nous échapper. Disons immédiatement que nous n'avons pas été entièrement déçus dans nos prévisions et que, si le cimetière a été détruit à une époque certainement très-éloignée de nous, si les vases en terre, à de faibles exceptions près, ont été enlevés, nous avons eu la satisfaction de recueillir une quantité notable d'objets, particulièrement en bronze, dont plusieurs sont des spécimens inconnus dans les fouilles pratiquées auparavant dans la commune de Theux. Mais quand le cimetière a-t-il été bouleversé? On n'a conservé aucun souvenir de sa destruction, et il est impossible de lui assigner une date, date évidemment très-éloignée de notre époque; les tessons enfouis sous les haies séculaires qui bordaient la prairie sont un témoignage irrécusable de son ancienneté. Sans doute on n'attacha guère d'importance à la trouvaille de 1771 : elle fut vite oubliée; si la présence de ce lieu de sépultures s'était révélée par le plus minime indice fourni soit par la tradition, soit par une découverte connue d'antiquités, il est incontestable que des recherches y auraient été faites par ceux dont les fouilles archéologiques

de Juslenville excitèrent la jalousie à un si haut degré à partir de 1868. Ils auraient certes obtenu, avec le plus grand empressement, de la part du propriétaire à cette époque d'un terrain situé dans le périmètre du champ de repos, l'autorisation de l'explorer. L'éveil n'avait pas été donné; l'heureuse fortune d'une découverte intéressante pour l'Institut archéologique nous était réservée.

Revenons à nos travaux.

Une tranchée fut d'abord creusée dans la pièce n° 103ª et dirigée de l'ouest à l'est, parallèlement à la ligne de démarcation de cette pièce et de la terre cadastrée sous le n° 97ª. Nous ménagions entre cette ligne et la tranchée un espace suffisant pour y effectuer de nouveaux travaux, qui, en effet, y furent exécutés quelques jours après.

Dès le premier jour, nous exhumions des fragments d'une urne de grande dimension, en pâte noire très-fine, parmi lesquels gisaient un objet en fer, un fermoir de ceinturon, trois fibules et une monnaie en bronze.

L'urne était posée entre deux cruches aux proportions mignonnes, mesurant réciproquement en hauteur 97 et 99 millimètres. Elles sont de formes sphériques et munies d'une anse qui se soude au large rebord du goulot.

Le fermoir de ceinturon est formé de deux fibules munies d'une charnière. La partie la plus rapprochée de la charnière est ornée d'une platine estampée, coupée à dents de scie. La plus longue des deux fibules est munie d'un crochet, qui s'agrafe dans un œillet ménagé à l'extrémité de la plus petite. Les ardillons servant à les fixer à la ceinture ont disparu; il n'en reste que des tronçons.

Deux des fibules se ressemblent; elles sont arquées et portent de légères traces d'étamage.

La troisième est plate et ornée d'une rondelle repoussée, fixée à la face plane par un rivet en fer.

Nous avons également retiré de cette tranchée une

magnifique patère, dépourvue de pied, en pâte noire très-fine, portant la marque du potier (1); des débris d'un plateau peu profond en terre samienne, forme nouvelle parmi tous les vases en terre que nous avons exhumés; nous devons exprimer le regret que cette belle pièce ne soit pas mieux conservée. Enfin, trois fragments d'un miroir et une monnaie en bronze.

Le dépôt le plus remarquable des présentes fouilles se révéla le 25 novembre. Wathelet rentra à 10 1/2 heures, chassé par une pluie battante. Il nous rapportait une petite fiole en verre blanc, ramassée dans la terre végétale. Cette fiole, affectant la forme de la gourde des chasseurs, est circulaire et aplatie; son col, comprimé à sa naissance, est relativement long; elle est brisée et incomplète; un petit morceau n'a pas été retrouvé. Vu l'exiguité de ses proportions — H. $0^{m}08$ — il est évident que c'est un flacon à parfum du genre de ceux que les dames d'aujourd'hui portent dans une poche de leurs vêtements.

A une faible distance de l'endroit où reposait la fiole, Wathelet avait rencontré un groupe consistant en:

1° Un plateau en pâte rougeâtre assez grossière;

2° Une tablette rectangulaire, biseautée, mesurant $0^{m}17 \times 0^{m}08$. Le Musée possède des plaques analogues trouvées à Juslenville (2). Celle de Theux paraît être en marbre blanc très-tendre. La pierre est rongée, soit par l'effet des eaux pluviales qui se sont infiltrées dans les pores du marbre, soit par l'humidité du sol, dont elle a subi l'influence pendant des siècles;

3° Un jeton circulaire en marbre (?) blanc, ayant une face plane et l'autre convexe. Nous avons autrefois

(1) M. S. Bormans nous écrit qu'il ne connaît pas d'autre exemple de patère noire portant un sigle, au Musée de Liége.

(2) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. X, p. 75 et 291.

envoyé à l'Institut archéologique un jeton analogue, en pierre noire, provenant de la parcelle n° 911, à Juslenville (1). Il fait aujourd'hui partie des collections du Musée archéologique de Liége;

4° Une dent de sanglier;

5° Un ornement en fer muni d'une douille, rappelant les flèches des grillages et des barrières en fer de nos jours. La douille fait supposer qu'il était destiné à être adapté à une hampe; il peut avoir servi d'arme;

6° Une hache à deux tranchants;

7° Deux petits objets en fer;

8° Un morceau de fer paraissant être un fragment de la lame d'un couteau;

9° Deux agglomérations de clous et de ferrailles;

10° Une barre en bronze, plus mince et plus étroite à l'une des extrémités, laquelle est arrondie et recourbée en forme de crochet;

11° Une virole en bronze;

12° Un cercle avec solution de continuité, due peut-être à un dessoudage. La virole et le cercle ont été coupés dans une platine de bronze très-mince et paraissent avoir appartenu à un même objet, tel que la hampe destinée à recevoir l'ornement en fer trouvé en même temps;

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. X, p. 291. M. H. Schuermans a trouvé des jetons de même forme dans plusieurs localités de la Hesbaye, notamment à Fresin et au Herkenbergh. *Exploration de quelques tumulus de la Hesbaye*, p. 65 et 513. Au mois de juin 1882, nous avons déposé à l'Institut archéologique, en même temps que notre trouvaille, une petite pierre taillée comme un pion, dont la face plane porte six points disposés de la même manière que ceux du six du dé à jouer. Ces points sont marqués à l'aide d'un métal blanc et luisant, incrusté dans la pierre. Le pion avait été trouvé en 1882, dans un terrain situé entre Theux et Juslenville, par Jos. Doppagne, qui en a fait don à l'Institut.

13° Une cuiller en bronze de forme très-élégante ;

14° Une cassolette en bronze. D. 0m025 ;

15° Deux monnaies grands bronzes.

Comme toutes ses semblables, notre cassolette est composée de deux parties unies par une charnière et munie d'un arrêt. Le fond est perforé de quatre trous circulaires, dont un, celui du centre, est d'un diamètre plus grand ; le bord est percé de deux ouvertures rectangulaires. Le couvercle est enrichi d'une mosaïque émaillée, divisée en trois parties par des cercles concentriques en bronze. Le centre de la mosaïque est occupé par un disque, dont l'émail a presque totalement disparu ; mais, par ce qu'il en reste, nous estimons que le champ était bleu. Autour du disque règne un anneau partagé en douze cases, émaillées alternativement de jaune et de rouge. Enfin vient une bande bleue chargée de huit yeux, représentés par autant de points jaunes entourés de blanc (1).

La boîte étant ouverte, on voit, adhérant au couvercle par suite de l'oxydation du métal, un petit dé à jouer en os ou en ivoire, teint en vert, résultat de son contact avec l'oxyde de cuivre.

On serait autorisé à supposer que notre cassolette, renfermant un dé cubique et ramassée à côté d'un jeton, était destinée à serrer les dés servant à jouer le jeu connu sous le nom de *duodecim scriptorum*. Cependant nous devons rejeter une telle supposition et admettre que le dé y a été introduit accidentellement, ou bien en attribuer la présence à un changement momentané de l'usage ordinaire de la boîte, c'est-à-dire de renfermer une éponge parfumée, dont l'odeur s'échappait par les ouvertures ménagées dans la cassolette.

(1) L'ouvrier a remarqué le dessin et les nuances de la mosaïque laissés sur la terre, sans doute parce que les émaux s'en étaient partiellement détachés.

La rencontre d'un dé cubique en même temps que des pions analogues au jeton de Theux s'est présentée à Fresin, dans les fouilles que M. le premier président Schuermans y a faites, et, dans son article sur ces fouilles, le savant archéologue cite les quelques rares localités où semblable trouvaille a eu lieu (1).

Dans l'espoir de porter nos travaux dans une partie du cimetière restée inexplorée, ou tout au moins d'en reconnaître la limite dans la prairie où nous travaillions, une tranchée fut commencée vers le milieu du pré, à l'extrémité ouest, et dirigée vers l'est. N'y rencontrant que des vestiges d'inhumation — le sol ayant été remué par des fouilleurs, nos prédécesseurs, qui avaient enlevé soigneusement tout ce que les sépultures contenaient, — elle fut abandonnée après une journée de travail, et les recherches furent reprises dans la partie nord-est que nous venions de quitter.

Là où les cendres des morts avaient été confiées à la terre, nous continuions à trouver un nombre assez considérable de débris, quelquefois des objets en métal, très-rarement des vases en terre cuite. On pourrait croire que nos devanciers ont concentré toute leur attention sur la recherche des vases et des ustensiles de ménage, faisant fi des objets en métal ou en verre qui, pour la plupart, ont servi à la parure des belgo-romains. Les archéologues des siècles passés n'attachaient-ils de l'importance qu'aux poteries, ou nos devanciers étaient-ils des fouilleurs improvisés, s'emparant des seuls objets qui frappaient immédiatement leurs regards ?

Le sol recélait plusieurs sépulcres formés de dalles en grès ; quelques-uns paraissaient intacts au moment de la découverte ; parfois le couvercle semblait même n'avoir

(1) *Exploration de quelques tumulus de la Hesbaye*, page 64 et suiv.

pas été déplacé. Et pourtant il ne restait que de menus débris des ustensiles qui avaient composé le mobilier funéraire.

Un de ces sépulcres nous a donné une bague à châton en fer, retirée d'entre les ossements; un second, un morceau de platine en fer recourbée et percée de trous, et une monnaie en bronze ; un troisième, une lame de couteau, une fiole munie de deux anses en verre vert-foncé, et une agglomération de fers, d'os calcinés et de cendres (1). Quelques clous s'étant détachés de l'agglomération, nous avons vu, retenu à la pointe de l'un d'eux, une petite coquille en métal, identiquement pareille à une autre coquille sortie d'un amas de clous trouvé quatre mois plus tôt. Les clous étaient peu rouillés, et ils ont été séparés facilement après avoir été séchés.

Dans les fouilles de Juslenville, il a été observé à maintes reprises que des sépultures d'où l'on retirait quelques objets en métal ou en verre étaient veuves de leurs vases en poterie. Pourtant, là comme à Theux, dans la parcelle n° 97ᵃ, les ustensiles en terre étaient nombreux dans les sépultures. Ici, dans le champ que nous explorons, les vases sont presque tous absents, preuve évidente du bouleversement subi anciennement par notre cimetière. Si sa destruction était récente, nous trouverions des vases sous les haies; mais nous n'y apercevons rien de plus que dans le pré même. Ainsi, sous la haie riveraine des parcelles 103ᵃ et 104ᵃ, nous avons trouvé une agglomération de ferrailles et une fibule en bronze privée de son ardillon; joignant la haie, dans le talus aujourd'hui nivelé de la parcelle 104ᵃ, une monnaie en bronze, une platine et une

(1) Ce dernier tombeau a été mis au jour à la limite nord-ouest de la prairie, dans le cours des travaux de nivellement que nous y avons exécutés pour notre compte personnel.

rondelle emboutie en fer ; enfin, une fiole ovoïde en verre blanc privée de son goulot. Le verre de cette fiole, comme celui du flacon ramassé le 25 novembre, est devenu opaque.

Une remarque assez importante se présente ici : le verre de tous les objets en verre blanc relevés jusqu'ici dans la commune de Theux a subi une décomposition qui l'a rendu opaque, tandis que le verre colorié a conservé toute sa transparence. Nous ne chercherons pas à en expliquer la cause ; disons simplement qu'elle peut être attribuée à plusieurs circonstances dépendantes, soit de la matière vitreuse, soit de sels contenus dans le sol, mais plus vraisemblablement à la composition du verre (1).

Il nous reste à mentionner quelques dépôts qui nous ont fourni principalement des objets de toilette. Nous les inscrivons dans l'ordre chronologique de leur découverte.

Dans une olla en pâte noire se trouvait une urne dite *urne lacrymatoire*, en verre vert pâle et, à côté de l'olla, dans les ossements, un anneau en verre bleu foncé, ressemblant à ceux qui sont reproduits à la planche VII du second rapport sur les fouilles archéologiques de Juslenville (2) ; plusieurs petits grains de collier sphériques en verre vert très-foncé, dont trente-cinq sont entiers, la moitié d'un disque en bronze, peut-être la moitié d'une monnaie, et une monnaie en bronze.

Une sépulture, découverte en janvier 1883, se composait d'une patelle ronde bilobée, en pâte et à couverte rouges, de fragments d'une urne noire, d'une cruche noire dépourvue d'anse et privée de la partie supérieure du goulot, d'un anneau ou grain de collier en verre vert, d'un fragment de fibule arquée et de trois fibules privées de leur ardillon.

(1) Voir à ce sujet *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. IX, p. 436.

(2) *Ibid.*, t. IX, p. 436.

Une de ces fibules, qui est étamée, représente une roue dont le diamètre mesure 0m027. Elle est formée d'un anneau mesurant cinq millimètres de largeur, réuni, par six rayons décorés de stries, à un moyeu orné d'un cercle concentrique.

M. H. Schuermans, dans son *Exploration de quelques tumulus de la Hesbaye*, fait remarquer que les fibules circulaires avec ardillon sont relativement rares. Nous avons déjà déterré un grand nombre de fibules, et, certes, fort peu affectant la forme circulaire. Une seule a été trouvée à Juslenville, en 1851, lors des fouilles que l'Institut archéologique y fit pratiquer. Elle présentait également la figure d'une roue. A Theux, nous en avions rencontré deux dans nos travaux de 1881-1882 (1), et peut-être un fragment d'une troisième. Ces fibules circulaires peuvent être rangées au nombre des bijoux riches, à cause du soin apporté à leur ornementation.

Les deux autres fibules sont de petite dimension et se ressemblent. Une d'elles a conservé son étamage presque intact, mais l'autre n'en porte plus que de très-légères traces.

Le dépôt comprenait aussi un objet en bronze ressemblant à un fil tordu en spirale comme une corde, et muni d'un gland à chacune de ses extrémités. S'il était plus long — il mesure 0m12 — nous le prendrions pour un bracelet.

Enfin le 17 janvier, nous avons trouvé une urne noire en terre très-fine, étroite à l'orifice, brisée au goulot; trois fibules arquées, privées de leur ardillon; des fers agglomérés; une patère ombiliquée en pâte et à couverte rouges; une olla noire; une urne noire fragmentée et une monnaie fruste.

(1) Voir page 8 du présent volume.

Le lendemain, nous retirions du sol une monnaie assez bien conservée et de la terre végétale, des morceaux d'un flacon hexagone en verre vert foncé. Quoique les fioles de forme hexagone se rencontrent dans toutes les fouilles, c'est, croyons-nous, la première de ce type dont la présence se manifeste dans la commune de Theux.

Après avoir travaillé quelques jours dans la prairie, notamment après y avoir creusé des fosses au centre, voyant que nous n'obtenions aucun résultat heureux (tout avait été minutieusement emporté par les explorateurs nos devanciers), nous fîmes ouvrir un certain nombre de tranchées dans la parcelle n° 97a, aux environs de la place occupée par le beau sépulcre fouillé le 19 avril 1882. Une monnaie et des dalles qui, jadis, avaient entouré des dépôts funéraires, tel est le bilan de nos derniers travaux au printemps de 1883.

Le cimetière belgo-romain a-t-il dit son dernier mot? Nous ne le pensons pas. Il est nécessaire de consacrer encore quelques journées aux fouilles, tant dans les terrains où nous avons fait des recherches que dans d'autres pièces de fonds avoisinantes.

En nivelant pour notre compte personnel l'angle nord-ouest du terrain repris au cadastre sous le n° 103a, pour y réunir une partie de la parcelle n° 104a, les ouvriers ont trouvé, indépendamment d'une agglomération de fer, d'une lame de couteau et d'une fiole à deux anses en verre vert renfermée dans un coffre, formé de quatre dalles et dont il a été fait mention plus haut, les objets suivants :

Terre cuite : une petite cruche en pâte blanche, dont le goulot est perdu, et le pied d'un vase en terre rougeâtre.

Fer : des forces à tondre les bêtes à laine.

Bronze : deux fibules arquées; deux petites fibules à charnière qui se ressemblent ; une fibule à rondelle estampée, et cinq plaques de fibules analogues, privées de

la rondelle repoussée dont le disque avait été orné. Deux de ces dernières portent des traces d'étamage; un fragment provenant, selon toute probabilité, d'une fibule; un ardillon de fibule; deux fragments d'une cuiller ou d'un style; quatre fragments d'un cercle, dont un muni d'une charnière, fragments pouvant avoir appartenu à un bracelet; enfin, deux monnaies.

Ces objets ont été envoyés à l'Institut archéologique liégeois en même temps que ceux que nous ont procurés les fouilles régulières.

Nous y avons joint deux monnaies en bronze, don de Jos. Doppagne, qui les avait trouvées en creusant une citerne dans la cour de François Maquinay, située à Juslenville, et figurant sous le n° 934b de la section B du cadastre de la commune de Theux.

PH. DE LIMBOURG.

Theux, le 10 août 1883.

SUR LES

ANTIQUITÉS FRANQUES

DÉCOUVERTES A MOXHE.

Les découvertes de cimetières franks ont été fréquentes dans ces derniers temps, particulièrement dans les provinces de Namur, de Liége et de Hainaut. Qui ne connaît, sous ce rapport, les intéressants et précieux travaux de MM. del Marmol et Limelette dans la province de Namur, où ils ont fouillé les nécropoles franques de Spontin, Samson, Vedrin, etc., et les publications non moins importantes de M. van Bastelaer, l'infatigable explorateur des environs de Charleroi, qui a mis au jour les sépultures franques et gallo-romaines de Strée, localité désormais célèbre dans les fastes archéologiques de notre pays?

Mais si ces cimetières se sont montrés abondamment pourvus d'objets mobiliers de toute espèce, en revanche il sn'ont fourni généralement que peu ou point de bijoux

La fig. 13 au 1/5 et la fig. 18 au 1/4 d'exécution, le reste grandeur réelle.

en métaux précieux. C'est ce qui nous a engagés, les objets recueillis à Moxhe, en 1874, nous étant récemment retombés sous les yeux, à dire quelques mots sur cette découverte importante, qui a produit, entre autres, une fibule en or et une autre en argent.

I

Une briqueterie avait été établie sur la parcelle n° 443b, section B, du plan parcellaire de la commune de Moxhe (canton d'Avennes), pièce de terre appartenant à M. le baron Florent de Woot de Trixhe et contournée, au midi et au levant, par le chemin de grande communication d'Avennes à Moxhe. Il n'est pas à notre connaissance que ces travaux aient amené au jour le moindre vestige d'antiquités, quoique l'enlèvement des terres ait occasionné et laissé subsister une large excavation.

Le 11 juin 1874, le nommé Hippolyte Lamproye, journalier à Moxhe, fils de Pierre-Joseph Lamproye, souvent employé par nous dans nos recherches archéologiques, et dont l'habitation est située tout près de là, découvrit, en enlevant un peu d'argile aux parois de cette fosse, une série d'objets appartenant incontestablement à l'époque franque. Le tout se trouvait réuni à une quarantaine de centimètres en-dessous du niveau du sol et distant d'une douzaine de mètres de la limite ouest de la parcelle et d'environ 35 mètres du chemin. Lamproye recueillit soigneusement les objets qu'il venait de découvrir et nous les apporta le jour même; ils furent, peu de temps après, acquis pour les collections de l'Institut archéologique et déposés au Musée de Liége. Aucune trace de sépulture n'ayant pu être constatée, il s'agit

plutôt ici d'un trésor confié à une cachette, que d'un dépôt funéraire proprement dit. Cette première trouvaille, entièrement due au hasard, se composait des objets suivants :

a. — Une magnifique broche ou fibule circulaire en or, de 5 1/2 centimètres de diamètre, agrémentée d'ornements filigranés du même métal, affectant la forme de croissants ou d'arabesques (1) et alternant avec des verroteries de couleur bleue ou rouge grenat, formant cabochons. (Pl. I, fig. 2.) Quelques-unes de ces pierres font malheureusement défaut. Les bords de la fibule sont légèrement repliés et fixés, par huit petites pointes en or (dont la gravure montre distinctement les têtes), à une plaque de bronze trouvée entièrement détachée du bijou. L'ardillon devait adhérer à celle-ci.

Nous connaissons plusieurs fibules en or analogues à celle de Moxhe. L'une, également circulaire et ornée de verroteries de couleur, mais d'un diamètre moindre et d'un or plus jaune que la nôtre, est déposée dans les collections du Musée de Liége et provient de Sény. Ces mêmes collections en renferment encore une autre, de forme semi-lunaire, trouvée à Houthaelen (Limbourg belge). Trois cabochons assez gros y sont insérés; celui du milieu présente une teinte bleuâtre; les deux autres sont en cristal de roche; plusieurs petits grenats ornent en outre les deux extrémités du croissant et les côtés de la pierre centrale.

Mais une fibule, dont la ressemblance avec celle de Moxhe est encore plus frappante, a été décrite et figurée en 1873, par M. le président Schuermans, dans son travail

(1) Ce genre d'ornement paraît avoir été assez répandu parmi les bijoux franks : un bout ou pendant de ceinturon en bronze, découvert par M. van Bastelaer dans le cimetière frank de Strée (*Le Cimetière belgo-romano-franc de Strée*, page 292, planche XII, fig. 16), en fournit un exemple.

sur les collections délaissées par le comte de Renesse (1). Le catalogue la décrit en ces termes :

« N° 23. Médaillon en or très-mince, mais d'un beau » travail en filigrane. Cette pièce est enrichie de pierres » précieuses, ainsi que de quelques émaux. Elle a été » trouvée, en 1825, dans les environs de Tongres, au » village de Hex (en enlevant, pour donner une plus » agréable vue au château, une élévation de terre), dans » un tombeau en maçonnerie faite en pierre de grès de » couleur rougeâtre, qui ne se trouve nulle part dans les » environs, et avec quelques ossements. Il est dommage » que des mains profanes aient enlevé quelques pierres » et détruit une partie de cette belle pièce. »

M. Schuermans ajoute — et cette appréciation ne peut laisser subsister aucun doute quant à l'origine de la trouvaille faite à Moxhe — que « les bijoux de » ce genre, avec cabochons entourés de filigranes, » sont rangés parmi les antiquités alamaniques, frankes » et saxonnes » (2).

On vient de voir que la fibule de Hex est malheureusement incomplète ; regrettons aussi la teinte que le dessinateur a cru devoir lui donner dans son dessin, teinte qui rappelle plutôt l'argent.

Enfin nous devons encore signaler deux fibules en

(1) *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, tome XII, planche VI, fig. 2, page 18 du tiré à part.

(2) Roach Smith, *Collectanea antiqua*, *IV*, page 162, planche XXXVIII; Montelius, *Remains from the iron age of Scandinavie*, Stockholm, 1867, planche III, fig 3; Faussett, *Inventorium sepulcrale*, planche II, fig. 4; Lindenschmit, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, I, IIID, *Heft* XI, planche VIII; XII, planche VIII, fig. 2, 5 et 14; II, *Heft* III, planche VI; X, planche VI, fig. 4; XII, planche VI, fig. 2; Lindenschmit, *Archaeologia*, XXVI, planche XIV, fig. 4; etc.

or, trouvées à Élouges (Hainaut), par M. Charles Debove (1).

b. — Un bracelet en bronze, de 8 centimètres de diamètre. Les deux extrémités, fortement aplaties, sont ornées chacune de six traits parallèles, alternant avec des séries de points tracés en creux. (Pl. I, fig. 8.)

c. — Une bague en bronze, dont la partie cintrée fait presque entièrement défaut. La partie plane présente un grossier dessin, formé de traits et de hachures dans lesquelles il est difficile de reconnaître un sujet quelconque; cela ressemble vaguement à un quadrupède dont la tête serait contournée. Cette défectuosité du dessin est très-fréquente et caractérise habituellement les bagues en bronze de l'époque franque. La figure 9 de la planche I représente notre bague de face; la gravure en a très-exactement rendu tous les détails; la figure 10, même planche, la reproduit de profil.

d. — Deux amulettes en ambre, perforées comme les grains de collier. (Pl. I, fig. 7, et pl. II, fig. 3.) Elles ont l'une et l'autre près de 4 centimètres de longueur, et sont grossièrement taillées à quatre pans. Elles diffèrent en cela d'une autre amulette en ambre, découverte par nous dans le cimetière frank d'Embresineaux, laquelle n'offrait, à part la perforation, aucune trace de travail (2).

e. — Une double plaque de ceinturon formant boucle; ces plaques sont en fer et ornées chacune de trois clous en bronze, à tête hémisphérique, disposés en triangle. (Pl. II, fig. 13.) Il se peut que, comme à Strée, à Thuillies et à

(1) Charles Debove, *Élouges, ses antiquités et son histoire*, page 35, planche IX, fig. 3 et 4.

(2) *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1876, page 240, planche II, fig. 17.

Marcinelle, l'oxydation très-avancée du fer recouvre de riches damasquinures en argent (1); elle aurait, en ce cas, appartenu à un chef.

f. — Deux grains de collier, de forme oblongue et à quatre faces. Ils sont en pâte céramique, de couleur rouge-sanguine, parsemée de taches nuance jaune de Naples. (Pl. I, fig. 4 et 12.)

g. — Un grain de collier, également en pâte céramique, de même que les suivants. Il est de forme cylindrique et veiné de festons de couleur jaune, rouge-brique et blanche. (Pl. I, fig. 5.)

h — Un grain de collier, malheureusement brisé, de forme cylindrique, rétréci aux extrémités et orné de cordons gris et rouge-brique. (Pl. I, fig. 15.)

i. — Un autre grain de collier, en forme de perle allongée, de nuance vert-d'eau. (Pl. I, fig. 16.) Il a été trouvé légèrement ébréché à l'une des ouvertures laissées par la perforation.

k. — Un morceau de bouteille en verre, de nuance jaune-d'or, orné d'un bouton en relief. (Pl. I, fig. 11.) Ce fragment, le seul qui ait pu être recueilli, devait certainement provenir d'un objet riche et élégant, vraisemblablement de l'un de ces beaux vases en verre de l'époque franque, dont le Musée de Namur possède de si remarquables spécimens.

l. — Un petit vase en poterie noire-grise, orné à la partie supérieure de quatre rangs parallèles d'ornements pointillés, tracés en creux. C'est la forme si répandue dans toutes les sépultures franques. Il mesure 12 1/2 centimètres de hauteur. (Pl. I, fig. 13.)

(1) Van Bastelaer, *Le Cimetière belgo-romain-franc de Strée*, page 293 et suivante, planche XII, fig. 22, et planche XIII, fig. 9 et 13.

m. — La partie inférieure d'un autre vase en poterie grise et de mêmes dimensions que le précédent. (Pl. II, fig. 1.)

II

Encouragé par ce premier succès, l'Institut archéologique liégeois sollicita et obtint gracieusement de M. le baron de Woot l'autorisation de faire quelques recherches dans sa terre, et la surveillance nous en fut confiée. Pierre-Joseph Lamproye et son fils Isidore se mirent courageusement à l'œuvre, et les travaux furent continués pendant les mois de mars et avril 1875. Ces recherches ne furent toutefois pas aussi fructueuses qu'on semblait en droit de l'espérer tout d'abord. Après avoir visité presque entièrement la partie sud-ouest de la parcelle n° 443^{b}, nous découvrîmes une belle sépulture, parfaitement intacte, à environ 30 mètres du chemin. Située à peu de profondeur, on peut s'étonner qu'elle n'ait pas été en partie détruite par le soc de la charrue. Cette sépulture, régulièrement orientée de l'est à l'ouest, dans le sens de sa longueur, les pieds du cadavre étant tournés vers le levant, était constituée par un caveau de 2 mètres 45 centimètres de long, formé d'un encadrement en pierres siluriennes de Fallais ou de Braives, en grès rouge et en pierres bleues du calcaire carbonifère de Moha, toutes grossièrement équarries en guise de petits pavés de forme irrégulière et superposés les uns aux autres, sans aucune trace de ciment (1). Un peu d'argile

(1) Pierre-Joseph Lamproye a utilisé une partie de ces pavés, principalement les grès, qui dominaient, pour en faire un pavement demi-circulaire devant le seuil de son habitation; ils ne sont donc pas perdus.

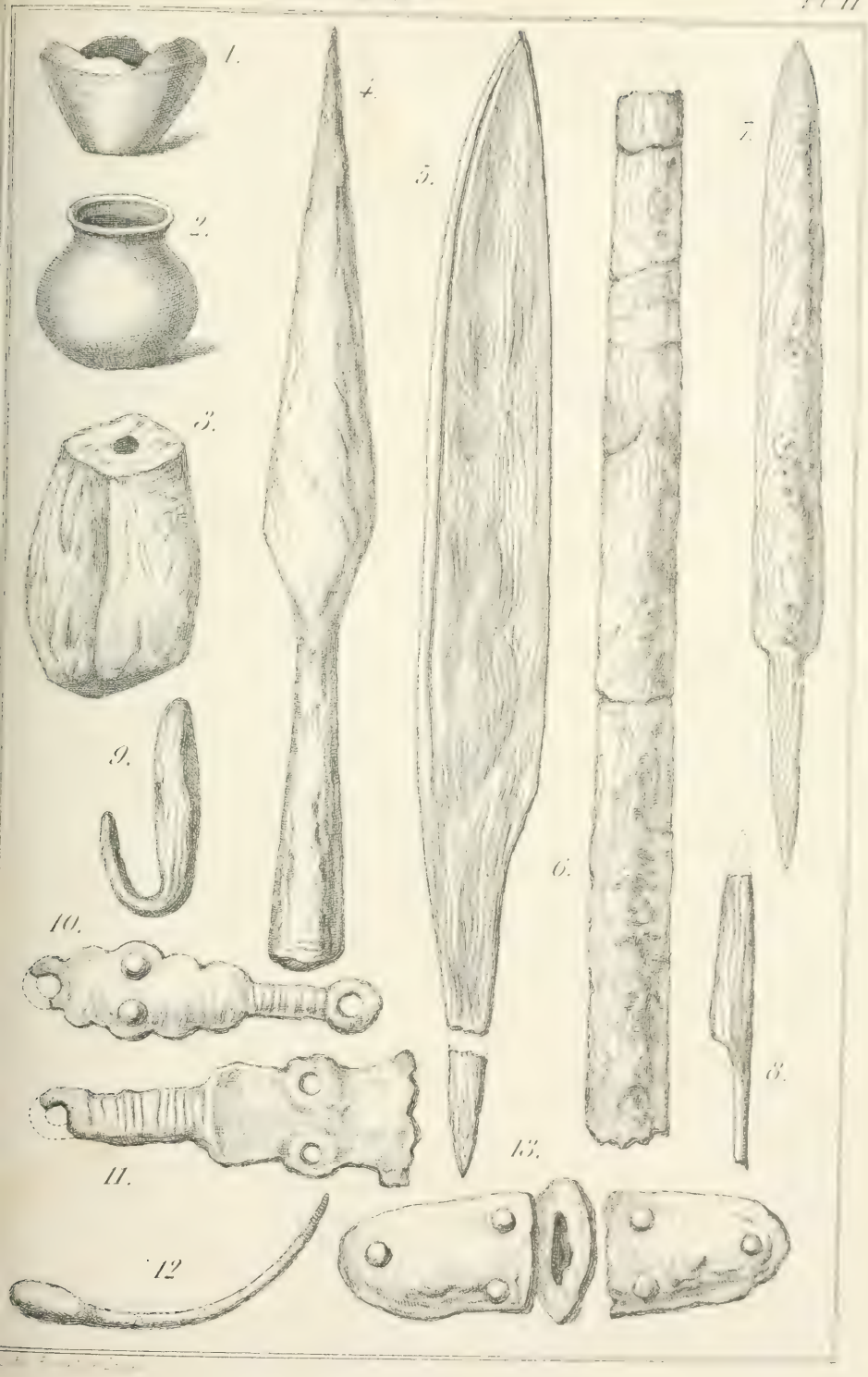

...s fig 2.4.5.8.9 et 13 au 1/3, 6 et 7 au 1/4 et 1 au 1/5 d'exécution le reste grandeur réelle

remplissait accidentellement leurs interstices, de même qu'elle comblait tout l'intérieur du caveau. L'encadrement en pierres dont il vient d'être question avait environ 1 mètre de hauteur, sur une épaisseur moyenne de 15 centimètres. Le caveau présentait une forme irrégulière : sa plus grande largeur, atteignant environ 75 centimètres (1), se trouvait à la hauteur des épaules du défunt ; il se rétrécissait vers la tête et surtout vers les pieds ; l'angle nord-est, à la droite de la tête, était arrondi d'une manière sensible. Aucune dalle ne recouvrait la sépulture ; le corps, dont on n'a pu retrouver que quelques fragments des tibias et les os des bras, tombant en poussière au moindre contact, était simplement couché sur l'argile vierge du sous-sol préalablement battue ; la partie sur laquelle reposaient la tête et les épaules était pétrie d'une infinité de petits morceaux de silex concassés et constituait au défunt une sorte d'oreiller des plus primitifs.

Le déblaiement terminé, nous ne trouvâmes dans le caveau qu'un clou recourbé en bronze, qui paraît avoir été un ardillon de fibule (Pl. II, fig. 12), et un petit pot en terre d'un blanc-jaunâtre, à panse arrondie, de 7 centimètres de hauteur (Pl. II, fig. 2) ; ces deux objets étaient placés vers la ceinture, contre la paroi nord. Assez désappointés, nous résolûmes, en désespoir de cause, d'explorer les parois extérieures du caveau, et cette perquisition amena les plus heureux résultats. Nous découvrîmes, en effet, successivement :

a. — Une belle fibule en argent repoussé, de 4 centimètres de diamètre ; le dessin, des plus gracieux et d'un

(1) L'encadrement est compris dans cette mesure, de même que dans celle indiquée pour la longueur de la sépulture.

modèle que nous croyons inédit, se compose d'une grosse perle centrale, entourée de deux cercles concentriques, séparés eux-mêmes par un orle de quatorze perles plus petites; vient ensuite un élégant enchevêtrement de torsades ou rubans recouverts de perles et figurés par un double trait, et la fibule se termine vers la circonférence par un cercle de perles semblables. (Pl. I, fig. 1.)

Ce bijou est fixé sur une plaque de bronze assez épaisse, et sous celle-ci se trouve l'ardillon. (Pl. I, fig. 6.) Nous l'avons recueilli à environ 40 centimètres en-dehors et au nord du caveau.

b. — Une fibule en bronze; la partie large est ornée de deux boutons ou têtes de clous en bronze, et les deux extrémités présentent une ouverture; l'une de ces dernières n'est plus intacte. (Pl. II, fig. 10.)

c. — Une autre fibule en bronze, du même genre, mais un peu plus grande que la précédente; elle se termine, comme cette dernière, par un œillet malheureusement brisé, et montre encore les traces de deux boutons ou têtes de clous en bronze garnissant sa partie élargie. (Pl. II, fig. 11.)

d. — Un ornement en bronze de forme carrée, orné de quatre boutons en même métal. (Pl. I, fig. 14.) Il ne s'agit point ici, de même que pour les deux objets qui suivent, d'une fibule ou d'une pièce qui aurait terminé le ceinturon, mais d'un simple ornement appliqué sur l'une ou l'autre partie de l'équipement du guerrier, partie qu'il nous est difficile de déterminer.

M. Charles Debove croit que « bien souvent une petite » boucle en fer ou en bronze était placée en dessous (de » la ceinture) et s'adaptait à la courroie retenant le cou- » teau ou tout autre appendice de la ceinture. Elle » est, ajoute-t-il, quelquefois accompagnée d'une petite » contre-plaque carrée. » C'est cette petite contre-plaque

carrée, presque identique à celle de Moxhe, que M. Debove représente dans son ouvrage (1).

e. — Un ornement en bronze, dans le genre du précédent, dont il ne diffère que par sa forme losangée. (Pl. I, fig. 3.)

f. — Une plaque en bronze de 6 1/2 centimètres de long, trouvée brisée, et terminée aux quatre angles par des boutons ou têtes de clous en bronze. Sa partie médiane est couverte d'un dessin fort simple, formé de traits losangés et de lignes droites. (Pl. I, fig. 17.)

Tous ces bronzes ont été trouvés vers l'extrémité nord-ouest de la sépulture, à peu de distance les uns des autres.

g. — Un magnifique scramasaxe de 48 centimètres de longueur. La lame offre encore distinctement la trace de la rainure destinée, croit-on, à recevoir le poison; la soie est brisée. (Pl. II, fig, 5.)

h. — Une épée de 65 centimètres de longueur; la pointe et la soie sont brisées. (Pl. II, fig. 6.)

i. — Une autre arme de 49 centimètres de long; elle constitue plutôt une petite épée qu'un véritable scramasaxe, à cause de sa forme générale et principalement à cause de la soie, qui se trouve placée, non sur le côté, comme pour la plupart des scramasaxes, mais en prolongement de l'axe de la lame. (Pl. II, fig. 7.)

k. — Un superbe fer de lance (ou framée?), très-bien conservé, de 40 centimètres de longueur; la douille conserve encore des traces de bois. (Pl. II, fig. 4.)

l. — Un petit couteau en fer de 14 centimètres de longueur; la pointe en est brisée. (Pl. II, fig. 8.)

m. — Un crochet en fer, provenant probablement de l'équipement. (Pl. II, fig. 9.)

(1) *Élouges, ses antiquités et son histoire*, page 33, planche XIII, fig. 10.

n. — Une belle francisque, d'une forme caractéristique. (Pl. I, fig. 18.)

La plupart de ces armes ont été ramassées, éparses, en dehors de l'extrémité sud-est du caveau.

III

Tous les objets dont nous venons de faire une rapide énumération appartiennent sans conteste à l'époque franque : les uns ont été, comme un trésor précieux, confiés à la terre ; les autres ont orné la somptueuse sépulture d'un chef, sépulture qui, jusqu'à présent, semble isolée. Une seule considération pourrait militer en faveur de l'hypothèse d'un cimetière ou de l'existence d'autres sépultures. C'est la direction suivie par le chemin de grande communication qui conduit d'Avennes à Moxhe ; ce chemin est très-ancien, et l'immense détour qu'il fait, en tranchée, autour de la parcelle n° 443[b], pourrait n'avoir eu d'autre but que d'épargner, de respecter le cimetière préexistant.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pu explorer qu'une très-minime partie de la parcelle en question, et de nouvelles fouilles, bien faciles à entreprendre, élucideraient complètement le problème et pourraient amener de très-heureux résultats. Nous avons, dans l'intérêt des explorateurs à venir, déposé aux archives de l'Institut un plan des fouilles exécutées en 1875.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de remercier notre ami, M. Rutot, conservateur au Musée royal d'histoire naturelle, à Bruxelles, qui a bien voulu dessiner nos trouvailles avec son obligeance et son talent habituels.

Cte Georges de LOOZ-CORSWAREM.

Château d'Avin, le 12 octobre 1883.

CARTES

DE

L'ANCIEN DUCHÉ DE LIMBOURG

PLANS & VUES

DE LA

VILLE DE LIMBOURG

INTRODUCTION

L'ancienne province de Limbourg comprenait, non-seulement le duché de Limbourg, mais encore le comté de Dalhem, celui de Fauquemont et la seigneurie de Rolduc ; ces trois derniers sont désignés sous le nom de pays d'Outre-Meuse, sous lequel ils sont plus communément connus. Elle prenait rang immédiatement après le Brabant dans la nomenclature des provinces de la Belgique.

Quoique alliée au duché de Brabant depuis la bataille de Woeringen, elle a eu son histoire particulière et a conservé son autonomie jusqu'à la fin du dernier siècle.

Il peut donc être intéressant de recueillir toutes les cartes connues de son territoire, qui s'étendait entre la Meuse et le Rhin.

D'un autre côté, malgré son peu d'importance actuelle, sa capitale, place forte importante pour le temps, a joué un certain rôle dans l'histoire. Plusieurs grands capitaines sont venus camper sous ses murs et l'assiéger. Ses fortifications ont été démolies et reconstruites à différentes reprises, notamment au commencement du XVIIe siècle, par Gaston Spinola, comte de Bruay, gouverneur et capitaine-général du duché de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse. Ce fut lui qui fit construire la plupart des bastions et des ouvrages à grand relief du côté de la porte dite d'Ardenne.

Ce ne fut qu'en 1782 que Limbourg fut déclassée comme forteresse et démolie en partie par ordre de l'empereur Joseph II.

Les plans et les vues de cette ville, qui sont en assez grand nombre, ne seront pas la partie la moins curieuse de notre travail, surtout pour les siéges de 1578, 1632, 1675 et 1703.

J'ai mis à contribution, pour mener mon travail à bonne fin, outre les collections de M. Léonce Digneffe et de M. le chanoine Henrotte, qui m'ont été si utiles pour mes autres notices, la collection de M. Eugène Poswick et celle de la bibliothèque de l'Université de Liège.

PREMIÈRE PARTIE.

CARTES.

Le duché de Limbourg et les pays d'Outre-Meuse ont de tout temps conservé à peu près les mêmes limites. Ils s'étendaient : les pays de Rolduc et de Fauquemont, sur une partie du Limbourg hollandais actuel ; le duché de Limbourg et le comté de Dalhem sur la partie de la province de Liége située à droite de la Meuse, depuis Cheratte jusque Eysden, excepté Visé. La province était bornée au nord et à l'est par le duché de Juliers et au midi et à l'ouest par le diocèse de Liège et la principauté de Stavelot. Une partie séparée du duché de Limbourg, comprenant les seigneuries de Sprimont, d'Esneux et autres, au nombre de sept, dites *d'au delà des bois*, était enclavée dans le diocèse de Liège. Cette partie n'est pas représentée sur toutes les cartes.

La plus ancienne carte est celle qui se trouve dans l'atlas d'Ortélius (1603). Les suivantes, n°s 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 12 et 13, en sont des copies quelquefois réduites, faites en 1609, 1616, 1632, 1636, 1638, 1645, 1652 et 1656. Toutes les autres cartes sont différentes ; il n'y a que le n° 18 qui est une copie du n° 15, et le n° 20, une copie du n° 17.

Une carte ne représente qu'une partie du duché ; c'est

Cartes.

le n° 8, qui ne comprend que les seigneuries de Fauquemont et de Dalhem.

La dernière carte porte la date de 1791 ; peu après cette époque, le duché n'existe plus. En 1794, les différentes provinces de la Belgique sont réunies à la France : le duché de Limbourg et le comté de Dalhem sont compris dans le département de l'Ourthe (province de Liège actuelle), et les seigneuries de Fauquemont et de Rolduc, dans celui de la Meuse inférieure (Limbourg belge et hollandais).

1603.

N° 1. — *Limburgensis ducatus tabula nova, excussa sumptibus Joan. Baptistae Vrints, aemuli studii geographiae D. Ab. Ortelii. P. M. cosmographi regii, &c.* Les armoiries de l'ancien duché de Limbourg sont au-dessus du titre. Avec une dédicace ainsi conçue : *Illustrissimo Doctissimoque Domino D. Gastoni Spinolae Comiti Bruacensi, &c.*, etc., *hanc tabulam geographicam novissimis dimensionibus a se ad exactissimam redactam perfectionem Aegidius Martini Antverpiensis in utroque Jure Licenciatus et Mathematicus fecit et dedicavit. Anno* 1603. Les armoiries de Spinola se trouvent au-dessus de cette dédicace. — Il y a trois échelles. — Cette carte est limitée au nord à Stokhem, Gangelt et Randerath ; au sud, à Hody et Sart, près de Spa ; à l'ouest, à la Meuse jusqu'à Neuvillle, et à l'est, à Juliers et Montjoie. Les routes y sont indiquées, ainsi que les limites des bans et seigneuries. (Larg. $0^{m}465$, haut. $0^{m}375$.)

Dans : 1° *Abrahami Ortelii Theatrum orbis terrarum tabulis aliquot novis vitaque auctoris illustratum.* Anvers, J. B. Vrients, 1603. Un vol. in-folio. — 2° *Theatro del mondo di Abrahamo Ortelio : da lui poco inanzi la sua morte riveduto, et di tavole nuove, et commenti adorno, et aricchito,*

con la vita dell'Autore. Traslato in Lingua Toscana dal Sig' Filippo Pigafetta. Anvers, J. B. Vrients, 1608. Un vol. in-folio. Page 46. (Bibl. royale de La Haye.) — 3° *Theatrum orbis terrarum*, par A. Ortélius. Anvers, C. Plantin, 1609. Un vol. in-folio. — 4° *Theatro d'el orbe de la tierra de Abraham Ortello*, etc. Anvers, Plantin, 1612. Un vol. in-folio. Page 44. (Bibl. d'Anvers.) — 5° *Theatrum orbis terrarum Abrahami Orteli Antverp. geographi regii.* Anvers, Christophe Plantin, 1612. Un vol. in-folio. Page 45. (Coll. Henrotte et A. Dejardin.)

1603.

N° 2. — *Limburgensis ducatus nova descriptio Auctore Aegidio Martini. Anno Domini* 1603. Avec une échelle et les armoiries de l'ancien duché de Limbourg. C'est une copie du numéro précédent : au sud, celle-ci va jusqu'à Aywaille et Spa. (Larg. 0m435, haut. 0m375.)

Dans : 1° *Gerardi Mercatoris atlas sive cosmographice meditiationes de fabrica mundi et fabricati figura. Primùm à Gerardo Mercatore inchoatæ deindè à Judoco Hondio*, etc. *Editio nova. Sumptibus et typis æneis Henrici Hondii. Anno 1607.* Un vol. in-folio. Page 230. (Bibl. de l'Université de Liège.) — 2° *Gerardi Mercatoris atlas*, etc. *Denuo auctus. Editio quarta. Sumptibus et typis æneis Henrici Hondii.* Amsterdam, 1619. (Le texte est en français.) Un vol. in-folio. Pages 402 et 403. (Bibl. de l'Université de Liège. Coll. L. Digneffe et E. Poswick.)

1609.

N° 3. — *Limburgensis ducatus.* Avec une échelle. C'est une copie très-réduite du numéro précédent. Les routes n'y sont pas indiquées. (Larg. 0m11, haut. 0m07.)

Dans : *L'Epitome du théâtre de l'univers d'Abraham Ortelius : Nouvellement recogneu, augmenté et restauré de meseure Géographique, par Michel Coignet, Mathémat. d'Anvers.* Anvers, J. B. Vrients, 1609. Un vol. in-12 oblong. Page 49. (Coll. A. Dejardin.)

1616.

N° 4. — *Limburgensis ducatus nova descriptio Auctore Aegidio Martini. Anno* 1616. — *P. Koerius Excud.* 1616. Avec une échelle, les armoiries de l'ancien duché de Limbourg en-dessous du titre, ainsi qu'une petite vue de *Limborch.* (N° 9 des vues.) Dans le coin inférieur, à droite, deux personnages en costume du temps, avec l'inscription *Limburgenses.* C'est une copie du n° 1 de 1603. Cette carte-ci va un peu plus loin à l'est. (Larg. 0m47, haut. 0m355.)

Dans: 1° *Petri Kaerii Germania inferior, id est, XVII Provinciarum ejus novae et exactae Tabulae Geographicae, cum Luculentis Singularum descriptionibus additis à Petro Montano.* Amsterdam, Pierre du Keere, 1622. Un vol. in-folio. Page 33 (1). (Bibl. de l'Université de Liège. Coll. A. Dejardin.) — 2° *Belgium sive Germania inferior continens provincias singulares septem decim juxta artem geographicam perfectissime descripta variisq. regionum partibus distinctis tabulis aucta.* Par N. J. Piscator (Visscher), 1634. Un vol. in-folio (2). (Bibl. de l'Université de Liège.)

1616.

N° 5. — *Limburgum.* Avec une échelle. C'est une copie très-réduite du n° 1 de 1603. Les routes n'y sont pas tracées. On n'a pas indiqué la délimitation des seigneuries de Sprimont et d'Esneux. (Larg. 0m12, haut. 0m08.)

Dans: 1° *P. Bertij Tabularum Geographicarum contractarum Libri septem. In quibus Tabuloe omnes gradibus distinctae, descriptiones accuratae, cœtera supra priores*

(1) Cet ouvrage a une autre édition dont je ne connais pas le titre, mais dont je possède un grand nombre de planches et qui date probablement de 1617. (Voyez catalogue de Guillon, n° 1119.)

(2) Dans cet ouvrage, il y a: C. J. *Visscher excud. 1625.*

editiones politiora, Auctioraq. ad Christianissimum Galliæ et Navarræ Regem Ludovicum XIIII. Amsterdam, Judocus Hondius, 1616. Un vol. petit in-4° oblong. Page 348. (Coll. A. Dejardin.) — 2° *Belgicæ sive Inferioris Germaniæ, descriptio*, par L. Guicciardin. Amsterdam, G. Blaeu, 1635. Trois parties en deux volumes petit in-12. Tome I, page 291. (Coll. A. Dejardin.)

1632.

N° 6. — *Limburgensis ducatus, Nova descriptio, Auct. Aegidio Mart. — Petrus Kœrius Cœla.* Avec une échelle. C'est une copie réduite du n° 1 de 1603. Les routes n'y sont pas indiquées. (Larg. 0m23, haut. 0m165.)

Dans: 1° *Gerardi Mercatoris Atlas sive Cosmographicæ Meditationes de Fabrica mundi et fabricati figura. De novo multis in locis emendatus novisq. tabulis auctus Studio Judoci Hondy.* Amsterdam, Jean Cloppenburg, 1632. Un vol. in 4° oblong. Page 109. (Coll. A. Dejardin.) — 2° *Nieuwe en beknopte uytbeeldinge en vertooninge der gantscher aerdbodem Getrocken uyt de Oude ende Nieuwe vermaerdtste en beroemste landt-beschryvers*, etc. Amsterdam, J. J. van Waesberg et fils, 1676. Un vol. in-4° oblong. N° 74. (Coll. A. Dejardin.)

1636.

N° 7. — *Ducatus Limburg.* Avec une échelle et une rose des vents. C'est une copie du n° 2, où il y a un plus grand nombre de lieux indiqués et où quelques routes ont été ajoutées. L'orthographe des noms y est plus mauvaise. (Larg. 0m22, haut. 0m15.)

Dans: 1° *L'Ardante ou Flamboyante Colomne de tous les Pays-Bas autrement dict le XVII provinces.* Amsterdam, Jacob Colom, 1636. Un vol. in-4° oblong. Page 36. (Coll. A. Dejardin.) — 2° *De Vyerighe Colom Klaer Vertoonende in vyftich enderscheydene Curieuse Caarten De XVII Nederlantsche Provincien*, etc. Amsterdam, Jacob Aertz, Colom.

Cartes.

(sans date). Un vol. in-4° oblong. N° 7 (1). (Coll. A. Dejardin.) — 3° *Kleyne en beknopte atlas, of tooneel des oorlogs in Europa, Begrypende meer als twee hondert* (2) *accurate Kaarten en Plans of Afbeeldingen der voornaamste Sterke Vestingen in Duitschland*, etc. Amsterdam, J. Ratelband, 1735. Un vol. in-4° oblong. N° 108 (3). Exemplaire colorié. (Coll. E. Poswick et A. Dejardin.) — 4° Seconde édition du même ouvrage, contenant plus de 230 plans (4). Amsterdam. David Weege. 1753. Un vol. in-4° oblong. N° 116 (5). (Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.)

1636.

N° 8. — *Comitatus Valkenborg et Dalem.* Avec une échelle et une rose des vents. Cette carte est limitée au nord à Leuth, sur la Meuse ; au sud, à Liège, Melin et Henri-Chapelle ; à l'ouest, à Vlytingen et Liège, et à l'est, à Wittem et Henri-Chapelle. Les seigneuries de Fauquemont et de Dalhem faisaient partie du duché de Limbourg. (Larg. 0^m23, haut. 0^m15.)

Dans les mêmes ouvrages que la carte précédente, respectivement page 36 et n°s 7, 110, 118 (6).

1636.

N° 9. — *Limburg Ducatus.* Avec une échelle et une rose des vents. Limitée au nord à la ville de Stockhem, sur la Meuse; au sud à la Vesdre ; à l'ouest à Lanaeken et Esneux, et à l'est à Geilenkirchen et Cornelimunster, en Prusse. La partie détachée (seigneuries de

(1) Cet ouvrage n'a pas de texte et les cartes sont numérotées.

(2) Il y en a 214.

(3) Dans cet ouvrage, il y a: *La Feuille exc:* — 7.

(4) Il y en a 234.

(5) Comme à la note 3.

(6) La carte qui se trouve dans le second ouvrage porte en outre: *La Feuille exc:* — 8.

Sprimont et d'Esneux) n'est pas comprise sur cette carte. Les divisions et les routes ne sont pas indiquées. (Larg. 0m185, haut. 0m13.)

Dans : 1° *Novus tabularii geographicarum Belgicae liber in quo accuratius quam unquam antehac XVII, inferioris Germaniæ provinciæ*, etc., par Pierre Verbist. Anvers, P. Verbist, 1636. Un vol. in-4° oblong. Pl. 5. (Coll. A. Dejardin.) — 2° *Description de touts les Pays Bas, autrement appellez la Germanie inférieure ou Basse Allemagne, par Pierre Verbist, avec toutes les cartes géographiques desdits pays.* Anvers (sans date). Un vol. in-12. (Coll. A. Dejardin.)

1638.

N° 10. — *Ducatus Limburg. Amstelodami, sumptibus Henrici Hondii* (1). Avec deux échelles et les armoiries de l'ancien duché de Limbourg au-dessus du titre. C'est une copie du n° 2. (Larg. 0m455, haut. 0m365.)

Dans : 1° *Gerardi Mercatoris et J. Hondii atlas novus*, etc. Amsterdam, H. Hondius et J. Janssonius, 1638. Trois volumes in-folio. Tome II. (Bibl. de l'Université de Gand.) — 2° *Le nouveau théatre du monde ou nouvel atlas.* Amsterdam, J. Janssonius, 1642. Trois vol. in-folio. Tome II, feuille b. b. b. b. (Bibl. de l'Université de Liège.) — 3° *Nieuwen atlas of te Werelt beschrijvinge.* Amsterdam, J. Janssonius, 1642. Trois vol. in-folio. Tome II, feuille . (Bibl. royale, à Bruxelles.)

1645.

N° 11. — *Ducatus Limburgum Auctore Aegidio Martini.— Amsterdami Apud Guiljelmum et Joannem Blaeu.* Avec deux échelles et les armoiries de l'ancien duché de Limbourg au-dessus du titre. Copie du n° 2 de 1603. Cette carte-ci va plus loin à l'ouest, et l'on y a

(1) D'autres exemplaires ont : *Corn. Dankero.*

ajouté un grand nombre de noms de villages sur la Meuse, entre Liège et Huy. (Larg. 0m475, haut. 0m36.)

Dans : 1° *Theatrum orbis terrarum, sive atlas novus; in quo tabulae et descriptiones omnium Regionum. Editiae à Guiljel. et Joanne Blaeu.* Amsterdam, 1645. Six vol. in-folio. Tome I, troisième partie, page 14. (Bibl. de l'Université de Liège.) — 2° Édition allemande. Six vol. in-folio. — 3° *Toonneel des aerdrycks ofte nieuwe atlas dat is beschryving van alle landen; nu nieulycx uytgegeven door Wilhem: en Joannem Blaeu.* Amsterdam, 1649. Neuf vol. in-folio. (Bibl. de la ville d'Anvers.) — 4° *J. Blaeus grooten atlas, ofl't werelt-beschryving in welcke 't aerdryck, de zee, en hemel wort vertoont en beschreven.* Amsterdam, J. Blaeu, 1664. Neuf vol. in-folio. Tome III, intitulé : *Derde stuck der aerdrycks-beschryving, welck vervat de Nederlanden.* Première partie. Page 15. (Coll. N. Henrotte.) — 5° *Atlas major s. Cosmogr. Blaviana en la qual exactamente se descrive la Tierra el Mar y el Cielo.* Amsterdam, J. Blaeu. 1659-1672. Dix vol. in-folio. — 6° *Atlas major sive cosmographia Blaviana, qua solum, salum, cœlum, accuratissime describuntur.* Amsterdam, J. Blaeu Onze vol. in-folio. Tome IV, ayant pour titre: *Geographiœ blavianiœ volumen quartum, quo liber IX, X, Europœ continentur.* 1662. Première partie, page 21. [Colorié.] (Bibl. de l'Université de Liège. Coll. A. Dejardin) — 7° *Le grand atlas ou cosmographie blaviane, en laquelle est exactement descritte la terre, la mer et le ciel.* Amsterdam, J. Blaeu. Douze vol. in-folio. Tome IV, ayant pour titre : *Quatrième volume de la Géographie blaviane, contenant le IX et X livre de l'Europe.* 1667, Première partie, page 35. (Coll. L. Digneffe.)

1652.

N° 12. — *Limburg ducatus.* Avec une échelle. Le nord est à droite. Les bords du cadre à droite et à gauche sont en demi-cercle. (Larg. 0m155, haut. 0m10.)

Dans: *Caert en Stede-boexken van Nederlandt, vertoonende de XVII Provintien in't geheel en besonder als oock derselver principaele Steden, soo als die hedendaechs in haer*

Fortificatien gesien worden. Amsterdam, Jan Janssen Brouwer, 1652. Un vol. in-12 oblong. (Coll. L. Digneffe.)

1656.

N° 13. — *Ducatus Limburgum*. Avec deux échelles et les armoiries du duché de Limbourg au-dessus du titre. C'est une copie réduite du n° 2 de 1603 (Mercator.) Les routes ne sont pas indiquées. (Larg. 0m32, haut. 0m24.)

Dans: 1° *M. Z.* (Martin Zeiller) *Topographia Germaniae Inferioris dasz ist Beschreibung und Abbildung der Vornehmsten Stätten Vöstungen und Ohrter so wohl in grund als in Prospect. in den XVII Niederländischen Provintien liegend*, etc. Francfort-sur-le-Mein. G. Mérian, 1659. Un vol. petit in-folio. Page 32. (Bibl. de l'Université de Liège, etc. (Coll. L. Digneffe, E. Poswick, A. Dejardin, etc.) — 2° *Topographia circuli Burgundici: das ist Beschreibung desz Burgundisch und Niederländischer craises*, etc., par Martin Zeiler. Francfort-sur-le-Mein. G. Mérian. 1654. Un vol. petit in-folio. Page 32. (Bibl. de l'Université de Liège, Gand, etc.)

1662.

N° 14. — *Tabula ducatus Limburch et comitatus Valckenburch in lucem edita a F. de Wit.* (hors du cadre, dans le haut). *Gedruckt t'Amsterdam by Frederick de Wit in de Calverstraet by den Dam in de Witte Pascaert.* Avec deux échelles, une rose des vents et les armoiries de l'ancien duché de Limbourg à la partie supérieure à gauche, accostées de deux ouvriers. Cette carte est limitée : à la partie supérieure, à Montenacken et Susteren; à la partie inférieure, à Spa et Eupen; à gauche, à Jemeppe, Louveigné et Spa, et à droite, à Susteren, Gangelt et Rolduc. La partie séparée, formée des seigneuries d'Esneux et de Sprimont, n'y est pas comprise. Une grande partie des routes qui y sont indiquées n'ont probablement pas existé. (Larg. 0m55, haut. 0m45.)

Cartes.

Dans : 1° Un atlas de la Germanie inférieure sans titre. Un vol. in-folio. (Coll. A. Dejardin.) — 2° *F. de Wit Germania Inferior, sivè XVII Provinciarum Geographicœ Generales ut et Particulares Tabulœ. — Nieut Kaert-boeck van de XVII Nederlandtsche Provincien Begrypende mede de aengrensende landen Perfecter als oyt voor desen*, etc. Amsterdam, F. de Wit. Un vol. in-folio. Feuille V. (Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.) — 3° *Mapas o geographia conpendioça, que muestra el orbe de la tierra sacadas las mas nuevas tabulas.* Amsterdam, F. de Wit. Un vol. in-folio. N° 118. [Cet atlas a un faux titre, qui paraît gravé par Gérard de Lairesse]. (Bibl. royale, à Bruxelles. Bibl. de Namur. Coll. A. Dejardin.) — 4° *Atlas maior F^a de Wit, ex Officina Frederici de Wit, Amstelodami cum Privilegio*, etc. (Cet atlas a un faux titre gravé par Lauwerens : Scherm.) Un vol. in-folio. N° 48. [Bibl. de l'Université de Liège.]

1667.

N° 15. — *Duché de Limbourg, Par P. du Val, Geogr. du Roy.* Avec une échelle et les armoiries du duché, dans lesquelles le titre est inscrit. Limitée : au nord, à Nieuwstadt et Gangelt; au sud, à Verviers et Limbourg; à l'ouest, à la Meuse, et à l'est, à Rolduc, Cornelimunster, etc. La partie séparée, comprenant les seigneuries de Sprimont et d'Esneux, ne s'y trouve pas. Les routes ne sont pas indiquées. (Larg. 0^m10, haut. 0^m13.)

Dans : 1° *Cartes et Tables de Géographie des Provinces eschûës à la Reine Très-chrétienne, par le Decez de la Reine Élisabeth, sa mère, du Prince dom Balthazar, son Frère, et du Roy Catholique Philippe IV, son Père*, par P. du Val. Paris, chez l'auteur, 1667. Un vol. in 12, planche 8. [1] (Coll. E. Poswick et A. Dejardin.) — 2° *La Géographie Française*, par P. du Val. Paris, 1682. Un vol. in-12. Quatrième partie.

(1) Une première édition a paru en 1663.

1692.

N° 16. — *Limburgi Ducatus et Comitatus Valckenburgi Nova Descriptio per J. Peeters.—J. Peeters, ex: J. Harrewyn fecit.* Avec deux échelles et une rose des vents. Le titre est gravé sur une fontaine dans les eaux de laquelle sont des baigneurs : à gauche on voit des buveurs et à droite Diane chasseresse. Les armes de Limbourg sont dans le coin inférieur, à droite. Cette carte est limitée à la partie supérieure à la Meuse, depuis Susteren jusqu'à Seraing; à la partie inférieure à Spa, Limbourg et Cornelimunster; à gauche à Seraing, Louveigné et Spa, et à droite à Susteren, Gangelt et Alsdorf. La partie détachée (seigneuries de Sprimont et d'Esneux) n'est pas comprise sur cette carte. Les routes ne sont pas tracées. (Larg. 0m18, haut. 0m145.)

Dans : *L'atlas en abrégé, ou nouvelle description du monde, tirée des meilleurs Auteurs de ce siècle, par Jaques Peeters.* Anvers, chez l'auteur, 1692. Un vol. in-12. Page 31. (Coll. N. Henrotte et A. Dejardin.)

1692.

N° 17. — *Le Limbourg, où sont le duché de Limbourg, le comté de Dalem, les seigneuries de Fauquemont et de Rolduc; dressé, sur les mémoires les pls. récents, par le Sr. Sanson géographe ordre. du Roy. — A Paris, chez H. Jaillot joignant les Grands Augustins, aux 2 Globes. Avec privilége du Roy.* 1692 (1). Avec cinq échelles, une rose des vents et une légende. Cette carte est limitée au nord à Glabbeck, Grevenbicht et Heinsberg; au sud à Bomal et Malmedy; à l'ouest à Hasselt et Gomme, et

(1) D'autres exemplaires portent la date de 1693.

à l'est à Juliers. Elle comprend donc la province de Liège et une grande partie de celle de Limbourg. Le ban de Sprimont y est compris. Les routes sont indiquées. (Larg. 0m555, haut. 0m413.)

Dans : 1° *Atlas Nouveau, contenant Toutes les parties du Monde, où sont exactement remarqués les Empires, Monarchies, Royaumes, Estats, Républiques et Peuples qui s'y trouvent à présent. Par le Sr Sanson, Géographe ordinaire du Roy. Présenté à Monseigneur le Dauphin par son très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur Hubert Jaillot Géographe du Roy. A Paris, chez Hubert Jaillot, joignant les Grands Augustins, aux deux Globes. Avec privilége du Roy*, 1692. Un vol. grand in-folio, n° 68. (Bibl. royale, à Bruxelles. Coll. L. Digneffe.) — 2° *Atlas François, contenant les Cartes Géographiques dans lesquelles sont très-exactement remarquez les Empires, Monarchies, Royaumes et Estats de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique; avec les Tables et Cartes Particulières de France, de Flandre, d'Allemagne, d'Espagne et d'Italie*, par H. Jaillot. Paris, Jaillot. 1695. Deux vol. grand in-folio. Le tome II, dans lequel se trouve cette carte, a pour titre : *Second volume de l'Atlas François*, etc. 1699, n° 8 [1]. (Bibl. de l'Université de Liège)

1695.

N° 18.—*Limburgi Ducatus et Comitatus Valckenburgi Nova Descriptio Per N: Visscher-cum Privil: Ordin: General: Belgii Fœderati* (2). Avec deux échelles, une rose des vents et les armoiries du duché de Limbourg, près des échelles. Le titre et les échelles sont entourés de vignettes. C'est une copie du n° 14 de 1662 (de Wit). [Larg. 0m545, haut. 0m45.]

Dans : *Atlas minor sive geographia compendiosa, qua orbis terrarum per paucas attamen novissimas tabulas ostenditur.*

(1) Dans cet ouvrage, la carte a la date de 1699.
(2) Des exemplaires ont : *Nunc apud P. Schenk.*

Amsterdam. N. Visscher. Avec un faux titre gravé par Gérard de Lairesse. Un vol. grand in-folio. N° 45. (Coll. A. Dejardin.)

1695?

N° 19. — *Carte du duché de Limbourg.* Avec une échelle. Le nord est à droite. Limitée, en haut, à Liège et à la Meuse ; en bas à Randerath et Cornelimunster ; à gauche à la Vesdre, et à droite à Stockhem, Nieuwstadt et Randerath. La partie séparée, comprenant les seigneuries de Sprimont et d'Esneux, ne s'y trouve pas. Les routes ne sont pas indiquées. (Larg. 0m15, haut. 0m105.)

Dans : *Les plans et profils des principales villes et lieux considérables du Duché de Limbourg. Avec la carte générale et les particulières de chaque gouvernement*, par le Chevalier de Beaulieu (1). Un vol. in-8° oblong. (C'est le titre d'une partie des cartes qui se trouvent dans un recueil sans titre général.) [Coll. L. Digneffe et E. Poswick.]

1695?

N° 20. — *Le Limbourg, où sont le duché de Limbourg, le comté de Dalem, les seigneuries de Fauquemont et de Rolduc, dressé sur les mémoires les pls. récents par le Sr Sanson, géographe ordre du Roy. A Paris, chez H. Jaillot, joignant les grands Augustins aux deux Globes. Avec privilége du Roy.* Avec cinq échelles, une rose des vents et un indicateur des signes employés. C'est une reproduction du n° 17 de 1692 du même auteur. (Larg. 0m52, haut. 0m41.)

Dans : *Magnum theatrum belli, quousque se hodie in orbe extendit; continens novissimas et perfectissimas, tam particulares quam generales tabulas geographicas Germaniæ, Belgii, Hungariæ, etc., cum speciali indice quo cujuslibet*

(1) D'autres exemplaires ont : *A Paris, chez le Sr de Beaurain, Geographe. Avec privil.*, et la planche a le n° 178.

Cartes.

tabulæ notabilia exhibentur. Opus collectum a Carolo Allard, Amstelo Batavo. Cum privilegio potentissimorum DD. ordinum Hollandiæ et Westfrisiæ. Le titre est répété en hollandais. Un vol. in-folio. N° 21. (Bibl. de l'Université de Gand.)

1707?

N° 21. — *Carte contenant le Duché de Limbourg et partie du dioccèse de Liége, dé liée à Son Altesse Electorale de Bavière, par M. van Medtman. Hagæ Comitis apud Petrum Husson.* Avec deux échelles, une légende pour les signes employés et les armes de Bavière. Limitée au nord à Peer, Brée et Stevensweert; au sud, à Modave et Aywaille; à l'ouest, à Hasselt, Looz (Borchloen) et Huy, et à l'est, à Randerath, Aix-la-Chapelle et Cornelimunster. Les routes ne sont pas toutes indiquées. Les villages d'Argenteau, Cheratte, Hermalle, etc., sont détachés du duché de Limbourg. (Larg. 0m465, haut. 0m56.)

Dans : *Diverses Cartes de Géographie, où l'on peut voir le Théâtre de la guerre dans tout le monde. Comme dans les Païs de Flandres, de Brabant, de Liége, d'Allemagne, de Hongrie, de France, d'Espagne, de Portugal, d'Italie, de Pologne, de Moscovie, en Amérique, &c. Recüeillies à La Haye, Par Pierre Husson.* (Le même titre est répété en latin et en hollandais.) Un vol. grand in-folio, renfermant des cartes et plans, de divers éditeurs, publiés pendant la guerre de la succession d'Espagne après 1707. (N° 43.) [Coll. E. Poswick et A. Dejardin.]

1709?

N° 22. — *Le Duché de Limbourg suivant les Nouvelles Observations de Messrs de l'Académie Royale des Sciences, etc. Augmentées de Nouveau. A Leide, chez Pierre van der Aa. Avec Privilège.* Avec deux échelles, une rose des vents et les armoiries du duché de

Limbourg au-dessus du titre, qui est, en outre, entouré d'une vignette. Cette carte est limitée : au nord, à Sittard et Gangelt; au sud, à Verviers et Limbourg ; à l'ouest, à Sutendael et Liége, et à l'est, à Alsdorf et Cornelimunster. La partie séparée (seigneuries d'Esneux et de Sprimont) n'y est pas comprise. Le comté de Dalhem, les seigneuries de Fauquemont et de Rolduc et les bans de Herve, de Montzen, de Valhorn et de Baelen ont leurs limites tracées. Les routes ne sont pas indiquées. (Larg. 0m285, haut. 0m21.)

Dans : 1° *La galerie agréable du monde, où l'on voit en un grand nombre de cartes très exactes et de belles tailles douces, les principaux empires, roïaumes, etc. : le tout mis en ordre et exécuté à Leide par Pierre van der Aa, marchand libraire.* 1709? Soixante-six vol. in-folio reliés en trente-cinq. Tomes XV et XVI de la collection entière et Tome IV des Pays-Bas catholiques. N° 66. [1] (Coll. L. Digneffe.). — 2° *Le nouveau théatre du monde, ou la géographie royale, composée de nouvelles cartes très-exactes, Dressées sur les Observations de Messieurs de l'Académie Royale des Sciences à Paris*, etc. : *Avec une description géographique et historique des quatre parties de l'univers, desquelles l'Europe en détail est écrite par M. Gueudeville, et les trois autres Parties par M. Ferrarius.* Leide. Pierre van der Aa. 1713. Un vol. grand in-folio. Page 44. (Exemplaire colorié.) [2] (Coll. A. Dejardin.) — 3° *La géographie moderne, naturelle, historique et politique, dans une méthode nouvelle et aisée, par le Sr Abraham Du Bois, géographe, divisée en quatre tomes avec plusieurs cartes et une table des matières.* Lahaye. Jacques Van den Kieboom et Gerard Block. 1736. Quatre vol. in-4°. Tome II, page 357.

1786.

N° 23. — *Kaartje van t Graafschap Limburg, Volgens de Nieuwste Waarneminge. — XXVIII.* Avec

(1) Avec un cadre de 0m06 de largeur.

(2) Sur la même feuille se trouve la carte de la Zélande.

une échelle. Cette carte est limitée au nord, à Reckheim, Geilenkirchen et Juliers; au sud, à Modave, Aywaille et Spa; à l'ouest, à Bergilers, sur le Geer et à Huy, et à l'est, à Juliers et Montjoie. Les villages de Cheratte, Argenteau et Hermalle sont détachés du duché de Limbourg. Les routes ne sont pas indiquées. (Larg. $0^{m}225$, haut. $0^{m}165$.)

Dans : *Compleete zak-atlas, van de zeventien Nederlandsche provinciën, Begreepen in XXXI, zeer naauwkeurig en zindelyk in 't koper gebragte kaarten, op nieuw vervaardigd, naar de laatste verbeteringen van de Heeren, Fraex, Bachine, en andere voornaame Aardryks-kundigen : Waar by gevoegd is, een Algemeen denkbeeld van de Aardryks-kunde, Benevens eene korte beschryving der XVII Nederlandsche provinciën, Warin alle de onlangs gemaakte veranderingen, in de Regeeringsform, als anderzins, naauwkeurig opgegeeven worden.* Amsterdam, Elwe et Langeveld, 1786. Un vol. in-8°. N° 28. (Coll. A. Dejardin.)

1791.

N° 24. — *Die herzogthümer Limburg und Geldern ostereichischen antheils.* — N° 177. Avec deux échelles. Ces deux duchés se trouvent sur deux cartes séparées, quoiqu'ayant le même titre. Celle qui représente le duché de Limbourg est limitée au nord à..... (Larg. $0^{m}22$, haut. $0^{m}22$.)

Dans : *Schauplatz der fünf theile der welt nach und zu Anton Friedrich Büschings grosser erdbeschreibung von Franz Johan Joseph von Reilly. Gestochen von Ignaz Albrecht.* Vienne, 1781. Trois parties en quatre volumes in-4° oblong. Deuxième partie. Deuxième division. N° 177. (Bibl. royale, à Bruxelles.)

DEUXIÈME PARTIE.

PLANS.

Il n'existe pas de plan de la ville de Limbourg antérieur à celui du siège de 1632. Avant ce siège, la forteresse devait se trouver dans l'état où elle avait été mise, dans les premières années du XVIIe siècle, par les soins du comte de Bruay, gouverneur de la province, qui en fit considérablement réparer et augmenter les fortifications. L'enceinte consistait primitivement en un mur avec tours. En 1577, cette muraille fut renforcée, du côté du sud, par une seconde enceinte revêtue et bastionnée, et la porte fut couverte par un ravelin qui existe encore aujourd'hui. Quelques années plus tard, sous l'administration du comte de Bruay, les fortifications furent, comme nous l'avons déjà dit, complétées, et l'église, qui se trouvait contre la vieille enceinte, fut entourée d'un bastion. Le château formait un rectangle ayant une tour à chaque angle et une tour au milieu de la face ouest.

Après le siège de 1632, par Frédéric-Henri de Nassau, on ajouta deux bastions aux saillants à l'ouest.

Les plans de 1632 (n°s 1, 2, 3), 1635 (n° 4), 1649 (n°s 5, 6, 7), 1652 (n° 8) et 1673 (n° 10) représentent la ville de la même manière.

Au plan de 1659 (n° 9), on a ajouté un ouvrage à couronne, avec de longues branches vis-à-vis des fronts du sud. On ne retrouve plus cet ouvrage sur les plans postérieurs, sinon sur celui de 1703 (n° 17).

L'histoire rapporte que les Français firent sauter les fortifications en 1677 et qu'ils ne fortifièrent de nouveau

Limbourg qu'en 1701 ; cependant, sur les plans de 1692, 1695 et 1697 (nos 12, 13 et 14), on voit des bastions. Sur ces plans figure un nouvel ouvrage, vers la campagne, contre l'escarpement à l'est: c'est le fort *Monterey*. La porte sud est défendue également par une espèce de bastion. Ces bastions paraissent entourés par un fossé avec contrescarpe revêtue et glacis. Les trois fronts ainsi formés sont couverts par de petites demi-lunes. Il est cependant connu que la ville, à l'époque du siège de 1703, n'était défendue que par des ouvrages en terre. Les plans de ce siège sont au nombre de quatre (nos 15, 16, 17 et 18). Le n° 18 seul est assez détaillé. On y voit une double enceinte, une demi-lune en avant du front à gauche de la porte (elle est encore actuellement presque intacte), et vis-à-vis du front à droite, une grande demi-lune, embrassant presque tout le front et précédée d'un chemin couvert avec traverses. Des forts détachés en terrassement ont été construits en avant. Les autres (nos 15, 16 et 17) sont des copies de plans plus anciens.

Le plan de 1707 (n° 19) indique trois demi-lunes sur la face ouest, entre le château et le premier bastion. La face sud est identique à celle des plans de 1692, 1695 et 1697; la grande demi-lune du n° 18 ne s'y trouve plus, ni les ouvrages avancés. La face nord du château est flanquée par deux petits bastions. Sur le plan de 1709 (n° 20), les fronts sud n'ont pas de dehors. Le plan de 1711 (n° 21) est une copie des nos 12, 13 et 14. Le plan de 1720 (n° 22) a aussi une double enceinte sur tout le pourtour, y compris le château. Ceux de 1735 (nos 23 et 24) ont une double enceinte sur les faces sud et est; il n'y a plus de demi-lunes. Celui de 1785 (n° 25) est une copie de celui de 1720. Les plans nos 26, 27 et 28 sont des plans modernes.

1632.

Plans.

N° 1. — *Limburg.* — *Fig:* 15. *Fol.* 168. Avec une légende de neuf numéros, en hollandais. Dans le bas figure un combat entre cavaliers. Les maisons et les édifices sont représentés en élévation. Les batteries hollandaises contre le château sont placées sur les hauteurs à l'ouest de Dolhain. (Larg. 0m355; haut. 0m27.)

Dans : *Frederick Hendrick van Nassauw prince van Orangien zyn Leven en Bedryf*, par Commelyn. Amsterdam, Jan Jansz, 1651. Deux volumes in-folio. Tome I, page 168. (Coll. E. Poswick.)

1632.

N° 2. — *Limburg.* — *Fig:* 15. *Fol.* 168. Avec la même légende et les mêmes personnages qu'au numéro précédent ; seulement cette planche-ci a été intervertie ; tout ce qui se trouve à droite doit être à gauche et vice-versâ. (Larg. 0m355; haut. 0m27.)

Dans la seconde édition de l'ouvrage cité précédemment. Utrecht, veuve Snellaert, 1652. Deux volumes in-folio. Tome I, page 168. (Coll. E. Poswick et A. Dejardin.)

1632.

N° 3. — *Limburgum.* Avec une légende de neuf numéros, partie en français, partie en hollandais. C'est une copie des numéros précédents. (Larg. 0m33; haut. 0m21.)

(Bibl. de l'Université de Liège.)

1635.

N° 4. — *Limburg.* Avec les armoiries du duché et un écusson en blanc. Plan à vol d'oiseau ne donnant pas le village de Dolhain. C'est une copie réduite du n° 1 de 1632. (Larg. 0m13; haut. 0m11.)

Plans.

Dans : *Belgicæ sive Inferioris Germaniæ, descriptio;* par L. Guicciardin. Amsterdam, G. Blaeu, 1635. Trois parties en deux volumes in-18. Tome I, page 291. (Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.)

1649.

N° 5. — *Limburg.* Avec une légende de six numéros, les armoiries d'Espagne à gauche et celles du duché à droite, à la partie supérieure. Dans le bas de la planche, un troupeau de moutons, un d'oies, une charrette et des personnages. A gauche, la ville de Limbourg fortifiée, à droite celle de Dolhain, contournée par la Vesdre. Les édifices sont vus en élévation. Ce plan diffère peu du n° 1 de 1632. (Larg. 0m52; haut. 0m375.)

Dans : 1° *Novum ac magnum theatrum urbium belgicæ regiæ, ad præsentis temporis faciem expressum à Joanne Blaeu.* Amsterdam, 1649. Deux volumes grand in-folio. Tome II, planche 199. (Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.) — 2° *Tonneel der steden van s' Konings Nederlanden, met hare beschryvingen, uytgegeven by Joan Blaeu.* Amsterdam, 1649. Deux volumes grand in-folio. Tome II, planche . — 3° *Tonneel der steden van 's Konings Nederlanden, met haere Beschrijvingen, Uytgegeven by Joan Blaeu.* Amsterdam, 1649. Il y a des exemplaires coloriés. (Bibl. de Namur. Coll. L. Digneffe.) — 4° *Novum ac magnum theatrum*, etc. (1). — 5° Édition du même ouvrage sans texte derrière les planches. (Coll. L. Digneffe.)

1649.

N° 6. — *Limburg.* Avec les armoiries d'Espagne à gauche et celles du duché à droite, à la partie supérieure. Copie du plan précédent.

Dans une édition de Blaeu avec un texte plus court.

(1) Les différentes éditions de l'atlas de Blaeu renseignées ici, soit latines, soit hollandaises, quoiqu'étant de la même date, ont cependant des justifications différentes.

1649.

N° 7. — *Limburg.* — *R. Blokhuyse fecit.* Copie du plan n° 5 de Blaeu.

Dans une édition de Blaeu sans texte derrière les planches.

1652.

N° 8. — *Limburg.* Avec les armoiries du duché et une légende de huit numéros. Copie du n° 4 de 1635. (Larg. 0m13, haut. 0m11.)

Dans : 1° *Belgicæ, sive Inferioris Germanicæ, descriptio :* par L. Guicciardin, 22e édition. Amsterdam, J. Jansson, 1652. Trois parties en deux volumes in-18. Tome I, page 291. (Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.) — 2° *Caert en Stede-boexken van Nederlandt, vertoonende de XVII Provintien in 't geheel en besonder, als oock derselver principaele Steden, soo als die hedensdaechs in haer Fortificatien gesien worden.* Amsterdam, Jan Janssen Brouwer, 1652. Un volume in-12 oblong. (Coll. L. Digneffe.)—3° *Belgicæ, sive Inferioris Germaniæ, descriptio :* par L. Guicciardin, 23e édition. Amsterdam, Jacob Van Meurs, 1660. Un volume in-18, page 291. (Bibl. de l'Université de Liége. Coll. L Digneffe et A. Dejardin.) — 4° *Beschryvingh der Neder-Landen*, d'après Guicciardin et d'autres, 24e édition. Amsterdam, Jacob Van Meurs, 1660. Deux volumes in-18. Tome I, page 122. (Coll. L. Digneffe, E. Poswick et A. Dejardin.)

1659.

N° 9. — *Limburg.* Avec une échelle, une légende de A à G, et les armoiries du duché. Ce plan se borne à la ville de Limbourg. Il y a un ouvrage à couronne à très-longues branches, s'appuyant sur les fronts vers la campagne. Les rues de la ville sont indiquées en traits pointillés. Le couvent de religieux indiqué sous la lettre E n'a jamais existé. (Larg. 0m25, haut. 0m17.)

Plans.

Dans : *M. Z.* (Mathieu Zeiler) *Topographia Germaniæ inferioris. Das ist Beschreibung und Abbildung der vornehmsten Stätten*, etc. Francfort sur le Main. G. Mérian. 1659. Un volume petit in-folio. Page 61. (Bibl. de l'Université de Liége. Coll. L. Digneffe, E. Poswick, A. Dejardin, etc.)

1673.

N° 10.—*Limburg*. 4.—Copie réduite du n° 5 de 1649, avec moins de détails à l'intérieur. (Larg. 0m415, haut. 0m315.)

Dans : 1° *Teatro del Belgio, ó sia descritione delle diecisette provincie del medesimo*, par Galeazzo Gualdo Priorato. Francfort. 1673. Un volume in-folio. Pl. 4. (Coll. A. Digneffe.) — 2° *Teatro del Paësi Bassi*, par Gualdo Priorato. Vienne en Autriche, 1673. Un volume in-folio. Pl. 4. (Bibl. de l'Université de Leyde. Coll. Bodel.)

1677.

N° 11. — *Limburgum urbs ducatus cognominis caput. Sicuti Galli illud vicêre A°.* 1675, *sed ab eisdem destructum fuit et derelictum A°* 1677. — *Joachim Ottens fecit Amstelodami apud Covens et Mortier.* Plan à vol d'oiseau. (Larg. 0m , haut. 0m .)

(Bibl. du Dépôt de la guerre, à Bruxelles.)

1692.

N° 12.— *Plan de la Ville et Chasteau de Limbourg.— L. Scherm fec.* Avec une échelle et une légende de A à F. On ne voit que les fortifications de la ville et du château ; les rues à l'intérieur ne sont pas tracées. Le village de Dolhain ne s'y trouve qu'en partie. (Larg. 0m15, haut. 0m105.)

Dans : 1° *Atlas nouveau contenant toutes les parties du monde*, etc., par Sanson. Paris. H. Jaillot. 1692. Un volume grand in-folio. — 2° *Les forces de l'Europe, ou description des principales villes ; avec leurs fortifications. Dessinées par les meilleurs Ingénieurs*, etc. *Recueilli par les soins du Sr*

de Fer, Beaulieu, etc., Géographes du Roy. Paris. 1693. Un vol. in-4° oblong, en dix parties. Huitième partie. 1695. Planche 25. (Sur la même planche il y a trois autres plans.) [Bibl. de l'Université de Liége. Coll. A. Dejardin.]

1695.

N° 13. — *Plan de la Ville et Chasteau de Limbourg.* Avec une échelle et une légende de A à F. Copie du numéro précédent. (Larg. 0m15, haut. 0m105.)

Dans : *Les plans et profils des principales Villes et lieux Considérables du Duché de Limbourg Avec la Carte générale et les particulières de chaque gouvern^t. Par le Chevalier de Beaulieu* (1). *Avec privil.* Un volume in-8° oblong. (C'est le titre d'une partie des cartes, etc., qui se trouvent dans un recueil sans titre général.) (Coll. L. Digneffe et E. Poswick.)

1697,

N° 14. — *La Ville de Limbourg. — Harrewyn fecit.* Avec les armoiries du duché. C'est une copie un peu amplifiée du numéro précédent : elle va moins loin sur la gauche de la planche. (Larg. 0m148, haut. 0m12.)

Dans : 1° *Les délices des Pais-Bas ou description générale de ses dix-sept Provinces, de ses principales Villes et de ses lieux les plus renommez.* 1re éd. Brusselle. François Foppens. 1697. Un volume in-12, page 149. (Bibl. de l'Université de Liége. Coll. L. Digneffe et E. Poswick.) — 2° *Les délices des Pais-Bas ou description générale de ses dix-sept Provinces, de ses principales Villes et de ses lieux les plus renommez dans la situation où ils se trouvent depuis la paix de Ryswyck.* 2e éd. Brusselle. François Foppens. 1700. Un volume in-12, page 182. (Coll. L. Digneffe.)

1703.

N° 15. — *Situatie van Limburgh. — Anna Beeck.* Les

(1) D'autres exemplaires ont : *A Paris chez le Sr de Beaurain, Géographe. Avec privil.*, et la planche porte le numéro 180.

Plans.

environs y sont indiqués. On y voit les opérations du siège par les Français. (Larg. 0m34, haut. 0m24.)

Citée dans : *Beredeneerde beschrijving van Nederlandsche historie platen, zinneprenten en historie kaarten*, par Muller. *N°* 3322.

1703.

N° 16. — *Limburg, op een rots*, etc., *door de Geallieerde de Franssen ontrukt, den* 27 *Sept.* 1703. — *Limburgum, rupis dorso impositum*, etc., *à Foederatis captum* 27 *Septemb.* 1703. — *Pet. Schenk exc: Amst* : *C : P :* Plan à vol d'oiseau qui renferme aussi la ville de Dolhain. Il n'y a pas de dehors en avant de l'enceinte. (Larg. 0m185, haut. 0m145.)

Dans : *Theatrum bellicum, incipiens a Carolo II. Hispaniarum Rege ad Carolum III, continensque Novem Historicas figuras, in magna charta expressas, præcipuarum, obsidionum tam Mari quam Terra, præcipuorum munimentorum ad Rhenum, Mosam, Mosellam, uti et in Hispania et Italia sitorum.* Etc. *Delineavit et edidit Petrus Schenk.* Amsterdam. P. Schenk, 1709 (1). Avec le même titre en hollandais : *Schouwburgh van den oorlog*, etc. Un vol. in-folio. (Coll. L. Digneffe et A. Dejardin. Bibl. de l'Université de Liége.)

1703.

N° 17. — *Limburg Haupt Statt des Hertzogthums dieses Nahmens*, etc. *Der Erb Printz von Hessen Cassel nahm sie* 1703 *den Frantzosen ab.* 52.—*Gabriel Bodenehr excud. Aug. Vind.* Avec une échelle, une légende de A à G, et une notice accompagnant le titre. C'est une copie du n° 9 de 1659 (Zeiler). [Larg. 0m248, haut. 0m102].

(Bibliothèque de l'Université de Liège.)

(1) Il y a encore une édition de 1716 et une de 1720.

Plans.

1703.

N° 18. — *Limbourg.* (Titre à l'intérieur, près de la ville). *Places des Pays-Bas. — Dressé au Dépôt de la Guerre, sous la direction de Mr le Lieut. Gal Pelet. — Gr. par Gratia R.St. Dominique* 134 *Imp*rie *L. Letronne*, 15, Q. *Voltaire.* Echelle de 1 à 8800. Avec une échelle. Le nord est en haut. La ville est représentée avec les environs. Elle est défendue seulement par des ouvrages en terre et quelques ouvrages avancés sur la hauteur : la *Petite redoute*, la *redoute de Reignac*, la *redoute de Falsassin*, et la *redoute de Goé.* On voit à l'est et au sud les batteries des alliés sous les ordres de Marlborough. Beaucoup de noms sont estropiés. Sur la même feuille se trouvent les plans de Huy, Bonn et Tongres. (Larg. 0m262, haut. 0m268.)

Dans : *Collection de documents inédits, sur l'histoire de France, publiés par ordre du roi et par les soins du ministre de l'instruction publique. — Première série. — Histoire politique. — Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV extraits de la correspondance de la Cour et des généraux, par le lieutenant général De Vault, directeur général du dépôt de la guerre, mort en 1790, revus, publiés et précédés d'une introduction par le lieutenant général Pelet, député de la Haute Garonne, directeur général du dépôt de la guerre.* Paris. Imprimerie royale. 1838. Tome III. (Bibl. de l'Université de Liège. Coll. E. Poswick.)

1707.

N° 19. — *Plan de la Ville et Chateau de Limbourg. —A la Hay chez P. Husson.* Avec une légende de A à F. Plan à vol d'oiseau donnant aussi une grande partie du village de Dolhain. La ville est fortifiée : les fronts vers la campagne ont des demi lunes. Il n'y a pas d'ouvrages avancés. (Larg. 0m31, haut. 0m235.)

Plans.

Dans : *Le théatre de la guerre dans tout le monde, comme dans les pays de Flandres, de Brabant, de Liège, d'Allemagne*, etc. La Haye. Pierre Husson. Sans date. Grand in-folio. (Coll. N. Henrotte et E. Poswick.)

1709.

N° 20. — *Limbourg, Ville et Chateau des Pays Bas Catoliq*s. *Capitale du Duché du même nom qui n'étoit qu'un Comté l'an* 1172. *Elle est située sur la petite Riv. le Wesdret, qui coul*e *dans la Meuse, près de Liège. l'An* 1633 *la prirent les Hollandois. depuis les Espagnols la reprirent. l'an* 1675 *les François l'ont conquise et ruinée. Elle est restituée aux Espagnols par la Paix de Nimègue de* 1678. — *Limburg, een Stad en Kasteel, in Spaans. Neerland;* etc. (Au dessus hors du cadre.) — *Les François la rendirent aux Alliez le* 27 *de Septembre* 1703.—*Is* 1703 27 *Sept. door de Franse*, etc. (Au dessus dans le cadre)—*C. Allard excudit Amstelodami; cum Priv*°. *Ordin. Holl. et Westfris.* Avec une rose des vents, les armoiries du duché, et une légende de 6 numéros en français. Le village de Dolhain est compris dans ce plan. La ville est entourée d'une fortification bastionnée; mais les fronts au sud n'ont pas de dehors. Le château est représenté par un quadrilatère bastionné. (Larg. 0m27, haut. 0m20.)

Dans : *La galerie agréable du monde*, etc. Leyde. P. Van der Aa (1709?). Soixante-six volumes in-folio reliés en trente-cinq. Tomes XV et XVI de la collection entière, et Tome III des Pays-Bas catholiques, N° 67,68. (Coll. L. Digneffe.)

1711.

N° 21. — *La ville de Limbourg. — Harrewyn fecit.* C'est le même plan que le n° 13 de 1697, sur lequel on a ajouté le tracé des rues dans l'intérieur de la ville, fort

Plan-

inexactement, dans la campagne des animaux paissant et trois guerriers faisant le coup de feu. (Larg. 0m147, haut. 0m12.)

Dans : *Les délices des Pays-Bas. Contenant une description generale des XVII provinces.* 5me édition. Brusselle. François Foppens. 1711. Trois vol. in-12. Tome I, page 211. (Coll. L. Digneffe.)

1720.

N° 22.— *Plan de la Ville de Limbourg.— Harrewijn fecit.* Avec une légende de A à I. Au dessus du titre, une batterie avec des artilleurs. Plan peu exact : le coude que fait la Vesdre autour du village de Dolhain est beaucoup raccourci. (Larg. 0m177, haut. 0m137.)

Dans : 1° *Histoire générale des Pais-Bas, contenant la description des XVII Provinces*, etc. 4e édition. Brusselle. François Foppens, 1720. Quatre volumes in-12. Tome I, page 284. (Coll. L. Digneffe, N. Henrotte et A. Dejardin.) — 2° *Histoire générale des Pais-Bas, contenant la description des XVII Provinces.* 5e édition. Brusselle, veuve Foppens, 1743. Quatre volumes in-12. Tome I, page 302. (Coll. L. Digneffe et E. Poswick). — 3° *Les délices des Pays-Bas, ou description géographique et historique des XVII Provinces belgiques.* Sixième édition. Liége, J. F. Bassompierre, 1769. Cinq volumes in-12. Tome II, page 81. (Bibl. de l'Université de Liége. Coll. L. Digneffe).

1735.

N° 23. — *Plan de la Ville et de la Citadelle de Limbourg.* Avec les armoiries du duché et une légende de A à L. Plan à vol d'oiseau donnant aussi une grande partie du village de Dolhain. Des coups de feu sont indiqués partant de la ville et du château dans la direction des différentes routes qui y aboutissent. (Larg. 0m155, haut. 0m085.)

Dans : *Kleyne en beknopte atlas, of teemel des werlays in Europa*, etc. (avec 214 planches). Amsterdam, J. Ratelband. 1735. Un

Plans.

volume in-4° oblong, n°s 109 et 160 (1). [Exemplaire colorié.] (Coll. E. Poswick et A. Dejardin.) — Seconde édition de cet ouvrage (avec 234 planches). Amsterdam, David Weege, 1753. Un volume in-4° oblong, n° 117. (Coll. L. Digneffe et A. Dejardin).

1735.

N° 24.— *Limbourg en* 1675.—*Lith. de L. Severeyns-Michel, Liége.* Avec une légende de A à L. Copie du n° précédent. (Larg. 0^m155, haut. 0^m085.)

Dans : *Notice historique sur la ville de Limbourg*, par E. Poswick. Liége, Lardinois, 1862. Un volume in-12.

1785.

N° 25. — *Limbourg.* Avec une légende de A à K C'est une copie du n° 23 de 1720. (Larg. 0^m177, haut. 0^m137.)

Dans : 1° *Het schouwburg der Nederlanden of te geographische en historische beschryvinge der XVII nederlandsche provintien.* 7e édition. Anvers, C. M. Spanoghe, 1785. Cinq volumes in-12. Tome II, page 100. (Coll. A. Dejardin.) — 2° *Les délices des Pays-Bas, ou description géographique et historique des XVII provinces belgiques.* Septième édition (2). Paris. Anvers. Spanoghe, 1786. Cinq volumes in-12. Tome II, page 84. (Coll. L. Digneffe).

187 .

N° 26. — *Atlas cadastral de Belgique. Province de Liége. Arrondissement de Verviers, Canton de Limbourg. Plan parcellaire de la ville de Limbourg avec les mutations. Publié avec l'autorisation du Gouvernement sous les auspices de Monsieur le Ministre des Finances, par P. C. Popp, Ancien Contrôleur du Cadastre, Ingénieur géographe, Membre de l'Aca-*

(1) Sur la planche n° 160 se trouvent en outre quatre autres plans.
(2) C'est réellement la huitième.

démie Nationale de Paris, etc. L'Académie nationale de Paris, etc. Échelle de 1 à 5,000. Avec une échelle, une rose des vents et un N. B. Ce plan ne renferme absolument que la commune de Limbourg. Toutes les parcelles y sont indiquées avec leurs numéros. Sur la même feuille il y a quatre autres plans donnant les agglomérations de bâtisses de la commune à une échelle plus grande. [Voir le n° suivant.] (Larg. 1m14, haut. 0m77).

(Coll. E. Poswick.)

187.

N° 27. — *Développement de la Ville Haute et du Hau Dolhain (Ville Basse) à l'échelle d'un à* 1250. Ce plan comprend la ville de Limbourg et le hameau de Dolhain : il est limité par la Vesdre. Se trouve sur la même feuille que le plan précédent. (Larg. 1m14, haut. 0m43.)

(Coll. E. Poswick.)

1878.

N° 28. — *Limbourg. — Feuille XLIII. Planchette N° 5. — Photolithographiée et imprimée au Dépôt de la Guerre, à Bruxelles, en* 1878. *Levée et nivelée en* 1872. — *Equidistance de* 5 *mètres*. Échelle de 1 à 20,000. Avec une échelle. Le plan de la ville de Limbourg se trouve à la partie supérieure : les environs sont représentés jusque Bilstain, Baelen, Membach, Jalhay et Stembert. Les courbes de niveau y sont tracées. Il existe des exemplaires en noir et d'autres en couleur. (Larg. 0m40, haut. 0m50.)

Fait partie de la Carte de la Belgique en 130 feuilles, en cours de publication. (Coll. A. Dejardin.)

TROISIÈME PARTIE.

VUES.

Les premières vues de Limbourg, au nombre de 22, jusqu'à l'année 1802, ont été prises de l'Est de la ville. La plus ancienne est celle de 1574, qui se trouve dans le *Théâtre des cités du monde*, de Braun et Hogenberg. Cette vue a été copiée et réduite en 1581, 1608, 1613, 1616, 1625? 1650? 1671, 1684, 1695, 1729 et 1802 (N°s 6, 7, 8, 9, 11, 12, 15, 18, 19, 21 et 22). Quoique Limbourg ait été considérablement modifiée durant cette longue série d'années, il est possible cependant que, de ce côté, l'aspect de la ville soit resté le même, à cause de sa position sur la crête du rocher.

Le siège de 1578, par Alexandre Farnèse, se trouve représenté par les n°s 2, 3, 4 et 5, dans les différentes éditions de Strada. Celui de 1675 par Louis XIV l'est dans les n°s 16 et 17. Les vues n°s 10 de 1625 et 13 de 1659 sont toutes deux tirées d'ouvrages allemands. Les n°s 14 et 20 de 1670? et 1709 sont encore différents. Toutes ces vues nous présentent la ville de ce même côté Est; les plus récentes sont prises à l'Ouest ou au Nord;

Vues.

il n'y en a pas qui le soient au Sud. Les unes comprennent tout à la fois Limbourg et Dolhain : ce sont les n°s 23 et 27 de 1829 et 1847 ; sur d'autres, Limbourg figure seul : (n°s 24, 26, 28 et 30 de 1844, 1847, 1861 et 1882), enfin une montre Dolhain exclusivement, c'est le n° 29 de 1882. Le n° 25 de 1845 est insignifiant.

1574.

N° 1. — *Lympurch. — Limburgum oppidum Galliæ Belgiæ, vulgo Lympurch, gallicè Lembordr. — Hanc Urbis Lijmburgensis iconem perhumaniter nobis communicavit unicum illud hujus patriæ decus R. D. Remaclus Lymburgus Medicinæ Doctor, et apud D. Paulum Leodij Canonicus dignissimus, quam optime de re litteraria meritus.* Avec les armoiries d'Espagne et celles du duché à gauche et à droite du titre, et une légende de 18 numéros. Vue prise à l'Est de la ville. A gauche, la ville de Limbourg et son château ; au centre, le village de Dolhain, contourné par la Vesdre, sur laquelle un pont est construit. Tout-à-fait à droite, la montagne de Rhuyff. Dans le lointain, les villages de Bilstain et de Villers. Au premier plan, un berger avec un troupeau de moutons et un personnage gardant des oies, avec la mention : *Querin Counot. Buvrie.* (Larg. 0^m49, haut. 0^m295.)

Dans : 1° *Theatrum urbium et civitatum orbis terrarum*, par Georges Braun et François Hogenberg. Cologne, 1572 à 1616. Six volumes in-folio. Tome II, intitulé : *De præcipuis, totius universi urbibus, liber secundus* 1574. Feuille 18. (Bibl. de l'Université de Liége [1]. Coll. L. Digneffe.) — 2° *Beschreibung und contrafactur*

[1] Dans l'exemplaire qui se trouve à l'Université de Liége, les plans et vues sont rangés par pays et par volumes, de sorte que tout ce qui a rapport à la Belgique se trouve dans le second volume, intitulé : *Belgium.*

Vues.

der vornehmster Statt der Welt, par G. Braun et F. Hogenberg. Cologne, 1574. Trois volumes in-folio. Tome . Feuille . — 3° *Théâtre des cités du monde*. Francfort. Adrien Romain. 1574. Deux volumes in-folio. Tome . Page . (Coll. L. Digneffe.) — 4° *Le grand théâtre des différentes cités du monde*, par G. Braun et F. Hogenberg. Bruxelles, 1572. Six volumes in-folio. Tome II, intitulé : *Théâtre des principales villes de tout l'univers. Second volume.* Feuille 18. (Coll. L. Digneffe.) — 5° *Urbium totius Belgii seu Germaniæ inferioris Nobiliorum, et Illustriorum tabulæ Antiquæ et Novæ accuratissime elaboratæ.* Amsterdam. J. Jansson. 1657. Quatre volumes in-folio. Tome I. Feuille S. (Coll. L. Digneffe.)

1578.

N° 2. — *Limburgi expugnatio Io. Austriaco Gubernatore.* 1578.— *J. Willielmus Baur fec* : 346. Avec une légende de A à R en-dessous du titre. Cette vue n'est guère exacte. A l'extrême gauche, on ne voit que le château et une partie de la ville, et au centre, sur une hauteur qui domine celle-ci, le camp d'Alexandre Farnèse, défendu par des fronts bastionnés; entre ce camp et le château, des tranchées en zig-zag. En-dessous, le village de Dolhain et l'église de l'hôpital. Toutes les phases du siège sont représentées en même temps sur cette planche. (Larg. 0^{m}42, haut. 0,295.)

Dans : *Famiani Stradæ Romani è Societate Jesu De Bello Belgico Decas prima Ab Excessu Caroli V Imp. Usque ad initia Præfecturæ Alexandri Farnesii, Parmæ ac Placentiæ Ducis III.* Rome. Herman Schens. 1640-1647. Deux vol. in-folio. Tome II, page 346. (Coll. E. Poswick.)

1578.

N° 3. — *Expugnatione di Limburgo sotto Don Gio : d'Austria.* 1578. — 478. Avec une légende de A à R au-dessus de la vue, ainsi que le titre. C'est une copie réduite du numéro précédent. (Larg. 0^{m}305, haut. 0^{m}185.)

Vues.

Dans : *Della guerra di Flandra Deca prima Composta da Famiano Strada Della Comp. di Giesu Vol. garizzata da Carlo Papini Dell' istessa Comp.* Rome. Herman Schens. 1639. Un vol. in-4°. Page 478. (Bibl. de l'Université de Liége.)

1578.

N° 4. — *De veroveringhe der stadt van Limburgh onder der heere Joannes van Oostenryck. Anno* 1578. — *Franciscus van den Wijngaerde fecit. Vidua Cnobbart excudit.* Avec une légende de A à O en-dessous du titre. C'est une copie réduite du n° 2. (Larg. 0m32, haut. 0m25.)

Dans : *Strada Nederlandtsche oorloghe 10 boecken, 1555-1578, overgheset door G. Van Aelst.* 5e édition. Anvers. J. Cnobbaert. 1645. Un volume petit in-folio, page 384. (Bibl. de l'Université de Liége. Coll. A. Dejardin.)

1578.

N° 5. — *Limburgi expugnatio Io. Austriaco Gubernatore*, 1578. Avec une légende de A à R en-dessous de la planche. C'est une copie réduite du n° 2. (Larg. 0m27, haut. 0m185.)

Dans : *Famiani Stradæ Romani è Societate Jesu De Bello Belgico decades duæ ab excessu Caroli V. Imp. usq; ad Initium Præfecturæ Alexandri Farnesii Parmæ Placentiæque Ducis III*, etc. 9e édition. Mayence. Schönwetter. 1651. Un volume petit in-4°, page 328. (Coll. A. Dejardin.)

1578.

N° 5bis — *Siége de Limbourg. — Hendrickx-Pannemaker.* Cette vue est attribuée faussement à la ville de Limbourg, en Belgique. C'est la copie d'une planche du *Leone Belgico* de Hogenberg, représentant la ville de Limbourg sur la Lenne, en Westphalie.

Vues.

Dans : 1° *Histoire du duché de Limbourg*, par Marcellin Lagarde. Bruxelles, Jamar, 184 . Un vol. in-12. Frontispice. (Bibl. nationale). (Coll. A. Dejardin.) — 2° *Histoire de Belgique*, par Théodore Juste, 3e édition. Bruxelles, Jamar, 1853. Deux vol. in-8°. Tome II, page 99 (1). (Coll. A. Dejardin.)

1581.

N° 6. — *Limbourg*. 13 (2). Avec les armes d'Espagne et celles du duché à gauche et à droite du titre et une légende de 18 numéros. Vue prise à l'Est de la ville. Copie réduite du n° 1 de 1574, avec les mêmes personnages au premier plan. (Larg. 0m31, haut. 0m225.)

Dans : 1° *Descrittione di M. Lodovico Guicciardini, patritio fiorentino, di tutti i Paesi Bassi altrimenti detti Germania inferiore*, etc. Anvers, Christophe Plantin, 1581. Un volume in-folio, pages 218-219. (Coll. L. Digneffe et E. Poswick.) — 2° *Description de touts les Pais-Bas, autrement appelés la Germanie inférieure ou Basse-Allemagne*, etc., par L. Guicciardin. [Traduit par F. de Belleforest.] Anvers, Christophe Plantin, 1582. Un volume in-folio, page 226. (Bibl. de l'Université de Liége. Coll. L. Digneffe.) — 3° *Descrittione di M. Lodovico Guicciardini, Gentilhuomo Fiorentino, di tutti i Paesi Bassi, altrimenti detti Germania inferiore*, etc. Anvers, Christophe Plantin, 1588. Un volume in-folio, page 200. (Bibl. de l'Université de Liége. Coll. L. Digneffe.) — 4° *Description de touts les Pays-Bas, autrement appelez la Germanie inférieure ou Basse-Allemagne*, par L. Guicciardin. Augmentée par Pierre Van den Berghe. Amsterdam, Cornille Nicolas, 1609. Un volume in-folio, page . (Coll. L. Digneffe.) — 5° *Beschryvinghe van alle de Neder-Landen, andersinns ghenoemt Neder-Duytslandt*, par L. Guicciardin. Traduit par Corneille van Kiel. Amsterdam, G. Jansson, 1612. Un vol. in-folio, page 125. (Coll. L. Digneffe, N. Henrotte et A. Dejardin.) — 6° *Omnium Belgii, sive inferioris Germaniæ, regionum descriptio*, par L. Guicciardin. Amsterdam, G. Jansson, 1613. Un vol. in-folio, page 138.

(1) Le titre est : *Siége et prise de Limbourg par Alexandre Farnèse.*

(2) Dans l'édition de 1582 et les suivantes, c'est le n° 16.

Vues.

(Bibl. de l'Université de Liège. Coll. L. Digneffe.) — 7° *Inferior Germania italio idiomate descripta*, par L. Guicciardin, augmentée par Renier Telle. Amsterdam, G. Jansson, 1613. Un vol. in-folio, page . (Coll. L. Digneffe.) — 8° Édition latine. Amsterdam, G. Jansson, 1614. Un vol. in-folio. (Bibl. royale à Bruxelles.) — 9° Edition latine. Amsterdam, J. Jansson, 1624. Un vol. in-folio. (Bibl. de l'Université de Gand.) — 10° *Description de touts les Pays-Bas, autrement appelez la Germanie inférieure, ou Basse-Allemagne*, par L. Guicciardin. Amsterdam, J. Jansson, 1625. Un vol. in-folio, page 151. (Bibl. de l'Université de Liège.) — 11° *Lud. Guicciardini Belgium universum sive Omnium Inferioris Germaniæ regionum accurata Descriptio.* Amsterdam, J. Jansson, 1646. Un vol. in-folio, page 120. (Bibl. de l'Université de Liège.) — 12° *Belgium, dat is : Nederlandt ofte Bechrijvinge der selviger provincien ende steden*, etc., par L. Guicciardin. Amsterdam, J. Jansson, 1648. Un volume in-folio, page 124. (Coll. L. Digneffe.)

1608.

N° 7. — *Limburg.* Vue prise à l'Est de la ville. C'est une copie réduite du n° 1 de 1574. Les bords du cadre sont arrondis. (Larg. 0m185, haut. 0m10.)

Se trouve sur la carte intitulée : *Nova et accurata totius XVII provinciæ. 1608. — Ghedruckt t' Amsterdam bij Willem Janssoon op 't water in de zonnewijser.* Il se trouve encore sur cette carte dix-neuf autres vues formant l'encadrement sur les deux côtés. (Voir le n° 12 de 1650?) (Archives de la ville d'Anvers)

1613.

N° 8. — *Limburgh.* Vue prise à l'Est de la ville. Copie réduite du n° 1 de 1574. Au premier plan, un piéton et une charrette renfermant trois personnages. (Larg. 0m20, haut. 0m145.)

Dans : 1° *Description de touts les Pays-Bas, romaisie, par Messire Loys Guicciardin, gentilhomme Florentin, avec*

Vues.

toutes les cartes géographiques des dits pays et plusieurs pourtraicts de villes, nouvellement tirez en belle perspective, par M. Pierre Keere; de rechef illustrée de plusieurs additions remarquables, par Pierre du Mont. L'an 1613. Amsterdam. Un volume in-4° oblong, page . (Coll. J. Dejardin.) — 2° *Omnium Belgii, sive inferioris Germaniæ, regionum descriptio*, par L. Guicciardin. Arnhem. J. Jansson. 1616. Un volume in-4° oblong, page 189. (Coll. L. Digneffe.) — 3° *Description de touts les Pays-Bas, par Messire Loys Guicciardin, G. H. Florentin, avec toutes les Cartes Géographiques des dits Pays et plusieurs pourtraicts de villes, nouvellement tierez en belle perspective, par M. Pierre du Keere : de rechef illustrée de plusieurs Additions remarquables, par Pierre du Mont, l'an 1617.* Arnhem. J. Jansson et P. Van der Keere. Un volume in-4° oblong, page . (Coll. A. Dejardin.) — 4° *Beschriivinghe der gantscher Nederlanden, andersins ghenoemt Nederduytslandt*, par L. Guicciardin. Arnhem. J. Jansson. 1617. Un volume in-4° oblong, page 205. (Coll. A. Dejardin.) — 5° *Description de touts les Pays-Bas, par Messire Loys Guicciardin*, etc. (comme au 1°). Campen. Arnoud Benier. Amsterdam. Henry Laurents. 1641. Un volume in-4° oblong, page 203. (Coll. L. Digneffe et E. Poswick.)

1616.

N° 9. — *Limborch.* Vue prise à l'Est de la ville. C'est une copie très-réduite du n° 6, de 1581 (Guichardin). Le cadre est ovale. Se trouve sur la carte intitulée : *Limburgensis Ducatus nova descriptio Auctore Aegidio Martini. Anno* 1616. (N° 4 des Cartes.) Ce titre se trouve au-dessus de la vue de Limbourg, et en-dessous de celle-ci sont les armoiries du duché. (Larg. 0m075, haut. 0m05).

Dans : 1° *Petri Kœrii Germania inferior*, etc. Amsterdam. Pierre du Keere. 1622. Un vol. in-folio, page 33. (Bibl. de l'Université de Liége. Coll. A Dejardin.) — 2° *Belgium sive Germania inferior*, etc., par N. J. Piscator (Visscher). 1634. Un vol. in-folio. (Bibl. de l'Université de Liége.)

Vues.

1625.

N° 10. — *Lymburg.* Au premier plan de la gravure se trouve une allégorie — un taureau s'élance la tête en avant pour déraciner un arbre — expliquée par la phrase suivante, qui se trouve inscrite au-dessus de la gravure, en dehors du cadre : *Vana est sine viribus ira*; et par les vers suivants, en latin et en allemand, inscrits en-dessous :

Quo properas frustraq cies furiose tumultus?
Dissipat annosa sic Taurus in arbore Vires.

Was hilffts dass du erzürnest dich,
Weil niemand daran kehret sich,
Fahr fitsig, gib dem hertzen raum,
Der Ochs umbsonst laufft wiedern Baum.

La vue est prise de l'Est. A droite, on voit le village de Dolhain, et à gauche, la ville de Limbourg; au-delà, dans le fond, des montagnes. (Larg. 0m145, haut. 0m073.)

Dans : 1° *Emblemata seu moralia politica, figuris artificiosis inventa, versibus quoque latinis ac rhythmis teutonicis conscripta et publico juri tradita, per Danielem Meisnerum Commothoviensem* (Kommotau). *Bohemum, P. L. C. accessit diversarum regionum, inclytarum, urbium et civitatum, necnon amœnissimorum locorum viva delineatio.* Francfort. Eberhardt. 1625 à 1627. Un volume in-12 oblong. (Bibl. de l'Université de Liége. Coll. N. Henrotte.) — *Daniel Meissners, P. L. C. Sciagraphia cosmica oder : Eigentliche Abbildung achthundert der mehrentheils vornehmsten Städte, Festungen, und Schlosser, so allenthalben in allen Theilen der Welt beruhmt sind.* Nuremberg. Paul Furstens. 1678. Un volume in-12 oblong, partie, n° . (Coll. L. Digneffe.)

1625?

N° 11. — *Limburgh.* C'est une copie réduite du n° 1 de 1574 (Braun). Au premier plan, à droite, des chèvres,

Vues.

deux hommes et une femme; plus loin, des moutons et trois hommes, puis d'autres personnages encore plus éloignés. (Larg. 0m255, haut. 0m197).

(Bibl. de l'Université de Liége).

1650?

N° 12. — *Limburch.* C'est une copie réduite du n° 7 de 1608. Les coins du cadre sont arrondis. (Larg. 0m074, haut 0m042.)

Se trouve sur la carte intitulée : *Novissima, et accuratissima leonis belgici, seu septemdecim regionum descriptio. Auct. N. J. Visschers. — Ghedruckt t'Amsterdam bij Claes Jansz. Visscher, in de Calverstraet in de Visscher.* Sur cette carte se trouvent, comme sur le n° 7, dix-neuf autres vues de villes (les mêmes) à droite et à gauche du cadre, et au-dessus les armoiries des dix-sept provinces. (Bibl. de l'Université de Liége).

1659.

N° 13. — *Limburg.* Vue prise à l'Est de la ville. Au premier plan, la Vesdre, à laquelle on a donné une largeur exagérée. A gauche, la ville de Limbourg, entourée de murs, et à droite, le village de Dolhain, avec plusieurs clochers. Un pont de trois arches est jeté sur la Vesdre. (Larg. 0m35, haut. 0m143.)

Dans : *Topographia Germaniæ Inferioris dasz ist Beschreibung und Abbildung der Vornehmsten Stätten*, etc., par M. Zeiler. Francfort sur le Main. Gaspard Mérian, 1659. Un vol. petit in-folio, page 61. (Bibl. de l'Université de Liége. Coll. L. Digneffe, E. Poswick, A. Dejardin, etc.)

1670?

N° 14. — *Limburgh.* — 18. — *F. de Wit Exc.* Cette vue est prise de l'Est. Au premier plan, un paysan et une paysanne s'éloignent de la ville. Plus loin, le cours de la Vesdre

et le pont conduisant à Dolhain. A gauche, la ville de Limbourg et à droite Dolhain. Dans le fond, des montagnes. (Larg. 0m26, haut. 0m205.)

(Coll. E. Poswick.)

1671.

N° 15. — *Limbourg.* Gravure de Sébastien Leclercq. Vue prise à l'Est. Copie très-réduite du n° 1 de 1574. (Larg. 0m092, haut. 0m048.)

Dans: 1° *Les travaux de Mars ou la fortification nouvelle tant régulière, qu'irrégulière*, par Allain Manesson Mallet. Paris. Jean Henault et Claude Barbin, 1671. Trois vol. in-8°. Tome I, page 53. (Coll. A. Dejardin.) — Même ouvrage. 2e édition. Paris. Frédéric Léonard, 1672. Trois vol. in-8°. Tome I, page . (Coll. A. Dejardin.)

1675.

N° 16. — *La Prise de la Ville de Limborg Par l'Armée de Louis XIIII, Roy de France et de Navarre, dans l'année* 1675. Au premier plan, on voit la figure allégorique de la Vesdre et des femmes tenant une corne d'abondance, en grande dimension. Plus loin, le duc d'Enghien, qui commandait le siège, à cheval, entouré d'autres chefs. Dans le fond, la vue de la ville de Limbourg prise de l'Est, l'église et le mur de rempart. Derrière, la montagne de Bilstain. En dessous, le village de Dolhain occupé par l'assiégeant. Dans le haut de la gravure planent Mercure et des anges supportant un médaillon où est l'inscription : *Duché de Limbourg.* Dans le bas de la gravure, il y a une partie découpée où devait peut-être se trouver le plan de la ville. Grande et belle planche, très-rare. (Larg. 0m54, haut. 0,84.)

(Coll. E. Poswick.)

Vues.

1675.

N° 17. — *Limburgum captum M. DC. LXXV.* Gravure d'une médaille sur laquelle on voit Pallas, qui d'une main tient une couronne murale, et de l'autre l'égide. La ville de Limbourg paraît dans l'éloignement : elle est vue de l'Est. Autour est l'inscription : *Rege in hostes signa obvertente.* (Diamètre 0m41).

Dans : *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le grand, avec des explications historiques. Par l'Académie Royale des Médailles et des Inscriptions.* Paris. Imprimerie royale. 1702. Un vol. in-4°. Page 146 (1). [Coll. E. Poswick].

1684.

N° 18. — *Limbourg.* Vue prise à l'Est. Copie très-réduite du n° 1 de 1574 (Braun). (Larg. 0m092, haut. 0m048.)

Dans : 1° *Les travaux de Mars, ou l'art de la guerre*, par Allain Manesson Mallet, 3e édition. Amsterdam, Jan et Gillis Janson à Waesbergue, 1684. Trois vol. in-8°. Tome I, page 159. (Coll. E. Poswick et A. Dejardin.) — 2° *De Werken van Mars of de konst des oorlogs*, par Allain Manesson Mallet, 4e édition. Amsterdam, Jan et Gillis Jansson à Waesberge, 1686. Trois vol. in-8°. Tome I, page 163. (Coll. A. Dejardin.) — 3° Même ouvrage en français. 5e édition. La Haye, Adrian Moetjens, 1696. Trois vol. in-8°. Tome I, page 159. (Coll. A. Dejardin.)

1695.

N° 19. — *Limbourg.* Vue prise à l'Est de la ville. Copie réduite du n° 1 de 1574 (Braun). (Larg. 0m153, haut. 0,105.)

Dans : *Les plans et profils des principales Villes et lieux*

(1) Il existe une édition in-folio de cet ouvrage.

Vues.

considérables du Duché de Limbourg, etc., par de Beaulieu (1). Un vol. in-8° oblong. (C'est le titre d'une partie des cartes, etc., qui se trouvent dans un recueil sans titre général.) [Coll. L. Digneffe et E. Poswick.]

1709.

N° 20. — *Limbourgh. Ville des Pays-Bas.— à Leide, chez Pierre Van der Aa. Avec Privilége.* C'est la même vue que le n° 14 de 1670? Entourée d'un cadre de 0m075 de largeur. (Larg. 0m262, haut. 0m207.)

Dans : *La Galerie agréable du monde*, etc. Leyde, Pierre Van der Aa, 1709. Soixante-six vol. in-folio reliés en trente-cinq. Tomes XV et XVI de la collection entière, et tome III des Pays-Bas catholiques. N° 69. (Coll. L. Digneffe.)

1729.

N° 21. — *Limbourg.* Avec les armoiries du duché dans les deux coins supérieurs. C'est une copie très-réduite du n° 1 de 1574 (Braun). (Larg. 0m04, haut. 0m028.)

Se trouve au nombre des dix-sept vues et plans qui entourent la carte intitulée : *Carte générale des 17 provinces des Païs-Bas avec leurs capitales. P. De la Feuille Excudit.*

Dans : 1° *Les tablettes guerrières, ou Cartes choisies pour la commodité des officiers et des voyageurs*, etc. Amsterdam, Jeanne De la Feuille, 1729. Un vol. in-4°, n° 27. (Coll. A. Dejardin.) - 2° *Kleyne en beknopte atlas of tooneel des oorlogs in Europa*, etc. Amsterdam, J. Ratelband, 1735, avec 214 planches. Un volume in-4° oblong. N° 105. (Coll. E. Poswick et A. Dejardin.) — 3° Seconde édition de cet ouvrage (avec 234 planches). Amsterdam, David Weege, 1753. Un vol. in-4° oblong. N° 113. (Coll. L. Digneffe et A. Dejardin.)

(1) D'autres exemplaires ont: *A Paris, chez le S. de Beaurain, Géographe, Avec privil.*, et la planche a le n° .

Vues.

1802.

N° 22. -- *Limbourg. — Dép^t. de Lourthe.* Vue prise à l'Est de la ville. Copie réduite du n° 1 de 1574 (Braun). (Larg. 0^m15, haut. 0^m087.)

Dans : *Voyage dans la ci-devant Belgique, et sur la rive gauche du Rhin*, etc., par J. B. J. Breton. Paris. 1802. Deux volumes in-8°. Tome II, page 31. (Coll. E. Poswick et A. Dejardin.)

1829.

N° 23. — *Limbourg. Pl.* 22. — *Lith. par N. Ponsart. — Imp. Lith. de la Cour des P.-B. — Déposé.* Vue prise à l'Ouest du village de Dolhain, sur la rive droite de la Vesdre. Au premier plan, on voit les prés au bord de la rivière, et à droite, des rochers. En avant, le pont jeté sur la Vesdre pour la route de Verviers. Dans le fond, sur la hauteur, les ruines du vieux château de Limbourg, puis l'église et les maisons de la ville. (Larg. 0^m21, haut. 0^m145.)

Dans : *Vues pittoresques de la nouvelle route de Liége à Aix-la-Chapelle et Spa par Chaudfontaine. Dessinées d'après nature et lithographiées par N. Ponsart.* Liége. Collardin, 1829. Un volume in-4°. Planche 22. (Bibl. de l'Université de Liége. Coll. E. Poswick.)

1844.

N° 24. — *Limbourg. — P. L.* (Lauters) *del.* Cette vue est prise de l'entrée de la ville au Nord. On voit à gauche l'église et à droite les maisons de la ville. Sert d'entête au chapitre intitulé : *Villes secondaires.* (Larg. 0^m11, haut. 0^m17.)

Dans : *La Belgique monumentale, historique et pittoresque*, par Moke, etc. Bruxelles. Jamar et Hen. 1844. Deux volumes in-8°. Tome II, page 174. (Coll. A. Dejardin, etc.)

1845.

N° 25. — *Pont et Tunnel à Dolhain, près Limbourg.* — *P.-B.* Le viaduc de Dolhain tient toute la largeur de la vue. Au-delà, on voit la ville de Limbourg sur la hauteur, représentée d'une manière très-succincte. (Larg. 0m11, haut. 0m065.)

Dans : *Chemin de fer belge-rhénan. Vallée de la Vesdre*, par Victor Joly. 2e édition. Bruxelles. Hauman. 1845. Un volume in-12. Page 96. (Coll. A. Dejardin.)

1847.

N° 26. — *Viaduc de Dolhain.* Le viaduc tient toute la largeur de la vue. Au-delà on voit la ville de Limbourg sur la hauteur. (Larg. 0m215, haut. 0m08.)

Dans : *L'Illustration.* Paris, J. Dubochet. Tome 8. 1846-1847. Un vol. in-folio. Page 409. (Coll. E. Poswick.)

1847.

N° 27. — *Dolhain et Limbourg.* — *C. Van der Hecht.* Cette vue est prise du Nord. On voit le cours de la Vesdre et à sa gauche le village de Dolhain. Dans le fond, sur la hauteur, la ville de Limbourg, dont on ne distingue que l'église. (Larg. 0m185, haut. 0m125.)

Dans le même ouvrage que la vue précédente, même page.

1851.

N° 27bis — *Kasteel Limburg en wapen van het tegenwoordig hertogdom.* Cette vue est attribuée faussement à la ville de Limbourg, en Belgique; elle se rapporte à la ville de Limbourg sur la Lenne, en Westphalie. Copie d'une planche du *Leone belgico* de Hogenberg.

Dans : *Beschryving van het hertoggom Limburg bij een gebracht door G. M. Poell.* 1851. Un vol. in-8°

Vues.

1864.

N° 28. — *Dolhain-Limbourg. — Clerget.* C'est une copie réduite du n° 27 de 1847. (Larg. 0m086, haut. 0m067.)

Dans: *Collection des guides-Joanne. De Paris à Cologne, à Bruxelles, à Senlis, à Laon, à Dinant, à Givet, à Luxembourg, à Trèves, à Maestricht*, par A. Morel. Paris. Hachette. 1864, Un vol. in-12. Page 247. (Coll. E. Poswick et A. Dejardin.)

1867.

N° 28bis — *La Cathédrale de Limbourg. — E. Breton inv. et del. — Tinchon.* Cette vue est attribuée faussement à la ville de Limbourg en Belgique ; elle se rapporte à la ville de Limbourg sur la Lahn, dans le duché de Nassau.

Dans: *Messager de la Semaine. Journal de tout le monde.* Paris. Douzième année, 1867. Un vol. in-folio, page 71.

1882.

N° 29. — *Pont de Dolhain sur la Vesdre. — A. Heins. — Kellenbach. Ost sc.* Vue prise de la rive droite de la Vesdre, en amont du pont situé à l'Est de Dolhain On voit quelques maisons sur la rive gauche seulement. Dans le fond, la montagne de Rhuyff. (Larg. 0m14, haut. 0m095.)

Dans: *La Belgique illustrée, ses monuments, ses paysages, ses œuvres d'art*, publiée sous la direction de M. Eugène Van Bemmel. Bruxelles. Bruylant-Christophe, 1882. Deux vol. in-4°. Tome 1, page 368.

1882.

N° 30.— *Vue de Limbourg.— A. Pecquereau.— M. Weber.* Cette vue est prise des prairies s'étendant sur la rive droite de la Vesdre, entre le chemin de fer et la

Vues.

ville. On voit sur la hauteur, à gauche, le château moderne de M. d'Andrimont, bâti sur l'emplacement de l'ancien château ; à droite, la ville avec ses vieux murs de rempart. (Larg. 0m16, haut. 0m11.)

Dans le même ouvrage que la vue précédente. Tome 1, p. 369.

SUPPLÉMENT. — PLANS.

1578.

N° 0. *Limborch.*

Ce plan se borne à la ville de Limbourg. Elle est entourée d'un mur avec des tours, sans bastions. Le château est rectangulaire, avec une tour à chaque angle et une cinquième au milieu d'un des côtés. (Larg. 0m088, haut. 0m068.)

(Coll. N. Henrotte.)

TABLE

Première partie. — Cartes.

N°.	Année.			Pages.
1.	1603.	Duché de Limbourg.	ORTELIUS. Éd. de 1603, 1608, 1609, 1612, 1612, in-fol.	318
2.	1603.	Id.	MERCATOR. Éd. de 1607, in-folio	319
3.	1609.	Id.	ORTELIUS. Éd. de 1609, in-12, oblong	319
4.	1616.	Id.	KAERIUS. *Germania inf.* et VISSCHER. *Belgium sive Germania*	320
5.	1616.	Id.	BERTIUS. Éd. de 1616, in-12, obl. GUICCIARDIN. Éd. de 1635, in-12	320
6.	1632.	Id.	MERCATOR. Éd. de 1632. VAN WAESBERG. *Nieuwe en beknopte*, etc.	321
7.	1636.	Id.	*L'ardante et flamboyante colonne*, et *Kleyne en beknopte atlas*, oblong.	321
8.	1636.	Comtés de Fauquemont et de Dalhem.	Id. Id.	322
9.	1636.	Id.	P. VERBIST. *Novus tabularum*, etc., in-12, obl.	322
10.	1638.	Duché de Limbourg.	MERCATOR. Éd. de 1638, in-folio, et *Le nouveau Théâtre du monde*	323
11.	1647.	Id.	BLAEU. *Toonneel des aerdriicx*, etc., in-folio .	323
12.	1652.	Id.	*Caert en Stede-boexhen*, etc.	324
13.	1656.	Id.	MARTIN ZEILLER. *Topographia Germaniæ inf.*	325
14.	1662.	Id.	F. DE WIT.	325
15.	1667.	Id.	P. DU VAL. *Cartes et Tables de géographie* . .	326
16.	1692.	Id.	J. PEETERS. *L'atlas en abrégé*, etc.	327
17.	1692.	Id.	SANSON. *Atlas nouveau*, etc.	327
18.	1695.	Id.	N. VISCHER. *Atlas minor*, etc.	328
19.	1695.	Id.	DE BEAULIEU. *Les plans et profils*, etc. . .	329
20.	1695 ?	Id.	SANSON. *Magnum theatrum belli*, etc. . . .	329
21.	1707.	Id.	VAN MEDTMAN. PIERRE HUSSON	330
22.	1709.	Id.	VAN DER AA. *La galerie ag. du monde.* GUEUDEVILLE. *Le nouveau Théâtre du monde*, et A. DUBOIS. *La géographie moderne*	330
23.	1786.	Id.	*Compleete zak-atlas*, etc.	331
24.	1791.	Id.	VON REILLY. *Schauplatz*, etc.	332

Deuxième partie. — Plans.

N°. Année. Pages.

0. 1578. Plan à vol d'oiseau 361
1. 1632. Id. (Siège.) COMMELYN. *Frederick Henderick van Nassauw*, etc. 335
2. 1632. Id. Id. Id. 335
3. 1632. Id. (copie) 335
4. 1635. Id. de Limbourg seul (copie). GUICCIARDIN. Éd. de 1635, in-18 335
5. 1640. Id. BLAEU. *Novum ac magnum theatrum*, etc. Cinq éd. (latines et hollandaises) 336
6. 1649? Id. (copie). Id. 336
7. 1649? Id. id. Id. 337
8. 1652. Id. de Limbourg (copie). GUICCIARDIN. Éd. de 1652, 1660 et 1660, in-18. *Caert en Stede-boexhen*, etc. 337
9. 1650. Plan géométrique de Limbourg seul. M. ZEILLER. *Topographia germaniæ inferioris*, etc. 337
10. 1673. Plan à vol d'oiseau. G. PRIORATO. *Teatro del Belgio*, etc. 338
11. 1677. Id. OTTENS, COVENS et MORTIER 338
12. 1692. Plan du périmètre de Limbourg seul. SANSON. *Atlas nouveau*, etc.; DE FER. *Les forces de l'Europe* 338
13. 1695. Id. (copie). BEAULIEU ou BEAURAIN. *Les plans et profils*, etc. 339
14. 1697. Id. id. *Les délices des Pays-Bas*. Éd. de 1697 et 1700 339
15. 1703. Plan avec les environs. (Siège.) ANNA BEECK 339
16. 1703. Plan à vol d'oiseau. Id. P. SCHENK. *Theatrum bellicum*, etc. 340
17. 1703. Plan géométrique de Limbourg seul. Id. G. BODENEHR. 340
18. 1703. Id. avec les environs. Id. PELET. *Collection de documents*, etc. 341
19. 1707. Plan à vol d'oiseau. P. HUSSON. *Le Théâtre de la guerre*, etc. . . 341
20. 1709. Plan géométrique. VAN DER AA. *La galerie agréable du monde*, etc. 342
21. 1711. Id. *Les délices des Pays-Bas*. Éd. de 1711 342
22. 1720. Id. *Id.* Éd. de 1720, 1743 et 1769. 343
23. 1735. Plan à vol d'oiseau. *Kleyne en beknopte atlas*, etc. Éd. de 1735 et 1753. 343
24. 1735. Id. (copie). POSWICK. *Not. hist. sur la ville de Limbourg*. 344
25. 1785. Plan géométrique. *Les délices des Pays-Bas*. Éd. de 1785 et 1786 . . 344
26. 187 . Id. POPP. *Atlas cadastral de Belgique* 344
27. 187 . Id. Id. *Id.* 345
28. 1878. Id. avec les environs. DÉPÔT DE LA GUERRE. *Carte de la Belgique* 345

Troisième partie. — Vues.

N°.	Année.			Pages.
1.	1574.	Vue prise à l'est.	BRAUN et HOGENBERG. *Théâtre des cités du monde*, etc.	347
2.	1578.	Id.	(Siège). STRADA. *Hist. de la g^re de Flandre*. Éd. de 1640	348
3.	1578.	Id.	id. ID. *Id.* Éd. de 1630	348
4.	1578.	Id.	id. ID. *Id.* Éd. de 1645	349
5.	1578.	Id.	id. ID. *Id.* Éd. de 1651	349
6.	1581.	Id.	GUICCIARDIN. Éd. de 1581, 1582, 1588, 1609, 1612, 1613, 1614, 1624, 1625, 1646 et 1648, in-folio	350
7.	1608.	Id.	G. JANSSON. *Carte des Pays-Bas*	351
8.	1613.	Id.	GUICCIARDIN. Éd. de 1613, 1616, 1617, 1617 et 1641, in-4°, oblong	351
9.	1616.	Id.	KÆRIUS. *Germania inferior*, etc.; et VISSCHER, *Belgium sive Germania*, etc.	352
10.	1625.	Id.	DANIEL MEISSNER. *Emblemata seu moralia*, etc.	353
11.	1625?	Id.		353
12.	1650?	Id.	VISSCHER. *Carte des Pays-Bas*.	354
13.	1650.	Id.	M. ZEILLER. *Topographia Germaniæ inferioris*, etc.	354
14.	1670.	Id.	F. DE WITT	354
15.	1671.	Id.	ALLAIN MANESSON MALLET. *Les travaux de Mars*. Éd. de 1671 et 1672	355
16.	1675.	Id.	(Siège)	355
17.	1675.	Id.	*Médailles sur les principaux événements*, etc.	356
18.	1684.	Id.	ALLAIN MANESSON MALLET. *Les travaux de Mars*. Éd. de 1684, 1686 et 1606	356
19.	1695.	Id.	BEAULIEU ou BEAURAIN. *Les plans et profils*, etc.	356
20.	1709?	Id.	VAN DER AA. *La galerie agréable du monde*, etc.	357
21.	1729.	Id.	DE LA FEUILLE. *Les tablettes guerrières* et *Kleyne en beknopte atlas*, etc.	357
22.	1802.	Id.	BRETON. *Voyage dans la ci-devant Belgique*, etc.	358
23.	1822.	Vue prise à l'ouest.	PONSART. *Vues pittoresques*, etc.	358
24.	1844.	Vue prise au nord.	*La Belgique monumentale*, etc.	358
25.	1845.	Vue prise à l'ouest.	V. JOLY. *Chemin de fer Belge-Rhénan*	359
26.	1847.	Id.	*L'Illustration*	359
27.	1847.	Vue prise au nord.	*Id.*	359
28.	1864.	Vue prise à l'ouest.	A. MOREL. *De Paris à Cologne*, etc.	360
29.	1882.	Vue de Dolhain seul.	VAN BEMMEL. *La Belgique illustrée*, etc.	360
30.	1882.	Vue prise à l'ouest.	ID. *Id.*	360

ENCORE

L'ANCIENNE FAÏENCE LIÉGEOISE

Dans un récent article, publié ici même, M. l'archiviste Van de Casteele a réuni tout ce qu'il a pu découvrir sur les anciennes faïenceries liégeoises. Des renseignements épars fournis par les archives de l'État, un manuscrit concernant les procédés de fabrication, telles sont, à peu près, les seules sources que l'auteur ait connues et dont il a tiré le meilleur parti possible. Cependant à côté, pour ainsi dire, de ces documents manuscrits, toujours pénibles à consulter, la bibliothèque Capitaine, à l'université de Liége, renfermait deux imprimés traitant *ex professo* des faits et gestes de nos premiers faïenciers. Ces deux brochures se trouvent cataloguées sous le n° 1744 et la rubrique : *Arrêts*, *procès*, *plaidoyers*, *mémoires*, toutes choses où l'on trouve des renseignements précieux, que l'on chercherait vainement ailleurs. L'une, de 52 pages in-4°, est intitulée : *Mémoire pour le sieur Boussemart contre le sieur François Lefebure, d'Hautvillers en Champagne*, 1776 ; l'autre : *Deuxième Mémoire de Monsieur Lefebure, bourgeois de Liége*,

pour servir de réponse à celui du nommé Boussemart, faïancier, 5 octobre 1776; 5 pages petit in-folio.

Avant de donner une analyse de ces deux factums, constatons que ce fut le sieur Gauron (et non Gavron) qui, le premier, après le baron de Bulow, eut l'idée d'établir une fabrique de porcelaine et de faïence à Liége. Le prince-évêque Charles d'Oultremont ayant déclaré qu'il lui donnerait l'octroi nécessaire à cet effet, à condition que les essais seraient faits avec des terres et des matières du pays, Gauron entreprit des recherches, et prétendit bientôt avoir trouvé, dans plusieurs cantons, des terres supérieures en qualité à tout ce qu'il avait rencontré ailleurs. Dénué de ressources, mais assuré du concours d'un certain Lefebure, qui consentit à lui prêter sa maison de Coronmeuse, il partit de Bruxelles vers la fin du mois de février 1767, pour aller à Liége se concerter avec les personnes disposées à le seconder dans son entreprise (1).

François Lefebure avait débuté par exercer l'emploi d'huissier au tribunal de Hautvilliers, sa patrie. Il obtint ensuite des fermiers généraux la recette d'un grenier à sel; mais, accusé d'avoir falsifié sa marchandise et vendu à fausse mesure, il prit la fuite et fut condamné à la corde, par contumace, en 1755.

Ce fut vers la fin de l'année 1762 ou au commencement de 1763 que Lefebure s'établit à Liége. Il y acquit facilement la bourgeoisie, entreprit un commerce de vins, et, après avoir acheté une maison derrière le Palais, près des Mineurs, il y joignit celui de tabacs en gros.

Tel était l'homme qui ne craignit pas, avec Gauron, de se lancer dans une industrie dont ils connaissaient à peine

(1) Les détails qui précèdent sont empruntés à une lettre de recommandation du 22 février, donnée à Gauron lorsqu'il était sur le point de partir pour Liége. Elle est aujourd'hui en notre possession.

les premiers éléments. Sa maison de Coronmeuse n'était qu'un mauvais cabaret; il la convertit en fabrique et y construisit un four, selon ses idées. Il obtint du Conseil de la cité l'exemption des droits sur les matières premières dont il aurait besoin (1), et, du mois de mars au mois de septembre 1767, il parvint à séduire les États, qui lui accordèrent 12,000 florins, sans intérêt. Pour tromper leur bonne foi, après avoir évalué, dans sa supplique, ses fonds et effets à 62,484 florins, il acheta, chez le sieur *Donzelle*, à Liége, des terrines, des assiettes et des plats blancs, sur lesquels il peignit lui-même en émail le perron avec sa signature. Lorsqu'il apprit que les députés des États allaient se rendre à la manufacture, il fit mettre ces pièces au four encore un peu chaud, puis il ordonna de les retirer en leur présence, pour qu'ils pussent constater qu'elles avaient été fabriquées à son établissement. Il y eut cependant, paraît-il, des députés qui ne s'expliquèrent point pourquoi les ficelles qui retenaient les *gazettes* (2), n'étaient pas brûlées.

L'argent des États fut bientôt dissipé. Lefebure avait des dettes; il aimait les plaisirs. Sa femme le croyait à la manufacture, tandis qu'il passait ses journées chez des femmes perdues, auxquelles il envoyait son meilleur vin. On raconte que madame Lefebure surprit un jour le cheval de son volage époux attaché à la porte de sa rivale, et qu'elle le fit conduire chez elle. L'infidèle se résigna dès lors à continuer ses visites à pied, et cela dura jusqu'à ce que son épouse fût parvenue à faire quitter la ville à « cette donzelle, qui auroit mangé jusqu'aux briques du four du sieur Lefebure et vuidé tous ses tonneaux. »

(1) Recès du 19 août 1767, aux archives de l'État, à Liége.

(2) On appelait *casette*, *cazette* et, par corruption, *gazette*, l'enveloppe en terre réfractaire qui protégeait la poterie dans le four.

D'un autre côté, Gauron était aussi ivrogne qu'ignorant. Aussi, vers la fin de 1768, songea-t-il à s'en défaire; mais son associé, prenant les devants, décampa avec ce qu'il y avait de meilleur dans la fabrique, comme *calcine* (1), couleurs et bons moules, n'y laissant que ce qu'il ne put emporter, c'est-à-dire des instruments pour une valeur de 400 francs.

A cette époque, la manufacture était hypothéquée aux États pour 16,000 florins. En effet, un dernier subside de 4,000 florins avait été accordé à Lefebure et consacré, selon lui, à des réparations, indépendamment de plus de 3,000 livres de son argent, qu'il prétendait avoir employées à la munir d'approvisionnements de toute espèce.

Livré à lui-même, il ne devint pas plus habile qu'auparavant, et ses besoins furent bientôt si pressants que « le samedi étoit pour lui un jour d'horreur, à cause du paiement des ouvriers. » Dans cette extrémité, il s'adressa à Joseph Boussemart, faïencier, à Lille, qui avait quitté le service militaire, pour se mettre à la tête de l'importante manufacture de son père, François Boussemart (2). Après l'avoir engagé à venir à Liége, pour l'aider de ses lumières, il ajoutait :

« Ayez la complaisance de faire dans votre fabrique » trois ou quatre douzaines d'assiettes, plus ou moins, le » plus ne sera que le mieux. Faites-les mouler, et ne » manquez pas d'envoyer le moule avec les assiettes; » faites-les belles; vous ferez mettre au cu de chaque » assiette, par le peintre, cette marque (la sienne). Cette » petite pacotille nous servira essentiellement. Ajoutez à

(1) Oxyde métallique en poudre servant à faire les émaux.

(2) Demmin, *Guide de l'amateur de faïences et porcelaines*, tome II, page 653.

» cela tout ce que vous pourrez de votre fayence, et si elle » n'est pas cuite en glazé, faite mettre au moins ✝ LYG (1) » et ce mot 1770. »

Le 29 juin, il insistait encore :

« Je voudrois bien que vous pussiez expédier une caisse » de fayence, toutes assiettes sans aucune peinture, seule- » ment que vous fassiez mettre dessus ou dessous cette » marque ✝ LYG. Il faudra adresser cette caisse à » à M. de Loneux de Cortens, négociant sur le Marché, » près des Mineurs, à Liége; elle me sera remise. Il » ne conviendroit pas que l'on vît à mon adresse de » la fayence, puisque j'en fais. »

On voit que Lefebure comptait encore en imposer aux Etats, au moyen de la supercherie qui lui avait si bien réussi la première fois. Quant à ses propositions, elles furent d'autant plus facilement écoutées, que Joseph Boussemart était momentanément sans emploi. Ce dernier arriva à Liége, probablement au mois de juillet 1770, et trouva la manufacture dans un si pitoyable état qu'elle pouvait à peine en porter le nom : il fallait, disait-il, changer et reconstruire les fours, et généralement tous les objets relatifs à la fabrication. Lefebure répondit qu'il était à même de subvenir à ces dépenses, sans compter ce que les Etats avaient promis de faire en sa faveur. Boussemart se laissa facilement séduire il se mit à l'œuvre, et bientôt les Etats, sans pourtant plus rien accorder, car ils étaient devenus défiants, purent attester la parfaite réussite de ses essais.

(1) Cette marque, composée de parties de fleurons, tend évidemment à représenter le perron. Il nous paraît même hors de doute que cette espèce de travestissement n'est dû qu'à l'absence des armes de Liége dans le matériel de l'imprimeur.

Craignant que la manufacture ne lui échappât, Lefebure persuada au nouveau directeur d'épouser sa fille, et, par un contrat de mariage sous seing privé du 12 mars 1771, il promit à celle-ci de lui abandonner son établissement, en lui faisant encore d'autres avantages plus ou moins contestables. Ce contrat fut converti en acte authentique le 18 juillet suivant, et, quelques jours après, Boussemart devint l'époux d'Agathe Lefebure, bien qu'elle n'eût que seize ans.

Il ignorait alors, paraît-il, les circonstances de la mort civile de son beau-père, qui, perdu de dettes et déconsidéré, ne tarda pas à aller chercher fortune ailleurs. Mais Lefebure avait trop de suffisance et de légèreté pour réussir en quoi que ce soit. Son absence ne fut pas de longue durée; il revint à Liége plus misérable que jamais, et y vécut dans des rapports assez désagréables avec son gendre, jusqu'à ce que la mort de sa fille, survenue au mois de janvier 1774, achevât de les brouiller complètement.

Boussemart se vit d'abord contester par l'oncle et la tante de sa femme l'usufruit de quelques vignes qu'elle avait en Champagne, sous prétexte que leur mariage ne pouvait avoir d'effets civils en France, et il dut se prêter à un accommodement par lequel il promit de fournir une pension alimentaire à son beau-père. A son tour, celui-ci lui reprocha les dépenses que lui, Lefebure, avait faites pour un établissement qui ne lui appartenait plus; il l'accusa de s'être emparé de ses vins et lui réclama le magasin de faïences situé derrière le Palais, ses effets, ses meubles, etc., prétentions qu'il résuma dans un premier mémoire présenté aux échevins le 24 juin 1776. Les deux factums que nous avons sous les yeux attestent que sa fureur ne connaissait pas de bornes : il traitait son adversaire de coquin, scélérat, infâme coupe-jarret,

luxurieux taureau et autres aménités semblables. Boussemart lui opposait les secours dont il avait soulagé sa détresse, le délabrement où il avait trouvé la manufacture, les droits des créanciers hypothécaires, qui rendaient les siens illusoires, et la nécessité où il avait été de leur racheter les ustensiles dont ils s'étaient saisis.

Dans ce fatras de récriminations diverses, on découvre que Boussemart était remarié en 1775, et qu'il se trouvait à la tête d'une manufacture de faïences établie en société, où il dirigeait la construction des bâtiments depuis plusieurs années, sans avoir d'autres émoluments qu'une part dans les profits. On ne faisait que commencer à y travailler en 1776, et, si l'on en croit Lefebure, elle avait déjà coûté, au mois d'octobre, 100,000 florins à la compagnie.

Il résulte de ce qui précède que certaines assiettes à la marque L. G., avec le perron, parmi celles qui figuraient à l'*Exposition de l'art ancien au pays de Liège*, peuvent avoir été fabriquées à la manufacture de François Boussemart, à Lille, ou ailleurs; que nous ne connaissons qu'une seule pièce, le n° 445 du catalogue, qui soit sortie incontestablement de la fabrique de Lefebure; encore est-elle marquée B(oussemart), c'est-à-dire du nom du directeur; et que, par conséquent, presque toutes nos anciennes faïences liégeoises proviennent de la manufacture établie postérieurement en société, au faubourg St-Léonard.

B^on^ DE CHESTRET DE HANEFFE.

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

DANS LA COMMUNE DE THEUX

1884

A. — Exploration de substructions à Juslenville-Petite.

La Hoëgne, depuis le pont de Theux jusqu'à son entrée sur le territoire de la commune de Pepinster, limite les sections cadastrales A et B de la commune de Theux. Elle sépare le hameau de Juslenville-Petite, assis sur la rive gauche, du village de Juslenville, anciennement appelé quelquefois la Grande-Juslenville ou Juslenville-Grande.

C'était dans cette dernière localité que se trouvaient plusieurs forges mues par l'eau, remplacées aujourd'hui par des usines dans lesquelles on traite la laine.

Il y avait également, dans les siècles passés, un moulin à huile (1), preuve évidente que les plantes oléagineuses

(1) Nous avons relevé, en faisant la nomenclature des noms des lieux dits de l'ancienne communauté de Theux, les suivants, qui se rapportent au moulin à huile : « Le Stordoire, le Stoirdeux, le Stordeur, le Stortior, le Stordoir à l'huile de Juslenville, proche le Stordeux de Juslenville, où le Stordeur est assis. »

étaient alors cultivées dans la communauté de Theux ; le lin et le chanvre y croissaient encore au XVIIe siècle, ainsi que nous l'avons constaté par des documents de la première moitié du siècle. Juslenville-Petite n'avait pas d'industrie ; son agglomération consistait en un petit nombre de maisonnettes. Depuis quelques années, elle a pris une certaine extension et forme un hameau composé de 43 habitations, abritant une population de 237 âmes (1).

Les deux localités étaient reliées par une passerelle en bois. Un gué livrait passage aux charrettes. A la fin du siècle dernier, cette passerelle fit place à un pont en pierres appelé encore de nos jours pont Limbourg (2), parce qu'il fut décrété pendant une des magistratures de J.-P. de Limbourg.

En quittant la station du chemin de fer, à Juslenville, on traverse ce pont et, arrivé à son extrémité, on a à sa droite un pré arrosé par la Hoëgne et connu sous le nom de *Pré Dayneux* (3), du nom d'un de ses anciens propriétaires. C'est là que la tradition place les restes *du palais du Roi des Romains de Juslenville*. Déjà, en 1870, l'Institut archéologique liégeois aurait voulu (4) porter ses travaux dans ce pré et y rechercher les vestiges de *l'ancienne demeure royale*, mais il échoua devant le refus du propriétaire de donner son consentement, refus motivé sur des considérations personnelles, certainement très-respectables. La mort de M. F. Lejeune fit, en 1882, passer la propriété de Juslenville entre les mains de M. Ch. Rittweger, qui, n'ayant pas les mêmes raisons que

(1) Recensement de 1880.

(2) *Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune de Theux pour 1875*, p. 11. Liége, Vaillant-Carmanne, 1875.

(3) Repris au cadastre sous le n° 1332^b.

(4) 3me rapport sur les fouilles archéologiques de Juslenville, par M. S. Bormans, dans le *Bull. de l'Inst. archéol. liég.*, t. X, p. 76.

son oncle à s'opposer au désir de l'Institut archéologique, accorda, sur de nouvelles instances, l'autorisation d'explorer la parcelle 1332^b, subordonnant son consentement à l'entente préalable de son fermier avec les membres de la société (1883).

Les antiquités romaines abondent dans le sol de Juslenville. L'Institut archéologique en possède un grand nombre provenant, soit de ses fouilles régulières, soit de dons généreux des habitants. Toutes ont été recueillies dans la section B, excepté une fiole en verre, découverte dans une carrière de la section A.

L'Institut avait exploré les substructions d'un seul bâtiment. Le résultat avait été assez satisfaisant. Nous avions grand espoir de rencontrer des substructions très-importantes dans la prairie de M. Rittweger. L'emplacement était favorable à l'assise d'une habitation de chef de colonie. Sa position, dans une belle vallée, tombant verticalement sur celle où coule la Hoëgne, la proximité d'une source thermale et de l'antre dont nous avons parlé dans un précédent rapport, tout concourait à nous faire admettre la tradition; nous avions hâte de mettre la main à l'œuvre. Des circonstances imprévues amenèrent le mois de janvier 1884 avant d'avoir pu entreprendre les travaux de fouilles. Ils furent commencés le 11 janvier par deux ouvriers qui, pendant 5 1/2 jours, creusèrent des tranchées sans découvrir les substructions cherchées, et pourtant plusieurs personnes nous disaient se rappeler les y avoir vues dans le temps.

Le propriétaire d'une maison située vis-à-vis du pré Dayneux, dans une conversation qu'il eut avec les ouvriers au sujet des fouilles, leur dit avoir trouvé d'anciennes fondations dans sa cour. Cette circonstance, qui corroborait la tradition, nous engagea à rapprocher nos travaux de la Hoëgne, dont nous nous écartions, et, après

quelques recherches, nous parvînmes, le 22, à mettre à nu deux murs formant un angle droit à leur point de jonction. L'un et l'autre se dirigent sous le chemin de Fond-Magrand, qui traverse Juslenville-Petite pour aboutir au hameau de Rondehaye. Ces murs mesurent en longueur : l'un $6^{m}50$, l'autre $7^{m}50$, sur une épaisseur de $0^{m}45$.

Les mois de janvier et de février ayant été très-pluvieux, l'enlèvement des terres comprises entre les substructions présenta des difficultés inattendues. L'eau suintait à travers le sol sous la haie limitrophe de la prairie, et l'eau de la rivière pénétrait par le sous-sol dans les travaux. La terre était changée en boue. Nous fûmes forcés de suspendre les recherches pendant quinze jours.

Les murs étaient construits en cailloux cimentés d'un mortier tendre, ne présentant aucune analogie avec le mortier des substructions romaines découvertes jusqu'à ce jour à Juslenville. Un pavé de cailloux avait recouvert l'aire du bâtiment.

Comme un des murs se dirige du côté d'une prairie de M. Émile Naveau, nous avions engagé le zélé secrétaire de l'Institut archéologique, M. S. Bormans, à écrire à M. Naveau pour solliciter l'autorisation de fouiller son fonds ; mais, en présence de la mauvaise qualité des matériaux, du triste résultat de nos fouilles — car nous n'avons retiré des décombres que deux briquettes vernissées, telles qu'on en employait pour paver les âtres de foyers, et un gros crochet, destiné à être chassé dans une poutre, — nous l'avons prié de ne donner aucune suite à notre première demande.

Les fouilles n'ont pas répondu à notre attente. Dans l'humble demeure explorée en 1869, nous avions trouvé une grande quantité d'objets de tous genres. Nous nous formions une haute idée de la trouvaille de 1884. Si une

chétive habitation donnait un beau résultat, celui d'un palais devait être splendide. Hélas! nous bâtissions des châteaux en Espagne!

B. — **Fouilles dans le cimetière belgo-romain de Theux.**

La parcelle cadastrée n° 105ᵃ de la section C n'avait pas été comprise dans les terrains fouillés en 1881, 1882 et 1883. Notre intention était d'y opérer quelques travaux de recherches lorsqu'elle serait dépouillée de son emblavure, afin de constater si elle avait ou non fait partie intégrante du cimetière belgo-romain de Theux. Il nous suffisait de reconnaître si le sol recélait des sépultures, quand même elles auraient été détruites antérieurement. Ce fut dans ce but qu'au mois d'août 1883, nous y fîmes ouvrir quelques petites tranchées embrassant une surface insignifiante de son extrémité nord. Rien n'y indiquant l'existence de sépulture, les travaux furent arrêtés.

Cependant, nous conservions un doute que nous aurions voulu éclaircir, mais nous craignions d'entraîner l'Institut archéologique dans une dépense considérable sans aucun profit pour l'augmentation des collections du Musée. D'un autre côté, la savante Compagnie nous engageait à scruter la terre, à lui demander de nouvelles révélations. Pour répondre à son appel, et, à défaut d'autre terrain, nous reprîmes nos fouilles de Theux le 5 février 1884. Les tranchées ouvertes au mois d'août furent prolongées vers le sud.

Le 6, nous trouvions une sépulture d'où nous retirions quelques débris d'une patère en terre rouge et d'une épichysis en terre blanche; une urne noire très-fragmentée; deux fibules semblables de forme circulaire en bronze jadis émaillé, d. 0ᵐ048; un fragment d'une épingle à cheveux, en partie recouverte d'une belle patine; deux

clous et une monnaie fruste portant à 38 le nombre des monnaies recueillies dans le cimetière de Theux.

Les travaux continuèrent pendant quelques jours ; des tranchées furent creusées sur plusieurs points de la parcelle n° 105a , mais elles ne laissèrent apercevoir aucun fragment d'antiquité. Les recherches furent abandonnées définitivement.

Le cimetière belgo-romain s'étend vraisemblablement sur d'autres terrains sis dans les environs des parcelles fouillées dans ces dernières années, et qui ont fait l'objet de nos précédents rapports (1).

Dans un temps à venir, il sera permis d'explorer quelques pièces de fonds environnantes ; la nature de leurs emblavures décidera de l'époque où l'on pourra y porter la houe, sans préjudice pour la culture.

Ph. DE LIMBOURG.

Theux, le 10 avril 1884.

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XVII, p. 1 et 289.

LES TAPISSERIES

DU

CHATEAU D'AIGREMONT

Dans nos *Notes sur la maison des États de l'ancien pays de Liège au Palais des Princes-Evêques* (1), nous avons fait connaître des tapisseries de haute-lice fabriquées, à Bruxelles, par Daniel Leyniers, ornant actuellement les salons particuliers de M. le Gouverneur et la salle de la Députation permanente.

A la suite des curieux détails donnés par nous sur ces tentures, nous insérâmes une lettre du conseiller Clercx, touchant une commande d'autres pièces de tapisserie, et dans laquelle sont mentionnées celles du château de Waroux. Là s'arrêtaient nos simples renseignements. En venant aujourd'hui dire un mot sur les hautes-lices du château d'Aigremont, nous serons plus heureux.

(1) Voyez tome XV des *Bulletins de l'Institut archéologique liégeois*.

Grâce à la conservation (1) de la correspondance échangée, à l'époque de la fabrication de ces tapisseries, entre l'archidiacre Clercx et Urbain Leyniers, auprès de qui Rameau, alors résident du Prince-Évêque de Liège, servit d'intermédiaire officieux, nous avons pu puiser dans ces documents des extraits multiples et variés, d'un intérêt divers. Les voici par ordre de dates et laissant de côté les écrits préliminaires :

« MONSEIGNEUR,

» Espérant que votre Seigneurie jouit d'une parfaite santé, je prends la liberté d'envoyer à votre Seign^e., dans cette, deux contrats (2) touchant l'accord fait de neuf pièces des plus fins Teniers de tapisseries, un signé de moi et l'autre que votre Seign^e. plaira de signer et me renvoyer suivant les mesures données, dans lequel votre Seign^e. verra la grandeur de chaque pièce avec la représentation et quantité de figures, en quoi j'ai cherché les plus convenables aux mesures. Et votre Seigneurie doit considérer que ces pièces seront très-bien exécutées, et tâcherons de les livrer sur 8 mois prochains, puisque nous allons commencer, et encore plus tôt, s'il est possible, néanmoins que j'ai mis dans le contrat 9 mois à cause qu'on ne sait point les accidents qui peuvent arriver. Espérant que votre Seign^e. me fera la grâce de m'avancer le tiers du montant des prédittes pièces, savoir la somme

(1) Cette correspondance appartient à M. Victor de Clercx d'Aigremont, qui a bien voulu nous la communiquer.

(2) Donnant plus loin le contrat définitif, nous omettons ceux-ci, qui n'offrent d'ailleurs aucune différence marquante.

de 677 flor^s. 13 sols argent de change de Brabant, comme votre Seign^e m'a promis.

» U. Leyniers.

» Bruxelles, 16 janvier 1725. »

« Liège, le 24 janvier 1725.

» **A Monsieur Leyniers**, marchand-tapissier, à Bruxelles.

» Monsieur,

» Ayant fait remesurer la place que je veux garnir, je trouve que les mesures doivent être moindres que celles que je vous avais données ici, parcequ'autrement il n'y aurait pas eu de quoi mettre une bordure de bois autour de la tapisserie comme j'ai d'estime d'y mettre.

» Je vous envoie ci-joint la juste mesure (1) de chaque pièce où j'ai remarqué les figures qu'il faudra mettre à chaque; je les ai mis dans un autre ordre que vous m'aviez fait pour ma facilité, mais ce sont les mêmes figures et je les approuve, croyant qu'avec cela la tapisserie sera assez bien étoffée de figures. La hauteur ne pourra être aussi de plus que je n'ai marqué (à savoir 3 aunes 3/4 et 3/16).

» Ainsi, si vous le trouvez bon, vous pourrez m'envoyer deux contrats. Je vous prie de vous souvenir que la bordure soit petite et que la tapisserie soit belle et fine, et qui réponde à la confiance que j'ai en vous. »

(*Minute de l'archidiacre Clercx.*)

(1) Voyez ci-après le contrat définitif.

« Monseigneur,

» Revenant de la campagne aujourd'huy j'ay trouvé celle que V. S. m'at fait l'honneur de m'escrire le 24 courant, comme aussy une autre memoire de 9 pieces de tappisserie et le contract envoyé, et comme j'apprenne par icelle que V. S. me mande qu'il at fait accord avec mon commis au pied de 18 florins, l'aune de Bruxelles, argent de change de Brabant, il est vray que V. S. at offert, en présence de mon cousin Coens, à mon commis 18 flor. argent prédit pour l'aune, sur quoy il at dit à V. S. qu'il me viendrait dire cela, et sur quoy je suis venu le même matin chez V. S. avec mon commis. Et comme V. S. m'at dit alors d'avoir offert pour l'aune préditte 18 flor. prédit, j'ay repondu que nous mettrons la différence en deux, ainsy de 20 jusqu'à 18 flor. la difference en deux fairoit 19 flor.; surquoy V. S. n'at rien repondu. C'est pourquoy j'ay creu que cela s'attendoit ainsy, et l'ayant encore une fois calculé j'ay l'honneur de vous dire par cette que je ne le saurais moins faire pour vous bien servir, étant bien persuadé que quand les pièces seront faites, V. S. sera très-contente, et ne les ferois point à un autre moins qu'à 22 flor^s l'aune, car V. S. doit bien considérer que ce sont toutes petites pièces, et une basse hauteur. Et à l'égard que V. S. souhaiterait dans la pièce de 3 aunes : le Pâturage, quelques fleurs pour représenter le Printemps, cela ne se peut pas à cause que ce ne serait point dans le goût des Teniers, et que nous ne pouvons rien changer dans ce dessein, comme aussi dans la pièce de 3 aunes : la Chasse, on n'y peut aussi point ajouter quelques fruits pour représenter l'Automne, mais je pourrai bien suivre votre liste conseillant néanmoins V. S. de faire faire chaque pièce un seizième plus longue qu'il est mis sur votre mémoire, et

sur 4 aunes de hauteur, à cause de la lisière noire qu'on plie ordinairement.

» U. Leyniers.

» Bruxelles, 29 janvier 1725. »

« Monsieur [Clercx],

» J'ai vu une tapisserie chez M. le marquis de Prié (1) toute neuve *sans bordure*, quoique plus haute que ne sera celle qu'on doit vous faire ici. J'ai d'abord pensé qu'à la vostre qui sera mise dans une place garnie, dans une corniche et dans un lambris, il conviendrait qu'il n'y en eût point aussi.

» Rameau.

» Bruxelles, 9 février 1725. »

« A Monsieur Rameau.

» Ma pensée était qu'on n'y ferait qu'une très-petite bordure haute de 2 pouces; je suppose que celle de Mr le marquis de Prié en a peut-être une pareille, ou si elle n'en a point du tout, je pourrai peut-être me résoudre à n'en point faire aussi.

» 14 Février 1725. »

(Minute de M. Clercx.)

« Monseigneur,

» J'ay receu en son temps l'honneur de l'agréable vostre du 3 courant à laquelle j'aurois repondu plutost à vostre

(1) H. J. L. Turinetti, marquis de Prié, plénipotentiaire des PP. BB. pendant l'absence du prince de Savoie, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas.

Seigneurie, mais comme j'ay encore calculé que les pièces de Tapisserie que vostre Seig^e^ souhaite d'avoir ne peuvent estre moins faittes qu'à 19 florins de change, l'aune quarrée de Bruxelles, mais puis qu'aujourd'huy m'est venu parler le S^r^ De Rameaux, Resident de S. Alteze le Prince de Liege etc., au sujet d'*une Tapisserie pour la Maison de Ville à Liege* dont nous sommes d'accord avec luy, il m'at aussy parlé de la Tapisserie que vostre Seig^e^ demande. Je luy ay repondu que javais ecrit à vostre Seign^e^ le dernier prix et je luy ay laissé voir que les pièces que vostre Seig^e^ at besoing sont d'une basse hauteur et tous petits pieces ce qui nous est très prejudiciable. Il m'at dit de vous presenter que je commenceray les dittes pieces à condition que je les fairay doubler à mes fraix d'une toille verte au prix de 19 florins l'aune, prédit argent susdit, espérant que cela ainsy serat au contentement de vostre Seign^e^. Ainsy je prenne la liberté d'envoyer, dans cette, un contract juste de toutes les pieces avec leurs ouvrages, mais j'ay pris chaque piece un huictiesme plus large que vostre Seign^e^ me marque, à cause que ces pieces ainsy faittes ne pourroient point servir, car on doibt plier la liziere ; suivant que Monsr De Rameaux m'at dit je vous conseilleray de laisser faire ces pieces sans bordure. Neanmoins que j'attendray la dessus vostre resolution, priant aussy par cette vostre Seign^e^ de ne vouloir dire à aucun le prix de ces tapisseries, car ne les fairais à un autre à ce prix. En attendant au premier post l'honneur d'un mot de reponce je demeure avec un tres profond respect, Monseigneur,

» Votre très humble et très
obeissant serviteur,

» U. Leyniers. »

« MONSEIGNEUR,

» P. S. Je vous prie de me repondre au plutost possible à cause que je pourray asteur (à cette heure) commencer, ayant des hostils vuides.

» Bruxelles, 23 febvrier 1725. »

« *Contrat lequel Monseigneur Clercx, etc. a fait avec Urbain Leyniers, Marchand Tapissier à Bruxelles, d'une Tenture de Tapisserie très-fine, fabrique de Bruxelles, représentant des Paysans Fermiers, consistant en neuf pièces, savoir :*

» Une pièce de	3 1/8 aunes.		l'Hiver, avec 9 figures.
» Une de	3 1/8	—	l'Aoûst des Paysans, avec 8 figures.
» Une de	3 1/8	—	une Chasse, avec 6 figures.
» Une de	1 3/16	—	les Égyptiennes disant la bonne aventure à un paysan, avec 4 figures.
» Une de	3 1/4	—	Le Ménage des Paysans, avec 6 figures et 2 poules.
» Une de	3 1/8	—	Le Pâturage, avec 5 figures et 12 bêtes.
» Une de	1 3/16	—	Les Fendeurs de bois, avec 3 grandes et 3 petites figures.
» Une de	3 1/4	—	Quelques Paysans ivrognes, avec 12 figures.
» Une de	5 3/8	—	Le Festin des Paysans, avec 35 figures.

» 26 3/4 aunes, mesurage en tour,
et en hauteur 4 —

» Ensemble: 107 aunes,

à 19 florins l'aune carrée de Bruxelles, argent de change de Brabant, fl. 2,033. — Promettant le dit Urbain Leyniers livrer au dit seig^r Clercx etc. ces neuf pièces de Tapisserie doublées de la toile verte, bien exécutées, d'ici en neuf mois prochains, ce que le dit seig^r. Clercx accepte ainsi et promet d'avancer au dit Urbain Leyniers un tiers du montant de la prédite somme, faisant 677 florins 13 sols argent susdit. Ainsi convenu et signé en double ce treizième de mars mil sept cent vingt et cinq,

» U. LEYNIERS. »

« Le 28 février 1725.

» **A Monsieur Leyniers, marchand-tapissier, à Bruxelles.**

» MONSIEUR,

. . . . . .

. . . . . .

» J'agrée votre pensée touchant les mesures que vous me proposez de la tapisserie, et de n'y faire aucune bordure ; mais je suis fâché de devoir vous dire que je ne puis pas accepter l'offre que vous me faites de mettre la doublure de toile verte au moyen de 19 florins de change pour chaque aune de la tapisserie. »

. . . . . .

. . . . . .

(Minute de Mr. Clercx.)

« Liège, le 9 mars 1725.

» MONSIEUR,

. . . . . .

. . . . . .

» La doublure que vous devez y mettre devra être de

bonne et de neuve toile et j'aggrée que les pièces de tapisseries seront sans bordure comme vous le proposez et de la grandeur exprimée dans le projet. »

. . . . . .

(Ibidem.)

« Le 17 mars 1725.

» MONSIEUR,

» Je remarque que dans le premier contrat que vous m'aviez envoyé, il était marqué à la 3e pièce une Chasse, avec six figures et deux chiens, et que dans le dernier il n'est pas parlé des deux chiens. Je suppose cependant qu'ils doivent y être, car ce serait une pauvre chasse sans chiens. »

. . . . . .

(Ibidem.)

« Le 14 avril 1725.

» A Monsieur Leyniers, marchand-tapissier, à Bruxelles.

» MONSIEUR,

» J'ai appris avec plaisir que toutes les pièces de la tapisserie que vous me faites sont commencées ; il s'agit à présent de les achever au plus tôt, et de les faire si belles et si fines qu'elles vous fassent honneur, et qu'elles soient dignes d'un curieux comme je fais profession d'être. »

. . . . . .

(Ibidem.)

» Le 3 mai 1725.

» **Au sieur Leyniers,**

» Je dois vous dire que les deux plus petites pièces, dont l'une doit représenter des Fendeurs de bois et l'autre des Égyptiens disant la bonne aventure, vous ne les fassiez pas. La raison en est, Monsieur, qu'il m'est venu une idée de placer des glaces de miroirs dans les endroits où j'avais destiné ces deux pièces qui à raison qu'elles sont si étroites ne paraissent pas devoir faire un bon effet, au lieu que des miroirs en feront un parfaitement beau par le reflet qu'ils donneront de toute la tapisserie de la salle. Au reste, si elles sont trop avancées, il faudra en avoir la patience. S'il y avait une des autres pièces de la tapisserie entièrement achevée, je vous prie de me l'envoyer comme vous en avez envoyé à notre magistrat une de celles que vous avez entreprises pour lui (1). »

. . . . . .

(Ibidem.)

« Monsieur,

» Les ouvriers qui travaillent à vos deux petites pièces de tapisserie continuent de m'assurer qu'elles seront bien finies; tandis qu'elles seront sur l'outil on ne pourra voir comment elles sont travaillées.

» Je suis aussi d'opinion que des glaces de miroir auraient mieux fait que la tapisserie dans ces deux endroits étroits comme ils le sont.

» Si vous aviez encore à meubler quelque place à Liège d'une tapisserie dans ce goût là, on pourrait en ce cas là

(1) « Écrit aussi au sieur Rameau et lui envoie la lettre pour Leyniers »

rejoindre ces deux petites pièces ensemble et n'en faire qu'une, ou les ragrandir en cas de besoin, mais cela n'est praticable que pendant que ces mêmes pièces sont sur l'outil et que la chaîne n'en est pas coupée.

» RAMEAU.

» Bruxelles, 6 juin 1725. »

» MONSIEUR,

» Les deux petites pièces de la tapisserie, qu'on fait ici pour vous, sont achevées, et on est actuellement à les doubler, et demain soir on vous les enverra par la diligence, de sorte que vous les recevrez samedi soir. Voici le mémoire de ce que les dites pièces mesurent; vous les trouverez bien exécutées et que la soie et ce qu'il y a de plus rare en couleur n'y est pas épargné. Le peintre Van Orley qui les a vues, m'a assuré de n'avoir rien vu de mieux fini en fait de tapisserie. J'ai promis aux ouvriers de leur donner pourboire lorsqu'ils auront achevé les autres pièces, cela ne gâtera rien.

» RAMEAU.

» Bruxelles, 21 juin 1725. »

« MONSIEUR,

» J'ai fait remarquer au s^r^ Leyniers quelques fautes qu'il a convenu avec moi qu'il fallait corriger, et demain matin je dois aller voir comment on y aura remédié. J'espère au reste que vous serez fort content de l'ouvrage. J'ai remis à demain à donner quelque chose pour boire aux ouvriers qui y ont travaillé; je leur donnerai un ducaton.

» RAMEAU.

» Bruxelles, 9 9bre 1725. »

« Le 11 9bre 1725.

» A Mr Rameau.

» Ce que vous me dites que vous avez fait remarquer au Sr Leyniers quelques fautes, qu'il a convenu qu'il falloit corriger, me donne un peu d'inquiétude parce que de la manière que je sais qu'on fait les tapisseries, je crains qu'il ne soit pas fort facile de remédier à une faute faite, principalement si c'est dans des figures, et je vous avoue que j'ai beaucoup de délicatesse sur les défauts desquels je m'aperçois. Au reste nous verrons s'il y aura remédié, et en cas que je sois bien content de l'ouvrage et autant que je le suis des 3 pièces qui m'ont déjà été envoyées, ce ne sera pas assez d'un ducaton pour boire aux ouvriers, je vous prierai de redoubler la dose. »

(Minute de M. Clercx.)

« Le 14 9bre 1725.

» Au Sieur Leyniers.

» Monsieur,

» La pièce qui représente le Ménage des Paysans (1) je la trouve plus étroite qu'elle ne devait être, et dans la piece qui représente l'Hiver il y a une main qui me fait un peu de peine; il se peut qu'il ne sera pas nécessaire d'y remédier, mais en cas de besoin je ne doute pas que vous ne voudrez bien le faire. Au restant je suis content

(1) Cette pièce fut envoyée à M. le chanoine Clercx le 4 septembre 1725. Deux autres pièces lui avaient été expédiées le 21 juin précédent et les six restantes le furent au 10 novembre suivant.

de l'ouvrage, et je vous remercie des soins que vous y avez apportés comme aussi de votre diligence à l'achever. J'espère qu'il vous en procurera d'autres d'ici quand les curieux l'auront vu (1). »

. . . . . .

(Ibidem.)

« Monsieur,

» Les défauts dont vous m'avez fait mention sont les mêmes dont je m'étais aperçu; on n'a su autrement les corriger. Ils sont aussi dans le dessin, mais ils paraissent davantage dans la tapisserie, à cause que la laine et la soie ont plus de vivacité dans leurs couleurs que celle à l'huile. Je suis au reste ravi que vous en serez content. Un seigneur anglais a marchandé une pareille tapisserie en ma présence, et le Sr Leyniers ne l'a pas voulu entreprendre moins de 24 florins. Jamais fabricant n'a mieux nuancé les couleurs ni est parvenu dans cette manufacture à un pareil degré de perfection, on est à son égard de ce sentiment là tous. La pièce que vous craignez qui ne soit trop petite, passera par le moyen du châssis et aura sans doute rempli la place, sinon il faudra suppléer par quelque boiserie à ce qui manquera. Il faudra avoir soin au mois de mars et en été de la bien faire ramoner avec un ramon neuf, pour empêcher que la vermine ne s'y mette, deux ou trois fois l'année.

» Rameau.

» Bruxelles, 27 9bre [1725]. »

(1) « J'ai écrit la mesme substance à Mr Rameau, le 14 9bre, et pour le chien dans la grande pièce, et de donner aux ouvriers encore un ducaton ». *(Minute de M. Clercx.)*

« Monseigneur,

« A l'égard que vous me marquez que la pièce du Ménage des Paysans est trop étroite pour la place destinée, j'ai l'honneur de vous dire, par cette, que j'ai mesuré ici toutes les pièces et les ai trouvées conformes aux mesures ordonnées, mais cela arrive bien dans les tapisseries que l'un ouvrier lâche son ouvrage plus que l'autre, étant la cause que cela retire après, ainsi qu'en tendant fort cette pièce vous pourrez gagner ce qui est trop étroit.

« U. Leyniers.

« Bruxelles, 22 X^bre 1725. »

« Monsieur,

« J'ai fait, à l'occasion des fêtes passées et de cette nouvelle année, visite dans les maisons les mieux et les plus richement meublées, et je n'ai vu nulle part de la tapisserie au-dessus des portes, dans les attiques, mais bien des portraits et autres peintures. J'ai même différé de répondre à l'honneur de votre lettre que j'eusse fait ces remarques-là. Le s^r Leyniers n'a aucun dessin qui puisse servir à cet usage là, et il en faudrait faire faire exprès, et en ce cas là la dépense serait à votre charge. Il m'a dit qu'il n'avait jamais fait de tapisserie pour les dessus de portes, mais qu'il croyait cependant que mise dans un cadre elle produirait un bon effet. Je suis de sa pensée. Il est vrai que la pièce de votre tapisserie qui représente l'Hiver est la moins belle, le dessin n'en est pas assez rempli, il est cependant, comme ceux des autres pièces, du peintre Van Orley. On n'y a pas épargné la soie, il a fallu de la laine autant qu'il y en a pour exécuter le dessin. Il ne se fait pas de tapisserie qui n'ait

quelques défauts. Il faut avoir quelque indulgence pour ceux que vous remarquez dans la vôtre. Si cependant ils étaient considérables, le sr Leyniers fera, m'a-t-il dit, tout ce qui lui sera possible pour les faire corriger, si vous voulez bien lui renvoyer les pièces qui sont défectueuses, lorsque vous pourrez en avoir occasion par vos amis.

» La faute que vous avez remarquée à la patte du chien est de même dans le dessin où il a esté croquée à la hâte.

» RAMEAU.

» Bruxelles, 3 de l'an 1726. »

Cette dernière lettre vient clore la correspondance que nous possédons sur les tapisseries d'Aigremont. Déjà, le 17 novembre 1725, l'écolâtre Clercx avait soldé son compte (1), dont Daniel Leyniers, au nom de ses parents, lui envoya quittance le 19 suivant.

Des neuf tentures qui ornèrent la grande salle du château précité, quatre existent encore aujourd'hui, à savoir : celles représentant *l'Hiver*, *la Chasse*, *le Ménage* et *le Festin des Paysans*. Lors de l'Exposition de l'Art ancien, à Liège (2), elles firent l'admiration des nombreux visiteurs qui pénétrèrent, au local de l'Université, dans ce petit salon d'un archaïsme ravissant, créé par notre ami M. Antonin Terme, avec ce bon goût qui le distingue.

La beauté de ces quatre hautes-lices nous fait regretter

(1) La facture, conforme au contrat publié ci-dessus, page 385, montait à 2,048 flor. 18 s. de Brabant, dont 15 flor. 18 s. pour emballage et droits de sortie.

(2) Voyez le *Catalogue officiel de l'Exposition de l'Art ancien au Pays de Liège*, Ve section, nos 153 à 155.

la perte des cinq autres, qui furent détruites par des républicains français, à la fin du siècle dernier.

Déplorons une fois de plus cette rage aveugle d'un vandalisme idiot, et hâtons-nous de relever les points saillants de la précieuse correspondance que nous venons de mettre au jour.

L'écolâtre Clercx s'y dévoile en amateur éclairé, sachant parfois, au moyen d'un bon ducaton, stimuler le zèle et le talent de l'ouvrier habile. En s'adressant à Urbain Leyniers (1), son choix était des plus heureux. Celui-ci, dont la profession principale fut celle de teinturier, écrit M. A. Wauters, dans son *Essai historique sur les Tapisseries de Bruxelles* (2), s'y perfectionna tellement, surtout à teindre les nuances pour les carnations et le cramoisi, qu'il devint le seul et unique teinturier dans les Pays-Bas pour les fabricants de tapisseries, « de » sorte que S. A. E. Maximilien Emmanuel, duc de » Bavière, gouverneur-général, ayant expérimenté son » suprême génie dans la profession du secret dudit art, l'a » déclaré teinturier de sa cour ». Mais il fut aussi tapissier et, outre les célèbres tentures de la salle du Conseil communal de Bruxelles, fabriquées jadis pour les États de Brabant, on connaît de lui une *Pêche du poisson*, appartenant à la famille d'Arenberg, sept pièces de l'*Histoire de Don Quichotte*, avec la marque **U. Leyniers R[ydams]** (3).

« Les splendides tapisseries de la salle du Conseil communal de Bruxelles, ajoute M. A. Wauters, représentent trois épisodes de l'histoire du duché de Brabant :

(1) Urbain Leyniers naquit, le 26 février 1674, de Gaspard Leyniers et d'Anne-Catherine De Mayere.

(2) *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, t. XVII, pages 171, 172 et suivantes.

(3) Nom de son associé.

» 1° Philippe, duc de Bourgogne, remettant la Joyeuse-Entrée aux représentants du clergé, de la noblesse et des villes du duché, lors de son avénement au trône, en 1430 ;

» 2° L'Abdication de Charles-Quint, à Bruxelles, en 1555 ;

» 3° Sujet allégorique relatif à l'inauguration de l'empereur d'Autriche Charles VI comme duc de Brabant, en 1717.

» On peut les ranger toutes trois parmi les chefs-d'œuvre de l'industrie bruxelloise. Elles ont conservé une viguenr de tons remarquable ; les teintes les plus délicates s'y maintiennent de manière à prouver l'excellence des procédés employés pour la teinture des fils. »

C'est aussi par toutes ces qualités que brillent les tapisseries du château d'Aigremont. Quant à l'opinion exprimée par M. A. Wauters sur la haute valeur artistique des œuvres d'Urbain Leyniers, elle se trouve confirmée par le passage suivant, tiré d'une lettre (1) du résident Rameau : *Jamais fabricant n'a mieux nuancé les couleurs ni est parvenu dans cette manufacture à un pareil degré de perfection; on est à cet égard de ce sentiment là tous.* Telle était donc aussi l'opinion des contemporains d'Urbain Leyniers, et l'on pourrait induire d'une phrase précédente de la lettre susdite que sa haute renommée était passée à l'étranger, notamment en Angleterre. *Un seigneur anglais*, — écrit Rameau, — *a marchandé une . . . tapisserie en ma présence et le sieur Leyniers ne l'a pas voulu entreprendre moins de 24 florins.*

Nos hautes-lices d'ailleurs furent exécutées d'après les cartons de Jean van Orley (2), l'un des meilleurs peintres

(1) Lettre du 27 novembre 1725.
(2) Lettre du 3 janvier 1726.

de l'époque, qui en surveilla l'exécution (1). Van Orley imita ici, comme tant d'autres, le célèbre David Teniers (2), auteur de nombreux cartons dans le genre d'Audenarde, paysage peuplé de figures et d'animaux, d'où le nom générique *des Teniers* leur resta.

Des tentures analogues furent fournies par Urbain Leyniers pour la Maison-de-Ville, à Liège; l'une d'elles fut expédiée vers le mois de mai 1725 (3).

Il est regrettable que le résident Rameau ne signale pas les tapisseries qu'il a vues en janvier 1726 (4), qu'il se soit contenté d'une simple mention pour celles de l'hôtel du marquis de Prié (5), récemment fabriquées à cette époque, et qu'il ait gardé un silence complet sur les autres. Toutefois il nous renseigne, dans sa correspondance, sur quelques détails d'ornementation et d'ameublement au point de vue des tapisseries. C'est ainsi qu'il nous apprend que, dans les salons ornés de tapisseries, les dessus des portes, dans les attiques, n'en étaient pas garnis, mais seulement de portraits ou de peintures (6). Il était permis aussi de placer des glaces dans les parties étroites (7).

Un point qui caractérise généralement les tapisseries d'Urbain Leyniers est l'absence de bordure. Une simple lisière noire les terminait. Celle-ci se pliait toujours sous le cadre (8) sur lequel les tapisseries furent tendues. Placées

(1) Lettre du 21 juin 1725.

(2) Voir Wauters, ouvrage cité, tome XVI, pages 307 et suivantes.

(3) Lettres du 23 février 1725 et du 3 mai suivant.

(4) Voir ci-dessus cette lettre, page 392.

(5) Lettre du 9 février 1725.

(6) Lettre du 3 janvier 1726. Lettres des 3 mai et 6 juin 1725.

(7) Il est question sans doute ici des trumeaux.

(8) Lettres des 24 et 29 janvier, 9, 14, 23, 28 février et 9 mars 1725. Voir aussi A. Wauters, ouvrage cité, tome 17, page 173.

dans un salon garni de lambris et d'une corniche, la bordure devenait inutile.

Lorsque les tentures se trouvaient être trop étroites, on augmentait la boiserie du châssis (1).

Pour terminer, signalons un détail peu artistique, il est vrai, mais tout pratique au point de vue de la bonne conservation des tapisseries. « Ayez soin, écrit Rameau à l'écolâtre Clercx (2), de bien les faire ramoner avec un ramon neuf, deux ou trois fois par an, au mois de mars et en été. » Ce détail sent peut-être trop la ménagère et est, par conséquent, peu digne de figurer ici; remarquons cependant qu'il sort de la plume d'un grave diplomate, dans le noble but de préserver ces riches tentures d'une destruction graduelle et irréparable.

D. VAN DE CASTEELE.

Namur, le 1er décembre 1883.

(1) Lettre du 27 novembre 1725.
(2) Lettre du 27 novembre 1725.

UNE

GÉNÉALOGIE LIÉGEOISE

PAR D'HOZIER

LES DE THIER, DE TREMBLEUR.

On croirait assister à une opérette du style de celles qu'Offenbach a mises en musique, tant les éléments de comparaison abondent :.....

Dans une de ces opérettes, dont le lecteur devinera aisément le nom, on voit des gens qui se disent espagnols et qui ne sont pas du tout espagnols; c'est un premier point de ressemblance avec certains de Thier, originaires de Trembleur, près de Liège, anoblis en France, au commencement du précédent siècle, et n'ayant rien de commun avec la véritable famille noble des de Thier, de Liège (1), qui fournit à la capitale de St-Lambert deux de ses bourgmestres (2), — n'ayant rien de commun non

(1) Le nom d'un membre de cette famille figure tout à la tête des sociétaires de l'Institut archéologique liégeois dans le présent volume.

(2) Louis de Thier, seigneur du Ban de Walhorn, Skeuvre, Montgautier, chevalier du St-Empire, bourgmestre en 1701 et 1713;

Jean-François de Thier, bourgmestre en 1709, frère du précédent.

plus avec d'autres familles liégeoises du même nom, comme celle à laquelle appartenait « Anthoine de Thier, en son vivant trompette de la cité, » mort le 12 novembre 1674, au faubourg d'Avroy, paroisse de Ste-Véronne, et honoré d'obsèques solennelles, sans doute aux frais de l'administration, pour un de ses agents dont les services avaient été si éclatants.

Non! les de Thier, de Trembleur, dont il va être question, n'ont pas la moindre relation avec les de Thier, bourgmestres ou trompettes de la cité.

Ces de Thier étaient de simples paysans du hameau des Trois-Fontaines, en la commune de Trembleur (province actuelle de Liège); mais un des leurs parvint, par ses jactances, à se faire classer dans la première noblesse de France.

Il s'était souvenu sans doute de ce vers de Th. Corneille:

Pour noble, on l'est d'abord qu'on fait le fier-à-bras.

Contrôlons les allégations auxquelles le célèbre juge d'armes de France, d'Hozier, a donné créance, en les certifiant de son sceau et en les insérant dans son armorial officiel (1).

Ces allégations, on les trouvera entre guillemets, en tête de chacun des paragraphes suivants, avant la réfutation que leur audace mérite.

La comparaison du texte de d'Hozier avec les documents des archives et avec l'histoire réelle des événements,

(1) *Armorial général ou registres de la noblesse de France*, II, p. 547. Malheureusement, d'après des renseignements de M. Borel d'Hauterive, le généalogiste parisien si connu, les archives de d'Hozier avec les pièces justificatives ont été dispersées. Quelques-unes ont été recueillies à la Bibliothèque nationale de la rue Richelieu, à Paris; mais rien de ce qui concerne Guillaume-Oger de Thier n'a été sauvé.

rendra palpable l'exagération et même la falsification des faits. Mais, comme le disait Voltaire, en ses vers adressés à la princesse Ulrique de Prusse :

> Souvent un peu de vérité
> Se mêle au plus grossier mensonge...

Et l'on verra avec quelle habileté notre Rodomont a transformé des actes très insignifiants en hauts faits d'armes de guerre ; comment il a tiré parti des moindres circonstances pour les représenter sous un jour pompeux ; enfin, comment il n'a pas hésité à imaginer des détails absolument controuvés.

I

« Guillaume-Oger de Thier, chevalier de l'ordre mili-
» taire de St Louis, et mestre de camp réformé d'infan-
» terie, partisan entretenu par le Roy dans le pays de
» Thionville, et natif de Blégnie, Ban de Trembleur,
» dans les terres d'Alhem, partage et pays d'Hollande,
» près de Maestricht, fut anobli par lettres patentes en
» forme de charte, données à Versailles au mois de
» septembre de l'an 1722, signées Louis, et sur le repli,
» *par le Roi, le duc* d'Orléans, régent, présent le Blanc,
» et scellées....., ces lettres, adressées au Parlement,
» Cour des comptes, aides et finances à Metz et au bureau
» des finances de ladite ville, pour y être registrées. »

Plus loin : « Tant d'actions importantes (voir ci-après)
» déterminèrent le feu Roy (Louis XIV), au mois de
» décembre 1714, à accorder des lettres de naturalité audit
» s^r^ de Thier qui déjà avait son établissement à Thion-
» ville, où il avait épousé une fille de noble extraction, et
» de laquelle il avait eu plusieurs enfants, qu'il avait élevés
» dans ses sentiments, et Sa Majesté régnante a cru ne

» devoir pas laisser sans une récompense marquée et » transmissible à ses héritiers, un sujet dont les services » se prouvaient par la quantité de blessures dont son » corps était couvert. »

Plus loin encore : « Il épousa, le 21 de novembre 1714, » Catherine de Boek, fille de Jean-Nicolas de Boek, sei- » gneur d'Olgranche, dans la prévôté de Thionville, et » d'Annette Scherff, dont il a eu Jean-Guillaume de Thier, » né le 5 décembre 1715, et Élisabeth-Geneviève de Thier, » née le 3 janvier 1718. »

Ce qui précède constitue l'état civil, comme nous dirions aujourd'hui, de l'impétrant, et cela ne pouvait pas être inexact, parce qu'il n'y avait pas moyen de mentir, ou intérêt à le faire.

Seulement, il y a lieu de rectifier le nom de Dalhem qui, à la fin du XVIIe siècle, était en effet partage et pays de Hollande ; la paix de Westphalie, en 1648, avait laissé les trois quartiers d'Outre-Meuse (dont Dalhem) indivis entre les Espagnols et les Hollandais ; mais un partage, opéré en 1661 entre les souverains intéressés, attribua Dalhem aux États généraux (1).

Par cette date, nous saurions déjà que Guillaume-Oger de Thier était né depuis 1661, puisqu'il s'est déclaré né à Dalhem, « partage de Hollande » ; mais les registres de la paroisse de Mortier, d'où dépendait Trembleur, permettent de préciser : Guillaume-Oger a été baptisé le 12 mars 1670. Il avait donc dix-huit ans quand il s'est engagé en France, en 1688, comme on le verra ci-après.

Quant aux détails relatifs à Thionville, en voici la confirmation (mais toujours avec des rectifications), obtenue du maire de Thionville (Diedenhofen, Alsace-Lorraine).

(1) De Koch et Schoell, *Histoire des traités de paix*, I, page 83.

« Le père de Catherine Bock, mariée à Guillaume-Oger de Thier, était Jean-Nicolas Bock, conseiller du Roy et lieutenant particulier du bailliage de Thionville.

» François Bock, fils de Nicolas, fut seigneur d'Algranche avec nom de Bock ; il était chevalier, capitaine d'une compagnie franche, et s'est marié le 29 mars 1735 avec Marie-Claire Neize, fille d'Arnould Neize, seigneur de Ham.

» Algranche est un petit village situé à 10 kilomètres de Thionville; il n'a rien de remarquable.

» Il n'existe plus personne de la famille ici. »

II

« Le dit Guillaume-Oger de Thier (était) seigneur de » Blaigne, d'Elfosse et des Trois-Fontaines, près de » Maestricht, en Hollande... »

Il n'y avait pas de seigneuries des noms de Blaigne, Elfosse et Trois-Fontaines (1), et jamais un de Thier, originaire de Trembleur, ne fit relief d'aucune espèce de seigneurie aux environs de Maestricht.

On ne comprend donc pas sur quelles données d'Hozier a pu établir les titres qu'il décerne ainsi à Guillaume-Oger de Thier.

Le « peu de vérité » est ici l'existence à Trembleur de trois hameaux ou lieux dits : Blegney, Gomé-Fosse et Trois-Fontaines.

Blaigne n'est autre que Blégnie, déjà nommé comme l'endroit d'où notre personnage était originaire.

Gomé-Fosse ou el Gomé-Fosse, par abréviation el

(1) Renseignements de M. Poswick, qui possède mieux que personne l'histoire du Limbourg et des quartiers d'Outre-Meuse, histoire dont il a fait sa spécialité.

Fosse (la Fosse), a pour génitif del Fosse, qui a été transformé en d'Elfosse.

Trois-Fontaines, enfin, est une section de Trembleur, où les de Thier avaient quelques propriétés.

« Quant aux noms de Blaigné, Blegney ou Blegny, Gomé-Fosse, Trois-Fontaines et autres, que l'on rencontre fréquemment dans les actes de Trembleur, ils se rapportent aux hameaux ou lieux dits de ces noms. C'est ainsi que souvent les actes ne mentionnent que le prénom et le lieu du domicile, à l'exclusion même du nom de famille qui est omis : ainsi Piette (Pierre) des Trois-Fontaines ; Simon de Rabosée, etc. (1). »

C'est ainsi encore que M. van de Casteele, dans ses premières recherches, avait découvert que l'aïeule de Guillaume-Oger de Thier était une Marie des Trois-Fontaines, et sa bisaïeule une N del Fosse.

Ces mentions, si elles se retrouvent (2), indiqueraient tout simplement que des de Thier, originaires de Blegney, avaient pris femme dans les hameaux voisins de Gomé-Fosse et de Trois-Fontaines.

Guillaume-Oger de Thier, rencontrant ces désignations, sinon dans les actes, au moins dans les traditions de sa famille, a transformé les trois dénominations en les altérant,

(1) Renseignements de M. F. Vernier, secrétaire communal de Trembleur.

(2) M. Danet des Longrais, généalogiste-héraldiste, rue du Perron, n° 7, à Liège, a bien voulu se charger de contrôler et compléter les recherches que M. van de Casteele, alors archiviste-adjoint à Liège, n'a pu achever avant son départ de Liège pour Namur, où il est archiviste de l'État.

Il doit être entendu qu'à part le travail généalogique et les autres renseignements puisés dans les actes de Trembleur, Mortier, etc., M. Danet des Longrais reste absolument étranger à la conclusion de la présente notice, qui attaque l'autorité accordée jusqu'ici aux travaux de d'Hozier (plusieurs juges d'armes de ce nom se sont succédé dans la charge).

peut-être avec intention pour les rendre méconnaissables, en trois seigneuries, qu'il s'est généreusement attribuées, mais en France seulement.

Il se fût bien gardé de prendre ces titres dans son pays natal : en aucun des actes où il apparaît, il n'ose, vis-à-vis des siens, se parer de ces prétendues seigneuries, et c'est bien certainement la meilleure preuve qu'il ne les possédait point.

Autre démonstration : les parents de Guillaume-Oger de Thier n'appartenaient pas à la noblesse. Il suffit à cet égard de lire les nombreux actes de la cour de Trembleur, où lui et les siens interviennent. Ce sont tous noms plébéiens par excellence, et notamment les belles-sœurs et beaux-frères du condottiere s'appellent : Rigaux, Trixhart, Chefneux, Daniel, Delvoie ; sa mère est une Vervier, etc.

Et quand on partage les biens de la famille, il est question d'un mobilier évalué à un millier de florins ; les immeubles mentionnés dans les actes consistent en quelques bonniers, quelques verges grandes et petites, sur les territoires de Trembleur, Boland et Mortier ; la répartition de ces biens et les rapports ou reprises donnent lieu à des soultes de 42 écus, de 50 florins, de 78 ou 16 dallers, de 104 patacons, etc.

Assurément cela ne dépasse pas beaucoup la médiocrité.

Pas même une allusion à de prétendues seigneuries.

Il résulte de ces actes que la famille de Thier, de Trembleur, appartenait à la classe rurale ; qu'elle jouissait d'une aisance relative qui lui permit de donner à certains de ses membres une éducation et de contracter des alliances plus relevées ; mais ces de Thier n'étaient que des paysans, cultivant eux-mêmes la terre.

Quant à l'hypothèse que Guillaume-Oger de Thier aurait été personnellement anobli par le souverain de qui dépendait Trembleur, elle est exclue par le fait que

ce souverain (les États généraux de Hollande) était en guerre avec la France, au service de laquelle se trouvait notre condottiere. Or, les États généraux étaient peu disposés à l'anoblir et l'auraient plutôt fait pendre, surtout après l'expédition de 1711, où, comme on le verra plus loin, notre routier alla commettre un de ses exploits en pleine Gueldre.

Guillaume-Oger de Thier n'était donc pas seigneur de Blaigne, d'Elfosse et Trois-Fontaines.

III

« (Guillaume-Oger de Thier) était fils de Guillaume de » Thier, colonel d'infanterie pour le service du Roi...

» Le dit Guillaume mourut à 104 ans; il était le troi- » sième de vingt-cinq enfants..., dont onze colonels ou » lieutenants-colonels, majors ou capitaines, avaient été » tués à la bataille de Fleurus. »

On trouvera plus loin quelle réduction doit subir ce total des vingt-quatre oncles et tantes de Guillaume-Oger.

Bornons-nous ici à serrer d'Hozier d'aussi près que possible, parce qu'il s'agit de faits officiels, tout récents, dont la preuve pour lui était indispensable et facile.

Or, voyons ce qui va rester debout de ces douze colonels, lieutenants-colonels, majors et capitaines au service de France, dont onze tués en 1690, à Fleurus.

Nous connaissons, par les registres paroissiaux de Mortier, la date du décès de Guillaume de Thier, père de Guillaume-Oger; il est mort en 1711. Or, comme d'après l'allégation de d'Hozier, il avait alors 104 ans, il en aurait eu 83 à l'époque de la bataille de Fleurus; on comprendrait donc aisément qu'il n'y eût pas assisté et qu'il y eût laissé aller seuls ses onze frères puînés.

Mais voici que M. Danet des Longrais vient de retrouver l'acte de baptême de Guillaume de Thier ; il a été baptisé le 16 janvier 1628...

Il avait donc 83 ans et non 104 ans lors de sa mort.

Simple mensonge de 21 ans !

Mais a-t-il jamais été colonel au service de France ?

Dans aucun acte de la Cour de Trembleur, il ne se qualifie autrement que comme « manant à Troisfontaines », sans aucun qualificatif nobiliaire ou autre.

Il existe des listes de tous les colonels de troupes étrangères (1) qui ont été au service de la France de 1406 à 1792; comme on pouvait le supposer d'avance, on n'y lit pas le nom de Guillaume de Thier.

Mieux que cela : nous possédons le testament de ce dernier en 1708.

Guillaume de Thier, le testateur, « déclare ne savoir écrire. »

Et « ne savoir » n'est pas ici synonyme de « ne pouvoir (à cause de son grand âge); » car le testament ajoute : « et a mis sa marque manuelle. »

Il avait donc l'habitude de signer d'une simple croix, qui était SA marque, et il avait assez de force, tout vieux qu'il était, pour inscrire cette marque ; un seing, s'il avait su l'apposer, ne lui eût pas coûté plus d'effort.

Est-il admissible qu'un pareil personnage ait jamais été colonel en France ?

Quant à ses onze frères, c'est dans les cadres de l'armée française, à Fleurus, qu'il faut les retrouver, et ici la preuve prend un caractère tout à fait spécial qui ne laissera pas prise au doute.

(1) FIEFFÉ, *Histoire des troupes étrangères au service de France*, I, page 393.

En effet, coïncidence bizarre, il y eut précisément *onze* colonels, lieutenants-colonels et majors, tués à la bataille de Fleurus (1).

Onze en tout, pas davantage ! et ils sont tous *nommés*...

Or, loin d'être d'une seule famille, ils sont de onze familles différentes ; mais aucune n'est celle des de Thier.

Les morts restés sur le champ de bataille de Fleurus sont les colonels de Bartillac, de Chavancé, Bolhem, comte de Sault, marquis de Soyecourt, de Nogaret ; les lieutenants-colonels de Valcourt, de Montluc et de Goville ; les majors de Bosson et de Valogny.

Il est vrai qu'outre ces onze officiers supérieurs, l'armée française perdit quarante-neuf ou cinquante capitaines dont les noms n'ont pas été conservés.

Mais, en limitant le mensonge aux grades, et en supposant la vérité sur le nombre de onze, l'hypothèse que les onze frères auraient tous été capitaines, donne un démenti par elle-même à l'existence alléguée de colonels, lieutenants-colonels et majors parmi ces onze personnages.

Puis, comment admettre même que plus du cinquième du total des capitaines morts à Fleurus, aurait appartenu à une seule famille ?

Voici, enfin, un coup de massue qui écrase complètement l'allégation de Guillaume-Oger de Thier, accueillie par d'Hozier :

Le père de Guillaume de Thier était mort avant 1650.

Et il laissa *quatre* enfants, qui, en 1654 et 1660, se partagèrent l'universalité de sa succession par *quarts*, chacun le sien.

Donc, si Guillaume de Thier a eu vingt-quatre frères, vingt et un auraient précédé dans la tombe leur père mort avant 1650, et onze d'entre eux n'ont pu revivre

(1) De Quincy, *Histoire militaire du règne de Louis-le-Grand*, II, p. 260.

pour aller se faire tuer, quarante ans au moins plus tard, à la bataille de Fleurus, en 1690.

Donc encore, il ne s'agit pas même de rechercher quel âge auraient eu à cette bataille ces frères d'un octogénaire, eux-mêmes nés, bien avant 1650, d'un père qui, on le verra plus loin, aurait eu 117 ans à sa mort! On reviendra sur ce point.

Donc, enfin, et tout à fait à contrepied de la légende de d'Hozier, *Guillaume de Thier*, père de Guillaume-Oger, *n'a pas été colonel en France, et onze de ses frères n'ont pas été tués à la bataille de Fleurus.*

IV

« (Guillaume-Oger de Thier était fils.....) et d'Ida » Verger, fille de François Verger, seigneur de Monneson, » dans le pays de Limbourg. »

Il existait au XVIIe siècle un Cornet Vervier (et non Verger) qui était haut-voué de Mortier, sans doute par délégation d'un Hustin, dont la famille possédait la fonction de haut-voué héréditaire de Mortier (1).

Ce Cornet Vervier, mort avant 1653, dont l'épitaphe a été signalée en l'église de Mortier (2), avait deux filles, Jenne et Ida; elles épousèrent deux homonymes, probablement parents, Guillaume de Thier, censier à Barchon, et Guillaume de Thier, de Trois-Fontaines (3).

Le couple Guillaume de Thier-Ida (ou Idelette) Vervier est celui d'où est issu Guillaume-Oger.

(1) Man. Abry, n° 60, appartenant à M. le comte d'Oultremont de Warfusée, page 308 : épitaphe à St-Remacle en Mont, de Gérard Hustin, d^r en droit, voué héréditaire de Mortier, tenant de l'église St-Feuillen, à Liège.

(2) Man. du même, n° 94 (même collection), page 278.

(3) L'identité des deux Guillaume est cependant possible, parce

Le grand-père maternel de ce dernier a droit au titre de haut-voué. Guillaume-Oger de Thier n'en fait pas usage ici, sans doute pour donner le change, puisqu'il estropie le nom; mais ce titre ne sera pas perdu; il le retient pour le poser plus tard.

Non seulement Vervier est transformé en Verger, il devient, en outre, seigneur de Monneson, au pays de Limbourg.

Monneson, aucune seigneurie de ce nom n'existe; mais prononcez ce nom à la flamande, et vous entendrez à peu près le même son que *Montzen*; il s'agit et ne peut s'agir que de cette localité où, en effet, l'on parle le flamand.

Or, c'est encore une imposture que de représenter Cornet Vervier comme seigneur de Montzen.

En effet, depuis la vente de la seigneurie de Montzen par le gouvernement espagnol, cette seigneurie n'a cessé un seul instant, pas même par engagère, d'être dans les mains des van der Heyden, dit Belderbusch (1).

Pour préciser, voici, au XVIIe siècle, la succession des membres de cette famille qui, de père en fils, firent relief de la seigneurie :

Jean, époux en 1628, d'Isabelle de Frongteau de Housse;

Léonard-Alonze, époux en 1668, de Marie de Bongard et Paffendorf;

Vincent-Philippe-Antoine, vivant encore au XVIIIe siècle.....

que tous les de Thier de Trembleur paraissent originaires de Barchon. Dans ce cas, Jenne Vervier et Ida Vervier ne seraient qu'une même personne.

S'il y avait identité, il y aurait une impossibilité de plus à transformer le père de Guillaume-Oger, le « censier de Barchon », en colonel au service de France. Mais qu'est-il besoin de ce complément de preuve ?

(1) Renseignements positifs de M. Poswick, déjà cité.

Encore un démenti à d'Hozier :

Cornet Vervier (et non François Verger), grand-père maternel de Guillaume-Oger de Thier, *n'était pas seigneur de Monneson.*

V

« (Guillaume de Thier, père de Guillaume-Oger), était » le troisième de vingt-cinq enfants que Jacques de Thier, » son père, haut-voué du Ban de Trembleur, au pays de » Limbourg, mort à 117 ans, avait eus de N. des Gouis, sa » femme. »

Ce Jacques de Thier était mort avant 1650; cela est absolument prouvé par les actes de Trembleur.

S'il avait alors 117 ans, il faudrait bien remonter au moins à la fin du XVIe siècle pour y retrouver les dates de naissance des onze colonels, etc., de la bataille de Fleurus, qui (ce à quoi il a été fait allusion ci-dessus) auraient été tous à peu près nonagénaires en 1690.

Mais il n'avait pas 117 ans à sa mort; car un de ses enfants, dont l'acte de naissance a été retrouvé, était né en 1631.

Jacques de Thier, à la naissance de cet enfant, aurait eu au moins 98 ans !.....

Il aurait eu 95 ans lors de la naissance de Guillaume de Thier, père du colonel Guillaume-Oger.....

Mais ce Guillaume de Thier est d'après d'Hozier, le troisième des vingt-cinq enfants de Jacques de Thier. Celui-ci aurait eu alors *vingt-deux enfants pendant les vingt-deux dernières années de sa vie* (de 95 à 117 ans) : un enfant par an pour un centenaire.....

Adieu l'âge biblique de nos personnages ! Mais aussi, nouvel adieu aux colonels, etc., de la bataille de Fleurus.

Haut-voué du Ban de Trembleur : autre mensonge !

Il n'y a jamais eu de haut-voué du Ban de Trembleur. Trembleur, simple village du comté de Dalhem, n'était pas même une paroisse, et avait un seigneur particulier qui nommait les membres de la Cour seigneuriale : le mayeur, les sept échevins, le greffier et le forestier (1).

Or, il n'est pas même permis de supposer que, comme le suggère M. Poswick, Jacques de Thier, mayeur ou écoutète par hypothèse, aurait travesti son emploi en celui de haut-voué, qualification plus ronflante ; jamais, en effet, Jacques de Thier, dans les actes, ne figure avec une qualification semblable.

Le « peu de vérité » est ici le titre de haut-voué de Cornet Vervier, grand-père maternel de Guillaume-Oger, transféré au grand-père paternel.

Quant au nom de des Gouis, qu'aurait porté l'épouse de Jacques de Thier, il n'a pas été retrouvé ; sur ce point, un démenti serait téméraire, bien que le nom en lui-même n'apparaisse jamais dans les actes paroissiaux de Mortier, et c'est bien à regretter, parce qu'il aurait été intéressant de connaître l'âge de cette Sara féconde donnant le jour à vingt-cinq enfants, dont dix-sept après que l'anniversaire de la naissance de son Abraham avait sonné cent fois!

Mais ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que :

Jacques de Thier, grand-père de Guillaume-Oger, *n'a pas été haut-voué du Ban de Trembleur et n'est pas mort à* 117 *ans.*

VI

Voici, en dernière analyse, la généalogie des de Thier de Trembleur, telle qu'elle a été définitivement établie par M. Danet des Longrais :

(1) Renseignements du même.

Guillaume de Thier, manant aux **Trois-fontaines**, mort avant 1648,
Est mentionné en un acte de **1660**, dans lequel il est dit aïeul de Guillaume et Jacques.
Il eut de **N.** . . . . :

- Mgr **Oger** de Thier, chanoine de St-Victor, à Mayence, parrain de son neveu Oger de Thier.
- **Mathias** de Thier, curé à Villers-l'Évêque, acte **1652**.
- **Jacques** de Thier, dit de **Barchon**, mort avant **1650**. De son union avec **N.** . . . . sont issus :
  - 1° **Oger** de Thier, baptisé le 13 octobre 1624. Licencié ès-lois, acte **1654**; épousa Catherine du Rieu, marraine de Guillaume-Oger.
  - 2° **Guillaume** de Thier, baptisé à **Mortier** le 10 janvier 1628, mort en **1711**. Épousa, comme on le voit par acte du 21 octobre **1653**, **Ida Vervier**, fille de **Cornet**, qui le rendit père de :
    - 1° Marie, baptisée le 12 décembre **1652**, épouse de **Noël Delvoye**.
    - 2° **Jeriton**, baptisée le 27 février **1657**, épouse de : **Fonsny Rigaux**. Desquels est né entre autres enfants :
      - **Jean-Nicolet Rigaux**, capitaine au service de S. M. en France, à la suite de M. de La Croix.
    - 3° **Jacques**, baptisé le 7 décembre **1660**. Actes **1715** et **1720**. Épousa : **Anne Daniel**.
    - 4° **Catherine**, baptisée le 28 avril **1664**, femme de : **Mathieu Trixhart**.
    - 5° **Cornet**, baptisé le 11 février **1667** (parrain et marraine : des **Del Fosse**), époux de : **Marguerite Chefneux**.
      - 1° **Jean-Guillaume** de Thier, né à **Thionville**, 5 déc. **1715**.
      - 2° **Elisabeth-Geneviève**, née à **Thionville**, 3 (1er) **1718**.
    - 6° **Guillaume-Oger** de Thier, baptisé à **Mortier** le 12 mars **1670**. Lieutenant-colonel au service de S. M. en France, à la suite de M. de La Croix. Épousa : **Catherine de Boeck**. Acte du 18 août **1715**.
    - 7° **Jean**, prêtre, baptisé le 26 septembre **1674**.
  - 3° **Marie** de Thier. Acte du mois de novembre **1654**. Épousa : ?? **Jean de Montjoie**.
  - 4° **Jacques** de Thier, baptisé à **Mortier** le 23 janvier **1631**. Actes de **1654** et **1663**.
- **Elisabeth** de Thier avait épousé, comme il en appert par acte de l'an **1657**, le colonel **Jean de Noé**, (de Housse); veuve en 1650. — Marraine de son neveu Oger de Thier.

Parmi ces membres de la famille de Thier, on voit apparaître, vers 1650, un Oger de Thier, chanoine de St-Victor, à Mayence. Il figure au greffe Stephany, à la date du 14 août 1642, comme mandataire d'une comtesse de Wratislaw, et il est représenté par le curé de Villers-l'Évêque, Mathias de Thier, dont il était le frère; son nom, et même son prénom Oger ou Ogier, le rattache à la famille : il a été en effet le parrain du licencié ès-lois Oger (1), qui fut lui-même l'époux de la marraine de Guillaume-Oger.

Il résulte de tout cela que les de Thier, de Trembleur, comme leur homonyme, Guillaume de Thier, le censier de Barchon (sans doute leur parent et en tout cas leur allié par les Vervier), étaient de bons paysans, du rang desquels, par l'éducation, sortirent un avocat, un chanoine de Mayence, un curé, deux colonels et un capitaine.

L'un de ces colonels, le premier, Jean de Noé, grand-oncle par alliance de Guillaume-Oger, constitue à lui seul le « peu de vérité » sur lequel a été échafaudé le « grossier mensonge » des douze colonels, lieutenants-colonels, majors et capitaines, dont onze tués à Fleurus. Seulement, ni le colonel de Noé ni le capitaine Rigaux (2) n'ont été du nombre : l'un était mort au moins quarante ans avant la bataille, l'autre vivait encore plus de trente ans après...

Poursuivons les recherches, et, après avoir prouvé l'imposture dans l'état civil, voyons si, pour ses propres

(1) M. van de Casteele l'a rencontré au Conseil de Brabant, à Bruxelles; mais cette piste n'a pu être retrouvée.

(2) Voyez, pour le capitaine Rigaux, le tableau généalogique de la page précédente, et ci-après ce qui sera dit au sujet des bandes de M. de La Croix.

faits, Guillaume-Oger de Thier sera plus irréprochable et échappera mieux à nos accusations.

Les falsifications de l'état civil devaient entraîner les falsifications de l'histoire.

On va s'en convaincre.

VII

« Dès l'année 1688, Guillaume-Oger de Thier, ayant » quitté sa patrie, entra au service de France, d'abord » en qualité de lieutenant; mais la connaissance qu'il » avait des Pays-Bas, jointe aux talents naturels qu'il » avait pour les expéditions de main, l'ayant fait employer » en qualité de partisan, il rendit des services considé- » rables pendant les guerres qui régnaient de son temps. »

Trembleur, on l'a vu, dépendait de Dalhem, et Dalhem, apanage du Brabant depuis la bataille de Woeringen en 1288, est situé à deux ou trois lieues de Liège (il appartient aujourd'hui à la province de ce nom); il avait successivement fait partie des Pays-Bas (la Flandre, comme on les appelait), de l'Espagne et des Provinces-Unies.

Or, précisément « en 1688, dit Loyens (1), s'alluma la guerre entre l'Empereur, le roi d'Espagne et les États généraux contre la France, l'Empire (dont faisait partie le pays de Liège) ayant pris part à la guerre. »

Et les chansons de l'époque nous montrent en effet, en de très mauvais vers, tous ces alliés, liégeois, flamands, espagnols et hollandais, se lamentant à l'envi à propos de la déclaration de guerre de Louis XIV (2) :

(1) *Recueil héraldique des Bourgmestres* (de Liège), page 487.
(2) Capefigue, *Louis XIV*, chap. XXVI.

LE LIÉGEOIS.

En m'éveillant, j'ai beau bâiller
Et demander une bouteille,
Je ne suis pas prêt d'avaler
Ce coq dont le chant me réveille.

LE FLAMAND.

O coq né pour mon infortune!
Ah! qu'à mon gré mal à propos
Tu viens de ta voix importune
Du matin troubler mon repos!

L'ESPAGNOL.

Tandis que je dormais tranquille,
Sur la bonne foi du voisin,
Bien plus que moi, le coq habile
Est venu me donner du réveille-matin.

LE HOLLANDAIS.

Qui vit jamais pareille chose?
Quoi! vouloir rompre mon sommeil
Avant le lever du soleil!
Non, non, jusqu'à midi, pour moi je me repose.

Eh bien! c'est du côté du coq que Guillaume-Oger de Thier va se ranger, en mettant à la disposition de ce coq la connaissance de son pays natal, que le coq gaulois veut conquérir.....

Voici comment cela se traduit dans le langage des honnêtes gens : Guillaume-Oger de Thier, condottiere à la solde de l'ennemi, fut transfuge et traître à son pays.

Ce qui va suivre, outre ces épithètes, permet de confirmer celle d'imposteur que la dénaturation et la falsification des actes de l'état civil ont déjà value à notre personnage.

Un fil conducteur pour retrouver les faits, même mal datés, auxquels de Thier fait allusion, est le suivant.

On rencontrera ci-après sa propre allégation de s'être

enrôlé sous les ordres de La Croix, partisan à la solde de la France ; de plus, un acte de Trembleur nous apprend qu'il s'y fit suivre d'un de ses neveux, Jean-Nicolet Rigaux, qui devint « capitaine au service de Sa Majesté Très-Chrétienne, à la suite de M. de La Croix (1) ». On a vu ci-dessus que Guillaume-Oger de Thier épousa une Boeck, de Thionville, sœur d'un capitaine de compagnie franche; les deux capitaines, devenus beaux-frères, avaient, sans doute, été compagnons d'armes à la suite de La Croix.

Ce La Croix (2) joua un rôle très actif dans les guerres de l'époque, où ses compagnies franches opéraient parallèlement aux armées régulières, sauf autorisation du général commandant ou sauf ratification, en cas d'occasion urgente opportunément saisie au vol.

Or, partout où l'on retrouve, à peu près à la date indiquée par d'Hozier, le nom du partisan La Croix, à propos de la localité où de Thier affirme avoir accompli un de ses exploits, on peut être assuré de la certitude de la piste suivie.

C'est ainsi qu'à Aix-la-Chapelle, à Liège, à Huy, à Saffenbourg, à Altenahr, à Anholt, en six occasions différentes citées par d'Hozier, le nom du partisan La Croix apparaît constamment.

N'oublions pas d'ajouter ceci : Guillaume-Oger de Thier a allégué qu'il est entré en 1688, *comme lieutenant*, dans

(1) *Œuvres* de la Cour de Trembleur, aux archives de Liège, registre A. 43, acte de 1714, reddition des comptes de tutelle de Jacques de Thier aux enfants de Jeniton de Thier, épouse Rigaux.

(2) Ne pas le confondre avec un La Croix de Castries, contemporain né en 1663, colonel à onze ans, général de brigade à vingt-six; celui-là abandonna le service militaire en 1694. (D'Hozier, Ve registre, 1re partie, page 454.)

l'armée française, lui, étranger, à peine âgé de dix-huit ans....

Est-ce pour rendre cette allégation vraisemblable aux yeux de d'Hozier qu'il a inventé les douze colonels de la bataille de Fleurus, etc. ?

Un fils et neveu d'officiers supérieurs aurait pu, en effet, obtenir d'emblée un grade de lieutenant, tandis que pareil grade aurait certes été refusé, avec raison, à quelqu'un se présentant seulement comme fils d'un paysan limbourgeois, et d'Hozier eût pu chercher à se rendre compte de la réalité du fait allégué dans de pareilles conditions.

Toutefois, rien ne permet d'infirmer absolument ce détail : il est possible que Louis XIV ait alléché par des promesses de grades, les aventuriers appartenant aux nations contre lesquelles il allait guerroyer en 1688.

VIII

« Une de ses premières expéditions fut, en 1693, » qu'il surprit par escalade la ville d'Aix-la-Chapelle; il y » enleva deux compagnies de troupes de Brandebourg » et plus de cent mille écus qui y étaient en dépôt et qui » provenaient des contributions que les ennemis avaient » tirées tant de la province de Luxembourg que des » évêchés (1), et ramena les otages qu'ils avaient pris » dans le pays. »

Les chroniqueurs anciens d'Aix-la-Chapelle (2) font une

(1) Metz, Toul et Verdun, qu'on appelait les trois évêchés de la Lorraine. (De Koch et Schoell, I, pages 102 et 108.)

(2) Meyer, *Aachensche Geschichte*, page 678; Schmalhausen, Chronique de la ville d'Aix-la-Chapelle (trad. par Noppius et Meyer), page 157; Peter a Beeck, *Aquisgranum* (trad. par Kantzeler), page 357.

mention incomplète de ce fait, qui eut lieu en 1695 et non en 1693.

Mais il y a quelques années, un journal d'Aix-la-Chapelle (1) publiait les mémoires inédits d'un nommé Jansen, contemporain de l'événement, qui fut pendant cinquante ans attaché à l'Hôtel-de-Ville, et on y retrouve une relation très détaillée de l'affaire.

Nouveau rapprochement avec l'opérette citée : c'est un garçon de cuisine qui fait cause commune avec les brigands (on retrouvera à l'instant le caissier de la même opérette). Ce garçon de cuisine avait été puni par Margas, commissaire-payeur de Brandebourg, laissé par l'Électeur à Aix-la-Chapelle avec 50 soldats, tandis que depuis le mois de mai, la garnison avait été retirée.

Averti et guidé par ce garçon de cuisine, qui voulait se venger de Margas, La Croix, qui rôdait avec une petite troupe dans les campagnes environnantes, s'approcha nuitamment de la ville pour profiter de l'impopularité de Margas, dont les vexations étaient vues de fort mauvais œil par les habitants de la contrée.

Quelques hommes de La Croix, le 9 juillet, avant l'aurore, découvrent un endroit des murs par où ils peuvent entrer dans la ville, en se faisant la courte échelle, et ils ont d'autant moins de peine à maîtriser le poste de garde bourgeoise préposée à la porte de Vaels (Junkersthor) que cette garde ne demande pas à faire preuve de zèle pour la caisse de Margas et se réjouit peut-être du mauvais tour qu'on va jouer à ce caissier.

La porte est ouverte et la troupe de La Croix, composée

(1) *L'Écho du temps présent*, n° du 15 avril 1870, article de l'archiviste Kantzeler; Haagen, *Geschichte Achens* (1874), II, page 301; Meyer, *l. cit.*, donne quelques détails utiles pour compléter la narration.

de 50 hommes, se rend, avant cinq heures du matin, à l'habitation de Margas, dite maison du Perroquet, près des Dominicains, Jakobstrasse. Le garçon de cuisine y pénètre par derrière, ouvre la porte de devant aux Français; les Brandebourgeois, réveillés en sursaut, prennent les armes, et quatre d'entre eux sont tués. Au bruit de la fusillade, on bat la caisse, on sonne le tocsin, le bourgmestre Mauw accourt; un officier français le rejoint et se rend avec lui à l'hôtel-de-ville.

Là l'officier confère avec le bourgmestre, et aussitôt, de l'assentiment de ce dernier, qui se montre à côté de lui, il annonce au peuple qu'on en veut à la caisse de Margas et non aux habitants, et que ceux-ci n'ont qu'à rester tranquilles, parce que l'incident ne les regarde pas.

La foule se dispersa (ou aida les Français, comme le fait croire une proclamation postérieure qui somma, mais inutilement, les habitants de rendre les valeurs dont ils auraient pu être nantis); on laissa La Croix et les siens, à sept heures du matin, se retirer tranquillement en emportant la caisse et le caissier, celui-ci en robe de chambre et en pantoufles, après avoir mis en liberté quelques paysans retenus prisonniers pour les contributions de guerre.

Un acte de pillage à main armée, une émotion populaire aussitôt calmée par l'assentiment imprudent de l'autorité (1), des brigands qui, après avoir accompli leur vol, s'empressent de détaler avant le jour ; voilà à quoi se réduisent la surprise par escalade de la ville d'Aix — surprise est ici synonyme d'étonnement, rien de plus — et l'enlèvement de deux compagnies de Brandebourg, et la mise en liberté des otages (de simples paysans emprisonnés

(1) La ville dut rembourser la somme volée, et ce ne fut pas, sans doute, sans récriminations des habitants contre le bourgmestre Mauw.

dans un but fiscal, et nullement d'après l'idée qu'on se fait communément des otages : des personnages importants retenus pour des affaires d'État, à l'effet d'assurer l'exécution d'un traité).

Il s'agit dans tout cela de La Croix, nommément cité dans les relations de l'événement; non seulement Guillaume-Oger de Thier se met lui-même en scène, ce qui peut, à la rigueur, se comprendre, puisque c'est lui qu'il s'agit d'anoblir, mais il y ajoute un petit détail qui a sa valeur : c'est l'enlèvement de deux compagnies de Brandebourg, fait que La Croix opéra en 1704, non à Aix-la-Chapelle, mais à Woeringen (1); or, c'est pousser l'assimilation un peu loin que de compléter son autobiographie à l'aide de faits absolument personnels au prochain.

Disons-le donc : *Guillaume-Oger de Thier n'a pas pris par escalade la ville d'Aix-la-Chapelle et n'y a pas enlevé deux compagnies de Brandebourg.*

IX

« En 1694, ayant pénétré dans les lignes de Liège avec » un détachement des compagnies franches du partisan « de La Croix, qu'il commandait, il encloua six pièces de » canon ; après quoi, ayant fait sauter la redoute de » St-Gilles, il en fit passer la garnison au fil de l'épée et » brûler le faubourg de ladite ville de Liège. »

En compulsant, non pas les ouvrages imprimés, qui sont muets (notamment Loyens), mais les chroniques manu-

(1) De Vault (le lieut-gén), *Mémoires militaires relatifs à la guerre pour la succession d'Espagne sous Louis XIV*, extraits de la correspondance de la Cour et des généraux, édités par le général Pélet. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France). III, p. 6.

scrites de Liège, on parvient à découvrir quelque chose relativement au faubourg St-Gilles dans un recueil très-circonstancié de l'époque (1).

Voici cette mention : « 1697, septembre. Le jour de St-Gilles, les Français sont entrés l'épée et le pistolet à la main, en l'église St-Gilles, et ont enlevé 7 à 8 bourgeois de Liège et les ont emmenés à Rochefort. »

A la vérité, le fait appartient un peu à la spécialité de notre personnage ; mais il y a trop d'exagération à transformer sept ou huit bourgeois paisibles, enlevés dans une chapelle, en garnison passée au fil de l'épée. D'ailleurs, dans l'ordre chronologique, le fait de Liège, d'après la version de Guillaume-Oger de Thier, doit précéder le fait de Huy (voir ci-après), et précisément nous voyons le nom de La Croix apparaître d'abord à Liège, puis à Huy. Seulement, il ne s'agit plus du faubourg St-Gilles, mais d'une autre partie de Liège, diamétralement opposée.

En août 1696, la ville de Liège (comme celle d'Aix-la-Chapelle l'année précédente), était seulement défendue par des milices bourgeoises ; une bande de soldats français du partisan de La Croix, opérant à la fois sur les deux rives de la Meuse, essaya de s'emparer des deux faubourgs de St-Léonard et d'Amercœur ; mais les envahisseurs furent victorieusement repoussés par la bourgeoisie, et en se retirant ils incendièrent quelques maisons (2).

(1) Man. 816 (1013) à la bibliothèque de l'Université. Ce recueil entre dans les moindres détails, notamment en citant, à côté des faits dont il est ici question, la mort d'un individu d'Avroy, pour avoir bu sept pots d'eau de vie, ce qui permet de supposer que l'auteur du manuscrit n'aurait pas négligé des circonstances importantes comme celles de la narration de D'Hozier.

(2) Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège* (XVIIe siècle), II, page 255 ; Foullon, III, page 450.

Rien, on le voit, de pièces de canon encloués, de redoute détruite, de garnison passée au fil de l'épée : à l'inverse de l'opérette déjà citée, les brigands auraient taillé en pièces les carabiniers . . . . . s'ils avaient pu s'en emparer. Or, Foullon nous apprend que c'est le contraire qui arriva : le chef de la bande était resté trop en arrière et se fit prendre et pendre par les bourgeois : « Comprehensus manipuli praefectus patibulo suspensus » est. »

Et ce dernier détail démontre que Guillaume-Oger de Thier ment en se donnant comme commandant, puisque ce commandant fut pendu et que, lui, on le retrouve plus tard se livrant à de nouveaux exploits du même genre.

Donc : *Guillaume-Oger de Thier ne pénétra pas dans les lignes de Liège, n'y encloua aucune pièce de canon, n'y fit sauter aucune redoute, n'y passa personne au fil de l'épée.*

X

« En 1695, il se rendit maître par surprise de la ville » de Huy. »

C'est en 1696 que le fait eut lieu.

La version de Guillaume-Oger de Thier est conforme à celle des historiens français; mais on devine aisément pourquoi : c'est d'après le plan de La Croix, et non d'après l'exécution de ce plan, que leur histoire a été écrite.

Voici la narration détaillée du marquis de Quincy (1) :

« La Croix, partisan et colonel d'un régiment d'infan-

(1) III, page 228.

terie, commandait une compagnie franche d'infanterie de cent hommes et une de cavalerie dans le château de La Roche, dans les Ardennes; il forma le projet d'aller égorger la garnison de Huy. La difficulté de l'entreprise empêcha d'abord qu'on y consentît. Mais M. de La Croix ayant persisté dans son dessein, pressa les généraux avec tant d'ardeur qu'il obtint enfin la permission de l'exécuter. Il ordonna pour cet effet à plusieurs petits partis commandés par trois capitaines et quelques subalternes de son régiment de le joindre dans le bois d'Elchin, à trois lieues de Huy. Ils s'y rendirent par divers endroits le 8 août sur le soir et marchèrent la nuit suivante jusqu'à une portée de pistolet de la porte de Huy, nommée de St-Denis, où ils s'embusquèrent une demi-heure avant le jour. Ils y demeurèrent jusqu'à sept heures du matin, en attendant un chariot de foin, suivi de neuf soldats déguisés, commandés par un sergent qui devait égorger la sentinelle. Quand ce chariot, sur lequel étaient trois autres soldats aussi déguisés et qui avaient des fourches, fut arrivé sous la herse pour entrer dans la ville, il s'arrêta tout court, et par le moyen d'une certaine machine, les deux roues tombèrent, ce qui embarrassa la porte. Alors les soldats de la garde ennemie, qui ne soupçonnaient pas le stratagème, vinrent aider aux charretiers à débarrasser le chariot. Ils furent chargés à coups de pistolet et de baïonnette. »

Jusque là, complet accord avec la chronique locale (1).

Voici où la bifurcation commence :

Version française : « M. de La Croix étant arrivé dans le même temps avec son détachement, prit la garde de

(1) Gorrissen, *Histoire de Huy*, page 426; *Annales du Cercle Hutois des Sciences et Beaux-Arts*, 1881, page 297.

dessus la porte par derrière et la passa au fil de l'épée; il y prit poste, pendant que deux autres détachements, commandés par deux capitaines, descendirent l'un par la rue des Frères-Mineurs et l'autre par le Marché-aux-Bêtes, où ils prirent en queue et en tête la grand'garde du Marché-aux-Poissons, qui est au milieu de la ville, et la tuèrent toute, à la réserve de quelques piquiers, qui se sauvèrent. Dans le même temps, M. de La Croix avait posté un capitaine avec cinquante hommes dans le cimetière de St-Denis, pour favoriser la retraite de ces deux détachements. Cette action s'exécuta sans perdre plus de deux hommes de notre côté, nonobstant les coups de fusil qu'on tirait continuellement par les fenêtres des maisons de la ville.

» M. de La Croix fit sommer les habitants de payer des contributions, prit quatre des principaux bourgeois pour otages, et ordonna ensuite la retraite, qui se fit tranquillement. Il ne se présenta qu'un petit peloton des ennemis, qui marcha pour charger les troupes de l'arrière-garde, et fut d'abord dissipé par le capitaine qui était posté dans le cimetière de St-Denis, après qu'on fut sorti par la même porte, que la garnison referma aussitôt. M. de La Croix perdit alors seulement cinq ou six soldats, qui furent renfermés dans la ville par l'ardeur du butin; cinq autres furent assez hardis pour sauter en bas des remparts, et, malgré le feu continuel que les ennemis firent, ils rejoignirent leurs troupes à deux portées de fusil de la ville, où M. de La Croix les faisait rafraîchir à la vue du château. Il eut un lieutenant, un sous-lieutenant, deux sergents et quatre soldats blessés, qu'on ramena à La Roche. Du côté des ennemis, il y eut quatre-vingts soldats tués, sept bourgeois, trois femmes, deux capitaines, deux lieutenants, deux enseignes et cinq sergents. Le commandant de Huy se sauva par son jardin, tout nu, à cheval,

et, le lendemain, il fut conduit par son état-major à Maestricht. »

Il est superflu de faire remarquer toutes les invraisemblances dont fourmille la narration : Cette invasion si promptement suivie de retraite, accompagnée de coups de fusil; cette grand'garde surprise et massacrée sans avoir entendu les coups de fusil qu'on tirait continuellement; cette garnison qui se reconstitue immédiatement pour fermer les portes de la ville entre le corps des prétendus assaillants et leurs traînards; enfin le commandant de Huy, qui était le brigadier de Dem (1), représenté fuyant tout nu, et amené à Maestricht, on ne sait pourquoi, par son propre état-major, qui l'avait sans doute fait prisonnier!...

Un seul fait suffit pour faire crouler cet échafaudage laborieux : M. de La Croix — toujours comme dans l'opérette en question — arriva trop tard, — ou plutôt, ce qui est encore plus fort, il n'arriva pas du tout, et c'est ce qui amena la retraite de sa bande, qui ne franchit pas la porte de Huy.

Voici, en effet, la narration de l'événement, d'après les renseignements contemporains :

Lorsque les hommes embusqués par La Croix s'approchèrent pour renforcer les prétendus paysans qui avaient égorgé la garde, « l'alarme se répandit, les bourgeois coururent aux armes et se réunirent à la garnison. Une mêlée eut lieu; mais le capitaine *de La Croix qui devait protéger les siens*, lorsque l'affaire serait entamée, *n'étant pas arrivé à temps*, ceux-ci, accablés par le nombre, furent forcés de se retirer, laissant dix morts et six à sept blessés sur le carreau (2) ».

(1) D'après Fréson (cité ci-après); selon de Vaulx, le commandant de Huy s'appelait de Jamar.

(2) Gorrissen, *l. cit.*

La narration hutoise, à elle seule, ne suffirait pas pour renverser la version française; mais les renseignements liégeois sont tout à fait conformes : « Les Français, dit le doyen De Vaulx (1), cachent des hommes dans une charrette de foin ; ils égorgent la garde ; mais les bourgeois les délogent ; il y eut des tués de part et d'autre. »

Une chronique de Liège, écrite en 1700 (2), c'est-à-dire tout à fait contemporaine, est conçue dans le même sens : « Le 9 août 1696, les Français, par un stratagème, voulurent surprendre la ville de Huy ; la garnison et les bourgeois se défendirent vigoureusement ; plusieurs furent tués de part et d'autre. »

Voilà, en peu de mots, ce qui s'est passé à Huy en août 1696; ces quelques lignes suffisent pour affirmer, contrairement à l'allégation de d'Hozier, que *Guillaume-Oger de Thier ne s'est pas rendu maître par surprise de la ville de Huy;* que tout au plus il s'est emparé d'une porte de cette ville et qu'il en a été promptement débusqué (3).

(1) Man. 823 (1015), bibliothèque de l'Université, V, page 336. A la vérité, la version originale de DE VAULX contient plus de détails; mais la copie abrégée par M. le chanoine HENROTTE, qui est reproduite ci-dessus, n'en donne pas moins le résumé très fidèle de l'entreprise et de son résultat.

(2) Man. 816 (1013), page 390.

(3) M. le conseiller FRÉSON a bien voulu se charger de reprendre toute cette affaire pour la traiter dans les *Annales du Cercle Hutois*, avec plus de détails. Il y prouvera notamment, d'après ce qu'il a déjà publié dans *La ville de Huy pendant les guerres de Louis XIV* et d'après les comptes de la ville, que les seuls otages et la seule contribution de guerre imposés à Huy en 1696, l'ont été par le commandant français de Guiscard, à propos d'un fait absolument étranger aux bandes de La Croix.

XI

« En 1703, ayant été assiégé dans le château de Saffem-
» bourg, près de Bon, par le général de Sommerfeldt, qui
» avait avec lui six mille hommes, quatre pièces de canon
» et deux mortiers, il sut s'y défendre avec tant de courage
» qu'après six jours de tranchée ouverte, les ennemis
» avaient été obligés de se retirer avec une perte consi-
» dérable de leurs troupes. »

Les noms cités doivent se rectifier comme suit : *Saffenbourg*, sur l'Ahr, qui se jette dans le Rhin, en amont de *Bonn*.

Les Guides des voyageurs sur le Rhin (1) mentionnent les « maigres restes » du château de Saffenbourg ; bien maigres ont été sans doute aussi les événements dont il a été le théâtre. Recherchons-les.

Il ne peut évidemment s'agir pour Saffenbourg du siège légendaire dont ce château a été l'objet un jour, alors que le commandant, ne pouvant, d'après les lois de la guerre, rendre sa forteresse « sans coup férir », exigea, avant de capituler, un simulacre de trois coups de canon (2). Ce serait trop d'artillerie mise en scène que quatre canons et deux mortiers pour une si mince démonstration.

En l'absence de tout autre souvenir local, c'est à l'histoire militaire de la guerre pour la succession d'Espagne qu'il faut recourir pour découvrir si Saffenbourg a joué un rôle en 1703 environ.

Le général de Vault (3) parle, en janvier 1703, du château de Saffenbourg dans les termes suivants : « Le

(1) Baedeker, page 263.
(2) Heininger, *Le Rhin depuis Mayence jusqu'à Cologne*, page 546.
(3) III, page 6.

partisan La Croix était commandant du château de Vianden; il apprit que le château de Saffenbourg était assiégé, et il partit avec 140 hommes pour tâcher d'y porter secours. Il les divisa en trois troupes: deux firent de fausses attaques avec beaucoup de bruit pour attirer l'attention. Ce secours ôta aux assiégeants l'espérance de s'en rendre maîtres, et ils levèrent le siège après trois jours d'attaque. »

Le marquis de Quincy (1), qui a écrit sa narration de l'événement d'après le rapport de La Croix, ajoute à ces détails que le général de Sommerfeld, qui dirigeait le siège, était à la tête de 4,000 hommes (et non de 6,000). En acceptant provisoirement ces données comme exactes, voilà déjà quelques réductions à opérer: 4,000 hommes au lieu de 6,000; six jours de tranchée ouverte réduits à trois jours de simple siège; un ennemi qui se retire volontairement, impressionné par le tapage des auxiliaires survenants, au lieu d'une défense courageuse des assiégés, qui fait subir aux assiégeants une perte considérable.....

Mais ce n'est pas tout: il y a lieu en outre d'éliminer de la narration le général Sommerfeld, quoique nommé aussi par de Quincy.

En effet, le maréchal de Taillard, qui commandait cette partie des opérations, avait jugé nécessaire, en 1702, de couvrir Luxembourg à l'aide d'une ligne de forteresses sur l'Ahr, et les efforts des alliés devaient naturellement tendre à faire échouer cette combinaison; d'où, le 17 novembre 1702, la reprise par ceux-ci de Sinzig, au confluent de l'Ahr et du Rhin (2).

Le siège de Saffenbourg était la suite directe du plan des alliés.

(1) *L. cit.*, IV, page 7.
(2) De Vault, II, page 125.

Or, nous possédons, à la fin de l'année 1702, un état des armées alliées, et l'une de ces armées, celle du Hanovre, ne compte pas encore le nom du général hanovrien Sommerfeld parmi ceux de ses chefs (1) : ce personnage apparaît seulement sur le théâtre de la guerre dans l'armée du Hanovre, à la date du mois de novembre 1703, pour aller hiverner dans le pays de Cologne (2).

Mais le chiffre de 4,000 assiégeants lui-même est-il vraiment admissible ?

Comment ! voilà 4,000 hommes devant un pauvre château des bords de l'Ahr ; deux petites troupes d'une quarantaine ou d'une cinquantaine de soldats chacune auraient réussi à donner le change à une armée cent fois plus considérable que chacune d'elles, pendant que le surplus de la bande serait parvenu à s'introduire dans la place, et tout cela en dépit d'un siège régulièrement organisé!....

Encore une fois, le récit, même dans les limites de la version de de Quincy, est entaché d'invraisemblance, et c'est à quelques centaines d'hommes peut-être qu'il faut réduire ce prétendu corps d'armée groupé autour de Saffenbourg.

La Croix a menti pour Huy ; il a menti pour Saffenbourg ; mais Oger-Guillaume de Thier a encore surenchéri sur les mensonges de son chef, en y ajoutant, pour s'en faire gloire, une perte considérable des troupes ennemies dont il a élevé le nombre total d'un tiers, sans doute pour pouvoir se vanter de l'avoir anéanti.

Restituons donc ses véritables proportions au prétendu exploit de Saffenbourg ; ce fut, comme le dit de Vault (3),

(1) Id., II, pages 648 et 650, avec la date de 1701 pour l'état des armées alliées: il s'y agit de 1702, d'après la page 130 ibid. Les généraux de Hanovre sont d'Erleville, Gorre, Uls, Cheleque, Fock, Brulan, Noyelles et de Linde; rien de Sommerfeld.

(2) Id., III, page 142, et IV, page 6.

(3) *L. cit.*, page 6.

une *petite et heureuse opération*, rien que cela, et elle ne fut pas une compensation aux entreprises plus importantes des ennemis dans la même campagne.

Encore une fois, même d'après les historiens français, *Guillaume-Oger de Thier n'a pas fait subir une perte considérable de leurs troupes aux assiégeants de Saffenbourg, qui se sont bornés à se retirer, parce qu'ils ont cru la forteresse ravitaillée.*

XII

« Et (après la levée du siège de Saffenbourg) lui (de » Thier), ne perdant pas de temps, avait, après la retraite » (de l'ennemi), escaladé le château d'Aldenard, d'où il » avait enlevé vingt-quatre hussards. »

Altenahr (et non Aldenard) est le nom d'un autre petit château des bords de l'Ahr, non loin de celui de Saffenbourg.

Le nom de ce second château qui fut, en effet, occupé par la Bavière pendant la guerre pour la succession d'Espagne (1), n'est pas prononcé par les narrations françaises de de Vault et de Quincy; mais ils citent le château de Schönecken comme ayant été pris par La Croix, « pour établir une communication plus assurée avec le château de Saffenbourg », immédiatement après la levée du siège de ce dernier.

Comme ce nom de Schönecken ne se retrouve pas sur l'Ahr, il est à supposer qu'on doit confondre en une seule les deux prises d'Altenahr et de Schönecken; mais alors c'est à La Croix qu'il faut rapporter l'honneur de l'exploit, et, quant aux vingt-quatre hussards enlevés à Altenahr,

(1) Baedeker, page 264.

comme aucun historien, même français, n'en parle, il y a lieu de les considérer comme n'ayant existé que dans l'imagination de Guillaume-Oger de Thier, et celui-ci *n'a pas escaladé le château d'Altenahr et n'y a pas enlevé vingt-quatre hussards.*

XIII

« En 1711, il trouva le secret d'enlever le prince de « Salm, à Anholt. »

La maison princière de Salm était une branche des Wild-et Rheingraven (comtes Sauvages et du Rhin). En 1711, le chef de la famille était Louis Otton, né en 1674, époux d'une Nassau-Hadamar; il était fils de Charles-Thierry-Otton de Salm, qui avait été ministre de l'empereur Joseph et chevalier de la Toison d'Or.

Les princes de Salm étaient barons d'Anholt, toute petite ville de 3,000 habitants, située en Gueldre, vers le duché de Clèves et la Westphalie (1).

La Croix, que l'on a déjà vu à l'œuvre lors de l'enlèvement du caissier Margas, avait la spécialité de ce genre d'actes de brigandage : non seulement il enveloppait des corps de troupes qu'il faisait prisonniers (2), mais les particuliers même n'échappaient pas à ses entreprises, témoin la princesse de Holstein, enceinte, et son jeune fils, dont il s'empara, alors qu'ils se faisaient transporter par bateau sur le Rhin; témoin encore le baron de Guldenleu, qu'il alla surprendre dans son château (3).

(1) Bachiene, *Vaderlandsche Geographie*, I, page 353; De Vries, *De doorluchtige Wereld*, I, page 636.

(2) De Quincy, III, pages 228; IV, pages 230, 237, 522.

(3) Id., VII, page 254.

Il faisait payer une forte rançon à ses prisonniers : le tour était joué, et il rangeait le fait parmi ses exploits de guerre, quoiqu'il n'eût fait que mériter la corde.

La Croix se montre encore dans l'enlèvement du prince de Salm (1), et, cette fois, la narration de Guillaume-Oger de Thier, qui fut sans doute l'un des lieutenants de La Croix, est rigoureusement exacte, sans doute parce que l'événement, qui date seulement de onze ans avant l'anoblissement de 1722, était trop rapproché pour qu'il fût possible de le dénaturer et de l'exagérer ; toutefois, Guillaume-Oger de Thier s'attribue à lui seul l'honneur et de l'invention et de l'exécution, tandis qu'il n'a agi que comme subalterne, dans l'un des détails du plan conçu par La Croix.

« M. de La Croix, dit de Quincy (2), étant allé en course le 25 d'août 1711, à la tête d'un parti de quatre cents hommes, la plupart dragons, traversa les duchés de Juliers et de Clèves, et détacha cent hommes qui passèrent le Rhin, entre Rees et Emerick, au-dessus de Nimègue, pendant qu'il gardait le passage de ce fleuve avec le reste de sa troupe. Ceux qu'il avait détachés pénétrèrent jusqu'à Anholt sur l'Issel, qu'ils pillèrent avec le château. Ils enlevèrent le prince de Salm, qui y faisait sa résidence, et les magistrats. Ils allèrent ensuite piller la petite ville de Terburch et plusieurs autres lieux, jusqu'à Deutecom, dans le comté de Zutphen. Le prince de Salm fut relâché sur la promesse qu'il fit par écrit de payer contribution à la France et une somme considérable pour sa rançon . . . . . »

Le résultat de cette expédition fut un riche butin, dont

(1) Id., IV, page 237.
(2) Id., VI, page 527.

La Croix fit charger un grand nombre de chariots, qu'il conduisit dans le duché de Luxembourg.

Les « impostures de guerre », si on peut les appeler ainsi, sont susceptibles de controverse, parce qu'il y a toujours deux versions contradictoires en présence et que le lecteur impartial a le droit de se défier autant de l'une que de l'autre : cela s'est présenté dans tous les temps.

Mais les impostures d'état civil commises par Guillaume-Oger de Thier jettent le discrédit sur l'ensemble de ses affirmations, et, dès lors, ses narrations ne peuvent suffire pour renverser les allégations contraires.

On peut donc classer toutes les narrations de notre condottiere sur le même rang, tant celles qui le concernent que celles qui sont relatives à ses parents.

Mais la plus piquante des impostures de Guillaume-Oger de Thier est la suivante, qui broche sur le tout, comme on dit en langage héraldique.

XIV

« Les armoiries réglées par le juge d'armes de France » pour ledit Sr de Thier sont d'argent à un *chevron* de » gueules, accompagné de *trois feuilles de houx de* » *sinople*, *posées deux en chef*, *une en pointe* ; l'écu » timbré d'un casque de profil. »

Des recherches ont été faites pour trouver un lien, même ténu, entre les de Thier, de Trembleur, et les de Thier, de Liège.

Rien, absolument rien...

Mais les de Thier, de Liège, étaient depuis longtemps en possession du patriciat, lorsque Guillaume-Oger de Thier se représenta comme appartenant à la noblesse des

environs de Liège, à titre des seigneuries de Bleigne, d'Elfosse, Trois-Fontaines, Montzen, etc.

Pour colorer son affirmation, il produisit sans doute sous les yeux de d'Hozier le blason des de Thier, de Liège.

Ce blason est d'or aux *trois feuilles de houx de sinople*, *posées deux en chef*, *une en pointe*, parti (ou écartelé) d'azur à deux *chevrons* d'or, accompagnés de trois croissants de même, deux en chef, un en pointe.

Et d'Hozier combina ces meubles qui évidemment lui ont été suggérés, pour régler les armoiries du nouveau noble français, et celui-ci, comme ses homonymes de Liège, obtient *les feuilles de houx* et *le chevron*. .

Voilà donc des de Thier qui ne sont pas des de Thier, portant les armes des vrais de Thier...

Les faux Espagnols de l'opérette !

La conclusion de tout ce qui précède est qu'il y a lieu d'accorder beaucoup moins d'autorité qu'on ne le fait communément aux attestations des célèbres d'Hozier. Au moins pour Guillaume-Oger de Thier, ils ont avec une confiance aveugle accepté comme prouvées les allégations de l'impétrant, et l'on peut dire de celles-ci, après la lecture de la présente notice, que pas une n'est restée debout, telle qu'elle était présentée.

Si Guillaume-Oger de Thier mérite les qualifications qui lui ont été décernées ci-dessus, de transfuge, de traître et d'imposteur, d'Hozier, en vérité, a conquis celle de dupe, qu'il serait injuste de lui refuser.

D'Hozier, trompé sur l'existence de seigneuries situées à l'étranger, cela peut, à la rigueur, sinon s'excuser, au

moins s'expliquer; mais d'Hozier, qu'on permette l'expression vulgaire, « mis dedans » par un gascon de Belgique, à propos notamment des cadres de l'armée française à la bataille de Fleurus, c'est ce qu'on peut appeler un comble...

Ce n'est pas notre Lefort qui s'y serait laissé prendre...

S.

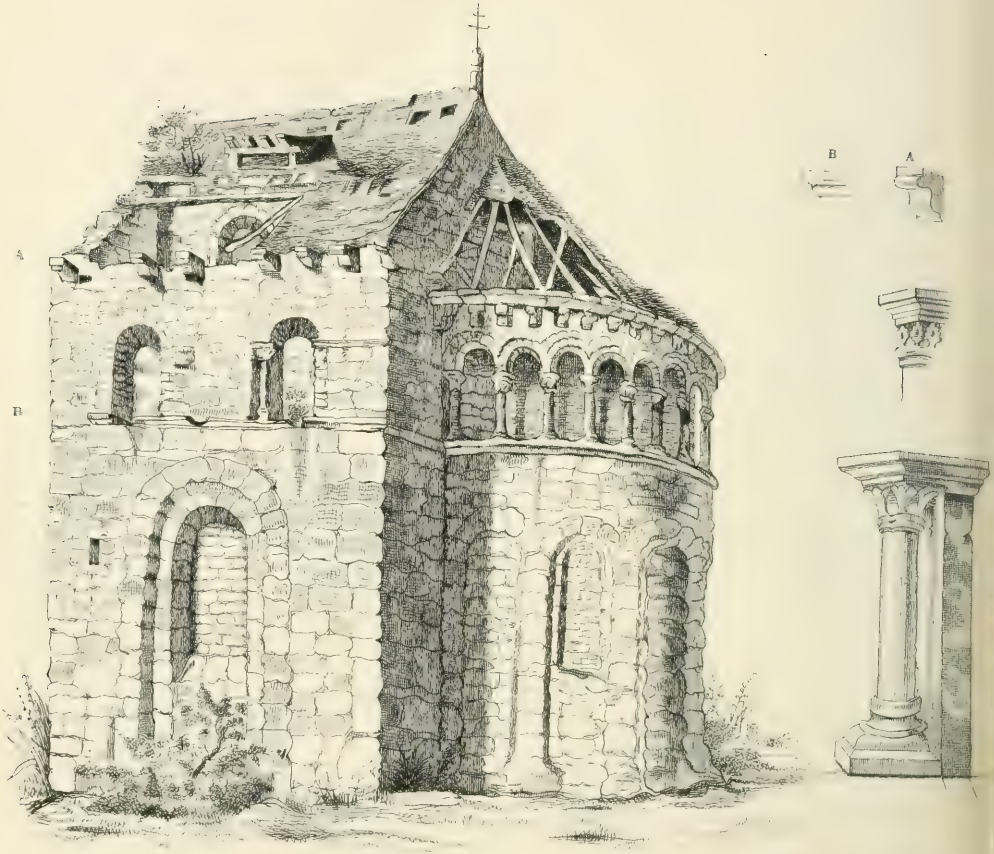
A
B
B
A

ÉGLISE

DE

St-NICOLAS EN GLAIN

On n'a pas oublié l'état d'abandon et de dégradation dans lequel se trouvaient nos monuments au sortir de la révolution française. Les guerres et les désastres de l'Empire ne permirent pas de porter remède à cette situation. L'union mal assortie entre la Belgique et la Hollande, les divisions funestes qui en furent la suite, absorbèrent toute l'attention de nos pères et firent éclater la révolution mémorable de 1830. Enfin, la Belgique, qui venait de recouvrer son indépendance, put s'occuper des nombreux monuments qui couvrent son sol et dont plusieurs étaient menacés d'une ruine certaine.

C'est à la sage initiative de Léopold, premier roi des Belges, que l'on est redevable du mouvement qui s'est opéré en faveur de l'architecture ogivale. Le nouveau

monarque, faisant la visite des villes de son royaume, fut conduit à l'église Saint-Jacques, dont il admira la beauté. Il ordonna de veiller avec soin à la conservation de ce précieux monument et promit de faire allouer les subsides nécessaires à sa restauration.

Vers la même époque, un archéologue distingué, Ed. Lavalleye, professeur à l'Académie des beaux-arts, attira l'attention sur les restes d'un monument d'architecture romane, perdu dans les campagnes d'Ans et Glain, et publia, dans le *Messager des sciences et des arts* de Gand, une notice intéressante ayant pour titre : *Ruines de l'église de St-Nicolas, en Glain.* C'est cette brochure que nous reproduisons ici, en y ajoutant le récit des démarches qui ont été faites, dans ces derniers temps, pour sauver cet ancien monument.

« Parmi les restes d'architecture lombarde qui sont encore debout dans les environs de la vieille cité liégeoise, l'un des plus curieux, sans contredit, sous le rapport de l'art à cette époque reculée, est celui dont nous offrons ici la reproduction fidèle. Situé dans un des sites les plus pittoresques, cette ruine couronne un immense vallon dont la Meuse baigne les pieds, et vient donner plus de poésie encore à ce paysage, si remarquable par les nombreux accidents de terrain qu'il présente. »

« Le prieuré de St-Nicolas en Glain, auquel appartiennent les ruines qui font l'objet de cet article, paraît remonter à un temps assez éloigné de nous ; au moins le père Fisen, dans son *Historia ecclesiæ Leodiensis*, § I, page 241, rapporte-t-il sa fondation à l'année 1147, l'attribuant à deux frères de la famille de Warfusée, appelés Conrad et Antoine. »

« L'historien de l'abbaye de St-Laurent, dont le savant Martène a inséré l'ouvrage dans le quatrième volume de l'*Amplissima collectio*, dit, à la page 1088, que l'église fut

consacrée, le 22 juillet 1151, par l'évêque de Liége Henri II; qu'en mémoire de cette consécration, Gozelon de Humbrug et Emma, son épouse, affectèrent à l'autel principal de cette église deux bonniers de terre, en retour de quoi l'abbé et le couvent de St-Laurent les firent participer à leurs bonnes œuvres; ce qui fut confirmé par l'évêque. Selon ce même écrivain, ce furent deux frères, nommés Gérard et Antoine, chevaliers, appartenant à la famille de Bolzéez, qui firent bâtir cette église et qui y furent enterrés; il avoue cependant que les archives de sa maison ne lui ont offert aucun document qui pût constater d'une manière précise et absolue la date de la fondation de ce monument. D'un autre côté, le père Martène a publié dans le volume que je viens de citer, page 1181, trois chartes relatives au prieuré de St-Nicolas en Glain, et, se fondant sur ces documents, M. Ernst, dans son *Tableau historique et chronologique des suffragants ou co-évêques de Liége*, page 291, émet l'opinion que la première des chartes imprimées par Dom Martène pourrait peut-être donner la date de la fondation du monument qui nous occupe; il appuie cette assertion sur ce que la ressemblance des noms énoncés dans la charte de 1203, avec ceux des fondateurs de l'église, aurait induit en erreur l'historien de l'abbaye de St-Laurent. Je ne puis admettre cette conjecture du savant chanoine de Rolduc, et je pense, au contraire, que la charte vient confirmer la date de 1151, donnée par l'auteur cité. Cette charte de 1203 nous fait connaître qu'un nommé Bauduin donne à l'église de St-Nicolas en Glain soixante bonniers de terre, situés à *Ans*, *Bolezeies*, *Monteigneies*; que, par cette donation, confirmée par Gui, cardinal-évêque de Palestrine et légat du St-Siège, il est relevé du vœu qu'il avait fait d'aller en Terre-Sainte, vœu que des empêchements légitimes et des souffrances corporelles l'avaient forcé de

ne pas accomplir jusqu'alors. Le prélat ajoute ensuite : *Ita quod quidquid possidebat extra civitatem Leodiensem, nominatim sexaginta bonnaria terræ, vel plura in Ans, in Bolezeies, in Montegneies jacentia ecclesiæ beati Nicolai in Glano*, QUÆ PRIUS PAUPERCULA EXTITERAT, AD RELEVANDAM EAM ET SUSTENTANDOS MONACHOS *in ea Deo servientes, erogavit... ut ita prædictæ pauperculæ ecclesiæ per ipsum Balduinum subveniretur, et Deo honeste ibi serviretur.* Ce passage prouve certainement que l'église existait alors et que, de plus, elle était dans un tel état de délabrement et de misère, si je puis m'exprimer ainsi, que la donation de Bauduin arrivait fort à propos pour la sauver d'une ruine complète. Il demeure donc bien établi, je pense, que ces restes datent au moins de 1147; le caractère de l'architecture semble même lui donner une existence plus reculée encore; car elle appartient essentiellement à la même époque que l'église de Ste-Croix, à Liége, qui fut bâtie dans le commencement du onzième siècle; et l'église de St-Nicolas, qui nous occupe ici, pourrait bien être de ce temps; car, selon la plupart des historiens et des chroniqueurs qu'il serait trop long de citer ici, c'était à cette époque que l'architecture lombarde florissait dans l'ancien pays de Liége.

» Ce monument religieux resta dans la possession de l'abbaye de St-Laurent jusqu'à la réunion du pays de Liége à la France; deux prêtres y célébraient le service divin et y remplissaient les fonctions pastorales. Quand la vente des biens des monastères fut décrétée, l'église de St-Nicolas passa dans des mains particulières; son inutilité instantanée et le peu de soin qu'on apportait, à cette époque, à la conservation des monuments et surtout des monuments chrétiens, furent la cause première de l'état dans lequel se trouvent aujourd'hui ces restes précieux.

» L'édifice, dans sa plus grande hauteur, a 50 pieds; l'élévation du pourtour de l'abside est de 40 pieds. La muraille du côté droit renferme un escalier de 2 1/2 pieds de large, sur une hauteur de 5 1/2 pieds, conduisant à la galerie qui couronne l'abside; cette galerie, qui est d'une hauteur de 7 pieds sur 3 de largeur, est formée de colonnettes de 3 pieds de hauteur sur 3 1/2 pouces de diamètre, qui supportent de petites voûtes à plein-cintre; chaque colonnette est couronnée alternativement des chapiteaux que nous reproduisons ici. Les fenêtres ouvertes à la même hauteur que les colonnettes de l'abside sont en plein-cintre, supportées par des colonnettes de chaque côté, et reposent sur une corniche figurée litt. B. »

« Sept fenêtres de grande dimension forment l'abside; trois d'entre elles ont seules été ouvertes, les quatre autres n'ont été qu'indiquées; elles sont séparées par de grands pilastres plats, qui se lient entre eux par de fausses voûtes figurées au-dessus des fenêtres. Ce genre de construction, en ménageant un jour plus favorable et plus en harmonie avec la sainteté du lieu, donne à l'extérieur plus de grâce et de légèreté; celles qui ont été ouvertes sont fermées aujourd'hui par un maçonnage de briques. »

« L'intérieur a été tout aussi maltraité que la partie exposée immédiatemeut à l'action destructive de l'air et du temps; le pavé du temple, qui contenait peut-être quelques pierres tumulaires curieuses, a été détruit; une seule de ces pierres, d'une assez grande étendue, existe encore, mais elle est enterrée sous une telle quantité de marchandises dont l'église est remplie, qu'il nous a été impossible d'en apercevoir une seule lettre. »

« Telles sont les données que nous avons pu recueillir sur ces vieux fragments, si curieux à tant d'égards, surtout pour l'histoire de l'art dans notre pays. »

La pierre tumulaire dont il est fait mention ci-dessus a été relevée et se trouve aujourd'hui au Musée de l'Institut archéologique liégeois. Sur la surface, entièrement plane et sans relief, on a tracé au trait l'effigie d'un chevalier armé de toutes pièces ; un casque lui couvre la tête ; les ouvertures, croisées à angle étroit, forment une croix ; la visière baissée ne laisse pas voir la figure. Une cuirasse protège la poitrine ; des basques de fer s'y attachent et descendent sur les cuisses ; le reste du corps est recouvert par une jaque ou cotte de mailles. Le guerrier porte l'épée au côté et des éperons aux talons; il tient une lance dans la main droite ; de la gauche, il soutient son écu armorié ; de vair au chevron de gueules, qui est Loncin, chargé de Bolsée. Au-dessus de la tête, on lit le mot *Antone*. Une fracture de l'angle gauche de la pierre a emporté le reste de l'inscription. Avant cette mutilation, elle était ainsi conçue : *Antone voweis*, c'est-à-dire « Antoine avoué ».

Cette dalle funéraire marquait le lieu de la sépulture d'Antoine de Loncin, dont la mère s'appelait N. de Bolsée : ce qui explique les armoiries gravées sur le bouclier. Antoine est l'un des fondateurs du prieuré ; il descendait de la branche de Fooz, de Waroux, de Lexhy, d'Awyr, issue de Dammartin de France. Il prit pour armes : de vair, qui est Loncin, et le chargea du chevron de Bolsée, du chef de sa mère.

Cette pierre est une des plus anciennes tombes chrétiennes que l'on connaisse en Belgique ; sa longueur est de $2^{m}40$ sur $0^{m}92$ de largeur au centre. Elle est plus étroite aux pieds qu'à la tête. (*Catalogue du Musée archéologique liégeois.*)

On avait depuis longtemps perdu de vue l'ancienne chapelle, lorsque la population de la commune de Saint-Nicolas, qui était considérablement augmentée, réclama

la construction d'une église paroissiale. Un membre distingué de la Commission des monuments, M. le chanoine Devroye, crut l'occasion favorable pour restaurer l'ancienne église, et fit preuve du zèle le plus louable pour l'exécution de ce pieux dessein. Le mémoire qu'il écrivit sur l'église de Saint-Nicolas et sa correspondance avec l'autorité provinciale forment un dossier qui présente un véritable intérêt. Cependant le zèle du chanoine rencontra des obstacles qu'il ne fut pas en son pouvoir de surmonter.

Le premier fut la cupidité du propriétaire, qui, pour prix de l'immeuble, demanda la somme de deux mille francs, plus cinq cents francs pour établir une avenue plus spacieuse. Afin d'apprécier ces prétentions, il faut remarquer que le Conseil de fabrique de l'église de Saint-Gilles avait vendu la chapelle, en 1824, pour la somme de 300 francs, parce qu'elle était enclavée dans une propriété particulière. Mais à peine cet acte regrettable fut-il accompli, que des réclamations s'élevèrent de toutes parts pour sauver ce précieux monument. Les délibérations postérieures de la fabrique de Saint-Gilles, celles du Conseil communal de Saint-Nicolas, les lettres de Mgr Van Bommel, attestent toute l'importance qu'on y ajoutait.

Cependant l'entreprise exigeait bien d'autres dépenses. Il fallait avant tout couvrir le monument, le fermer, y placer des vitres et l'entourer d'une clôture provisoire; ces travaux étaient évalués à deux mille francs. Bref, les frais d'achat, joints aux dépenses que nécessitait une restauration complète, devaient monter à environ 30 mille francs. Cette somme, quoique très-élevée, aurait paru modérée si le temple restauré avait pu servir d'église paroissiale. Malheureusement, la population de Saint-Nicolas s'était portée d'un autre côté et l'église destinée à desservir le culte ne se trouvait plus au centre. Enfin, le plan de restauration de la chapelle resta sans exécution, et l'ancien monument fut abandonné à son triste sort.

Le dessin qui accompagne cette notice a été levé à une époque où les ruines présentaient encore un ensemble satisfaisant. Bien des années ont passé depuis, et le temps n'a cessé de sévir sur l'ancien monument. Bientôt il n'en restera plus que l'emplacement, et l'on pourra dire, avec le poëte liégeois :

A l'fin tot à fait tomme,
Ètat, monumin, homme;
A l'fin tot deu mori.
L'antique clok est fondowe,
Li tour est abattowe
Et ses rwennes ont pèri.

N. HENROTTE.

ANTONE VOVES

TABLE DES MATIÈRES

DU XVIIe VOLUME

Pages

Statuts constitutifs. V

Tableau des membres. XI

Ph. de Limbourg. — Cimetière Belgo-Romain découvert à Theux 1

J. Daris. — Notes historiques sur les commanderies de l'Ordre Teutonique au Diocèse de Liége 13

G. Ruhl. — Quelques mots sur l'ancienne église St-Remacle, à Verviers. 41

S. — Grès-cérames à armoiries liégeoises 47

J. Demarteau. — Orfèvrerie liégeoise du XIIe siècle. — Le retable de Saint Remacle, à Stavelot. 135

S. Bormans. — Lettres inédites de Grétry 181

A. Body. — Joseph II aux eaux de Spa 209

D. van de Casteele. — L'ancienne faïence liégeoise . . 245

Ph. de Limbourg. — Fouilles archéologiques à Theux. Deuxième rapport. 289

Pages

Cte Georges de Looz. — Sur les antiquités franques découvertes à Moxhe. 304

A. Dejardin. — Cartes de l'ancien duché de Limbourg . 315

Bon de Chestret de Haneffe. — Encore l'ancienne faïence liégeoise 365

Ph. de Limbourg. — Fouilles archéologiques dans la commune de Theux en 1884 373

D. van de Casteele. — Les tapisseries du château d'Aigremont 379

S. — Une généalogie liégeoise par d'Hozier. 399

N. Henrotte. — Église de St-Nicolas en Glain. 438

PLANCHES.

Plan parcellaire des fouilles de 1881-82 à Theux 1

Dessin du retable en argent doré que l'abbé Wibald fit faire pour l'abbaye de Stavelot (1130-1158). 135

Antiquités franques de Moxhe (chromolithographie) . . 304

Id. id. (lithographie) 305

Église de St-Nicolas en Glain (id.) 437

Dessin d'une pierre tumulaire de la dite église (lithographie) 445

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00590 0150